

Rapport du Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France

3^{ème} Session de l'Assemblée
des Français de l'étranger

Septembre 2005

SOMMAIRE

Introduction

LOLF - Des services essentiels de qualité pour les Français de l'étranger 6

1

La représentation des Français établis hors de France 10

- A - Les sessions de l'AFE
- B - Les élections sénatoriales
- C - Le budget de l'AFE
- D - Les mouvements au secrétariat général de l'AFE

2

La sécurité des communautés françaises à l'étranger 16

- A - Une année de crises sans précédent
- B - Les réformes
- C - La coordination européenne
- D - Les rapatriements
- E - Détenus français à l'étranger
- F - Disparitions et enlèvements de Français à l'étranger
- G - L'assistance aux familles de ressortissants français décédés à l'étranger

3

La gestion des communautés françaises à l'étranger 28

- A - L'évolution de la population française établie hors de France inscrite de 1995 à 2004
- B - " Français établis hors de France "
- C - Fusion des listes électorales à l'étranger
- D - Combattre la fraude dans les titres d'identités
- E - Carte nationale d'identité sécurisée
- F - Accès au territoire américain
- G - Notariat consulaire en Europe
- H - Référendum
- I - Le service central d'état-civil

4

L'action et la protection sociales 60

- A - L'aide et l'action sociale
- B - La protection sociale des Français de l'étranger

5

La famille et l'enfance 70

- A - Les déplacements illicites d'enfants
- B - L'adoption internationale
- C - Le recouvrement des créances alimentaires
- D - La mission Femmes françaises à l'étranger

6

L'enseignement français à l'étranger 76

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

7

Les conventions internationales 88

- A - Les conventions fiscales
- B - Les conventions de sécurité sociale
- C - La circulation des personnes et l'emploi
- D - Le service national des doubles nationaux
- E - Les conventions judiciaires
- F - Autres accords de coopération
- G - L'entraide judiciaire internationale

8

L'information avant le départ à l'étranger ou avant le retour en France 102

la Maison des Français de l'étranger (MFE)

9

L'emploi et la formation professionnelle à l'étranger 106

- A - Un réseau performant
- B - Un réseau qui s'adapte

Annexes 111



***L**es douze mois écoulés ont été marqués par une actualité internationale dense et, malheureusement, souvent tragique : prises d'otages et crises d'une ampleur et d'une intensité exceptionnelles ont durement éprouvé les Français à l'étranger et nous ont rappelé à quel point nos compatriotes hors de France pouvaient être menacés et avoir recours à l'aide de l'Etat. Les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger, qui ont également vécu ces crises, ont apporté leur témoignage, leur soutien et leur expérience. Ils ont pu constater l'intense mobilisation de soutien à ceux qui ont été frappés, pour leur protection et leur retour en France.*

Certains drames sont exceptionnels et à certains égards uniques. Ils ne doivent pas faire oublier les dangers constants d'un monde en crise, parmi lesquels le terrorisme tient l'une des premières places.

La Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France a engagé une évaluation de la gestion des crises pour en tirer les enseignements nécessaires et pour adapter, moderniser et accroître l'efficacité de nos outils de veille et de réponse aux situations d'urgence. Cet effort l'a notamment conduite, avec la Direction des Ressources Humaines, à créer un dispositif permanent de " missions de soutien en situation de crise ", constituées à partir d'un vivier d'une trentaine d'agents volontaires à très brefs délais pour une courte durée, afin de soutenir l'action d'un poste confronté à une situation exceptionnelle.

D'autres réformes sont engagées, dans quatre directions :

- *certaines fonctions de la gestion des crises, notamment la réponse téléphonique en cas de crises de très haute intensité ;*
- *les locaux de la cellule de crise, pour permettre à un véritable état-major de crise de se réunir dans des espaces adaptés ;*
- *la veille sanitaire ;*
- *un meilleur suivi des voyageurs français (près de 15 millions de voyageurs chaque année), en liaison avec le ministère du tourisme.*

Améliorer les services rendus aux Français de l'étranger, c'est aussi leur faciliter l'exercice de leur citoyenneté et, notamment, les aider à participer aux scrutins nationaux et à l'élection de leurs représentants. A cet égard, l'inscription au registre des Français établis hors de France et la création du registre mondial se prolongent par la fusion des listes électorales ; le vote électronique pour les scrutins à l'étranger parachèvera cette démarche.

Le référendum du 29 mai a montré que les Français établis hors de France entendaient prendre une part active à notre démocratie. Jamais ils n'auront été si nombreux à être inscrits sur les listes de centre de vote et jamais (hormis le second tour de l'élection du Président de la République en 2002), ils n'ont été aussi nombreux à voter.

En 2004 les 48 comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle

ont contribué à la création de 3 500 emplois pour des Français à l'étranger (3 200 en 2003). Je continuerai à soutenir et développer toutes les initiatives d'entraide entre nos compatriotes à l'étranger. C'est dans ce but que nous allons expérimenter cette année, dans 7 postes pilotes, un nouveau mode d'activité tournée vers l'emploi et l'aide sociale, conférant davantage de responsabilités aux élus.

L'administration consulaire poursuit son adaptation.

A compter du 1er janvier prochain, le budget de l'Etat sera exécuté dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). L'action du ministère des Affaires étrangères y est retracée à travers une mission interministérielle (avec le ministère des Finances) " aide publique au développement " et une mission " action extérieure de l'Etat " composée de trois programmes, parmi lesquels figure le programme " Français à l'étranger et étrangers en France ".

La DFAE s'est préparée à travailler dans ce nouveau cadre budgétaire. Elle a proposé les objectifs et les indicateurs de performance du programme en tenant compte des remarques du Sénat et de l'Assemblée nationale. Le programme budgétaire sera le nouveau cadre de notre action. Il constituera le périmètre mesurable de nos efforts et de notre responsabilité. Il nous incitera à maîtriser en permanence notre gestion et à nous interroger sur nos objectifs et sur nos méthodes.

L'action consulaire intervient pratiquement dans tous les aspects de la vie des Français à l'étranger. Le rapport annuel qui vous est ici présenté s'efforce d'en refléter la diversité. Cette action n'est toutefois ni dispersée, ni désincarnée. L'inspiration qui la guide et qui l'anime tient en une seule pensée : le service des personnes.



François BARRY DELONGCHAMPS

*Directeur des Français à l'étranger
et des étrangers en France*

INTRODUCTION

DES SERVICES ESSENTIELS DE QUALITE POUR LES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

A compter du 1er janvier prochain, le budget de l'Etat sera exécuté dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).



La LOLF change profondément les conditions d'élaboration et de gestion du budget de l'Etat

La LOLF vise à rendre le budget de l'Etat plus lisible en l'organisant selon la finalité de la dépense : des missions, unités de vote, en nombre restreint, sont décomposées en programmes, unités de gestion des crédits. Elle vise également à mieux définir les priorités de l'action publique (objectifs) et à mieux rendre compte de leur mise en œuvre (indicateurs). Elle donne plus de souplesse aux gestionnaires des crédits des programmes (fongibilité).

L'action du ministère des Affaires étrangères est retracée à travers une mission interministérielle (avec le ministère des Finances) " aide publique au développement " et une mission " action extérieure de l'Etat ". Cette dernière regroupe fonctions politiques, consulaires et de coopération en trois programmes :

- "action de la France en Europe et dans le monde" ;
- "rayonnement culturel et scientifique" ;
- "Français à l'étranger et étrangers en France".

Le programme " français à l'étranger en France et étrangers en France " est un programme de service public.

Ce programme représente - hors crédits immobiliers, informatiques et fonctionnement - plus de 600 millions d'euros ; il regroupe la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France, le réseau consulaire, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et l'Office français de protection des réfugiés et apatrides. Les crédits relatifs à l'immobilier et à la formation professionnelle, une partie des crédits informatiques et de fonctionnement concernant les fonctions consulaires sont en outre logés dans le programme " action de la France en Europe et dans le monde ".

Le programme se décompose en quatre actions:

- " offre d'un service public de qualité aux Français de l'étranger "
- " service public d'enseignement à l'étranger "
- " instruction des demandes de visas "
- " garantie de l'exercice du droit d'asile "

Il vise à **délivrer à nos compatriotes à l'étranger des services essentiels** efficaces, bien gérés et aussi peu coûteux que possible: sécurité, services administratifs, aide aux Français en difficulté, emploi et formation professionnelle, enseignement.

Le programme, à travers les objectifs de performance, a quatre priorités.

- **veiller à la sécurité de nos compatriotes à l'étranger** : objectif majeur du gouvernement, visant à anticiper les crises, évaluer les situations et réagir en temps réel, en s'appuyant sur des plans de sécurité, une communication adéquate, une capacité opérationnelle en cas de crise.
- **assurer un service consulaire de qualité.** Les services consulaires et la DFAE prennent environ 15.000 décisions individuelles chaque jour. L'équité et l'efficacité de ces décisions sont un enjeu essentiel. C'est pourquoi le programme privilégie la recherche de la qualité du service.
- **faciliter l'accès des jeunes Français de l'étranger et des élèves étrangers à l'enseignement français.** 240.000 élèves français et étrangers sont accueillis dans 400 établissements dans le monde.
Objectif : garantir qu'aucun enfant français ne soit exclu du bénéfice de cet enseignement pour des raisons tenant à la situation financière de ses parents, au besoin en développant les bourses scolaires.
- **garantir l'examen des demandes d'asile conformément aux textes en vigueur.** Les demandes d'asile doivent faire l'objet d'un traitement rapide : c'est une question de qualité de service aussi bien que de dignité des personnes.



La DFAE s'est préparée au cours de l'année écoulée au nouveau régime budgétaire avec les deux établissements publics opérateurs du programme (AEFE et OFPRA).

Pour pleinement réussir, il nous faudra investir vite et massivement :

Sur le plan de la gestion de la performance

- Définition des critères de la performance du programme. La DFAE a formalisé les **objectifs** et les **indicateurs de performance du programme**. Les remarques formulées par le Sénat et l'Assemblée nationale sur l'avant-projet publié à l'automne 2004 ont été prises en compte, de manière à nourrir le **projet annuel de performance**, annexe explicative du projet de loi de finances pour 2006.
- Mise au point de premiers **éléments de chiffrage** de ces indicateurs de performance - certains éléments sont déjà disponibles mais nous ne sommes pas encore en situation de connaître une partie des coûts et des délais du programme de façon fiable.

Sur le plan de l'organisation

- Pour faire vivre efficacement ce programme, création d'une **mission de gestion administrative et financière** - structure de coordination et de synthèse visant à donner au responsable de programme la capacité effective de piloter son programme, en liaison avec la direction générale de l'administration.
- Développement de la démarche de **contrôle de gestion**
- Lancement d'un **dialogue de gestion**, avec des postes pilotes et les opérateurs. Des rendez-vous réguliers entre le responsable de programme, les ambassadeurs et les chefs de postes consulaires ou les opérateurs et les directions des ressources humaines et des affaires financières sont progressivement organisés. Le dialogue de gestion permettra de considérer l'évolution des moyens, la fixation des objectifs et l'évaluation des performances. Il nous amènera, à tout niveau, à surveiller en permanence notre gestion et à nous interroger sur l'efficacité de nos méthodes.

- **dans les systèmes d'information** pour disposer d'informations fiables sur les coûts complets et sur les activités et donner aux responsables des outils d'alerte, faciliter les arbitrages et les aider dans la prise de décision.
- **dans la téléadministration de masse**, pour offrir des services efficaces, rapides et simples, tout en améliorant l'accueil grâce aux gains de productivité - importance de la qualité humaine de l'accueil et de l'attention aux cas particuliers.
- **dans la formation** et notamment la formation au management, essentielle dans un ministère où la ressource principale est le personnel (gérer et animer des équipes, organiser l'évolution et la transmission des savoir-faire).

Cette nouvelle culture de gestion prendra corps progressivement. Il nous faudra en tout cas beaucoup de patience et d'attention, poste par poste, pour répondre aux deux impératifs catégoriques que constitue l'identification claire des moyens et des responsabilités du programme, dans le respect de l'unité du Département et des postes.



La direction des Français à l'étranger et des étrangers en France



Philippe BOSSIÈRE

*Directeur adjoint,
Chef du service des
étrangers en France.*



Françoise LE BIHAN

*Chef du service
des Français à
l'étranger.*



Jean-Louis ZOËL

*Chef du service
des accords de
réciprocité.*



Serge MUCETTI

*Sous-directeur de
l'administration
consulaire et de la
protection des biens.*



Daniel LABROSSE

*Sous-directeur
du service central
de l'état-civil.*



Bertrand COCHERY

*Sous-directeur de
la sécurité et
de la protection
des personnes.*



Pierre ROBION

*Secrétaire général
de l' AFE.*



Richard BOS

*Sous-directeur
de la coopération
internationale en droit
de la famille.*



Odile SOUPISON

*Sous-directrice
des conventions.*



Jean-Pierre EVAÏN

*Directeur de la Maison
des Français de
l'étranger.*



Mireille JARDILLIER

*Chargée de mission
Emploi-Formation.*



"L'Assemblée des Français de l'étranger"
1^{ère} session, septembre 2004



1

La représentation des Français établis hors de France



*M. Philippe Douste-Blazy,
Ministre des Affaires étrangères,
Président de l'Assemblée des Français de l'étranger*

A - Les sessions de l'AfE

1



Intervention de Monsieur le Président Giscard d'Estaing, reçu par le Ministre des Affaires Etrangères à l'Assemblée des Français de l'étranger, septembre 2004.

27 septembre - 2 octobre 2004 :

Tenue de la 1^{ère} assemblée plénière de l'AfE sous la présidence de Monsieur Michel BARNIER, Ministre des Affaires étrangères.

Sont également intervenus durant cette session :

- Monsieur le Président Giscard d'Estaing,
- Monsieur Nicolas SARKOZY, Ministre d'Etat, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- Monsieur Renaud MUSELIER, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.



M. Nicolas SARKOZY



M. Renaud MUSELIER

17 et 18 décembre 2004 :

Réunion du Bureau de l'Assemblée. Réunion de la commission des lois et règlements et de la commission temporaire de la décentralisation.



Mme Claudie HAIGNERE



M. Xavier DARCOS

7 - 12 mars 2005 :

Deuxième session plénière de l'Assemblée.

Audition de Madame Claudie HAIGNERE, Ministre déléguée aux Affaires européennes et de M. Xavier DARCOS, Ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie.

Sont également intervenus devant l'Assemblée Madame Geneviève COLOT, députée de l'Essonne, présidente du groupe de travail de l'Assemblée Nationale sur les Français de l'étranger et Madame Claire BRISSET, Défenseur des enfants.



Mme Geneviève COLOT



Mme Claire BRISSET

17 et 18 juin 2005 :

Réunion du Bureau de l'Assemblée.



1

- La mise en œuvre de la loi du 9 août 2004 portant réforme du CSFE s'est poursuivie avec la mise en conformité des textes existants avec les dispositions de la loi. L'Assemblée s'est ainsi dotée d'un nouveau règlement intérieur, les décrets relatifs aux centres de vote et aux chefs-lieux de circonscriptions électorales à l'étranger ont été actualisés ; le décret du 6 avril 1984 portant statut du CSFE est en cours de modification.
- Le projet de l'administration d'étendre aux Français de l'étranger le mouvement de décentralisation par une réforme des comités consulaires donnant un rôle accru et des responsabilités plus étendues aux élus a donné à l'assemblée l'opportunité de conduire un débat fructueux. Le projet d'arrêté créant les comités consulaires a reçu un avis favorable de l'Assemblée lors de la session plénière de mars 2005.
- Les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger ont tenu à participer activement à la campagne du referendum sur le traité instituant une constitution pour l'Union européenne, notamment en s'associant, dans leurs circonscriptions respectives, à l'information des ressortissants français sur les enjeux du vote et en incitant les Français résidant hors de France à prendre part au scrutin.
- Enfin, l'AFE a été présente lors des crises majeures récentes qui ont frappé nos compatriotes à l'étranger. Lors des événements survenus en Côte d'Ivoire en octobre, comme lors du raz de marée en Asie en décembre 2004, des membres de l'AFE ont participé activement au dispositif mis en place par les autorités françaises pour venir en aide à nos compatriotes.



Cérémonie d'apposition d'une plaque commémorative à l'Hôtel des Invalides, à la mémoire des Français de l'étranger morts pour la France, 30 septembre 2004.



L'Assemblée des Français de l'étranger en session plénière au Centre de conférences internationales, mars 2005

B - Les élections sénatoriales

1



Joelle
GARRIAUD-MAYLAM

Dans le cadre du renouvellement triennal du Sénat, les membres élus de l'Assemblée des Français de l'étranger ont élu le 6 septembre 2004 quatre sénateurs représentant les Français établis hors de France :

Madame Joelle GARRIAUD-MAYLAM
(Union pour un Mouvement Populaire)

Monsieur Christian COINTAT
(Union pour un Mouvement Populaire)

Madame Christiane KAMMERMAN
(Union pour un Mouvement Populaire)

Monsieur Richard YUNG
(Parti Socialiste) .



Christian **COINTAT**



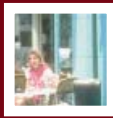
Christiane
KAMMERMAN



Séance solennelle d'ouverture des travaux de la 1ère session de l'Assemblée des Français de l'étranger, 27 sept 2004



Richard **YUNG**



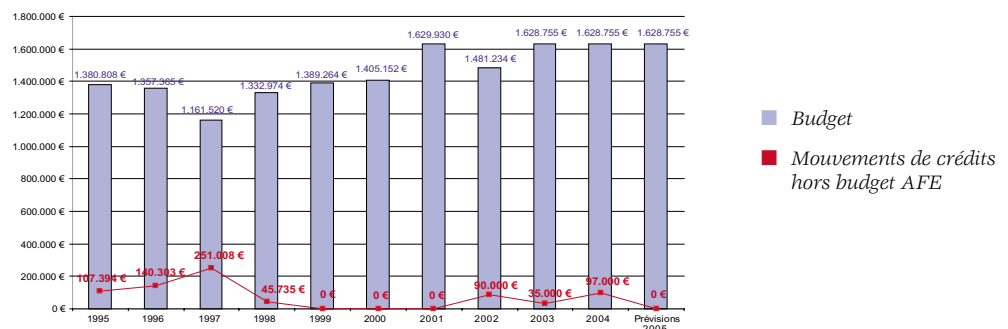
1

C - Le budget de l'AFE

Lors du Bureau de décembre 2004 de l'Assemblée des Français de l'étranger, un compte rendu de l'exécution du budget de l'année écoulée ainsi qu'un état prévisionnel du budget 2005 ont été présentés aux membres.

Le montant des crédits figurant en loi de finances pour 2005 mis à la disposition du secrétariat général de l'AFE s'établit à 1 628 755 euros, montant identique à celui de l'année précédente.

EVOLUTION DES CREDITS de l'AFE (1995 - 2005) en euros



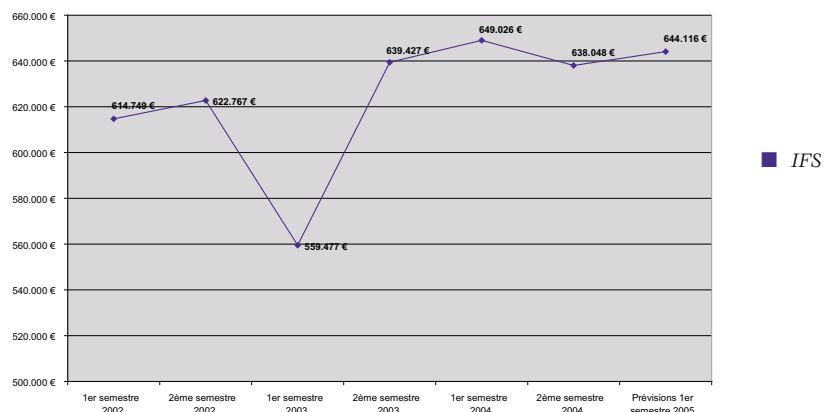
Les principaux postes de dépenses devraient se répartir de la manière suivante :

- Indemnités forfaitaires aux membres élus, ainsi qu'aux membres désignés résidant hors de France : 1 289 272 euros.
- Remboursement des frais de campagne électorale (élections partielles éventuelles) : 28 000 euros.

■ Dépenses de fonctionnement, notamment :

- Logistique des sessions (sténotypie, secrétariat, hôtesse, cafétéria, etc...) : 71 800 euros
- Edition du rapport du Directeur : 18 000 euros
- Fonctionnement (site Internet, publications, rapport du Directeur, matériel et fournitures) : 130 000 euros
- Prime d'assurance des membres : 18 500 euros.

EVOLUTION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE SEMESTRIELLE (2002 - 2005)



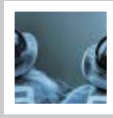
D - Les mouvements au secrétariat général de l'AFE

M. Georges GUIBLET, Secrétaire général adjoint de l'AFE, nommé au Consulat général de France à Francfort, a été remplacé par M. Alain MIRADE



Alain MIRADE





2

La sécurité des communautés françaises à l'étranger

*Incendie de bien français en Côte d'Ivoire,
novembre 2004*



A - Une année de crises sans précédent

Crise ivoirienne, raz de marée en Asie du Sud Est : l'année écoulée a été marquée par deux crises d'une ampleur et d'une intensité exceptionnelles qui ont durement éprouvé les ressortissants français à l'étranger.

Pour autant, ces événements hors norme ne sauraient faire oublier la persistance de la menace terroriste au Proche Orient ni la multiplication des crises politiques dans d'autres pays d'Afrique, en Amérique Latine et en Asie.



*Incendie de bien français
en Côte d'Ivoire,
novembre 2004*

1 - NOVEMBRE 2004 : CRISE EN CÔTE D'IVOIRE

Rôle de la cellule de crise

La cellule de crise du ministère des Affaires étrangères a été ouverte immédiatement après les bombardements des positions militaires françaises par les forces ivoiriennes l'après-midi du samedi 6 novembre, jusqu'au 18 novembre 2004, à raison de 19 heures par jour en moyenne. Elle a répondu à 18 135 appels téléphoniques. Son fonctionnement a été assuré par 350 agents dont 17 envoyés en Côte d'Ivoire en mission de renfort. Des agents d'encadrement ont assumé, de façon continue, la coordination générale des opérations.

Le retour de nos compatriotes a pu être réalisé dans les meilleures conditions possibles grâce à la coordination assurée par la cellule de crise avec les intervenants extérieurs :

- ministère de la Défense : organisation des départs et transmission d'informations au 43ème BIMA pour l'extraction des Français en situation délicate, coordination avec le centre de regroupement et d'évacuation des ressortissants (CRER) mis en place au BIMA.
- ministère de l'Intérieur : relations avec la préfecture de Seine-Saint-Denis (accueil des personnes à l'aéroport de Roissy) et le Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (C.O.G.I.C.).
- ministère de la Santé, SAMU de Paris et Croix Rouge française : envoi de médecins, de médicaments et de matériel médical (des équipes médicales et d'aide psychologique étaient présentes sur les vols affrétés par le ministère des Affaires étrangères).

- ministère des Transports et ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie pour, respectivement, la réquisition d'avions et la question du change en France des Francs CFA.
- un véritable partenariat a, en outre, été institué entre la cellule de crise et les grandes entreprises (fourniture de matériels, sociétés de transport...).
- partenaires européens : coordination quotidienne.

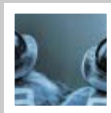
Nombre de Français rapatriés

Entre le 10 et le 18 novembre 2004, 8 332 Français ont pu quitter la Côte d'Ivoire:

- **5 434** (dont **1 560** enfants) par les 14 vols affrétés sous le régime de la réquisition par le ministère des Affaires étrangères,
- **2 898** par d'autres moyens (vols privés, vols militaires de pays partenaires européens).



*Rapatriements des Français de Côte d'Ivoire,
novembre 2004*



2

Mobilisation du réseau diplomatique et consulaire

La crise ivoirienne a entraîné une mobilisation exceptionnelle des ambassades et des consulats de France de la sous-région pour l'accueil des personnes ayant quitté la Côte d'Ivoire par d'autres moyens que les vols affrétés par le ministère des Affaires étrangères, en particulier au Ghana, au Sénégal, au Bénin et au Togo. En Europe, la mobilisation a été identique dans les ambassades et consulats accueillant, en transit, nos compatriotes rapatriés sur des vols militaires de partenaires européens (Espagne, Italie, Allemagne, Suède et Suisse notamment).



Des aides financières non remboursables représentant un montant total de 91 000 euros ont été versées par les consulats d'Accra, Dakar, Madrid et Beyrouth, au titre des Comités consulaires pour la protection et l'action sociale, à 192 personnes en difficulté (dont 106 se trouvaient à Accra et 62 à Madrid) afin de permettre leur hébergement et l'achat de billets d'avion de retour en France.

Accueil en France

Une coordination interministérielle, placée sous l'égide du Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises au Ministère de l'Intérieur, a pris le relais de la cellule de crise du ministère des Affaires étrangères, pour le volet "accueil" sur le territoire français. Comme les

Sénateurs et conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger ont pu le constater d'eux-mêmes, dans le cadre de leur participation à l'accueil de nos compatriotes, cette coordination comprenait la préfecture de Seine-Saint-Denis, les services sociaux et éducatifs de l'Etat et des départements, le réseau des préfectures et des collectivités locales, le Comité d'entraide aux

Français rapatriés, la Croix Rouge française, le Secours catholique, l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger.

Le Comité d'entraide aux Français rapatriés a organisé l'hébergement de 2 895 personnes entre le 10 et le 18 novembre 2004.

Enfants scolarisés dans les écoles françaises

Sur les 3 950 enfants scolarisés dans les établissements français en Côte d'Ivoire avant la crise, 1 500 ont été réinscrits dans les établissements français du réseau de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger, essentiellement dans la région (Dakar, Lomé, Cotonou...) et au Liban.

Coût financier des opérations pour le ministère des Affaires étrangères

La cellule de crise a fait parvenir à Abidjan plus de 180 tonnes de produits de première nécessité et de médicaments pour permettre l'accueil et les soins aux Français attendant sur place leur départ. Au total, la dépense relative aux opérations de regroupement et de rapatriement s'élève à 4 990 000 euros :

- 2 770 000 euros pour l'affrètement des avions,
- 2 220 000 euros en achat de matériel, produits de première nécessité et médicaments.

Il convient d'ajouter à cette dépense 500 000 euros en frais collatéraux (transport de fret notamment).



Rapatriements des Français de Côte d'Ivoire, novembre 2004

Rapatriements des Français de Côte d'Ivoire, novembre 2004

2 - 26 DÉCEMBRE 2004 : RAZ DE MARÉE EN ASIE DU SUD EST



Mobilisation de la cellule de crise

Cette Direction a été particulièrement mobilisée, dès le 26 décembre au matin, par la gestion d'une crise d'une ampleur sans précédent. Ouverte durant trois semaines, dont 12 jours 24 H/24, la cellule de crise a reçu quelque 120.000 appels auxquels ont répondu 415 agents volontaires. Au titre de sa fonction de coordination des différents acteurs susceptibles de porter assistance à nos ressortissants sur place, la cellule de crise a organisé, avec la DRH, l'envoi en mission de soutien d'une trentaine d'agents du Département (Sri Lanka, Maldives, Thaïlande) et d'équipes du SAMU, de la Croix Rouge et de l'identité judiciaire. La décision a été très vite prise de faire appel à SOS International, première société d'assistance médicale en Asie, pour appuyer les équipes consulaires et d'identification à Phuket. En outre, 2 vols spéciaux ont permis de rapatrier 200 de nos compatriotes. 503 000 euros ont été engagés par la DFAE pour l'assistance aux Français. Les contacts constants de la cellule de crise avec nos ambassades, les tours opérateurs, les compagnies aériennes, et bien sûr les familles, ont permis de disposer relativement rapidement d'une évaluation raisonnable du nombre des victimes et d'éviter les trop grandes fluctuations qui ont pu être reprochées à certains de nos partenaires. Le bilan français des victimes s'élève à 95 personnes décédées.

Passée la phase de l'urgence, le Service des Français à l'étranger s'est immédiatement consacré à la gestion délicate de l'après crise, dont le bilan peut être présenté sous deux rubriques principales :

Jugements déclaratifs de décès et identifications

- Sur le plan juridique, une très bonne coordination entre les ambassades, le Service central de l'Etat civil et le TGI de Paris a permis, sur la base des informations recueillies auprès des familles par la cellule

d'appui de la DFAE, d'obtenir que les jugements déclaratifs de décès puissent être prononcés dans des délais très brefs.

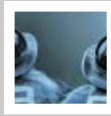
- En matière d'identification, la sous-direction de la sécurité et de la protection des personnes reste en contact permanent avec les familles, en collaboration avec les services d'identification judiciaire pour faciliter l'aboutissement des travaux d'identification. Sur place, à Phuket, la France a accru et maintenu les effectifs de son équipe d'identificateurs (23 gendarmes et policiers). Au 18 mai 2005, 64 personnes avaient pu être identifiées sur le total des 95 victimes décédées. Les mois à venir seront consacrés aux procédures d'identification par ADN.



Plage dévastée après le Tsunami, 27 décembre 2004



" Wall of remembrance "



2

Assistance aux familles

La décision a été rapidement prise de renforcer notre dispositif :

■ au Département :

le Ministre a nommé un représentant spécial, l'ambassadeur Alain du Boispéan, chargé des contacts avec les familles des disparus et des victimes et de leur information en permanence sur l'action des pouvoirs publics. Deux missions d'évaluation et de rencontre avec des membres des familles se sont rendues en Thaïlande, dont l'une conduite par M. Alain du Boispéan avec Patrick Lachaussée, responsable de la cellule de veille et le Dr Ronan Orio du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes.



Réunion de M. Philippe Douste-Blazy, ministre des Affaires étrangères, avec les familles des victimes du Tsunami (C.C.I., Paris). 25.06.2005

- **à Bangkok**, par l'envoi d'une chargée de mission placée en renfort auprès de l'ambassadeur, ayant pour tâche d'accueillir et d'orienter les familles en fonction de leurs besoins et de leur situation personnelle.
- **à Phuket**, où a été mise en place une antenne consulaire pilotée par un agent du Département ayant pour mission :
 - de se coordonner avec l'équipe d'identification (Intérieur et Défense) en bénéficiant de l'appui de SOS International dont la mission a été prolongée;
 - d'assurer la coordination et l'interface avec l'ambassade à Bangkok, les autres délégations européennes, et le Département ;

- d'accueillir en tant que de besoin les Français résidents de Phuket ;
- d'accueillir les familles venant de France ou d'autres pays de la région ;
- de procéder aux formalités nécessaires à la récupération des corps au fur et à mesure des identifications, et, selon la volonté des familles, aux opérations d'incinération ou de rapatriement de cercueil.

Le 19 mars, au Centre des Conférences Internationales, s'est tenue une première rencontre du Ministre et de Mme Nicole Guedj, Secrétaire d'Etat aux droits des victimes, avec les familles des victimes. Une cellule a été spécialement mise en place auprès du Ministère de l'Intérieur pour répondre aux demandes des familles sur les dossiers d'identification.

Rencontre du Ministre avec les familles des victimes du tsunami (25 juin 2005)

Honorant l'engagement pris par M. Michel Barnier le 19 mars dernier, le Ministre a rencontré le 25 juin les familles des victimes du raz de marée en Asie du Sud-Est lors d'une réunion à laquelle ont notamment participé les services de l'Etat (Gendarmerie et Police nationales, Sécurité civile) impliqués dans l'identification des personnes disparues lors du raz de marée du 26 décembre 2004 (bilan à la date du 28 juin : sur 95 victimes décédées, 71 identifiées, 24 encore manquantes).

Les exposés très précis des équipes envoyées sur place ont été appréciés des familles, de même que la présence de l'Ambassadeur de Thaïlande en France et du Colonel responsable des recherches à Khao Lak.

Cette réunion a permis d'informer les familles sur les méthodes d'identification, ainsi que sur les recherches de corps.

B - Les réformes

La période écoulée a également été mise à profit pour tirer les premiers enseignements de ces crises en termes d'organisation ; la Sous-Direction de la Sécurité et de la protection des personnes a engagé un travail d'évaluation et de propositions pour améliorer le fonctionnement de la cellule de crise dans trois directions :

- 1) conclure des partenariats en vue de l'externalisation de certaines de ses missions (support de la réponse téléphonique,

projection des missions de soutien aux postes - voir encadré-, déploiement des stocks de sécurité et rations de survie, diffusion d'informations à nos ressortissants en situation de crise....)

- 2) adapter les locaux de la cellule de crise à la gestion de situations de grande ampleur
- 3) coopérer plus étroitement avec le Ministère délégué au Tourisme pour disposer d'un

meilleur suivi des voyageurs français, plus nombreux d'année en année -voir encadré-, en s'inspirant de l'expérience et des pratiques de certains de nos partenaires étrangers (inciter notamment nos compatriotes à

fournir avant le départ les coordonnées de leurs proches devant être prévenus en cas de problème, et à souscrire plus systématiquement des contrats d'assurance-rapatriement).

Des voyageurs français nombreux

(source : Ministère délégué au Tourisme : année 2004)

mai 2004 - mai 2005 :

17.2 millions de voyageurs Français ont voyagé en dehors de l'hexagone dont :

- 2/3 au sein des frontières de l'Union européenne
- 1/3 hors d'Europe

soit une progression de 18% par rapport à l'année précédente.

Le Ministère délégué au Tourisme prévoit pour les 12 mois à venir une augmentation de plus de 25 % du nombre des voyageurs français partant à l'étranger.

Les quatre destinations touristiques favorites des voyageurs français

(source : Ministère délégué au Tourisme : année 2004)

• Maroc	725 000
• Tunisie	670 000
• Egypte	410 000
• Turquie	298 000

Les missions de soutien en situation de crise

Tirant les leçons de la catastrophe de Charm el Cheikh et de l'utilité de la mission de renfort de la DFAE auprès du poste pour organiser l'accueil des familles, la cellule de veille, avec la Direction des Ressources humaines du Ministère, a mis sur pied un dispositif permanent de " missions de soutien en situation de crise ".

Ces missions sont constituées à partir d'un vivier d'une trentaine d'agents susceptibles de partir à très bref délai pour une mission de courte durée, afin de soutenir l'action d'un poste confronté à une situation de crise.

Au fur et à mesure des engagements à travers le

monde : Haïti, Côte d'Ivoire, raz de marée en Asie du Sud Est, les moyens de ces missions de soutien ont été accrus :

- programme de formation (3 jours),
- malles techniques assurant l'autonomie bureautique et de communications (GSM et satellites/internet),
- conventions avec des partenaires,
- kit consulaire (Marianne et tampons, laissez-passer),
- tenue et signalétique pour que les missionnaires soient plus facilement identifiables par nos compatriotes.

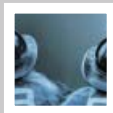


Patrick
LACHAUSSEE
Cellule de crise.

C - La coordination européenne

Dès la fin de l'année 2003, dressant un premier bilan des crises récentes et du conflit en Irak, la France avait présenté au Comité politique et de sécurité, à Bruxelles, une initiative appelant les partenaires européens et le Conseil à se doter de véritables outils de veille et de gestion des crises. Lors de la crise ivoirienne de novembre 2004 et du raz de marée en Asie du Sud Est, les partenaires européens ont pris des premières mesures, qui, si elles sont encore loin de constituer une politique de sécurité coordonnée et cohérente pour les ressortissants européens dans les pays tiers, n'en représentent pas moins des progrès :



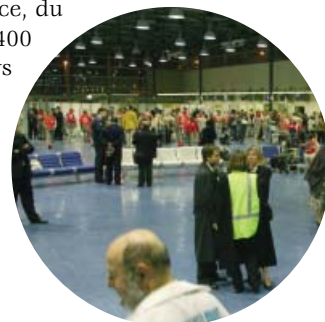


Côte d'Ivoire

Sous présidence hollandaise, et avec notre appui, une coopération s'est instaurée avec nos partenaires allemands, belges, espagnols, italiens, britanniques et suédois qui devaient aider au départ de leurs ressortissants (la Suisse s'est associée à l'exercice) :

- conférence téléphonique quotidienne entre les principaux responsables des cellules de crise des Etats membres de l'U.E. (Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Belgique, France).

- mutualisation des moyens aériens civils et militaires. Un officier de liaison suédois a, par exemple, été dépêché à la cellule de crise du Quai d'Orsay afin d'organiser trois rotations aériennes entre Abidjan et Accra.
- prise en charge sur les vols affrétés par la France, du départ de plus de 400 ressortissants de pays de l'U.E dont, pour la moitié, des citoyens belges.



Raz de marée en Asie du Sud Est

Cette catastrophe a été une épreuve sans précédent pour les pays européens, qui pour certains, Suède, Allemagne, Grande-Bretagne, comptent leurs victimes par centaines. Solidaires dès les premiers jours de la crise (conférences téléphoniques, prise en charge des passagers sur les vols disponibles), les pays européens ont poursuivi leurs efforts et leur coordination pour avancer au plus vite dans les procédures complexes d'identification par ADN (sélection du laboratoire de l'ICMP à Sarajevo pour conduire les recherches ADN - International Committee for Missing Persons).

Mai 2004 - Mai 2005 Chronologie d'une année de menaces et de crises

2004

■ Mai

- **1er mai** : Arabie saoudite : Attentat de Yanbu.
- **29 mai** : Arabie saoudite : Attaques à Al-Khobar. Quatre employés de Total résidaient dans l'un des compounds attaqués.

■ Juin

- **3 juin** : République démocratique du Congo : troubles.

■ Août

- **20 août** : Irak : prise en otages de Christian Chesnot et Georges Malbrunot et de leur chauffeur syrien.
- **mi-août** : Etats-Unis : Ouragan Charley .

■ Septembre

- **1er septembre** : Népal : Emeutes à Kathmandou à la suite de l'assassinat des 12 otages népalais en Irak.
- Caraïbes, Etats-Unis : Ouragan Frances (le **4 septembre** en Floride).
- Caraïbes, Etats-Unis : Ouragan Ivan (le **16 septembre** en Floride).
- Caraïbes, Etats-Unis : Ouragan Jeanne (Haïti, République dominicaine le 16 septembre, Floride le **25 septembre**). Très nombreux appels de familles inquiètes et de touristes ayant prévu de voyager dans les Caraïbes.
- Arabie Saoudite : Assassinat d'un ressortissant français à Djeddah dans la nuit du **25 au 26 septembre**.

■ Octobre

- **7 octobre** : Egypte : Attentats de Taba et de Ras Shitan dans le Sinaï.
- **25 octobre** : Thaïlande : Tensions dans le sud à la suite du décès de 85 musulmans après leur arrestation par la police.

■ Novembre

- **6 novembre** : crise en Côte d'Ivoire ; ouverture de la cellule de crise jusqu'au 18 novembre.

■ Décembre

- **26 décembre au matin** : Asie du sud est : un tremblement de terre d'une magnitude de 8,9 sur l'échelle de Richter provoque un raz-de-marée gigantesque (tsunami) qui touchera sept Etats du Sud Est Asiatique: le Sri Lanka, l'Inde, l'Indonésie, la Thaïlande, les Maldives, le Bangladesh et la Malaisie. Des milliers de touristes se trouvent dans la zone. Ouverture immédiate de la cellule de crise.

2005

■ Janvier

- Asie du sud est : Raz de marée. Maintien de la cellule de crise jusqu'au **17 janvier**.
- **5 janvier** : Irak : prise en otage de Florence Aubenais et de son guide.
- **31 janvier au 6 février** : Arabie saoudite : plusieurs milliers de pèlerins français ou résidents en France bloqués à Djeddah et à La Mecque pendant le Hajj en raison de la défection de vols retour.

■ Février

- **1er février** : Népal : coup d'Etat royal à Kathmandou: blocus de la capitale, communications coupées pendant plusieurs jours;

■ Mars

- **10 mars** : Maroc : accident de car à Azrou (région de Fès): 1 mort et quarante blessés français.
- **31 mars** : Maroc : accident de car entre Taroudant et Ouarzazate. 8 victimes françaises décédées, 43 blessés.

■ Avril

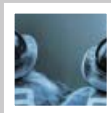
- **3 avril** : Thaïlande : une série d'attentats (dont l'un visait un supermarché Carrefour), à Hat yaï (un ressortissant français gravement blessé).
- **7 avril** : Egypte : Attentat au Caire dans le soukh de Khan Khalili : trois victimes étrangères décédées dont deux françaises, deux ressortissants français blessés.
- **21 avril** : Equateur : crise politique.
- **24 avril** : Togo : élections présidentielles - Troubles à Lomé.
- **25 avril** : Japon : accident de train à Osaka, 73 victimes et plusieurs centaines de blessés.
- **26 avril** : Togo : proclamation des résultats des élections - troubles importants à Lomé.

■ Mai

- **9 mai** : République Dominicaine : Accident de car : 1 mort et 24 blessés français.

D - Les rapatriements

En 2004, toutes catégories confondues, le ministère des Affaires étrangères a assuré le rapatriement de 401 Français résidant à l'étranger (hors rapatriements des Français de Côte d'Ivoire), chiffre en diminution de 21% par rapport à l'année 2003. Les rapatriements ont principalement bénéficié aux personnes " indigentes " (349) souhaitant rentrer en France pour y être hébergées par leur famille ou, à défaut, être accueillies au centre de Vaujours du Comité d'Entraide pour les Français Rapatriés (CEFR), ainsi qu'aux personnes devant regagner la France pour raisons sanitaires.



2

RAPATRIEMENTS		Nbre de personnes
Rapatриements pour indigence		349
	Avec accueil au CEFR	241
	Avec accueil en famille	63
	Avec accueil en foyer pour mineurs	5
	Avec accueil en maison de retraite	6
	Etudiants boursiers	24
	Stagiaires AFPA	11
Rapatриements sanitaires		52
- dont évacuations sanitaires par avion médicalisé ;		2
- demandes d'aide médicale de l'Etat, sans prise en charge des frais de rapatriement.		34
TOTAL		401

En 2004, le Comité d'Entraide aux Français Rapatriés (CEFR) a accueilli au centre de Vaujours 59 familles, représentant 241 personnes rapatriées par le ministère des Affaires étrangères, dont la majorité provenait d'Afrique sub-saharienne. Le CEFR a également accueilli 674 ressortissants français de retour de Côte d'Ivoire à la suite des événements politiques qui ont affecté ce pays en novembre 2004.

A l'issue de leur séjour au centre d'accueil de Vaujours, dont la durée moyenne est désormais d'une semaine et demi, les personnes rapatriées sont orientées suivant leur situation familiale et sociale, soit vers l'un des onze centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), soit vers le centre spécialisé de Saint-Biez, soit vers l'une des maisons de retraite du CEFR.

Distribution par zones géographiques et par catégories

	Indigents	Boursiers	Formation professionnelle	TOTAUX
Afrique du Nord + Algérie	51		2	7
Afrique francophone (dont Madagascar)	178	16	8	202
Afrique non francophone (dont Ile Maurice)	17	2		19
Amérique du Nord	6			6
Amérique latine	19			19
Asie Océanie	7	6	1	14
Europe	69			69
Proche et Moyen-Orient	9			9
TOTAUX	366	24	11	401

E - détenus français à l'étranger

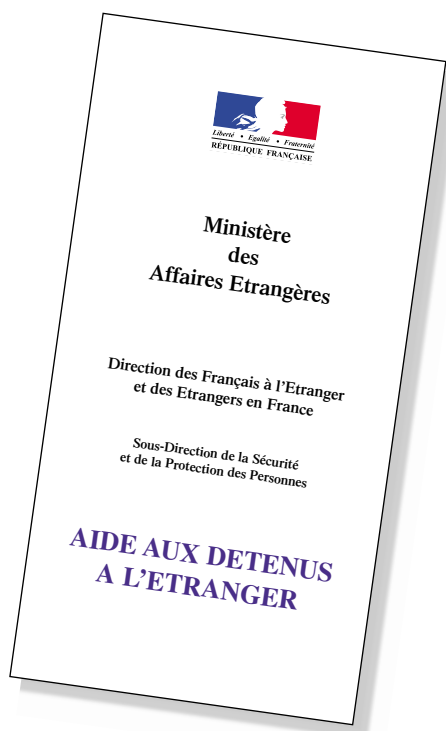
L'une des missions de nos ambassades et consulats est la protection consulaire de nos ressortissants détenus à l'étranger. Cette protection consiste à vérifier que nos compatriotes détenus ne sont pas maltraités, que leurs droits à la défense sont bien respectés (présence d'un avocat dont les honoraires sont à la charge de la famille ou d'un avocat commis d'office par la justice locale), que les détenus puissent communiquer avec leur famille, et que ces familles puissent faire parvenir à leur proche détenu des aides financières afin d'améliorer leur ordinaire.

Les autorités françaises ne peuvent cependant pas intervenir dans le cours de la justice locale qui est souveraine, ni se prononcer sur le fond d'une affaire de justice, ni assurer la défense de nos compatriotes devant les tribunaux, ces tâches incombant à l'avocat de la défense.

Il est conseillé à nos ressortissants se rendant à l'étranger, de consulter le site " Conseils aux voyageurs " du Ministère des Affaires Etrangères afin de s'enquérir des difficultés qu'ils pourraient rencontrer dans le pays de destination, certains faits pouvant mener à une arrestation et à une inculpation à l'étranger, alors qu'ils ne constituent pas une infraction en France. Ce site est consultable à l'adresse suivante :

www.france.diplomatique.gouv.fr/voyageurs

La France a signé avec certains pays une convention de transfèrement qui permet aux détenus français, s'ils le demandent, de venir purger le restant de leur peine en France. Pour raisons humanitaires sérieuses certains pays, qui n'ont pas conclu une telle convention avec la France, acceptent également au cas par cas des transfèrements vers la France. Plusieurs pays d'Amérique du Sud sont actuellement sur le point de signer avec nous une convention de transfèrement ou d'adhérer à la Convention de transfèrement du Conseil de l'Europe. Des négociations sont en cours avec l'Inde et l'Indonésie.



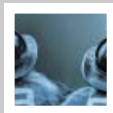
Jacques GUYOT

*Adjoint au
Sous-directeur
de la sécurité
et de la protection
des personnes.*

Au mois de mai 2005, nos postes diplomatiques et consulaires recensaient 1828 détenus à l'étranger (174 détenus de plus qu'au mois d'avril 2004). Un certain nombre de nos ressortissants incarcérés ne souhaitant pas (surtout dans les pays limitrophes de la France) que les autorités consulaires soient informées de leur arrestation, ce chiffre est probablement inférieur à la réalité. Les affaires de drogue (consommation ou trafic), représentent 50 % des cas, le reste étant constitué par des délits de droit commun. En Espagne et au Maroc, les affaires de drogue atteignent respectivement 73 % et 75 %, et en Amérique du Sud 74 %.

Répartition des détenus français à travers le monde :

La majorité de nos compatriotes sont incarcérés en Europe (1146), notamment dans les Etats voisins, l'Espagne étant de loin le premier pays (523), l'Allemagne (123) et l'Italie (64). Ailleurs les détenus se répartissent entre l'Afrique - Maghreb inclus - (304), le continent américain (247) l'Asie (81) et le Proche-Orient (26).



2

F - disparitions et enlèvements de Français à l'étranger



Arrivée à l'aéroport de Villacoublay de Georges Malbrunot et Christien Chesnot, 22 décembre 2004

Depuis un an, entre mai 2004 et mai 2005, nous avons noté de nouveaux enlèvements de compatriotes à l'étranger, témoignant ainsi de l'aggravation des conditions de sécurité dans certains pays déjà signalés comme dangereux sur le site " Conseils aux Voyageurs " du Département.

Nous restons toujours sans nouvelles d'un couple de Français disparus au Guatemala en décembre 2003, d'un jeune compatriote disparu dans le sud de la Colombie également depuis décembre 2003 ainsi que d'une touriste française dans le nord de l'Ethiopie. Nous demeurons également sans nouvelle du journaliste franco-canadien disparu en Côte d'Ivoire.

Recherches dans l'intérêt des familles

De mai 2004 à avril 2005, le nombre des dossiers de recherches dans l'intérêt des familles s'est élevé à environ 1750 contre 1600 en 2003-2004. Environ une personne sur trois accepte, quand elle est retrouvée, de communiquer ses coordonnées à ses proches.

Les recherches sur dossiers émanent soit du Ministère de l'Intérieur (Préfecture de Police de Paris) et des préfectures, soit de postes consulaires. Afin de s'informer des procédures de recherches, des particuliers s'adressent aussi directement au Département soit par courrier, soit par téléphone. Les postes consulaires sont également saisis télégraphiquement de cas ponctuels : localiser des personnes parties en voyage touristique ne donnant pas de nouvelles à leur famille.

Pour un tiers d'entre elles, les recherches aboutissent rapidement. Il s'agit, en effet, d'une absence momentanée de manifestation de la part de nos compatriotes en déplacement à l'étranger, qui négligent d'appeler leur famille, plus que de disparition au sens propre du terme. Les dossiers de personnes disparues dans des circonstances susceptibles d'avoir entraîné la mort restent ouverts tant que les familles n'ont pas obtenu les informations voulues.

On constate en outre une demande croissante de recherches de parents français par des ressortissants algériens ou binationaux résidant en Algérie, vraisemblablement désireux de prouver leur nationalité française ou de renouer des contacts familiaux en France en vue de s'y établir.

Par ailleurs, l'engouement pour les recherches généalogiques représente environ 7 % des demandes, qui n'entrent cependant pas dans le cadre des compétences du Ministère des Affaires Etrangères en matière de recherches dans l'intérêt des familles.



Rencontre du Ministre avec la famille d'Ingrid Bettancourt, 19 novembre 2004.

Concernant les prises d'otage de compatriotes à l'étranger, outre le cas d'Ingrid Bettancourt détenue en Colombie depuis plus de trois ans, deux journalistes français ont été enlevés en Irak en août 2004 puis libérés en décembre 2004. Tout au long de leur détention, le service des Français à l'étranger a assuré un contact quotidien avec leur famille. Par ailleurs, une compatriote journaliste enlevée en Irak en janvier 2005 a été libérée en juin dernier et une Française résidente au Venezuela, enlevée dans la province de Barinas en avril 2005, se trouve toujours retenue par ses ravisseurs.

Il convient de rappeler que nos compatriotes disparus ou enlevés, en particulier en Colombie, au Venezuela et en Irak, l'ont été dans des pays ou des régions totalement déconseillés par le Département.

Arrivée en France (base militaire de Villacoublay) de Florence Aubenas, journaliste retenue comme otage pendant 157 jours en Irak ; 12 juin 2005



G - L'assistance aux familles de ressortissants français décédés à l'étranger

2



La Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France joue un rôle essentiel dans l'information et l'assistance aux familles de nos compatriotes décédés à l'étranger. Elle les aide à faire face aux formalités nécessaires au rapatriement des dépouilles mortelles, en liaison avec les différentes administrations concernées (préfectures, mairies, gendarmeries, commissariats de police, etc.), les sociétés de pompes funèbres, les compagnies d'assurance et nos postes diplomatiques et consulaires.

Les familles reçoivent l'aide du Département pour obtenir les rapports d'autopsie et de police émanant des autorités locales compétentes.

1539 décès ont été signalés à la sous-direction de la sécurité et de la protection des personnes par nos postes diplomatiques et consulaires entre le 1er mai 2004 et le 30 avril 2005 (chiffre sensiblement égal à celui de l'année dernière). Il est à noter que le raz de marée survenu le 26 décembre 2004 en Asie (90 décès en Thaïlande, 4 au Sri-Lanka et 1 en Inde), s'il a fait moins de victimes que l'accident d'avion de Charm El Cheikh, survenu le 3 janvier 2004 (133 victimes), reste une crise majeure qui continue à mobiliser le service des Français à l'étranger.

Le nombre de ressortissants français décédés dans des accidents de la circulation (114) reste élevé. Deux accidents de bus transportant des touristes français, survenus au Maroc, ont fait respectivement 1 victime (circonscription de Fès) et 9 victimes (circonscription d'Agadir).

6 personnes ont été victimes d'attentats : 2 en Iraq, 2 au Sinaï Oriental (Egypte) et 2 au Caire. Contrairement aux années précédentes, les attentats perpétrés en Israël n'ont fait aucune victime française.

Le nombre de ressortissants français victimes d'agressions violentes s'est élevé à 31, le nombre de suicides à 35. 42 personnes ont été victimes de noyade et d'accidents de plongée.

Ces circonstances souvent tragiques ont contribué à resserrer la coopération entre la sous-direction de la sécurité et de la protection des personnes et l'INAVEM qui, outre un soutien psychologique, apporte une aide juridique aux familles. L'aide apportée par cet organisme s'est révélée particulièrement précieuse lors du raz de marée du 26 décembre 2004.



Cellule de crise du Quai d'Orsay



3

La gestion des communautés françaises à l'étranger



A - L'évolution de la population française établie hors de France inscrite de 1995 à 2004

Une augmentation significative de la population française établie hors de France en 2004 de +2,4%, mais beaucoup plus faible que celle observée l'année précédente.

En 2004 la population française établie hors de France inscrite s'élève à 1 252 229, soit +2,4% par rapport à 2003. L'année précédente l'augmentation avait été de +11,2%.

De 2000 à 2004 la progression a été de +4,4% en taux annuel moyen et de +2,3% de 1995 à 2000. En dix ans, de 1995 à 2004, la population française établie hors de France inscrite a augmenté de +39,5%, soit un taux moyen de 3,3% par an. Cette progression demeure très importante, comme le montre la courbe de tendance (régression linéaire) ci-dessous.

Une évolution résultant de plusieurs facteurs relevant de l'économie, de la sécurité, de l'administration

Pour un poste sur quatre, le premier facteur d'explication relève de l'attractivité économique des pays étrangers.

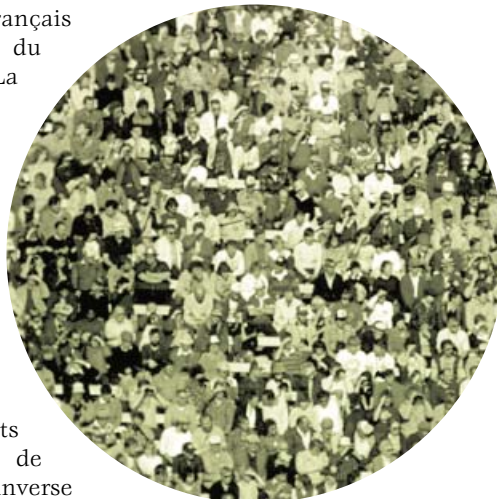
20% des postes expliquent l'accroissement ou la diminution du nombre de Français inscrits par une modification du fonctionnement des consulats. La sensibilisation de la communauté française, l'amélioration de l'accueil ont des effets très positifs. A l'opposé, l'absence de relance, la mise à jour des fichiers du consulat provoquent une baisse de l'immatriculation. 20% des postes déclarent que les relations politiques sont à l'origine des variations. Dans la moitié des cas, les relations se détériorent et les résidents s'inscrivent pour des raisons de sécurité. Les relations peuvent à l'inverse s'améliorer et provoquer soit le retour de résidents dans le pays, soit des facilités administratives.

La nécessité de se doter d'un passeport lisible en machine a suscité des visites au consulat et donc des ré-immatriculations pour une quinzaine de postes.

Pour les deux tiers des postes, la modification des règles d'inscription n'a pas eu d'effet. Des postes importants comme Madrid, Barcelone, New York, Genève n'ont pas noté d'influence. Cet avis est également partagé par de petits postes qui gèrent une population française moins nombreuse.

Des évolutions très contrastées d'une région à l'autre

Certaines régions connaissent de forts accroissements, comme l'Afrique du Nord (+11,1%) et l'Europe de l'Est (+7,1%). L'Afrique francophone voit la population française baisser de -2,5%.





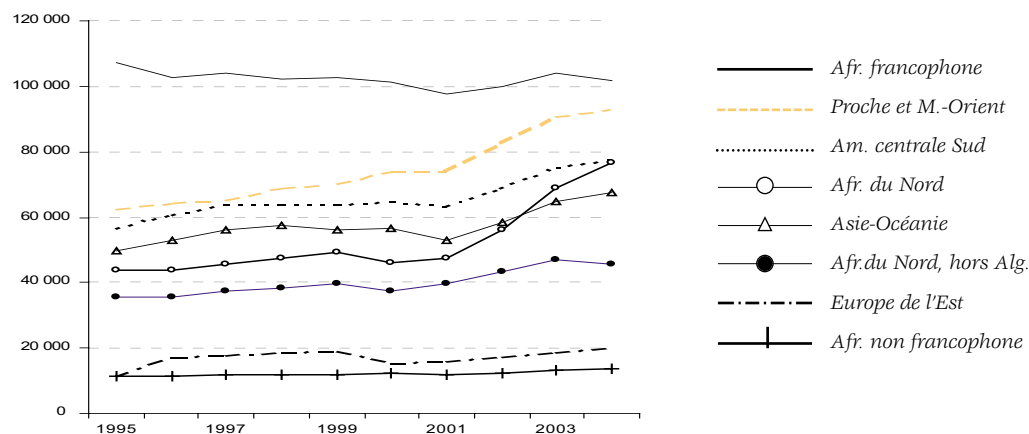
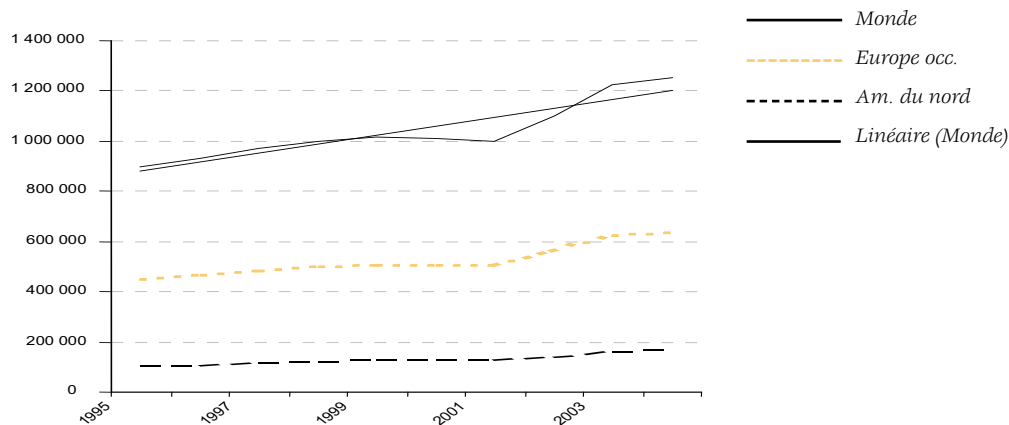
3

Population française par région

	1995	2000	2003	2004	Taux d'évolution annuel moyen en %		
					2000/1995	2004/2000	2004/2003
Afrique du nord	43 770	46 276	69 031	76 716	1,1 %	10,6 %	11,1 %
Afrique du nord, hors Algérie	35 770	37 411	46 829	45 752	0,9 %	4,1 %	-2,3 %
Afrique francophone	107 033	101 255	104 180	101 566	-1,1 %	0,1 %	-2,5 %
Afrique non francophone	11 055	12 170	12 934	13 621	1,9 %	2,3 %	5,3 %
Amérique centrale Sud	56 537	64 758	75 255	77 756	2,8 %	3,7 %	3,3 %
Amérique du Nord	106 917	129 191	162 920	167 342	3,9 %	5,3 %	2,7 %
Asie-Océanie	49 734	56 392	64 785	67 564	2,5 %	3,7 %	4,3 %
Europe de l'Est	11 297	15 667	18 914	20 256	6,8 %	5,3 %	7,1 %
Europe occidentale	449 458	509 085	624 614	635 454	2,5 %	4,5 %	1,7 %
Proche et Moyen-Orient	62 702	73 779	90 776	92 954	3,3 %	4,7 %	2,4 %
Proche et Moyen-Orient hors Egypte	59 484	69 536	86 454	87 594	3,2 %	4,7 %	1,3 %
Monde	898 503	1 008 573	1 223 409	1 253 229	2,3 %	4,4 %	2,4 %



Bernard GENTIL
Administrateur
de l'INSEE, chargé
de mission auprès
de la DFAE.



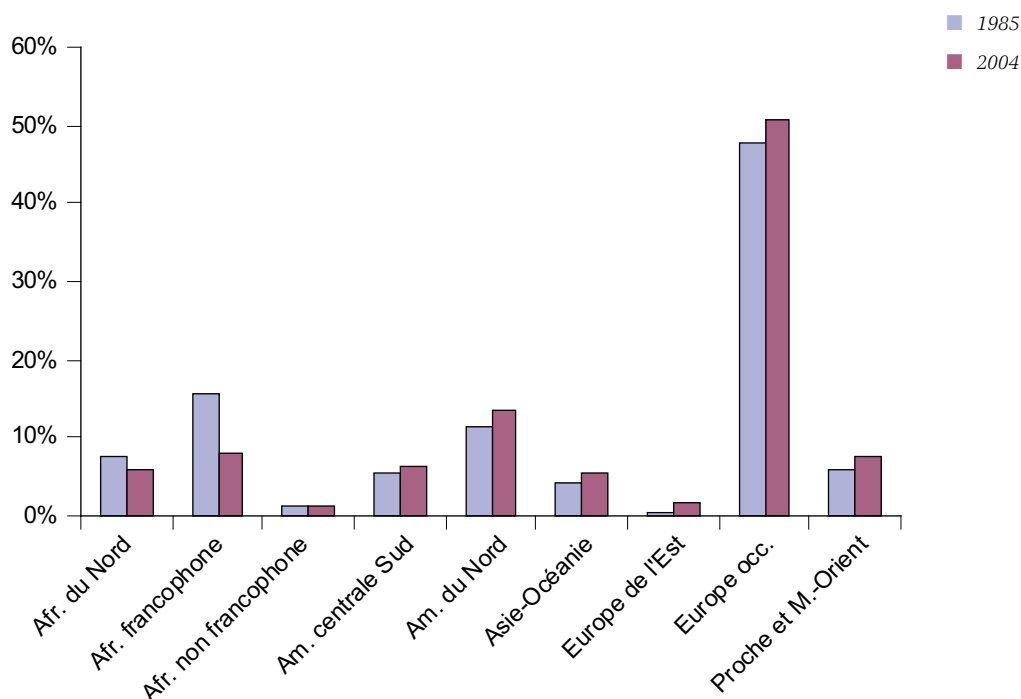
Dans les autres régions la population française croît plus modérément, avec des évolutions moins marquées que l'année précédente. L'Europe occidentale, qui représente plus de 50% de la population française établie hors de France connaît une croissance faible de +1,7%.

Au total le poids global des différentes régions est légèrement modifié. Les parts de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord continuent de s'accroître (respectivement 50,7% et 13,4% en 2004 contre 50,5% et 12,8% en 2003). Celle de l'Afrique francophone baisse de 2003 à 2004 de près de deux points, passant de 10% à 8,1%. Celle du Maghreb augmente (4,6% en 2003 et 6,1% en 2004).

En 20 ans, la part de l'Afrique francophone a été divisée par 2, passant de 16,1% en 1985 à 8,1% en 2004 (voir tableau en annexe). Celle de l'Afrique du Nord a suivi une évolution erratique, passant de 7,6% en 1985 à 4% en 1995 en raison de la baisse des inscriptions en Algérie, puis remonte pour atteindre 6,1% en 2005 sous l'effet de la reprise des inscriptions dans ce même pays.

Les deux régions les plus importantes, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord augmentent tous les ans leur part.

Poids des différentes régions du monde en 1985 et 2004





AFRIQUE DU NORD

On observe un très fort accroissement de la population française en Afrique du Nord (+11,1%) qui rassemble 76 716 Français, mais celui-ci résulte avant tout de l'évolution des inscriptions en Algérie. L'Algérie présente en effet un profil atypique : +39,5% en 2004 (+5 379 inscrits), +77% en 2003 (+7 752).

La population française en Algérie dépasse maintenant celle observée en 1984 pour atteindre près de 31 000 inscrits. Il semble qu'à la suite de la relative amélioration de la situation politique, de nombreux Français binationaux n'ont pas craint de faire valoir leur nationalité française (un peu plus de 1 600 certificats de nationalité française délivrés en 2004) et se sont inscrits.

Hors Algérie, la population française en Afrique du Nord, régresse de -2,3% : elle baisse en Tunisie et au Maroc, phénomène tout à fait nouveau par rapport aux années antérieures.

AMÉRIQUE CENTRALE SUD

La population de cette région - 77 756 Français - augmente de +3,3% en 2004. D'un pays à l'autre, les évolutions sont très diverses : forte augmentation au Venezuela (+12,6%), au Brésil (+6,1%), au Pérou (+5,1%) et au Mexique (+4,5%), mais baisse en Argentine (-1,8%), en Colombie (-3,4%), en Uruguay (-1,7%), etc.

AMÉRIQUE DU NORD

En Amérique du Nord où le nombre de Français inscrits s'élève à 167 342, la croissance est de +2,7%, contre +5,3% en 2003. Elle est de +3,9% au Canada et de +2% aux États Unis. En 2003, la population avait augmenté respectivement de +15,4% et de +16,5%.

EUROPE DE L'EST

La population - 20 256 Français - augmente de +7,1%. On observe une forte augmentation en Russie (+8,4%) et surtout en République tchèque (+17,5%), la population est stable en Pologne (+0,4%).

AFRIQUE FRANCOPHONE

La population française baisse en Afrique francophone (-2,5%) après une hausse de +4,1% en 2003. Elle s'élève en 2004 à 101 566, contre 107 033 en 1995.

La baisse de la population française en Côte d'Ivoire (-24,6%) était attendue, mais on ne constate aucun "transfert" vers les autres pays : la population est quasiment stable au Sénégal (+1%, après une hausse de +3,8% en 2003), elle baisse au Togo (-2,1%), en Guinée (-5,6%), à Djibouti (-5,8%).

À Madagascar, la population française augmente fortement (+7,1%, contre +4,7% en 2003).

AFRIQUE NON FRANCOPHONE

La plus petite des neuf régions rassemble une population de 13 621 Français. Celle-ci s'accroît de +5,3%.

L'augmentation est forte en Afrique du Sud (+5,9%) et plus modérée au Nigeria (+1,9%).

ASIE-OCÉANIE

On observe dans cette région un accroissement significatif (+4,3%). Le nombre de Français inscrits est de 67 564.

En Chine la population est en forte croissance (+16,2%), il en est de même au Cambodge (+10,8%) et en Thaïlande (+13%). Au Japon l'accroissement est moindre (+5%). La population baisse en Inde (-4,1%) et en Australie (-3%).

EUROPE OCCIDENTALE

Première région pour la population française établie hors de France, 365 454 Français inscrits, la population augmente faiblement en Europe occidentale (+ 1,7% contre + 10,8% en 2003).

Les évolutions sont très diverses. Certains pays connaissent des croissances marquées : Norvège (+ 7,7%), Autriche (+ 5,7%), Espagne (+ 4,3%), Luxembourg (+ 6,5%), Suède (+ 4,5%), Royaume-Uni (+ 3,2%). Mais d'autres pays présentent des baisses importantes : Danemark (-4,6%), Grèce (-7,5%), Pays-Bas (-2,1%), Monaco (-5,9%).

En Allemagne la population baisse de -0,9%.

Les 15 pays où la présence française est la plus forte

Au total 15 pays représentent 70% de la population française totale établie hors de France. Neuf pays appartiennent à l'Europe Occidentale, la Suisse occupant la première place, deux appartiennent au Maghreb, respectivement à la 10ème place et à la 11ème place.

PROCHE ET MOYEN-ORIENT

On compte 92 954 Français inscrits dans cette région. Cette population augmente de + 2,4%.

La baisse de la population française en Arabie Saoudite est très marquée (-12,3%), moins importante au Liban (-1,7%). On observe une augmentation dans les autres pays, en particulier dans la circonscription de Jérusalem (+ 6,8%), alors que la population en Israël n'augmente que modérément (1,4%). L'Egypte présente un profil atypique : + 24% en 2004.



	1995	2000	2003	2004	Taux d'évolution annuel moyen moyen en		
					2000/1995	2004/2000	2004/2003
SUISSE	99 210	116 454	129 506	133 074	3,3%	2,7%	2,8%
ALLEMAGNE	85 935	89 705	107 774	106 781	0,9%	3,5%	-0,9%
ETATS-UNIS	70 519	85 010	102 873	104 978	3,8%	4,3%	2,0%
ROYAUME-UNI	51 303	73 532	91 630	94 563	7,5%	5,2%	3,2%
BELGIQUE	66 856	67 640	85 587	86 069	0,2%	4,9%	0,6%
ESPAGNE	44 049	49 749	65 669	68 477	2,5%	6,6%	4,3%
CANADA	36 398	44 181	60 047	62 364	4,0%	7,1%	3,9%
ISRAEL	29 983	32 960	42 533	43 111	1,9%	5,5%	1,4%
ITALIE	30 812	31 926	41 133	41 797	0,7%	5,5%	1,6%
ALGERIE	8 000	8 865	22 202	30 964	22,6%	28,4%	39,5%
MAROC	25 837	24 694	30 208	29 942	-0,9%	3,9%	-0,9%
LUXEMBOURG	11 523	14 641	19 673	20 946	4,9%	7,4%	6,5%
MADAGASCAR	19 747	19 422	18 711	20 044	-0,3%	0,6%	7,1%
PAYS-BAS	10 618	12 394	19 552	19 148	3,1%	9,1%	-2,1%
LIBAN	9 137	14 353	16 853	16 564	9,5%	2,9%	-1,7%
Total	599 927	685 526	853 951	878 822	2,7 %	5,1 %	2,9 %
<i>Part dans la pop. Fr. établie dans le monde</i>	<i>66,8%</i>	<i>68,0%</i>	<i>69,8%</i>	<i>70,1%</i>			
Total hors Algérie	591 927	676 661	831 749	847 858	2,7 %	4,6 %	1,9 %



3

Structure de la population par âge

Les caractéristiques de la population bougent peu d'une année sur l'autre. Les grandes tendances ont été décrites dans le rapport de l'année précédente. Nous les rappelons ici brièvement. Les données détaillées figurent en annexe.



Progression de la population binationale, baisse des détachés

La population de Français détachés continue de décroître (-1,5% en 2004), la baisse en 10 ans est de -28%. Sa part forme en 2004 5% de la population française, elle en formait 30% en 1985 (52% en Afrique francophone) !

Mais il faut signaler que la définition des détachés appliquée dans les consulats est très restrictive. Les salariés français des administrations françaises et des filiales des entreprises françaises forment une population beaucoup plus importante que celle décomptée dans le fichier des immatriculés sous ce statut. L'enquête expérimentée dans certains postes (voir encadré) chiffre à 8% la part des salariés selon cette définition contre 1,5% de détachés d'après le fichier consulaire. Quant à la population binationale, elle s'accroît en 2004 (+ 2,0%), mais moins vite que la population française totale. Sa part s'établit à 46,9%, contre 46,4% en 2000 et 31,6% en 1985. Il semble que l'on observe une stabilisation.

La population se féminise

Il y a 20 ans, les femmes étaient peu présentes à l'étranger, elles ne représentaient que 37% de la population. Aujourd'hui, le pourcentage de femmes dépasse de deux points celui des hommes.

Bien que cette évolution concerne toutes les régions, il subsiste de grandes disparités. En Afrique, les femmes sont moins nombreuses : 45% en Afrique non francophone et 47% en Afrique Francophone. Il en est de même en Asie Océanie et en Europe de l'Est. En revanche en Europe, en Amérique du Nord, en Afrique du Nord, la proportion de femme est supérieure à celle des hommes.



Rajeunissement de la population particulièrement en Europe

En 2003 28% de la population a moins de 18 ans, soit 4 points de plus qu'en 1984. Cette évolution s'est passée avant 1995. Depuis les mouvements sont peu sensibles. La part des moins de 6 ans est stable entre 1995 et 2004, celle des plus de 17 ans s'accroît légèrement passant de 71,4% à 71.9%.

Cette tendance se retrouve dans toutes les régions, mais certaines gardent des caractéristiques propres. Par exemple en Afrique du Nord, en Afrique francophone et au Proche et Moyen Orient la part des 1/17 ans est notablement plus élevée que dans les autres régions.

L'activité se situe très majoritairement dans le secteur tertiaire

Près de 87% des emplois appartiennent au secteur tertiaire, la dominance est forte et s'accroît nettement en 10 ans. En France, le secteur tertiaire occupe 72% des actifs.



Quelques pays ou régions présentent des particularités : les Etats Unis où le secteur tertiaire atteint 93%, et à l'opposé l'Afrique non francophone où le tertiaire ne représente que 68% de l'activité. Dans cette région, le secteur industriel est très implanté et occupe 27% des actifs contre 10% en moyenne. En Europe de l'Est, on observe le même phénomène : un secteur tertiaire inférieur à la moyenne (77% contre 88%) au profit des autres secteurs.

Les catégories socioprofessionnelles : sur-représentation des cadres

La répartition de la population française établie hors de France par catégorie socioprofessionnelle diffère fortement de celle observée en France. Ainsi en France, 13% des actifs sont classés en cadres supérieurs (et professions intellectuelles). Chez les Français de l'étranger, cette proportion s'élève à 33% en 2004. Cette particularité a tendance à se renforcer : en 1992 la proportion de cadres était de 28,9%.

D'une façon générale là où la population française est importante, les caractéristiques de la population se rapprochent de celles de la population locale. Pour reprendre l'exemple des cadres, en Europe occidentale la part des cadres est de 26%, soit 7 points de moins que la moyenne mondiale. C'est dans cette région que la proportion de cadres supérieurs est la plus faible.

En Amérique du Nord, le pourcentage est proche de la moyenne tout en étant supérieur.

En Europe de l'Est et en Asie-Océanie, la proportion de cadres parmi les actifs dépasse 50%. Elle est de 47% en Afrique du Nord et 40% en Afrique non francophone et en Amérique centrale et du Sud.

A l'inverse, la part des ouvriers est très faible : 3,5% contre 26,9% sur le sol français. Là aussi, l'écart se creuse, la proportion d'ouvriers a quasiment baissé de moitié en 10 ans, de 6,3% en 1993 à 3,5% en 2003. Mais la région où la proportion d'ouvriers est la plus forte est l'Europe occidentale (5,5%).

Un nouveau questionnaire statistique dans les postes à la fin 2005

Les informations dont on dispose dans le dispositif actuel consulaire sont certes intéressantes, mais restent sommaires. Elles ne permettent pas de répondre aux multiples questions que l'on se pose :

- Quelle est la proportion de jeunes de moins de 25 ans ? Quel est leur niveau d'études ?
- Quelle est la durée moyenne d'un séjour dans le pays, et hors de France ? Cette durée évolue-t-elle en fonctions de la catégorie sociale, de l'âge ?
- Quelles sont les domaines d'activités, Quel est le poids du secteur de la santé ou celui du service aux entreprises ?

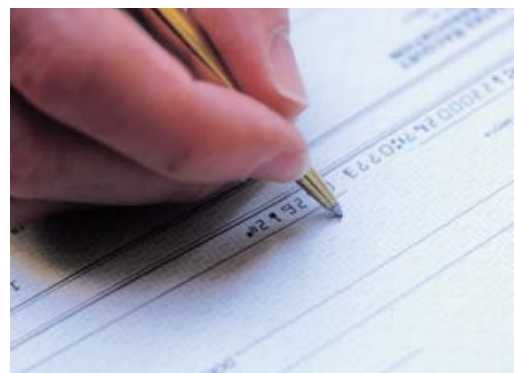
Il s'avère indispensable d'améliorer le système d'information pour collecter des informations de base et avancer vers la connaissance des Français à l'étranger. Cela sera fait à la fin 2005 dans le cadre de la mise en place des premiers modules de RACINE

A l'image du recensement de la population sur le sol français, un nouveau questionnaire a été bâti et une application a été développée pour le tester dans des postes pilotes.

En octobre 2003, le dispositif a été mis en place à Montréal. Puis à Tunis, Berlin, Stuttgart et Francfort.

En 2004, New York, Londres et Rome ont rejoint cette enquête pilote. Le questionnaire est présenté aux personnes qui viennent s'inscrire ou renouveler leur inscription.

Au près de 4 000 questionnaires ont été enregistrés dans la base aujourd'hui. Ce test, maintenant arrêté, a permis de valider le questionnaire et la méthode d'enquête. Mais il a apporté des résultats statistiques intéressants.



Les résultats du test du nouveau questionnaire

Le mode de collecte - on ne dispose pas d'un échantillon représentatif - ne permet pas de présenter une photographie de la population française établie hors de France. Néanmoins cette enquête apporte deux résultats intéressants:

- Il n'y a pas de caractéristiques générales d'un Français à l'étranger.
- Au contraire il y a des caractéristiques spécifiques du Français dans les postes : à New York, à Berlin ou à Tunis. On peut ainsi dessiner le portrait d'un Français dans tel poste qui diffère de celui dans tel autre.

A Berlin, la population est jeune, l'âge moyen est de 29 ans (contre 35 en moyenne dans l'enquête). Berlin se distingue par la présence importante de jeunes : les moins de 18 ans représentent 24,5% de la population française berlinoise, contre 11% sur l'ensemble de l'enquête. La seconde particularité de Berlin est le faible taux de Français ayant la nationalité locale.

A Montréal, on parle évidemment le français. La population est jeune, 32 ans en moyenne, composée davantage d'hommes, de célibataires et d'étudiants. Les catégories sociales sont plus réparties. Ainsi on note la présence plus marquée d'employés qu'ailleurs : 24% contre 18% sur la totalité de l'enquête. Le taux de chômage y est aussi plus élevé : 10% contre 4%. L'insertion professionnelle est particulièrement difficile pour les personnes installées dans le pays depuis 1 à 2 ans.

On ne va pas à **Londres**, comme on va à Montréal, pour poursuivre ses études ou les finir. Les Français cherchent une première expérience professionnelle. La tranche d'âge 25-34 ans est sur-représentée : 44% à Londres contre 31% sur l'ensemble de l'enquête. Les actifs sont plus nombreux : 83% des résidents londoniens contre 63% sur l'ensemble de l'enquête. A l'inverse les étudiants sont moins nombreux et constituent 29% des inactifs, contre 36% sur l'ensemble de l'enquête. L'expérience londonienne attire particulièrement les diplômés de l'enseignement supérieur court (Bac + 2).

Les Français installés à New York sont plutôt des cadres de haut niveau : 72% ont un diplôme de l'enseignement supérieur long, contre 56% sur l'ensemble de l'enquête. Ils sont actifs et travaillent dans les finances ou l'industrie. Ils sont mariés et vivent à New York depuis plus de 10 ans. La langue française est progressivement abandonnée. Ce sont vraisemblablement des personnes qui ont davantage voyagé : la présence de nationalité tierce pour eux comme pour leur conjoint(e) est plus forte ; souvent, ils étaient déjà à l'étranger avant de s'installer à New York.

La population résidant à Tunis est beaucoup plus intégrée : 60% ont la nationalité locale, contre 35% sur l'ensemble de l'enquête. Ils sont également plus nombreux à être nés dans le pays et être français par naturalisation. La population est âgée, plutôt féminine et le niveau d'études est inférieur. Il y a davantage d'inactifs : 47% de la population française ne travaillent pas, contre 37% sur l'ensemble de l'enquête. Mais il s'agit plutôt de retraités : 25% sont à la retraite contre 19% sur l'ensemble de l'enquête. Il y a peu de chômeurs : 8% contre 13% sur l'ensemble de l'enquête.





3

B - " français établis hors de France " une expression définie par la loi

- La Loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit autorise le Gouvernement à " définir la notion de Français établis hors de France et à modifier les dispositions législatives pour harmoniser ou unifier les expressions des Français établis hors de France ", par ordonnance.
- L'ordonnance n°2005-461 du 13 mai 2005 relative aux Français établis hors de France établit cette définition comme suit " toute personne de nationalité française ayant sa résidence habituelle hors du territoire national " (art. 1er).
- L'ordonnance modifie en conséquence le code de l'action sociale et des familles, le code de l'éducation, le code électoral et le code du service national



**Marie-Christine
BUTEL**

*Adjointe au
Sous-directeur de
l'administration
consulaire et de la
protection des biens.*

C - fusion des listes électorales à l'étranger point de situation

Le Parlement examine actuellement deux projets de lois qui prévoient de remplacer les deux types de listes électorales utilisées pour les scrutins à l'étranger, par une seule liste électorale consulaire. Ces projets ont été adoptés par le Sénat, à l'unanimité, le 12 mai 2005.

Aujourd'hui, les Français établis hors de France peuvent voter, à l'étranger, à trois occasions : élection du Président de la République, référendum, élection des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger (A.F.E.).

Toutefois, ces élections ne sont pas organisées sur la base du même support : les listes de centre de vote servant pour l'élection du Président de la République et les référendums sont distinctes de celles qui servent à l'élection des membres de l'A.F.E.

En outre, les modalités d'inscription des électeurs et les procédures d'établissement et de mise à jour de ces listes obéissent à des règles propres. Les commissions administratives qui les préparent ne sont pas composées de la même façon ; les dates de leurs travaux ne coïncident pas.

La situation actuelle est difficile à comprendre, tant par les électeurs que par les agents consulaires.

Pratiqué maintenant depuis de nombreuses années, le vote à l'étranger des Français établis hors de France est un événement normal de la vie de nos compatriotes résidant à l'étranger. Les défauts du système actuel n'en sont que plus apparents, le principal portant sur le dualisme des listes électorales, alors qu'en France, la même liste sert pour tous les scrutins.

Aujourd'hui, il y a consensus pour rendre le système plus homogène et plus rationnel en fondant les listes existantes dans une liste électorale consulaire unique. Cette réforme d'envergure est réclamée de longue date par les représentants des Français établis hors de France. Elle constituera une véritable simplification administrative, tant pour les postes consulaires que pour les Français établis hors de France eux-mêmes, sans modifier les modalités et caractéristiques de chaque scrutin.

Cette réforme s'articule autour de cinq objectifs majeurs :

A - Remplacer les listes en vigueur par une liste électorale consulaire unique.

La notion de centre de vote disparaîtra avec la fusion des listes. Les listes seront tenues par chaque ambassade et chaque poste consulaire et serviront, à l'étranger, pour tous les scrutins, comme c'est le cas pour les listes en France.

2 - Simplifier les modalités d'inscription.

Les situations électorales dans lesquelles les électeurs peuvent se trouver seront réduites de façon significative, sans porter atteinte à leurs droits. Nos compatriotes pouvant continuer à utiliser toutes les possibilités dont ils bénéficient aujourd'hui, notamment lorsqu'ils sont également inscrits sur une liste électorale en France.

3 - Faciliter l'inscription sur les listes électorales des jeunes Français atteignant l'âge de 18 ans.

Dès qu'il atteint 18 ans, tout Français peut, naturellement, prendre l'initiative de demander son inscription sur la liste électorale consulaire. Toutefois, un mécanisme proche de celui qui a été défini par la loi du 10 novembre 1997 sera également mis en œuvre à l'étranger : ainsi, tout Français atteignant 18 ans au plus tard à la date à laquelle la liste électorale sera arrêtée, sera formellement informée par le poste consulaire compétent qu'il sera inscrit sur la liste électorale consulaire sauf opposition de sa part dans un délai suffisant qui sera défini par décret.

4 - Harmoniser la procédure d'établissement et de mise à jour des listes.

Chaque liste sera préparée par une commission administrative locale unique présidée par le chef de poste ou son représentant. Les deux autres membres titulaires et leurs membres suppléants seront désignés par l'Assemblée des Français de l'étranger hors de ses rangs. La liste électorale sera ensuite officiellement arrêtée par la commission électorale nationale qui siège à Paris.).

5 - Favoriser la participation en permettant l'ouverture d'un plus grand nombre de bureaux de vote.

Aujourd'hui, une liste électorale ne peut être scindée que selon l'ordre alphabétique. Désormais, des bureaux de vote supplémentaires pourront être créés dans les zones de forte densité des communautés françaises à l'étranger en scindant les listes électorales consulaires selon les lieux de résidence des électeurs. Il reviendra aux chefs de poste consulaire de définir, après avis de la commission administrative chargée de préparer la liste électorale, le nombre de ces bureaux et leur aire géographique sous réserve de l'accord des autorités locales.



L'ensemble du dispositif devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2006.



D - combattre la fraude dans les titres d'identités et de voyage

La fraude porte sur plusieurs types de documents, notamment sur les passeports et les cartes nationales d'identité. Si le Ministère des affaires étrangères ne dispose pas de données statistiques en la matière, le constat dressé par les postes consulaires montre que la fraude prend de l'ampleur, partout dans le monde mais plus particulièrement en Afrique et en Asie du Sud-Est.

La fraude aux titres d'identité et de voyage revêt différentes formes. Outre la fraude documentaire (à l'état civil ou à la nationalité) lors de la constitution du dossier, la fraude se concrétise aussi par la contrefaçon ou la falsification des titres eux-mêmes. Elle s'avère d'autant plus difficile à détecter que les faussaires s'adaptent sans cesse aux nouveaux documents.

La **contrefaçon** consiste à fabriquer un passeport destiné à ressembler au passeport français, tandis que la **falsification** porte sur un titre authentique perdu ou volé (film décollé à l'aide de solvants, photographie changée, date de validité modifiée...). Dans cette dernière hypothèse, un passeport est souvent revendu par des filières pour être utilisé par des tiers, parfois étrangers, qui usurpent l'identité du réel titulaire. Ainsi, les cas d'**usurpation d'identité** se multiplient : réalisée avec la complicité du titulaire ou à ses dépens, elle permet dans certains cas à plusieurs personnes d'utiliser la même identité.

C'est pourquoi, la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France poursuit ses efforts pour lutter contre la fraude documentaire :

- Le passeport d'urgence (limité à un an) sera prochainement modernisé . L'ancien modèle (non lisible en machine) délivré aujourd'hui par les postes consulaires sera remplacé par un nouveau modèle sécurisé et lisible en machine qui continuera d'être délivré directement par les postes consulaires sans nécessiter de fabrication centralisée.



- Pour lutter contre l'usurpation d'identité, les postes consulaires procèdent systématiquement à des vérifications approfondies pendant la phase d'instruction de la demande de passeport : consultation de l'autorité ayant délivré le passeport précédent, comparution personnelle du demandeur obligatoire. Depuis le 1er janvier 2005, ces contrôles ont été renforcés par l'interrogation en ligne du fichier des personnes recherchées (FPR) et l'accès au fichier national des passeports DELPHINE délivrés qui permet de détecter la détention par une même personne de plusieurs passeports en cours de validité.
- Enfin, une campagne de sensibilisation a été lancée auprès des Français établis pour les informer des conséquences de la perte ou du vol d'un passeport. Elle les appelle à faire preuve de vigilance à l'égard de leurs titres d'identité et de voyage. En cas de perte ou de vol, elle les invite à en faire la déclaration sans délai auprès du consulat afin de dégager leur responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse de leur identité par un tiers.





MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Madame, Monsieur,

Le passeport qui vous est remis est un titre de voyage personnel.

Il vous permet de voyager et de franchir les frontières sous réserve, le cas échéant, d'avoir préalablement obtenu un visa des autorités du pays dans lequel vous souhaitez vous rendre.

C'est un document toujours utile, parfois indispensable, car votre sécurité ou votre vie peut en dépendre. Vous devez donc :

- **le conserver en bon état ;**
- **ne pas vous en démunir** en dehors des demandes d'une autorité publique (dans le cadre de contrôles de police, d'une procédure judiciaire ou d'une demande de visa) ;
- **faire preuve de vigilance.**

La perte ou le vol nécessitera de nouvelles démarches de votre part et des vérifications de la part de l'administration :

- vous devrez aussitôt déclarer la perte ou le vol aux autorités de police locales avant de demander son remplacement à une autorité consulaire française. Cette déclaration est déterminante pour dégager votre responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse du passeport.

- les contrôles prévus par notre droit et les délais de fabrication requis ne permettront pas toujours de vous remettre un nouveau passeport dans de brefs délais. Des projets de voyage pourront être compromis voire annulés.

- votre attente pourra se prolonger en cas de pertes ou de vols répétés de passeports précédents, sous l'effet de contrôles plus précis.

Il existe un marché des passeports perdus ou volés et le passeport français est très convoité.

Votre passeport pourrait se retrouver dans les circuits de la criminalité internationale ou entre les mains de terroristes : des crimes et délits risqueraient d'être commis sous couvert de votre identité. Vous seriez alors confronté(e) à de sérieuses difficultés avant que votre bonne foi ne soit reconnue.

La lutte contre la fraude documentaire nous concerne tous.

Soyons vigilants !

Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France, Service des Français à l'étranger,
Sous-direction de l'administration consulaire et de la protection des biens. Septembre 2004

E - la carte nationale d'identité sécurisée

Depuis le 20 juin 2005, la carte nationale d'identité cartonnée n'existe plus.

Lancée le 30 novembre 2001 dans les pays européens, la délivrance de la carte nationale d'identité sécurisée (CNIS) a été progressivement étendue au monde entier. Ralentie entre octobre 2003 et la fin de l'année 2004 pour faciliter la délivrance des passeports DELPHINE*, document de voyage prioritaire pour les Français de l'étranger, son extension a été reprise à compter du 1er janvier 2005 aux Français résidant en Suisse, puis étendue au Canada, aux pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud.

Sa délivrance a été généralisée à tous les Français établis hors de France à partir du 20 juin 2005.

Il est dommage que le procédé novateur de la téléadministration appliqué avec succès par le Département pour transmettre des données entre les postes et le Centre des Traitements des Documents Sécurisés (CTDS) ou les sept pôles de fabrication régionaux n'ait pu être, pour des raisons techniques, appliqué aux cartes nationales d'identités sécurisées.

* DELivrance de
Passeport à Haute
INtégrité de sécuritÉ



Le système actuel est, en effet, complexe : le poste consulaire adresse par valise diplomatique au CTDS la demande présentée sur un formulaire classique. Après avoir renseigné le logiciel du ministère de l'intérieur, les données sont transmises informatiquement au centre de fabrication des cartes à Limoges, le CTDS lui adressant parallèlement une partie du dossier en vue de la numérisation de la photographie d'identité et de la

signature du demandeur.

Une fois établies, les cartes nationales d'identité sont expédiées au CTDS qui, après rapprochement avec la partie conservée, envoie l'ensemble à la représentation consulaire.

- 35 200 CNIS ont été fabriquées et délivrées en 2003, 51 700 en 2004 et 30 000 du 1er janvier au 31 mai 2005.

F - accès au territoire américain

Le programme d'exemption de visa permet aux ressortissants de 27 pays dont la France d'accéder au territoire américain sans visa pour y transiter ou y séjourner (pour tourisme ou affaires) moins de 90 jours.

Toutefois, la loi américaine du 14 mai 2002 relative au renforcement de la sécurité aux frontières et à l'entrée sur le territoire ("enhanced security border and visa entry act") conditionne l'exemption de visa à la détention d'un type précis de passeport.

L'exigence d'un passeport lisible en machine et individuel est entrée en vigueur le 26 octobre 2004. Depuis cette date, les porteurs d'un autre type de passeport ou les enfants (même en bas âge) qui ne sont pas titulaires d'un passeport individuel lisible en machine sont soumis à visa.

Le 15 juin 2005, le Département de la sécurité intérieure américain a annoncé le report d'un an de l'obligation relative au passeport à données biométriques, initialement fixée au 26 octobre 2005.

Toutefois, cette décision se double d'une nouvelle disposition qui impose aux ressortissants des pays bénéficiaires du programme d'exemption de visa de présenter à partir du 26 octobre 2005 un passeport avec photographie imprimée.

Concrètement, les Français souhaitant accéder au territoire américain pour y séjourner (moins de 90 jours) ou y transiter, doivent présenter le type de passeport suivant :

1. jusqu'au 25 octobre 2005 : un passeport lisible en machine, modèle DELPHINE ;
2. entre le 26 octobre 2005 et le 25 octobre 2006 inclus :

- soit un passeport lisible en machine (modèle DELPHINE) délivré avant le 26 octobre 2005 ;

- soit un passeport lisible en machine dont la photographie est imprimée ;

3. après le 26 octobre 2006 :

- soit un passeport lisible en machine (modèle DELPHINE) délivré avant le 26 octobre 2005 ;

- soit un passeport lisible en machine dont la photographie est imprimée, délivré avant le 26 octobre 2006 ;

- soit un passeport biométrique.

NB : les personnes munies de tout autre type de passeport seront soumises à visa.

Afin d'éviter tout désagrément, il est recommandé aux Français souhaitant accéder au territoire américain pour y séjourner (moins de 90 jours) ou y transiter de se munir, dès à présent, d'un passeport lisible en machine (modèle DELPHINE) pour disposer d'un titre de voyage permettant d'accéder aux Etats Unis d'Amérique sans visa à partir du 26 octobre 2005.

Passeport à données biométriques

En application du règlement n°2252 du 13 décembre 2004, les Etats membres de l'Union européenne devront, à partir du 28 août 2006, délivrer des passeports incluant une donnée biométrique (photographie faciale). L'introduction de la deuxième donnée biométrique (empreintes digitales) devra intervenir dans un délai de 36 mois à compter de l'adoption des spécifications techniques, non encore arrêtées.

A consulter
schéma explicatif page 47



G - notariat consulaire en Europe

3

L'activité notariale des agents diplomatiques et consulaires dans les Etats membres de l'Union européenne, en Suisse, en Norvège, en Islande, en Andorre, à Monaco et auprès du Saint-Siège présente plusieurs caractéristiques :

- Les procurations représentent la quasi-totalité des actes notariés (92,15 % en 2003 ; 94,44 % en 2004). En pratique, ces actes dressés à la demande des particuliers pour leur propres besoins ne sont jamais préparés en intégralité par les agents consulaires : ils sont établis à partir d'un modèle rédigé en France par le notaire recevant l'acte principal. Cette tendance observée également hors de la zone européenne tend à se développer et réduit la valeur ajoutée apportée par l'agent dont le rôle se limite alors à recopier l'acte dont le modèle lui est transmis.

En 2004, 55,60 % des procurations avaient pour objet l'acquisition ou la vente d'un bien immobilier en France, le mandant étant, de surcroît, le plus souvent de nationalité étrangère. De tels actes sont parfaitement réalisables sur place dès lors que l'usager s'adresse à un notaire local et seul, jusqu'à présent, un tarif avantageux lui faisait préférer la voie consulaire française

(Cf. tableau n° 1).

- Les autres actes (contrats de mariage, testaments ou donations entre époux...) ne représentent qu'une très faible partie de l'activité notariale.
- Depuis de nombreuses années, des négociations avec les Etats de la zone ont abouti à mettre en place un dispositif conventionnel particulièrement dense (Cf. tableau n° 2), qui permet à un acte authentique établi par un juriste local d'être recevable en France :

- soit directement sans formalité particulière comme tout autre acte public ; c'est le cas de l'Allemagne, de l'Italie et du Portugal ;

- soit après avoir été revêtu d'une apostille, facilité instaurée par la convention de La Haye du 5 octobre 1961 : c'est le cas de la plupart des Etats de la zone. S'il n'est pas directement rédigé en français, une traduction certifiée accompagne l'acte. Cette opération, communément utilisée par les ressortissants étrangers dans l'opération d'acquisition d'un bien immobilier en France, par exemple, ne peut être qualifiée de contrainte quand nos compatriotes, de manière semblable, y recourent déjà de façon courante.

Ces raisons objectives et la volonté d'encourager les Français établis en Europe à s'adresser directement aux administrations locales et aux officiers ministériels locaux, ont conduit à inscrire le principe de la suppression des attributions notariales des agents diplomatiques et consulaires en Europe dans la stratégie ministérielle de réforme. Ce projet a d'abord été exposé par le ministre des affaires étrangères devant l'Assemblée des Français de l'étranger le 27 septembre 2004 : *" Au sein de l'Union, nos compatriotes doivent pouvoir s'adresser de plus en plus aux administrations de leur pays de résidence plutôt qu'à leur consulat pour de nombreux services administratifs. Il me semble que **le moment est venu d'avancer résolument** dans ce sens : nous allons supprimer la compétence consulaire en matière notariale et centraliser progressivement à Nantes les transcriptions d'actes d'état civil français dans l'Europe des Vingt-cinq "*. Cet objectif a été souligné lors du débat budgétaire à l'Assemblée nationale, le 15 novembre 2004.

Lancée par la France, cette mesure de suppression du notariat consulaire en Europe devrait, en fait, stimuler le rapprochement professionnel des notariats européens. En France comme chez nos partenaires, le notaire de profession est appelé à pratiquer de plus en plus fréquemment les différents droits nationaux auxquels il se réfère pour recevoir un acte authentique dont la finalité est extérieure à son propre pays. Par ailleurs, une véritable coopération entre notariats européens se met en place, à laquelle le ministère des affaires étrangères apporte naturellement son concours, afin d'accroître la facilité de reconnaissance des actes et leur circulation rapide d'un Etat à l'autre.

Parallèlement, une enquête effectuée en janvier 2005 parmi les communautés françaises expatriées en Europe n'a révélé, à cet égard, aucune critique ou réaction négative. Lors de la session de l'Assemblée des Français de l'étranger des 7-12 mars 2005, l'évocation de la réforme n'a donné lieu à aucun débat. Toutefois, afin de répondre à certaines préoccupations de la profession, un groupe de travail sous l'égide du Conseil supérieur du notariat et réunissant des représentants du ministère des affaires étrangères et du ministère de la justice étudiera les mesures d'accompagnement éventuellement nécessaires.

Tableau 1 . Statistiques 2004

PAYS	POSTE CONSULAIRE	PROCURATIONS				AUTRES ACTES			TOTAL
		Pour acquérir ou vendre un bien immobilier en France	Pour accepter ou consentir une donation entre vifs	Ayant un autre objet	Total des procurations	Contrat de mariage ou désignation de la loi applicable	Testament ou donation entre époux ou acte de notoriété	Total des autres actes	
Union européenne									
Allemagne	Berlin	2	13	4	19	0	0	0	19
	Düsseldorf	5	9	3	17	0	0	0	17
	Francfort	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hambourg	5	7	0	12	1	0	1	13
	Munich	6	21	9	36	0	0	0	36
	Sarrebruck	0	2	0	2	0	0	0	2
	Stuttgart	5	7	1	13	1	0	1	14
Autriche	Vienne	5	11	3	19	1	0	1	20
Belgique	Bruxelles	9	30	2	41	0	1	1	42
	Anvers	2	2	1	5	0	0	0	5
	Liège	2	3	0	5	0	0	0	5
Chypre	Nicosie	2	0	0	2	0	0	0	2
Danemark	Copenhague	33	8	12	53	0	0	0	53
Espagne	Barcelone	5	30	3	38	1	0	1	39
	Bilbao	3	3	1	7	0	0	0	7
	Madrid	18	36	14	68	2	3	5	73
	Séville	8	6	3	17	1	3	4	21
Estonie	Tallinn	0	0	0	0	0	0	0	0
Finlande	Helsinki	6	3	1	10	1	0	1	11
Grèce	Athènes	9	16	5	30	0	0	0	30
	Thessalonique	5	0	3	8	0	0	0	8
Hongrie	Budapest	3	0	4	7	1	2	3	10
Irlande	Dublin	127	12	15	154	3	0	3	157
Italie	Rome*	15	19	17	51	1	0	1	52
	Naples	1	2	1	4	0	0	0	4
	Milan	23	13	7	43	0	1	1	44
	Turin	15	5	2	22	0	1	1	23
Lettonie	Riga	1	0	0	1	0	0	0	1
Lituanie	Vilnius	0	1	0	1	1	0	1	2
Luxembourg	Luxembourg	1	2	0	3	0	0	0	3
Malte	La Valette	0	0	0	0	0	0	0	0
Pays-Bas	Amsterdam	13	31	11	55	1	0	1	56
Pologne	Cracovie	1	1	0	2	0	0	0	2
	Varsovie	6	6	6	18	2	0	2	20
Portugal	Lisbonne	3	9	6	18	0	0	0	18
	Porto	1	8	2	11	0	0	0	11
Slovaquie	Bratislava	0	1	0	1	2	0	2	3
Slovénie	Ljubljana	0	4	1	5	0	0	0	5
Royaume-Uni	Londres	462	151	6	619	51	4	55	674
	Edimbourg	12	11	9	32	1	0	1	33
Rép. Tchèque	Prague	2	8	4	14	5	0	5	19
Suède	Stockholm	18	14	6	38	0	0	0	38
Hors Union européenne									
Andorre	Andorre	0	3	0	3	0	0	0	3
Islande	Reykjavik	1	0	0	1	0	0	0	1
Monaco	Monaco	0	0	0	0	0	0	0	0
Norvège	Oslo	38	3	5	46	0	4	4	50
Suisse	Berne	0	9	0	9	0	0	0	9
	Genève	16	15	3	34	0	0	0	34
	Zurich*	9	9	3	21	0	0	0	21
Saint-Siège	Saint-Siège	0	0	0	0	0	0	0	0
Total		898	544	173	1615	76	19	95	1710
%		55,60	33,68	10,71	100	80	20	100	-
%		-	-	-	94,44	-	-	5,55	100

Conditions de légalisation des actes notariés en Europe

Pays	Nature de la formalité			Texte conventionnel de référence	Date de	
	a	b	c		ratification	entrée en vigueur
dans l'UE						
Allemagne	D			Convention de Bonn du 13 septembre 1971 (1)	13.09.1971	01.04.1975
Autriche		A		Convention de La Haye du 5 octobre 1961	14.09.1987	13.01.1968
Belgique	D			Convention de Bruxelles du 25 mai 1987 (4)	01.04.1992	28.04.1997
Chypre		A		Convention de La Haye du 5 octobre 1961	26.07.1972	30.04.1973
Danemark	D			Convention de Bruxelles du 25 mai 1987 (4)	01.04.1992	12.03.1992
Espagne		A		Convention de La Haye du 5 octobre 1961	27.07.1978	25.09.1978
Estonie		A		Convention de La Haye du 5 octobre 1961	11.12.2000	30.09.2001
Finlande		A		Convention de La Haye du 5 octobre 1961	27.06.1985	26.08.1985
Grande-Bretagne		A		Convention de La Haye du 5 octobre 1961	21.08.1964	24.01.1965
Grèce		A		Convention de La Haye du 5 octobre 1961	19.03.1985	18.05.1985
Hongrie	D			Convention du 31 juillet 1980 (5)	17.10.1981	01.02.1982
Irlande		A		Convention de La Haye du 5 octobre 1961	08.01.1999	09.03.1999
Italie	D			Convention de Bruxelles du 25 mai 1987 (4)	01.04.1992	12.03.1992
Lettonie		A		Convention de La Haye du 5 octobre 1961	11.05.1995	30.01.1996
Lituanie		A		Convention de La Haye du 5 octobre 1961	05.11.1996	19.07.1997
Luxembourg		A		Convention de La Haye du 5 octobre 1961	04.04.1979	03.06.1979
Malte		A		Convention de La Haye du 5 octobre 1961	12.06.1967	03.03.1968
Norvège		A		Convention de La Haye du 5 octobre 1961	30.05.1983	29.07.1983
Pays-Bas		A		Convention de La Haye du 5 octobre 1961	09.08.1965	08.10.1965
Pologne		A		Convention de La Haye du 5 octobre 1961	19.11.2004	14.08.2005
Portugal	D			Convention du 20 juillet 1983 (8)	10.10.1984	01.10.1984
Slovaquie	D			Convention du 10 mai 1984 (7)	02.01.1985	07.08.1996
Slovénie		A		Convention de La Haye du 5 octobre 1961	24.01.1965	08.06.1992
Suède		A		Convention de La Haye du 5 octobre 1961	02.03.1999	01.05.1999
Rép. Tchèque	D			Convention du 10 mai 1984 (7)	02.01.1985	19.06.1995
Hors Union européenne						
Andorre		A		Convention de La Haye du 5 octobre 1961 (2)	15.04.1996	31.12.1996
Islande				Convention de La Haye du 5 octobre 1961	28.09.2004	27.11.2004
Liechtenstein		A		Convention de La Haye du 5 octobre 1961	19.07.1972	17.09.1972
Monaco	D			Convention du 21 septembre 1949 (6)	21.09.1949	22.12.1952
Saint-Marin		A		Convention de La Haye du 5 octobre 1961	26.05.1994	13.02.1995
Saint-Siège			L			
Suisse		A		Convention de La Haye du 5 octobre 1961	10.01.1973	11.03.1973

* (tableau 1)
La circonscription
consulaire de Rome
comprend la république
de Saint-Marin, celle de
Zurich la principauté
de Liechtenstein.

a. [D] dispense de légalisation. Les actes notariés établis à l'étranger sont valables de plein droit dès lors qu'ils sont munis d'un sceau ou d'un timbre officiel et accompagnés d'une traduction (le cas échéant certifiée par un traducteur juré. C'est le régime le plus favorable qui confère à l'acte établi par une autorité étrangère une valeur probante à l'acte équivalent établi en France.



b. [A] : apostille. L'apostille est définie par la Convention supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers signée à La Haye, le 5 octobre 1961 (art. 3, 4 et 5). " Dûment remplie, elle atteste la véracité de la signature, la qualité en laquelle le signataire de l'acte a agi et, le cas échéant, l'identité du sceau ou timbre sceau dont cet acte est revêtu.

La signature, le sceau ou timbre qui figurent sur l'apostille sont dispensés de toute attestation. " (art. 5, al. 2 et 3). Les autorités chargées de délivrer l'apostille sont désignées par chaque Etat contractant. Ces désignations sont détaillées dans le tableau suivant :

Pays	Autorités chargées de délivrer l'apostille
Andorre	ministères (Affaires extérieures, Présidence et Tourisme, Justice et Intérieur)
Autriche	tribunaux civils de première instance
Chypre	ministère de la Justice, Nicosie
Espagne	doyen du Collège notarial de la région
Estonie	ministères (Affaires étrangères, Education, Justice, Intérieur, Affaires sociales), Tallinn
Finlande	liste de 35 magistrats locaux
Grande-Bretagne	The Legalisation Office, Ministry of Foreign Affairs, Londres, et 13 autorités locales d'outre-mer
Grèce	tribunaux de première instance
Irlande	ministère des Affaires étrangères, Dublin
Islande	ministère des Affaires étrangères, Reykjavik
Lettonie	ministère des Affaires étrangères, Riga
Liechtenstein	chancellerie gouvernementale de la principauté, Vaduz
Lituanie	ministère des Affaires étrangères, Vilnius
Luxembourg	ministère des Affaires étrangères, Luxembourg
Malte	ministère du Commonwealth et des Affaires étrangères, La Valette
Norvège	ministère des Affaires étrangères, Oslo, et les gouverneurs des 18 départements
Pays-Bas	greffiers des tribunaux de première instance (15) et 2 autorités locales d'outre-mer
Saint-Marin	secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères (17 délégataires de sa signature)
Slovénie	ministère de la Justice et de l'Administration, Ljubljana
Suède	tout notaire public
Suisse	liste de 26 autorités cantonales désignées pour la délivrance de l'apostille

c. [L] : légalisation. Formalité par laquelle les agents diplomatiques et consulaires de l'Etat sur le territoire duquel l'acte doit être produit, attestent la véracité de la signature, la qualité en laquelle le signataire de l'acte a agi et, le cas échéant, l'identité du sceau ou du timbre dont cet acte est revêtu. C'est le régime de droit commun applicable en l'absence de disposition conventionnelle plus favorable.

- (1) Convention entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la suppression de la légalisation sur les actes publics, signée à Bonn le 13 septembre 1971 (Décret n° 75-247 du 9 avril 1975, J.O. du 16 avril 1975).

- (2) Convention supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers signée à La Haye, le 5 octobre 1961 ; signée par la France le 9 octobre 1961 et entrée en vigueur le 24 janvier 1965 (décret n° 65-57 du 22 janvier 1965, J.O. du 28 janvier 1965).
- (3) Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique sur la suppression de la légalisation sur les actes publics, signée à Paris le 9 novembre 1981 (Décret n° 82-110 du 27 janvier 1982, J.O. du 31 janvier 1982).

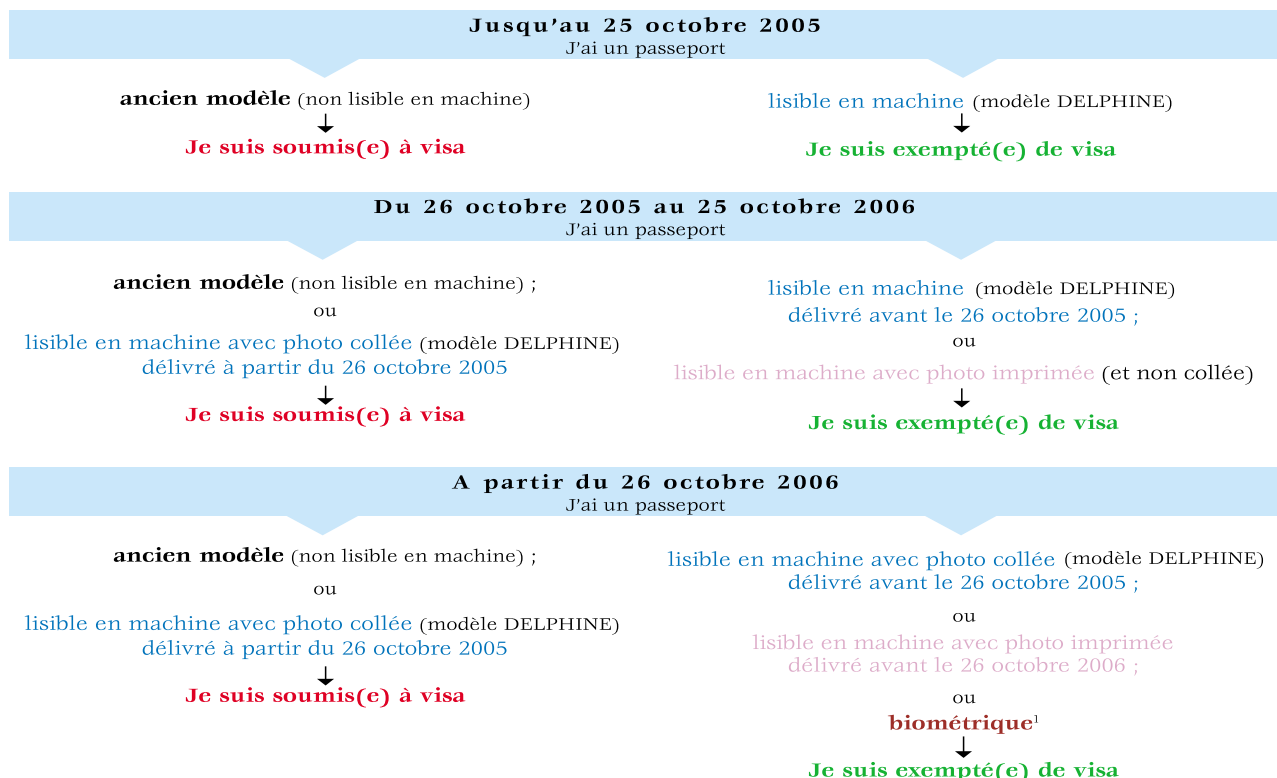
- (4) Convention relative à la suppression de la légalisation d'actes dans les Etats membres des Communautés européennes, faite à Bruxelles le 25 mai 1987 et signée par la France le 11 juillet 1990 (Décret n° 92-383 du 1er avril 1992, J.O. du 8 avril 1992).
- (5) Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire hongroise relative à l'entraide judiciaire en matière civile et commerciale, à la reconnaissance et à l'exécution des décisions ainsi qu'à l'entraide judiciaire en matière pénale et à l'extradition, signée à Budapest le 31 juillet 1980 (Décret n° 82-148 du 4 février 1982, J.O. du 12 février 1982)
- (6) Convention sur l'aide judiciaire entre la France et la principauté de Monaco, signée à Paris le 21 septembre 1949 (Décret n° 53-253 du 24 mars 1953, J.O. du 2 avril 1953).
- (7) Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de

la République socialiste tchécoslovaque relative à l'entraide judiciaire, à la reconnaissance et à l'exécution des décisions en matière civile, familiale et commerciale (ensemble une annexe), signée à Paris le 10 mai 1984 (Décret n° 85-752 du 17 juillet 1985, J.O. du 21 juillet 1985).

- (8) Convention de coopération judiciaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République portugaise relative à la protection des mineurs, faite à Lisbonne le 20 juillet 1983 (Décret n° 84-911 du 10 octobre 1984, J. O. du 14 octobre 1984), notamment son article 25.



ACCES AU TERRITOIRE AMERICAIN dans le cadre du programme d'exemption de visa



¹ En application du règlement n° 2252 du Conseil de l'Union européenne du 13 décembre 2004, la France doit délivrer, à partir du 28 août 2006, des passeports incluant une donnée biométrique (photographie faciale).



3

H - Les résultats du Référendum sur le projet de loi autorisant la ratification du traité établissant une constitution pour l'Europe des 28 et 29 mai 2005



Pour les Français établis hors de France, les résultats du référendum le projet de loi autorisant la ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe des 28 et 29 mai 2005 s'établissent ainsi :

Nombre d'électeurs inscrits (tenant compte des électeurs admis à voter par le tribunal du 1er arrondissement de Paris)	452 383	
Nombre de votants (d'après les listes d'émargement)	148 939	32,92 %
Nombre de suffrages exprimés	148 002	
Nombre de réponses " OUI "	119 868	80,99 %
Nombre de réponses " NON "	28 134	19,01 %

Le scrutin s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes, sans incident notable dans les 203 centres de vote (pour un total de 322 bureaux de vote), de 8 heures à 20 heures (heure locale) :

- le samedi 28 mai 2005, dans les 41 centres de vote situés sur continent américain ¹ ;
- le dimanche 29 mai 2005, dans les 162 autres centres de vote.

Avec l'aval du Conseil constitutionnel, certaines innovations qui seront reprises dans le cadre de la fusion des listes électorales dans la perspective de l'élection du Président de la République en 2007, ont pu être testées :

- l'envoi de la documentation électorale par courrier électronique lorsqu'un chef de poste diplomatique ou consulaire responsable de centre de vote estimait que l'envoi par la voie postale ne permettrait pas sa réception avant le 16 mai (jour d'ouverture de la campagne électorale officielle) ;
- la mise en ligne du formulaire de procuration ;
- la création d'une application de transmission des résultats ;
- l'ouverture de 9 bureaux de vote décentralisés : Alicante, Palma, Malaga, Valence, Bâle, Belem, Sfax, Karikal, Auckland.

¹ Argentine (Buenos Aires), Bolivie (La Paz), Brésil (Brasília, Recife, Rio de Janeiro, Sao Paulo), Canada (Montréal, Ottawa, Québec, Toronto, Vancouver), Chili (Santiago), Colombie (Bogota), Costa Rica (San José), Cuba (La Havane), République de Saint-Domingue (Saint-Domingue), Equateur (Quito), Etats-Unis d'Amérique (Atlanta, Boston, Chicago, Houston, La Nouvelle Orléans, Los Angeles, Miami, New-York, San Francisco, Washington), Guatemala (Guatemala), Haïti (Port au Prince), Honduras (Tegucigalpa), Jamaïque (Kingston), Mexique (Mexico), Nicaragua (Managua), Panama (Panama), Paraguay (Assomption), Pérou (Lima), Sainte-Lucie (Castries), Salvador (San Salvador), Trinité-et-Tobago (Port d'Espagne), Uruguay (Montevideo), Venezuela (Caracas).

A - LE CORPS ELECTORAL

452 383 électeurs étaient inscrits sur les listes de centres de vote (aux 452 257 Français initialement inscrits ont été ajoutés 126 électeurs supplémentaires admis à voter par jugements du tribunal d'instance du 1er arrondissement de Paris).

Le nombre d'inscrits est comparable à celui du département du Gard ; tous départements et collectivités d'outre-mer confondus, le nombre des électeurs inscrits à l'étranger se situe en 35ème position. 37 % de ces électeurs sont par ailleurs inscrits en France. 62 % ne sont inscrits qu'à l'étranger.

Au total, jamais le nombre d'inscrits sur les listes de centre de vote n'aura été si important.



B - LES RESULTATS

Le nombre de votants (148 939) n'a jamais été aussi élevé (excepté pour le second tour de l'élection du Président de la République du 5 mai 2002).

Ces éléments relativisent la comparaison avec la participation observée lors du référendum du 20 septembre 1992 sur la ratification du traité de Maastricht qui était de 42,15%.

A cette nuance près, les résultats du référendum de 2005 (oui : 80,99 % ; non : 19,01 %) sont très proches de ceux enregistrés en 1992 (oui : 80,53 % ; non : 19,37 %).

Elections et consultations nationales		Français établis hors de France Inscrits sur les listes de centre de vote			Participation nationale (sauf Français établis hors de France)
		Inscrits	Votants	Participation	
Référendum (traité de Maastricht)	20.9.1992	159 404	67 204	42,15 %	69,80 %
Election du Président de la République	23.4.1995 (1er tour)	245 322	124 800	50,87 %	78,54 %
	7.5.1995 (2ème tour)	245 317	130 036	53,00 %	79,99 %
Référendum (durée du mandat du Président de la République)	24.9.2000	310 129	42 773	13,79 %	30,32 %
Election du Président de la République	21.4.2002 (1er tour)	385 537	143 699	37,27 %	71,92 %
	5.5.2002 (2ème tour)	385 615	170 530	44,22 %	80,04 %
Référendum (traité établissant une Constitution pour l'Europe)	28/29.05.2005	452 383	148 939	32,92 %	69,76 %



3

C - LES MESURES PRISES POUR FAVORISER LA PARTICIPATION

Plusieurs mesures ont été prises pour favoriser la participation :

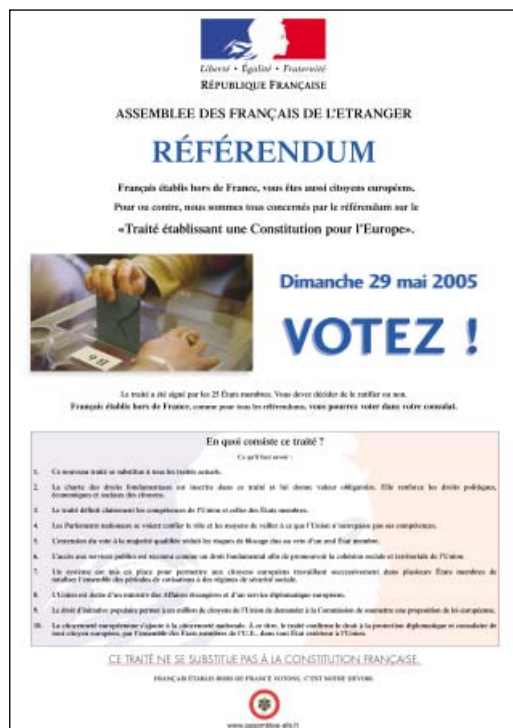
- **Documentation envoyée aux électeurs :** chaque électeur a reçu :
 - la documentation électorale (Texte de la Constitution et son fascicule explicatif, bulletins de vote) : 180 tonnes de fret.
 - une lettre individuelle donnant toutes les précisions sur le vote et appelant à voter.
- **Informations mises en ligne sur " France Diplomatie " :** une rubrique spéciale consacrée au référendum a été ouverte sur le site " France Diplomatie " comportant :
 - des informations générales sur le vote à l'étranger ainsi que sur l'établissement des procurations ; la liste et les adresses des ambassades et consulats et des consuls honoraires habilités à recevoir des procurations ;
 - le texte du traité et le fascicule présentant la question posée, les textes relatifs à l'organisation du référendum, des liens avec le dossier relatif à la Constitution européenne sur " France Diplomatie ".

Les postes concernés ont créé une rubrique spéciale sur leur site internet et établi un lien avec le site " France Diplomatie ".

- **Affichage :** l'Assemblée des Français de l'étranger a réalisé et diffusé une affiche appelant à la participation.

Sur les huit partis et groupements politiques habilités à participer à la campagne électorale, deux seulement (Association parti socialiste-parti radical de gauche et apparentés et Union pour un mouvement populaire) ont envoyé des affiches dans les centres de vote.

- **Procurations :** un fac-similé de procuration a été mis en ligne sur le site " France Diplomatie " et sur le site internet de chaque poste. 182 consuls honoraires de nationalité française ont été habilités à recueillir des procurations. Il a été demandé aux consuls et à leurs collaborateurs de faire des tournées afin de recueillir des procurations



D - MANDATAIRES ET DELEGUES DES PARTIS POLITIQUES

Sur les huit partis et groupements politiques habilités à participer à la campagne électorale, quatre formations ont désigné un mandataire (Association Parti socialiste-Parti radical de gauche et apparentés ; Union pour la démocratie française ; Parti communiste français ; Union pour un Mouvement populaire). Trois d'entre eux ont, à leur tour, désigné 235 délégués (92 PS-PRG ; 7 PCF ; 136 UMP).



E - CONCLUSION

Le référendum s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes dans l'ensemble et a montré la mobilisation des électeurs Français établis hors de France lors d'un scrutin national. Il a néanmoins de nouveau mis en exergue les défauts du système actuel : de nombreux Français se sont présentés pour voter croyant de bonne foi être inscrits sur la liste électorale ; en fait ils étaient uniquement inscrits sur la liste de l'Assemblée des Français de l'étranger. En outre, lors d'un changement de résidence, l'électeur ne pense pas toujours à signaler son départ au poste consulaire, il n'est donc pas radié. Quand il le fait, souvent après son retour en France, il oublie de demander sa radiation des deux listes.

Au total, le système électoral en vigueur à l'étranger est ancien, compliqué et difficilement compréhensible par les Français. C'est également le constat que fait le Conseil constitutionnel dans le communiqué de presse diffusé à la suite de la décision des 30 et 31 mai et 1er juin 2005 sur les résultats du référendum : *" dans toute la mesure du possible, il conviendrait de mettre fin au cloisonnement existant actuellement, pour le vote des Français de l'étranger, entre les différents types de consultation "*.

La fusion des listes électorales mettra fin à cette situation et devrait avoir un effet stimulant sur l'inscription des Français établis hors de France sur les listes électorales consulaires.



I - Le service central d'Etat civil

Le Service central d'état civil conserve et tient à jour les actes établis pour les événements d'état civil survenus à l'Etranger (naissance, mariage, décès, reconnaissance, divorce, adoption), qui concernent des ressortissants français

En vertu des dispositions d'un arrêté du 16 février 2000, le Service central d'état civil a pour mission :

- " de conserver et d'exploiter les actes de l'état civil concernant les ressortissants français relatifs à des événements d'état civil survenus à l'Etranger;
- d'établir des actes d'état civil dans les conditions prévues par la loi ;
- de procéder à la transcription de certains actes ou décisions judiciaires et d'en assurer l'exploitation ;
- de tenir le répertoire civil des personnes nées à l'Etranger et le répertoire civil annexe. "

Le SCEC se trouve ainsi dépositaire de trois grands ensembles d'actes :

- les duplicata des registres de l'état civil consulaire.
- les registres établis dans les pays anciennement sous souveraineté française avant l'indépendance.
- les actes qu'il établit pour les personnes qui acquièrent la nationalité française.
L'ensemble de ces registres représente environ 15 millions d'actes.



Numérisation d'un acte d'état-civil d'un ancien registre.



Visite au Service central de l'état-civil à Nantes du Médiateur de la République, Monsieur Jean-Paul Delevoye le 21 septembre 2004, en présence du secrétaire général Monsieur Jean-Pierre Lafon.

Dépositaire d'un passé strictement codifié au formalisme parfois extrême, le Service central d'état civil a dû prendre le virage de l'administration électronique.

Première mairie de France, ce service à compétence nationale se doit de donner l'exemple de la modernité mais aussi de la simplification administrative, et de la qualité du service rendu à des usagers de plus en plus nombreux.

La Sous-Direction de l'état civil "traite de l'ensemble des questions relatives à l'état civil des Français à l'étranger".

À ce titre, cette sous-direction est notamment en charge :

- du suivi de l'évolution de la réglementation dans le domaine de l'état civil.
- du contrôle d'activité et du conseil à nos postes à l'Etranger, en particulier l'édition et la diffusion des instructions, ainsi que le suivi des contentieux.

Une demande des usagers en forte croissance

La délivrance de copies et extraits d'actes et l'apposition de mentions

En 2004, le Service central d'état civil a délivré 1.503.871 copies et extraits, soit 5.898 par jour ouvré, en augmentation de 7,8 % par rapport à 2003, alors que cette activité était restée à peu près stable sur la période des trois années précédentes.

En ce domaine, l'année 2004 a surtout été marquée par l'évolution du nombre de demandes reçues via Internet : de 2.300 par jour en début d'année, soit 40 % de la demande, leur nombre est passé à 3.400 par jour en fin d'année, soit 60 % de la demande. Cette évolution constitue une avancée importante dans la modernisation des procédures, et a permis une réelle amélioration du service aux usagers, avec en particulier un délai de délivrance réduit de plusieurs jours pour les demandes ainsi " dématérialisées ".

Pour la mise à jour des actes, le Service central

d'état civil a apposé 169.370 mentions en 2004, en augmentation de 12,7 % par rapport à 2003. Cette activité est en augmentation régulière : sur les quatre dernières années, elle est de 21,7 %.



L'établissement d'actes

En 2004 comme en 2003, le Service central d'état civil s'est efforcé de répondre à l'augmentation de la demande d'établissement d'actes pour les personnes naturalisées par décret, liée à l'opération de résorption accélérée du stock de dossiers en instance à la Sous-Direction des Naturalisations du Ministère de l'Emploi du Travail et de la Cohésion sociale.

L'effort consenti a permis d'accroître fortement le nombre d'actes établis pour ces personnes avec 76.251 actes établis, soit + 12,2 % par rapport à 2003 ; il a aussi permis de stabiliser le nombre de dossiers en instance (un peu plus de 26.000 dossiers en fin d'année), ce qui permet d'escompter un retour à une situation normale avant la fin de l'année 2005.

Pour les autres actes établis par le Service central d'état civil, notamment les actes des personnes qui acquièrent la nationalité française par déclaration, l'augmentation est encore plus marquée avec 60.324 actes établis, soit + 17,2 % par rapport à 2003.

Au total, l'établissement d'actes en 2004 a marqué une progression de + 14,3 % par rapport à 2003, avec 136.575 actes établis. En cinq ans, sur la période 2000-2004, la progression de cette activité dépasse 30 %.



3

Les transcriptions judiciaires

La transcription de décisions judiciaires relatives à des événements d'état civil survenus à l'Étranger a très fortement augmenté en 2004 avec 5.539 jugements transcrits, soit + 41,9 % par rapport à 2003 ; cette augmentation a notamment concerné les jugements de divorce et d'adoption.

Aussitôt après la catastrophe du raz-de-marée en Asie du Sud, le Service central d'état civil a, naturellement, apporté son concours pour mettre au point, dans l'intérêt des familles, les dispositions à prendre concernant l'état civil des victimes.

Il a ensuite, par l'envoi de personnels sur place, facilité l'établissement des procès-verbaux de disparition des victimes, et la constitution des dossiers à l'intention du Tribunal de grande Instance de Paris.

Dans les délais les plus courts, il a transcrit les 74 jugements déclaratifs de décès rendus par le TGI de Paris.

Les inscriptions au Répertoire civil et au Répertoire civil annexe

Les inscriptions au Répertoire civil et au Répertoire civil annexe ont aussi beaucoup augmenté en 2004 avec 15.463 inscriptions effectuées, soit + 18,7 % par rapport à 2003.



Des registres papier.....aux CD-ROM

Tableau récapitulatif de l'activité du Service de 2001 à 2004

	2001	2002	2003	2004	Evolution 2004/2003
Copies et extraits d'actes délivrés	1.367.350	1.406.421	1.394.790	1.503.871	+ 7,8 %
Mentions apposées	139.115	141.866	150.329	169.370	+ 12,7 %
Mises à jour et délivrance de duplicata de livrets de famille	38.519	46.050	39.635	46.087	+ 16,3%
Actes établis pour les naturalisés par décret	70.129	56.746	67.963	76.251	+ 12,2 %
Autres actes établis	37.142	40.326	51.484	60.324	+ 17,2 %
Total des actes établis	107.271	97.072	119.447	136.575	+ 14,3 %
Transcriptions judiciaires	4.133	3.525	3.904	5.539	+ 41,9 %
Inscriptions au Répertoire civil et au Répertoire civil annexe	11.060	10.486	13.023	15.463	+ 18,7 %



L'accueil téléphonique et l'assistance aux usagers

La prise en charge des appels des usagers a été très sensiblement améliorée en 2004, grâce en particulier à la mise en service d'un serveur vocal¹ à l'ergonomie mieux étudiée, et qui diffuse automatiquement une large palette de renseignements. Une nouvelle répartition des tâches a été instaurée entre l'équipe du Service central d'état civil en charge de l'accueil téléphonique et le standard

du site du Ministère à Nantes, pour une meilleure synergie dans le traitement des appels.

Un autre facteur d'amélioration a été la réduction du nombre d'appels des usagers, conséquence directe de la réduction des délais de délivrance des copies et extraits d'actes, qui a permis d'éviter nombre de relances par téléphone.

À l'inverse, le Service a dû traiter un nombre très sensiblement accru de demandes de renseignements transmises par messagerie, via le site France-Diplomatie du Ministère.

¹ Ce serveur est accessible au numéro **08 26 08 06 04** depuis la métropole, et au numéro **00 33 1 41 86 42 47** depuis l'Etranger..

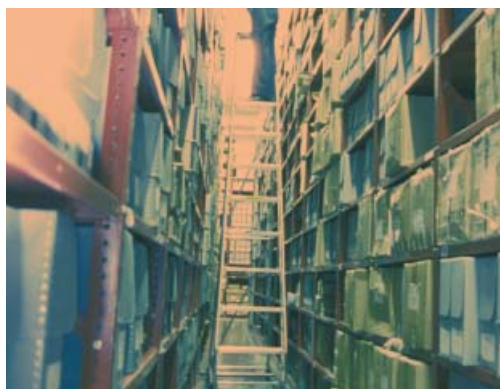
Relever de nouveaux défis et préparer l'avenir

L'évolution de la réglementation et la lutte contre la fraude à l'état civil

La loi n° 2002-304 du 4 mars 2002 relative au nom de famille, modifiée par la loi 2003-516 du 18 juin 2003, est entrée en vigueur le 1er janvier 2005. La Sous-Direction de l'état civil a beaucoup contribué à la rédaction des textes d'application de cette loi (décret 2004-1159 du 29 octobre et circulaire d'application en date du 6 décembre 2004).

Cette sous-direction a aussi contribué à la préparation du décret n° 2005-170 du 23 février 2005, portant application des articles 47 et 170 du code civil tels que modifiés par la loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité. Pour les mariages célébrés à l'Etranger, l'article 170 modifié du code civil prévoit désormais des auditions des intéressés par nos agents consulaires, notamment lors de la demande de transcription du mariage dans les registres consulaires, afin de

mieux détecter les mariages irréguliers, en particulier les mariages de complaisance ou les mariages forcés. Le décret du 23 février 2005 précité a par ailleurs prévu une centralisation sur le Tribunal de grande Instance de Nantes de l'ensemble des actions en annulation des mariages présumés irréguliers ou frauduleux. Cette centralisation, effective depuis le 1er mars 2005, a été conçue avec l'objectif d'une plus grande unité de jurisprudence pour les mariages litigieux dans un contexte où le nombre de mariages litigieux augmente rapidement. En 2004, 1.497 dossiers de mariage ont été transmis par nos postes à l'autorité judiciaire pour une action en annulation, soit 38 % de plus qu'en 2003.





3

Une avancée très significative dans la modernisation des procédures

Le décret 2004-1159 du 29 octobre 2004 précité comporte une disposition qui permet désormais "à une administration, un service, un établissement public, un organisme ou une caisse contrôlé par l'Etat, en charge de l'instruction d'un dossier administratif" de solliciter directement les services d'état civil pour la délivrance de copies et extraits d'actes, sous réserve que les intéressés en soient tenus informés.

Cette réforme permet d'abord de simplifier notablement les démarches des usagers qui, par exemple, souhaitent se voir délivrer une carte nationale d'identité ou un passeport, en leur évitant d'avoir à se procurer eux-mêmes une copie de leur acte de naissance. Elle facilite également la tâche des services d'état civil dans la mesure où les demandes émanant des particuliers ne comportent pas toujours les informations indispensables à la délivrance.

Elle permet ensuite de lutter contre les pratiques de fraude documentaire, en évitant que des copies ou extraits d'actes soient proposés comme justificatifs aux services de l'Etat après avoir été établis ou modifiés frauduleusement.

Au total, c'est une avancée très significative dans la modernisation des procédures qui a été concrétisée au travers de cette réforme.

Si les réformes ainsi réalisées constituent d'importants progrès, d'autres mesures apparaissent indispensables pour lutter efficacement contre les pratiques de fraude dont certaines, telles les usurpations d'identité, pénalisent gravement certains de nos compatriotes de bonne foi.

Ce problème de la fraude et ses conséquences pour les usagers ont été exposés au Médiateur de la République, qui s'est rendu en visite au Service central d'état civil le 21 septembre 2004, ainsi que devant la Commission des Lois du Sénat le 15 mars 2005.

Il convient en particulier de mieux contrôler la délivrance des certificats de nationalité française par les tribunaux d'instance au travers d'un enregistrement centralisé des décisions prises suite aux demandes des requérants : refus ou délivrance du certificat de nationalité française sollicité.

Il convient également de renforcer le contrôle des actes de reconnaissance étrangers pour lutter contre les reconnaissances mensongères utilisées, entre autres, comme moyen de contourner les procédures prévues par le législateur pour les adoptions.



L'application des nouvelles règles de dévolution des noms de famille pour les naissances à l'Etranger

Lorsqu'un enfant français naît à l'Etranger, sa naissance doit le plus souvent être déclarée auprès des autorités d'état civil locales. Un acte de l'état civil français n'est établi à son profit que si, par une démarche volontaire, les parents déclarent également sa naissance auprès des autorités consulaires françaises ou bien font transcrire auprès d'elles l'acte de naissance étranger.

Ainsi un enfant français né à l'Etranger ne dispose pas obligatoirement d'un acte de naissance français. Ce n'est souvent que dans la perspective d'un établissement en France que les parents envisagent de demander la transcription sur les registres consulaires de l'acte de naissance étranger.

C'est dans ce contexte que la loi 2003-516 du 18 juin 2003 est venue faciliter l'exercice de la faculté de choix de nom au profit des Français de l'Etranger, en instituant un délai de trois ans pour qu'ils puissent demander la transcription de l'acte de naissance de leur premier enfant et remettre dans le cadre de cette démarche une déclaration conjointe de choix de nom.

La Commission internationale de l'état civil

La Sous-Direction de l'état civil participe activement aux travaux de la Commission Internationale de l'État Civil (CIEC) qui compte 16 pays membres*.

Nos préoccupations en matière de fraude à l'état civil sont largement partagées par les autres pays membres, et la Commission constitue sur ce sujet un lieu d'échange privilégié. Un groupe de travail permanent relatif à la fraude à l'état civil s'y réunit périodiquement et, lors de la dernière Assemblée Générale de mars 2005, une " Recommandation relative à la lutte contre la fraude documentaire en matière d'état civil " a été adoptée qui s'est attachée à définir les indices susceptibles de révéler le caractère frauduleux ou irrégulier des actes de l'état civil étranger produits auprès des États membres. La Commission s'attache également à faciliter l'exploitation des actes d'état civil établis dans chacun des pays membres par les officiers d'état civil des autres pays. Elle a ainsi élaboré une

convention relative à la reconnaissance des noms des personnes, qui a été adoptée lors de l'Assemblée générale précitée, et qui est désormais proposée à la ratification par les États membres.

Une partie de ses travaux devraient être prochainement repris par les services de la Commission européenne qui prévoient d'engager une étude en vue d'une harmonisation des systèmes d'état civil des pays de l'Union.

** Sont membres de la commission : Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suisse, Turquie. Six autres pays participent aux travaux avec le statut d'observateur : Suède, Saint-Siège, Russie, Lituanie, Slovaquie, Chypre.*

L'informatisation

Dans le contexte d'une demande en hausse régulière, le Service central d'état civil s'applique à tirer le meilleur parti de son système informatique grâce à une amélioration régulière des fonctionnalités des applications et des performances des équipements.

Outre l'adaptation des applications aux dispositions de la nouvelle législation relative aux noms de famille, plusieurs réalisations ont permis une sensible amélioration de l'outil informatique en 2004 :

- l'adjonction d'une fonction de mémorisation des délivrances successives des actes (sur une durée d'un an), afin de mieux contrôler les demandes de certains usagers et d'éviter des délivrances inutiles ;
- l'achèvement de la numérisation, avec un stockage provisoire des images sur CD-R, des microfilms des registres établis en Algérie avant l'indépendance. Dans le même temps, la préparation du nouveau programme de numérisation des registres non microfilmés après l'indépendance a été poursuivie ; un assistant technique a été recruté pour coordonner les travaux et mettre en place les

équipements techniques nécessaires à la Direction générale des Archives nationales algériennes ; il a été

officiellement installé dans ses fonctions par le Secrétaire d'Etat lors de sa visite à Alger du 9 au 11 mai 2005.

- un investissement dans la saisie de données pour enrichir le fonds des actes informatisés : amélioration de l'indexation des actes par mise à jour de 130.000 fiches de référence, et numérisation de 25.000 photostats (tirages papiers d'actes établis en Algérie et conservés sur microfilms) ;
- la connexion du service au système PRENAT (PREfectures-NATuralisations) développé par le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, pour le suivi des dossiers des naturalisés par décret ;
- une amélioration de l'ergonomie et des performances des postes de travail des agents du Service grâce à un renouvellement des matériels.





3

** Les extraits d'actes sans filiation ne sont pas des documents confidentiels ; ils sont délivrables à tout requérant.*

Le Service central d'état civil prépare de nouveaux développements avec l'objectif d'arriver, à terme, à des échanges directs, dématérialisés et sécurisés, avec ses partenaires " institutionnels " que sont les mairies, les préfectures, les notaires, les greffiers, les caisses de retraite ou d'assurance maladie. Il s'agit à la fois de simplifier les démarches des usagers, et de rendre un service plus rapide, plus économique, et plus sûr.

Un des développements les plus prioritaires est de procéder à une refonte du formulaire de demande de copie ou extrait d'acte sur Internet, à la fois pour en améliorer l'ergonomie et mieux contrôler les données fournies par les requérants. Pour cette réalisation, le Service central d'état civil s'applique à tirer parti de l'expérience et des normes élaborées par l'Agence pour le Développement de l'Administration Électronique (ADAE), qui a conçu un formulaire de demande de délivrance à l'intention des usagers de l'état civil municipal.

En ce domaine, le Service central d'état civil suit attentivement les études engagées par le Ministère de l'Intérieur et par le Ministère de la

Justice concernant d'une part la mise en œuvre d'une nouvelle carte nationale d'identité sécurisée (projet INÈS : Identité Nationale Électronique Sécurisée), et d'autre part la gestion centralisée et dématérialisée de l'état civil municipal.

À court terme, le Service central d'état civil s'emploie à promouvoir la consultation par cette catégorie d'usagers de la " Base d'Informations Sur les Extraits Sans filiation (BISES) ". Cette base d'informations comporte 5,4 millions de documents équivalents à un extrait de naissance sans filiation* ; elle est accessible en consultation via le réseau Internet au moyen d'un code confidentiel. Elle a été mise en œuvre dans le but de diminuer la demande d'extraits d'actes lorsque la consultation suffit aux usagers intéressés, en particulier les organismes sociaux, pour vérifier les principales données d'état civil des personnes. Le nombre de consultations a sensiblement augmenté tout au long de l'année 2004, passant d'un peu plus de 3.000 consultations par mois en début d'année à près de 10.000 en fin d'année.

L'activité état civil de nos postes diplomatiques et consulaires



Nos postes diplomatiques et consulaires ont établi 104.611 actes en 2004, soit 2,9 % de plus qu'en 2003.

- L'augmentation de l'activité concerne principalement les mariages avec une augmentation de 5,4 % du nombre d'actes établis, cependant qu'une diminution est constatée pour les actes de reconnaissance et les actes de décès.
- L'augmentation du nombre de mariages de ressortissants français reste particulièrement forte dans un certain nombre de pays, en particulier dans les trois pays du Maghreb (+ 13,5 % par rapport à 2003), cependant qu'une inversion de tendance est observée pour la Turquie (-5,4 %). Sur la période 1999-2004, c'est plus qu'un doublement (+ 111,4 %) du nombre de mariages qui est constaté pour les trois pays du Maghreb. À l'inverse, on observe sur la même période une diminution très sensible des mariages dans les pays européens comme la Belgique, la Suisse, l'Allemagne et aux États-Unis.

Évolution du nombre d'actes établis par nos postes sur la période 2004/2004

	2000	2001	2002	2003	2004	Évolution 2000/2003
TOTAL DES ACTES ÉTABLIS	89.457	96.312	96.036	101.669	104.611	+ 2,9 %
ACTES DRESSÉS	9.548	9.325	9.069	9.363	10.175	+ 8,7 %
ACTES TRANSCRITS	79.909	86.987	86.967	92.306	94.436	+ 2,3 %
ACTES DE NAISSANCE	44.205	46.632	46.326	47.697	48.813	+ 2,3 %
ACTES DE MARIAGE	34.911	39.409	39.239	42.407	44.704	+ 5,4 %
ACTES DE RECONNAISSANCE	4.913	4.812	4.868	5.922	5.507	- 7 %
ACTES DE DÉCÈS	5.428	5.459	5.603	5.643	5.587	- 1 %

Évolution du nombre de mariages de ressortissants français à l'Étranger de 1994 à 2004

ACTES DE MARIAGE	1994	1999	2003	2004	Evolution 2003/2004	Evolution 1999/2004
Ensemble du Monde	25.168	33.379	42.407	44.704	+ 5,4 %	+ 33,9 %
Grande-Bretagne	903	1.336	1.114	1.191	+ 6,9 %	- 10,9 %
Etats-Unis	1.765	2.759	2.471	2.385	- 3,5 %	- 13,6 %
Allemagne	1.353	1.438	1.101	1.097	- 0,4 %	- 23,7 %
Belgique	934	1.131	1.100	638	- 42 %	- 43,6 %
Suisse	2.260	2.370	2.381	1.577	- 33,8 %	- 33,5 %
Algérie	1.129	3.681	6.501	7.845	+ 20,7 %	+ 113,1 %
Maroc	1.309	3.819	7.460	7.865	+ 5,4 %	+ 105,9 %
Tunisie	777	1.430	2.487	3.169	+ 27,4 %	+ 121,6 %
Ensemble MAGHREB	3.215	8.930	16.628	18.879	+ 13,5 %	+ 111,4 %
Turquie	361	1.985	2.886	2.730	- 5,4 %	+ 37,5 %



4

L'aide et la protection sociales

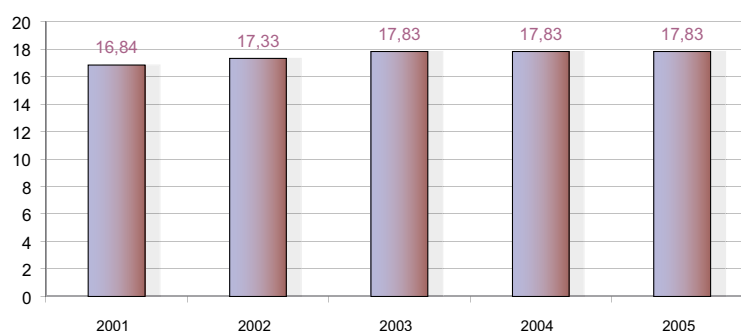


A - L'aide et l'action sociale

Nos missions diplomatiques et nos postes consulaires peuvent dispenser une aide sociale en faveur de nos compatriotes les plus démunis résidant à l'étranger par l'intermédiaire des comités consulaires pour la protection et l'action sociale (C.C.P.A.S., actuellement au nombre de 215).

Evolution des crédits d'aide sociale

Le graphique ci-contre reflète l'évolution de la dotation budgétaire des crédits d'assistance aux Français de l'étranger au cours des cinq dernières années au titre du chapitre 46-94, article 11, paragraphe 10 (personnes âgées ou démunies) et 20 (handicapés).



1 - BILAN DE L'ACTION SOCIALE MENEÉ AU COURS DE L'ANNEE 2004

En 2004, dans un contexte budgétaire toujours tendu, le Département a aidé un nombre plus important de Français âgés et/ou handicapés en situation de précarité et a maintenu, dans le même temps, l'équilibre financier du dispositif d'aide sociale consulaire, condition de sa pérennité. Cette gestion rigoureuse a permis de faire face aux conséquences de la crise ivoirienne de novembre 2004.

La dotation budgétaire du fonds d'action sociale du ministère des Affaires étrangères (*chapitre 46.94 article 11*) s'élevait en 2004 à 17.838.934 €, montant identique à celui de l'année 2003. Les crédits du fonds d'action sociale ont été affectés aux dépenses sociales consulaires, à près d'une centaine de sociétés de bienfaisance à l'étranger, ainsi qu'à l'assistance sanitaire (rapatriements, approvisionnement en matériel et en médicaments des cabinets médicaux).

Le cap de l'équité et de la rigueur de gestion a été maintenu en 2004. Les résultats de la gestion 2003 (équilibre financier, fonds de roulement consolidés) ont permis de proposer de nouvelles mesures visant à améliorer notre dispositif d'aide sociale dans l'esprit des déclarations du Ministre devant le C.S.F.E. en 2003 qui a souhaité " réduire l'écart existant entre la protection sociale apportée à nos compatriotes en France et à l'étranger ".

Dans ce cadre, les demandes des postes ont été examinées sur la base de critères permettant d'atteindre un double objectif :

- une plus grande équité dans l'attribution des aides afin que la situation de chaque allocataire soit traitée selon les mêmes critères ;
- une plus grande efficacité de gestion afin de préserver l'équilibre budgétaire de notre dispositif, et ce faisant d'assurer sa pérennité.

En 2004, les dépenses des comités consulaires pour la protection et l'action sociales (C.C.P.A.S.) se sont réparties de la façon suivante :

- Allocations pour les personnes âgées : 8,567 M€ (- 0,6%),
- Allocations pour handicapés (adultes, enfants et aides complémentaires) : 4,66 M€ (+ 3,56 %),
- Allocations à durée déterminée (ADD) : 0,152 M€ (- 57 %)
- Secours occasionnels : 0,358 M€ (- 10 %),
- Aide aux Français de passage en difficulté : 0,043 M€ (+ 46 %).



4

Montant en Meuros (CCPAS) par pays

La dépense sociale globale a très légèrement diminué (14,79 M€ contre 14,9 M€ en 2003), conséquence de la bonne tenue de l'euro et des mesures prises en mars 2004 à l'issue la commission permanente pour la protection sociale, en particulier la baisse des taux dans une vingtaine de postes par une meilleure intégration de l'effet change-prix.

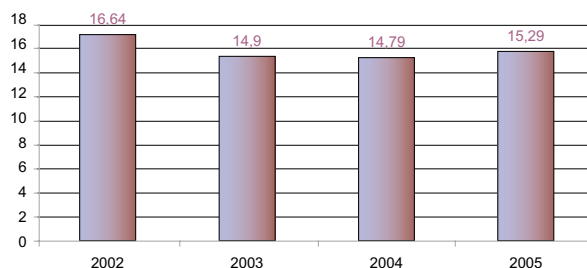
La tendance demeure à la diminution des aides temporaires. Les dépenses consacrées à l'aide sanitaire continuent de progresser. Les fonds de roulement des C.C.P.A.S., reconstitués en 2003, ont été consolidés en 2004 grâce à ces efforts de bonne gestion.



Didier BOIKO
Adjoint au
Sous-directeur
de la sécurité
et de la protection
des personnes.

Evolution des dépenses des C.C.P.A.S. (allocations de solidarité, allocations à durée déterminée et secours occasionnels) en M€

Si l'on constate une diminution des secours occasionnels accordés aux Français résidents (3239 en 2004, soit - 20,3 % par rapport à 2003), les dépenses au titre des Français de passage en difficulté connaissent une croissance de 46 %. Cette augmentation est en fait la conséquence de la crise ayant affecté la Côte d'Ivoire en fin d'année 2004, de nombreux postes ayant dû secourir des Français en situation de transit vers la France (frais d'hébergement notamment et dépenses de première nécessité).



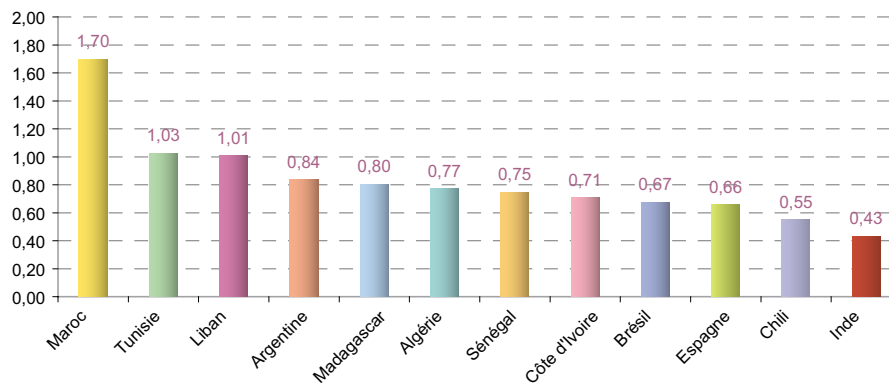
La répartition des allocataires en 2004 est la suivante :

- personnes âgées : 3654 (+ 0,8 %),
- Adultes handicapés : 1276 (+ 6,3 %),
- Enfants handicapés : 274 (+ 1,5 %),
- Aides complémentaires " handicap " : 492 (+ 5,3 %),
- Allocations à durée déterminée : 165 (- 45,2 %).

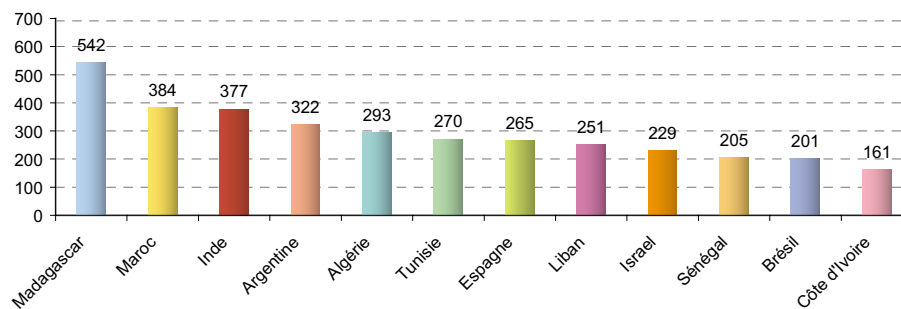
On enregistre une légère diminution (- 0,48 %) du nombre global des allocataires, 5369 personnes ayant bénéficié d'une aide en 2004 contre 5395 en 2003. Ce constat masque des évolutions contrastées : augmentation des allocataires de solidarité et " handicapés " ; baisse significative des aides temporaires, qu'il s'agisse des allocations à durée déterminée ou des secours occasionnels.



Montant en M euros (C.C.P.A.S.) par pays (12 premiers pays bénéficiaires)



Nombre d'allocataires par pays (12 premiers pays)



La crise ivoirienne

La gestion rigoureuse poursuivie en 2004 a permis de redistribuer des crédits au profit de postes confrontés à des situations de soutien et d'urgence à nos compatriotes ayant dû quitter la Côte d'Ivoire. A titre d'exemple, le consulat général à Accra a bénéficié d'un crédit de 30.000 euros ayant permis de porter assistance à plus de vingt familles. Par ailleurs, le Département a pu autoriser le consulat général à Madrid à régler les frais d'hébergement de 31 Français de retour de Côte d'Ivoire, dans l'attente de leur réacheminement vers la France. Enfin, par le biais d'un transfert de crédits de 15.000 euros depuis Abidjan, le consulat général à Dakar a activement participé à cet effort de solidarité.





4

2 - PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2005

Le ministère des Affaires étrangères bénéficie d'une dotation budgétaire de 17.838.934 €, identique à celle de 2004 dans un contexte budgétaire pourtant difficile. A l'image des années précédentes, cette dotation doit couvrir l'ensemble des dépenses d'assistance à l'étranger: C.C.P.A.S. (allocations permanentes, secours occasionnels, aides aux Français de passage en difficulté), soutien aux sociétés de bienfaisance, approvisionnement des cabinets médicaux et rapatriements sanitaires.

Les propositions des postes pour la commission permanente montrent que les orientations du Département sont suivies, et que les C.C.P.A.S. appliquent généralement les instructions de façon rigoureuse. Les postes tiennent mieux compte de la situation individuelle des demandeurs d'allocation.



En 2005, le Département souhaite se rapprocher davantage de l'objectif d'une réduction de l'écart de traitement, en matière d'aide sociale, entre les Français résidant en France et les Français établis à l'étranger. La dotation budgétaire de l'article 11 doit permettre au Département de maintenir une action efficace et adaptée aux besoins d'assistance exprimés par nos compatriotes en situation de précarité à l'étranger, d'engager des actions nouvelles sans demander davantage et d'être en mesure de mobiliser dans l'urgence des crédits pour permettre à nos postes de faire face aux situations de crise et à leurs conséquences dans le domaine social (raz de marée en Asie du Sud-est...).

A l'issue de la Commission permanente pour la protection sociale des Français à l'étranger qui s'est réunie le 7 mars 2005 sous la présidence du directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France, les taux des allocations ont été revalorisés dans 36 postes et ont été maintenus dans 165 postes. Les taux de base de 14 postes ont en outre été révisés à la baisse afin de tenir compte d'un effet change-prix favorable.

En autorisant les postes à leur accorder des secours mensuels spécifiques en fonction de leurs besoins, la situation des enfants en détresse sera mieux prise en compte. Ces secours seront attribués dans le cadre d'un projet d'insertion sociale (soutien psychologique, médical, alimentaire...) Cette proposition s'inscrit dans l'optique de la réflexion menée par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée des Français de l'étranger qui a décidé, lors de sa réunion en septembre 2004, que soit créée en son sein une sous-commission chargée d'étudier la situation des enfants en détresse. Les postes devront assurer le suivi de ce projet et dresser un bilan en fin d'exercice. Le coût de cette mesure est de 60.400 € pour l'année 2005.

Par ailleurs, le Département a redéfini les règles de fixation des allocations "enfants handicapés" afin de mieux tenir compte des situations locales et d'établir davantage de cohérence et d'équité entre les différents postes. L'objectif consiste à se rapprocher du taux de l'allocation d'éducation spéciale (AES) versée aux enfants handicapés en France (115,94 € pour l'année 2005), qui doit désormais servir d'unique référence, avec une variation possible de -10 % à + 30 % par rapport à ce taux "pivot", afin de tenir compte des spécificités locales.



Un bilan de l'autonomie de décision et de gestion expérimentée à compter de mars 2004, dans les 15 postes dotés d'un(e) assistant(e) social(e), a été dressé. Cette autonomie, qui a concerné l'ensemble des dispositifs d'aide s'est accompagnée naturellement d'une autorisation de fongibilité des crédits des différents paragraphes (10, 20, 30) de l'article 11 du chapitre 46.94, afin de donner plus de souplesse de gestion aux postes, et de la mise en place d'outils de suivi trimestriel de la gestion (compte financier et listes des bénéficiaires).

Les postes concernés ont pu accorder, dans le respect des instructions, tout type d'aide sans autorisation préalable du Département, dans le cadre de leur enveloppe budgétaire 2004. Cette mesure a responsabilisé les agents et a permis une réactivité immédiate. Le délai de traitement des dossiers a ainsi été réduit. Alors que la fongibilité entre les différentes lignes budgétaires n'a été que peu utilisée, le déplaçonnement autorisé par rapport au taux de base des allocations pour l'octroi des secours occasionnels a permis dans plusieurs postes de satisfaire des demandes d'ordre médical notamment.

Compte tenu des résultats plutôt satisfaisants de l'expérience conduite en la matière, le Département a proposé à la commission permanente que l'autonomie de gestion soit étendue en 2005 à plusieurs postes non dotés d'une assistante sociale, à savoir Madrid, Mexico, Rio de Janeiro et Sao Paulo, eu égard à l'importance de l'activité sociale de ces postes. Cette autonomie est également étendue aux postes pilotes où a été mis en place à titre expérimental un comité de gestion consulaire, à savoir Bangkok, Francfort et Montréal.



Répartition géographique des crédits d'aide sociale en 2005 (postes dotés d'une autonomie de gestion, estimation au 1er avril 2005)

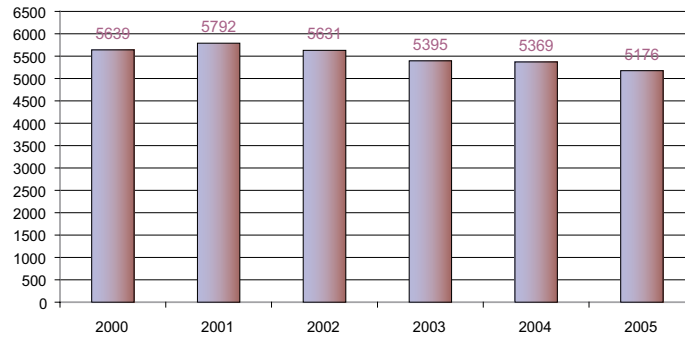
Postes	Montant en M€ (CCPAS)	Nombre d'allocataires
• Tunis	1,027	270
• Beyrouth	1,008	251
• Buenos Aires	0,836	322
• Tananarive	0,803	542
• Casablanca	0,778	173
• Abidjan	0,709	161
• Dakar	0,695	189
• Santiago	0,554	154
• Alger	0,467	172
• Rabat	0,450	98
• Pondichéry	0,423	372



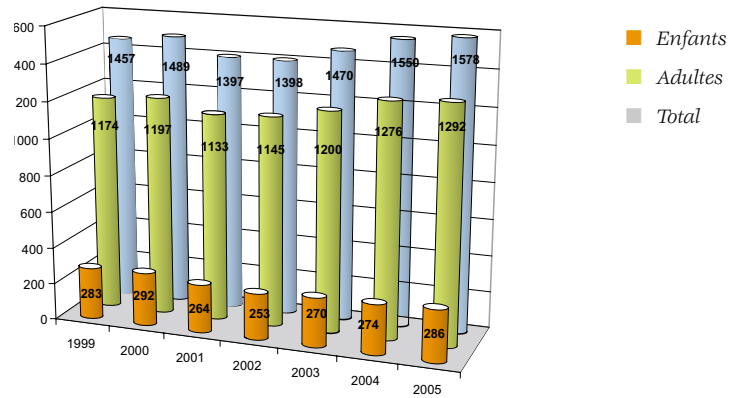
4

3 - EVOLUTION DES AIDES ACCORDEES

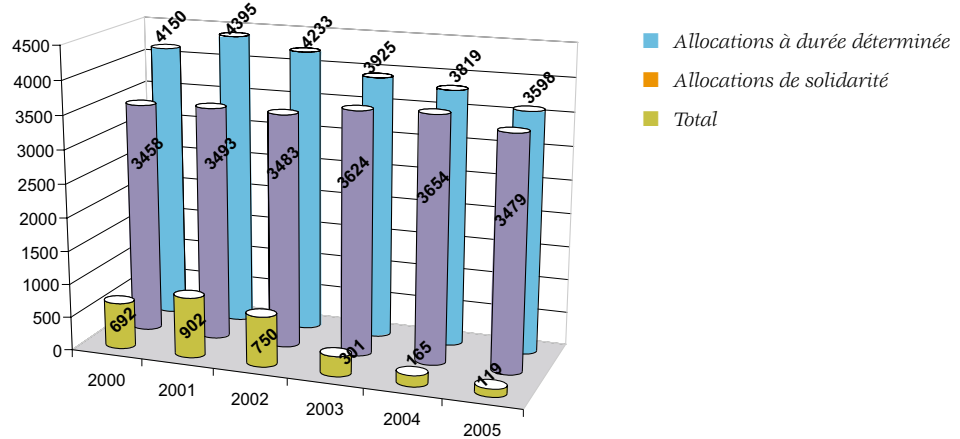
Evolution du nombre total d'allocataires



Evolution des aides aux handicapés

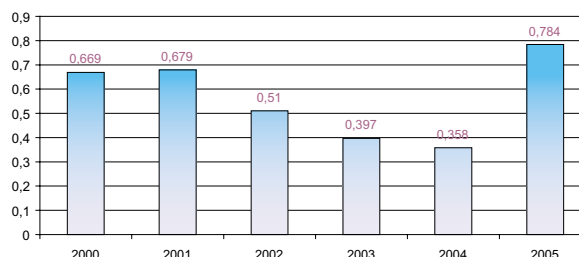


Evolution des aides aux handicapés



Evolution du montant des secours occasionnels octroyés en millions d'euros

Les prévisions de dépenses en 2005 intègrent les orientations retenues par la commission permanente relatives à une meilleure prise en considération de la situation des enfants en détresse. L'attribution de secours mensuels spécifiques doit leur permettre de bénéficier d'un soutien psychologique, médical ou alimentaire.



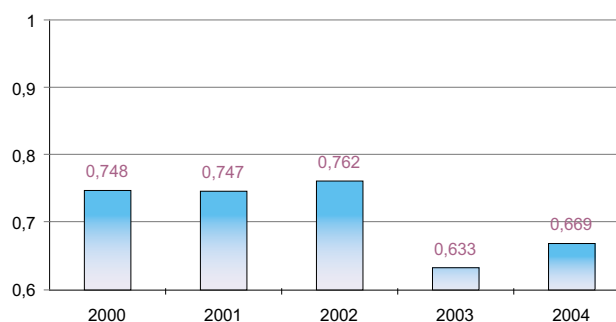
3 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS FRANCAISES DE BIENFAISANCE A L'ETRANGER

Des associations françaises d'entraide et de bienfaisance, des maisons de retraite et des centres hospitaliers situés dans une quarantaine de pays participent activement à cet effort de solidarité vis à vis des personnes démunies. Par leur localisation géographique et leur souplesse de gestion, elles complètent très utilement l'action de nos postes consulaires.

Au terme de la campagne 2004, 96 associations ont bénéficié d'une subvention du ministère des Affaires étrangères pour un montant global de 0.669 M€, soit un chiffre supérieur (+ 5,8 %) à celui du précédent exercice, pour un nombre d'associations aidées comparable. Nos postes consulaires sont invités à s'impliquer davantage dans le processus de décision et le suivi de l'activité des sociétés de bienfaisance.

Le Département souhaite poursuivre l'accroissement de son soutien aux activités des associations de bienfaisance lorsque la nature et la pertinence de leur action sociale et la transparence de leur gestion justifieront une augmentation de notre subvention. Il souhaite y affecter une enveloppe de 1.000.000 € (+ 49 % par rapport à 2004).

Subventions aux sociétés de bienfaisance à l'étranger en millions d'euros





4

B - La protection sociale des Français de l'étranger

Aide à l'accès à la Caisse des Français de l'étranger

L'aide à l'accès à la Caisse des Français de l'étranger instituée dans le cadre de la loi de modernisation sociale est entrée en application en juin 2002.

Cette aide s'adresse à nos compatriotes résidant à l'étranger, hors des Etats dans lesquels s'appliquent les règlements communautaires 1408/71 et 574/72 (Etats de l'Union européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse), dont les ressources sont inférieures à un demi-plafond de la sécurité sociale (15 096 € annuels en 2005). Concrètement, elle se traduit par la prise en charge par l'Etat d'une fraction (fixée à 1/3 pour 2005) de la cotisation maladie/maternité de troisième catégorie et, pour préserver l'équilibre financier de la caisse, des frais de gestion et du

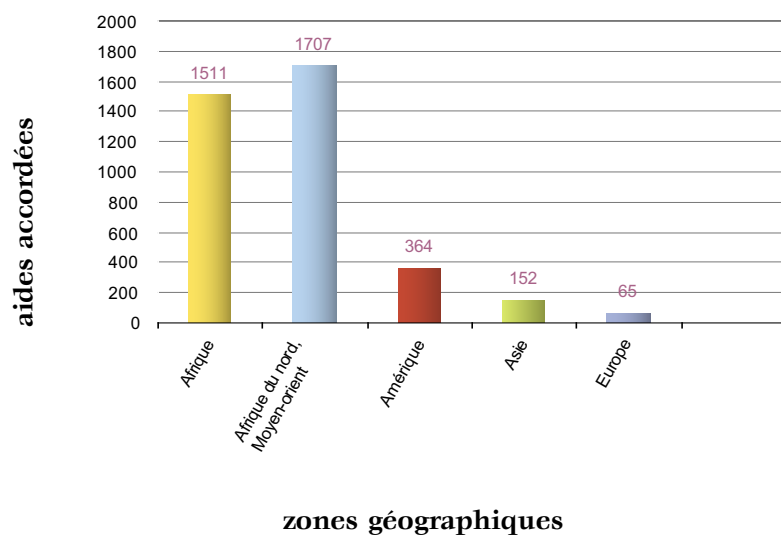
déficit technique induits par les nouveaux adhérents (les cotisations de la troisième catégorie ne couvrent pas la totalité des dépenses de cette catégorie).

Le financement de cette aide est assuré par le fonds d'action sanitaire et sociale de la Caisse des Français de l'étranger qui sera abondé par des crédits du Département.

Les demandes d'aide sont examinées par des commissions locales, en fait, les comités consulaires pour la protection et l'action sociale dont la composition a été adaptée, qui donnent un avis, la décision relevant du chef de la mission diplomatique ou du poste consulaire. En mars 2005, le nombre de bénéficiaires était de 3799.



Répartition géographique des aides accordées





5

La famille et l'enfance



A - Les déplacements illicites d'enfants

5

Les conflits parentaux concernant l'attribution et l'exercice de l'autorité parentale se sont accrus en même temps que le nombre de divorces. Ces litiges, lorsqu'il s'agit de couples mixtes, se poursuivent fréquemment au-delà des frontières, et peuvent conduire à ces situations dramatiques de déplacements et de rétentions illicites d'enfants.

C'est pour lutter contre ce phénomène, que plusieurs conventions, tant bilatérales que multilatérales, ont été signées par la France avec un certain nombre de pays.

Le Ministère de la Justice (bureau de l'entraide civile et commerciale internationale de la direction des affaires civiles et du sceau) est, pour la France, l'autorité centrale chargée de la mise en application de ces conventions.

Cependant, le Ministère des Affaires Étrangères est fréquemment amené à intervenir, par l'intermédiaire des postes consulaires, soit pour relayer et soutenir l'action du Ministère de la Justice, lorsque l'enfant a été déplacé dans un pays lié conventionnellement avec la France, soit en l'absence de tout accord de coopération, pour tenter une médiation - avec leur accord - entre les parties, s'informer sur l'état d'avancement des procédures, et de manière générale apporter son aide au parent victime.

C'est ainsi que 300 affaires sont actuellement suivies par la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France, 88 nouveaux dossiers ayant été ouverts au cours de l'année 2004.

Dans ce contexte, deux réunions bilatérales se sont tenues dernièrement pour faire le point sur des dossiers de conflits de garde d'enfants concernant des ressortissants français.



Brigitte BOULOUIS

*Adjointe au
Sous-directeur
de la coopération
internationale
en droit de la
famille.*

■ Les autorités algériennes ont accepté qu'une rencontre d'experts franco-algériens relative aux déplacements illicites d'enfants et aux droits de visite trans-frontières, réclamée par le Département depuis deux ans, se déroule à Alger du 14 au 16 mars 2005.

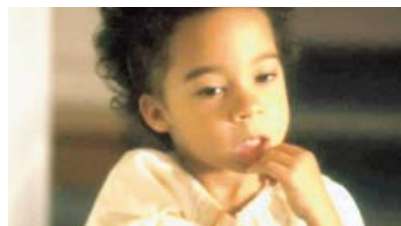
Il est à souligner qu'aucun des deux accords qui lient la France et l'Algérie traitant de ces situations (convention du 21 juin 1988 relative aux enfants issus de couples mixtes séparés franco-algériens et échange de lettres franco-algériennes du 18 septembre 1980 relative à la coopération et à l'entraide judiciaire) ne prévoient de commission mixte, contrairement aux autres accords bilatéraux de même type souscrits par la France (avec le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et le Liban, par exemple).

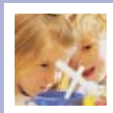
Au cours de cette rencontre, à laquelle ont participé des représentants des Ministères français et algériens des Affaires Étrangères et de la Justice, la délégation française a présenté

29 dossiers (aucun dossier n'a été présenté par la délégation algérienne).

Si les résultats obtenus n'ont certes pas été à la mesure de ceux qui pourraient être attendus par les parents victimes du déplacement de leur(s) enfant(s) ou privés de contact avec lui(eux) (principalement des mères), cette rencontre a permis des échanges entre les deux parties sur un mode jamais exploité auparavant et d'obtenir des éléments d'information sur les situations évoquées.

Cette expérience novatrice devra absolument être renouvelée.





5



**Marie José
LE POLLOTEC**

*Secrétaire générale
de la Mission
de l'Adoption
Internationale.*



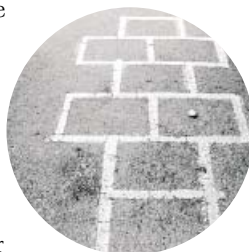
**Dominique
de GALARD**

*Médecin général
de santé publique.
Chargée de mission
à la Mission de
l'Adoption
Internationale.*

- D'autre part, la 9ème commission mixte consultative, instaurée par la convention franco-tunisienne du 18 mars 1982 relative à l'entraide judiciaire en matière de droit de garde des enfants, de droit de visite et d'obligations alimentaires, s'est réunie à Tunis, à la demande des autorités françaises, du 5 au 7 mai 2005.

Au cours de cette rencontre, les deux délégations, composées de représentants des Ministères français et tunisiens des Affaires Étrangères et de la Justice, ont examiné 15 dossiers, dont 13 présentés par la partie française.

Outre l'étude de ces dossiers, les deux délégations ont procédé à une lecture attentive de la convention franco-tunisienne qui a fait apparaître les divergences d'interprétation de ce texte. Les juridictions tunisiennes font en effet une application très restrictive des dispositions de la convention en faisant prévaloir l'action aux fins d'exequatur avant toute action en remise, empêchant ainsi le retour rapide des enfants. Selon la délégation tunisienne, le pouvoir d'intervention de



l'autorité centrale tunisienne auprès des juridictions ne peut se limiter qu'à appeler leur attention sur l'instrument conventionnel.

Comme cela avait été déjà signalé lors de précédentes commissions mixtes, la nécessité de communiquer régulièrement et rapidement entre autorités centrales a été mise en avant ainsi que celle de tenir compte de l'éloignement dans les modalités d'attribution d'un droit de visite au parent " non gardien ".

Par ailleurs, au niveau de l'actualité générale relative aux déplacements illicites d'enfants, il convient de noter : l'acceptation par la France de l'adhésion de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte et de la Slovénie à la Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants. Ce texte est en conséquence entré en vigueur entre la France et ces pays à compter du 1er mars 2005.

B - L'adoption internationale

En représentant, pour la deuxième année consécutive, 80 % des adoptions réalisées par des familles françaises, l'adoption internationale confirme sa dimension essentielle, alors que s'élabore une réforme de l'adoption.

LA PART DE L'ADOPTION INTERNATIONALE

■ Statistiques 2004

Alors que 3.995 adoptions internationales avaient été enregistrées en 2003, ce sont 4.079 enfants étrangers qui ont été accueillis en 2004 sur notre territoire par des familles y résidant.

Les principaux pays d'origine des enfants sont : Haïti (507 visas), la Chine (491 visas), la Russie (445 visas), l'Ethiopie (390 visas) et le Vietnam (363 visas).

La répartition par continent d'origine est relativement équilibrée : Afrique 27%, Asie 26%, Amérique 26%, Europe 21%.

Les candidats français se dirigent vers plus de 65 pays d'origine différents. Toutefois, une plus grande concentration des adoptions dans une dizaine de pays d'origine majeurs se dessine, puisque 80 % des adoptions internationales sont réalisées dans une dizaine de pays.

En outre, 67% des procédures sont menées dans des pays non parties à la convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, comme Haïti, la Russie et la Chine.

■ Activité des organismes autorisés et habilités pour l'adoption

L'obligation faite aux organismes autorisés et accrédités pour l'adoption de se mettre en conformité avec le décret no 2002-575 du 18 avril 2002 a été confirmée et a conduit à un meilleur contrôle et une meilleure coordination de leur action.

Ainsi, les OAA français ont pu prendre en charge en 2004, 41 % des procédures contre 35 % en 2003, soit une augmentation de 15 %.



LA RÉFORME DE L'ADOPTION

- Malgré un développement très rapide en vingt ans, le dispositif français de l'adoption souffre de capacités d'intervention insuffisantes au regard d'une demande sociale en croissance encore plus rapide. Le dernier état des lieux est celui dressé par l'inspection générale du ministère des affaires étrangères, l'inspection générale des affaires sociales et l'inspection générale des services judiciaires.

Les propositions du rapport d'audit ont été évaluées par un groupe de travail interministériel, dont les travaux ont débouché sur une communication en Conseil des Ministres du 16 juin 2004 de la Ministre chargée de la famille

La réforme annoncée prévoit notamment l'harmonisation de l'agrément, la dynamisation des organismes autorisés pour l'adoption, la création d'une agence française de l'adoption, la réaffirmation du Conseil Supérieur de l'Adoption en tant qu'instance unique de consultation et le renforcement de l'Autorité Centrale de l'Adoption Internationale.

La proposition de loi, présentée à l'Assemblée Nationale le 12 avril 2005, vise, d'une part, à rendre possible l'harmonisation souhaitée et une

■ Activité de la Mission de l'Adoption Internationale

En affichant, par rapport à l'année 2003, une augmentation de 25 % de son activité d'accueil et d'information des familles, la Mission de l'Adoption Internationale confirme son rôle et sa compétence dans ce domaine : 2.000 familles ont été accueillies dans ses locaux, 20.000 demandes de renseignements par courrier et 100.000 appels téléphoniques ont été traités. Son site internet, qui fournit aux familles des informations actualisées et pertinentes, a fait l'objet de 800.000 consultations en 2004. Chaque année, un nouveau record historique dépasse celui de l'année précédente.



Site internet MAI

simplification de certaines dispositions réglementaires au plan national et, d'autre part, à offrir un meilleur accompagnement des candidats à l'adoption internationale en créant l'Agence Française de l'Adoption.

La Mission de l'Adoption Internationale, recentrée sur ses missions régaliennes et régulatrices, deviendra le secrétariat général de l'Autorité Centrale, au sein de la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France.

Le nouveau dispositif pourrait entrer en vigueur au début de l'année 2006.



M. Renaud Muselier, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères rencontre les familles adoptantes d'enfants du cambodge, 16 février 2005



5

C - Le recouvrement des créances alimentaires

Le bureau de recouvrement des créances alimentaires, en sa qualité d'autorité centrale pour l'application de la convention de New -York du 20 juin 1956 sur le recouvrement des aliments à l'étranger, met en œuvre les procédures qui permettent d'obtenir en France ou à l'étranger le paiement des pensions alimentaires.

A ce titre, il a traité en 2004 quelque 1.800 dossiers concernant 40 pays parties à cette convention. Il intervient également par le biais de nos postes consulaires pour essayer d'obtenir le règlement amiable des pensions alimentaires dues par un débiteur français.

Par ailleurs, le bureau de recouvrement des créances alimentaires a poursuivi sa contribution, tant aux travaux de la Commission Européenne sur l'élaboration d'un règlement européen dont l'objet est de faciliter, au sein des pays de l'Union, la reconnaissance et l'exécution des décisions fixant des obligations alimentaires, qu'aux négociations ouvertes par la Conférence de La Haye de droit international privé en vue de l'adoption d'une convention sur le recouvrement international des aliments.



D - La mission Femmes françaises à l'étranger

5

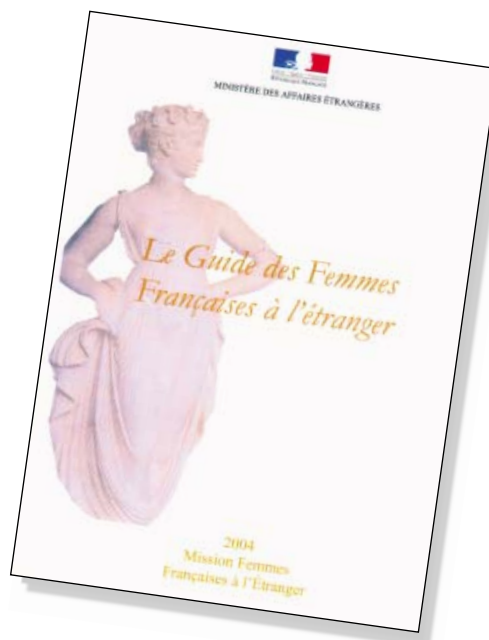
La Mission femmes françaises à l'étranger a pour rôle de renseigner les femmes françaises qui souhaitent s'établir à l'étranger ou se réinsérer en France, de les informer sur leur statut juridique, personnel et familial et d'assister celles qui sont en difficulté.

La Mission informe les femmes françaises ayant un **projet d'expatriation** et qui s'interrogent sur leur **futur statut personnel, familial, professionnel** ou **qui souhaitent se réinsérer en France** après un séjour à l'étranger. Elle assure éventuellement une permanence sur rendez-vous pour les conseiller et les orienter.

Elle informe les Français ayant un **projet de mariage à l'étranger**. Il s'agit des démarches à effectuer auprès des autorités consulaires et, le cas échéant, des autorités locales, et des renseignements concernant leur futur statut personnel au regard de l'état civil, des régimes matrimoniaux, du regroupement familial ou de l'expatriation, de la nationalité, etc. ...

Elle vient en **aide aux femmes françaises gênées dans leurs démarches ou en réelle difficulté**. Cela concerne divers problèmes ayant trait à leur situation personnelle et familiale : état-civil, transcription, regroupement familial, séparation, divorce, mais aussi violences, souhait d'annulation de mariage, et enfin menaces de mariage ou mariage sous la contrainte. S'agissant des **mariages forcés**, elle assiste nos compatriotes concernées et, le cas échéant, organise leur rapatriement, en liaison étroite avec les Postes diplomatiques et consulaires, les autres services de la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France, et éventuellement, le Défenseur des enfants avec lequel le Département a signé un protocole de partenariat en février 2004. Par ailleurs, une **fiche réflexe** sur les mariages forcés est diffusée sur le site France Diplomatie sous la rubrique Conseils aux voyageurs.

La Mission participe à des réunions interministérielles relatives à la politique d'intégration, notamment des femmes de l'immigration.



Elle procède à la mise à jour régulière du **guide de la Mission femmes françaises à l'étranger** qui traite principalement du statut personnel et familial dans un contexte international, compte tenu de l'évolution de la législation (notamment entrée en vigueur le 1er janvier 2005 de la loi du 26 mai 2004 relative au divorce et de la loi du 4 mars 2002 relative au nom de famille).

Ce guide est diffusé :

- **sur Internet** : www.diplomatie.gouv.fr
(rubrique : Les Français et l'étranger/Conseils aux familles/Droit de la famille et mobilité internationale).
- **sur Diplonet** :
(rubrique: Affaires consulaires/Instructions/Droit de la famille).



6

L'enseignement français à l'étranger



L'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)



Lycée français Alexandre Dumas à Moscou.

1 - LA CARTE DES ETABLISSEMENTS

L'homologation des établissements d'enseignement français à l'étranger est prononcée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en liaison avec le ministère des affaires étrangères et l'agence pour l'enseignement français à l'étranger. A ce jour, 412 établissements sont homologués et constituent l'ensemble du réseau scolaire français à l'étranger.

Dans le cadre de la campagne 2004-2005, la commission interministérielle d'homologation des établissements d'enseignement français à l'étranger a examiné 75 dossiers et a rendu 36 avis favorables :

- 1 maintien d'homologation (groupe scolaire Jean de La Fontaine à Harare, Zimbabwe) sous réserve d'un nouvel examen en janvier 2006 ;
- 20 extensions de l'homologation à de nouvelles classes ;
- 15 nouvelles homologations (Santa Cruz de La Sierra en Bolivie, lycée Balzac au Caire, MISR Language School au Caire, lycée Théodore Monod à Abou Dabi, lycée français international à Dubaï, Santa Cruz de Ténérife, Séville, Hollywood, école bilingue de la Nouvelle Orléans, Princeton, Seattle, Bristol, Baakline et Roumieh au Liban, Tamarin (Maurice)).

Un retrait de l'homologation a été proposé concernant l'école internationale de l'Arizona de Phoenix.

Suite aux événements survenus en novembre 2004 en Côte d'Ivoire et aux dommages subis par 8 établissements, la commission d'homologation a également retiré de la liste publiée au Journal Officiel les établissements suivants :

à Abidjan

- École primaire Jacques Prévert
- École Eau-Vive zone 4
- Cours Sévigné
- Lycée Blaise Pascal
- Collège Jean Mermoz (sections française et internationale)

en province

- Lycée René Descartes BOUAKE
- École française Les Hibiscus SAN PEDRO
- École Saint-Exupéry YAMOUSSOUKRO



6

2 - LES EFFECTIFS D'ELEVES

Pendant l'année scolaire 2003-2004, l'agence pour l'enseignement français à l'étranger comptait 261 établissements, dont 73 en gestion directe et 188 conventionnés. L'AEFE a accueilli dans son réseau 156 951 élèves, dont 68 651 Français, 67 286 nationaux et 21 014 étrangers tiers.

La baisse relative des effectifs enregistrée par rapport à l'année scolaire 2002-2003 tient essentiellement à la sortie du réseau de cinq écoles américaines (école bilingue de Berkeley, école internationale de Palo Alto, école franco-américaine de Chicago, école Audubon de la Nouvelle Orléans, école franco-américaine de Larchmont), consécutive aux problèmes qui se sont posés aux Etats-Unis du fait de l'inadéquation du statut des résidents à la réglementation locale.

A périmètre équivalent les effectifs sont en légère hausse.



Répartition géographique des élèves 2004

Secteur géographique	Effectifs
Afrique	57 220
français	27 161
nationaux	22 428
étrangers tiers	7 631
Amérique	28 795
français	9 122
nationaux	17 204
étrangers tiers	2 469
Asie	29 476
français	12 283
nationaux	10 932
étrangers tiers	6 291
Europe	41 460
français	20 085
nationaux	16 722
étrangers tiers	4 653

Évolution des effectifs des élèves :

	2001 - 2002	2002 - 2003	2003 - 2004
Ensemble	158 866	159 640	156 951
évolution en %		0,50 %	-1,70 %
les élèves Français	68 597	69 836	68 651
évolution en %		1,80 %	-1,70 %
les élèves Nationaux	68 728	68 348	67 286
évolution en %		0,60 %	-1,60 %
les élèves Etrangers-tiers	21 21 541	21 456	21 014
évolution en %		-0,40 %	-2,10 %

Les évolutions

Afrique

Le nombre total d'élèves scolarisés dans les établissements présents sur le continent africain est stable. Cette stabilité doit être mise en regard des situations difficiles qu'ont connues dans plusieurs pays les établissements. Elle témoigne de ce que les solutions qui ont été proposées aux familles ont permis de maintenir efficacement l'offre scolaire.

Amérique

La sortie du réseau des établissements conventionnés avec l'agence des cinq établissements situés aux Etats-Unis se traduit par une diminution des effectifs scolarisés de 1668 élèves. Le lycée de Curico (Chili) accueillait pour sa part un total de 360 élèves.

Asie

L'augmentation des élèves français est particulièrement significative dans les pays d'Asie et d'Asie du sud-est. Elle correspond à l'installation de familles françaises trouvant elle-même son origine dans la montée en puissance des entreprises françaises dans ces zones à forte croissance économique. La progression des élèves nationaux est à mettre au compte du mouvement amorcé en 2002-2003 au Liban et qui voit le retour dans les

établissements des enfants de familles libanaises qui, pour des raisons économiques, avaient dû les quitter en 2000-2001.

Pour ce qui est de l'évolution des effectifs d'étrangers tiers, la plus sensible en pourcentages, elle se concentre dans les établissements du Moyen Orient, en Arabie saoudite et aux Emirats Arabes Unis.

Europe

Les effectifs d'élèves sur le continent européen connaissent un léger tassement par rapport à l'année scolaire 2002-2003.

Cette diminution apparente est la conséquence du nouveau mode de calcul des effectifs qui exclut du total des élèves scolarisés ceux inscrits dans des niveaux en attente d'homologation.

Il convient de noter le développement rapide de nos établissements en Russie où le lycée de Moscou a accueilli 100 élèves supplémentaires, en Lituanie ou en République Tchèque. L'agence a accordé une attention toute particulière au développement d'établissements homologués par le Ministère de l'éducation nationale et qui ont vocation, si leur montée en puissance se confirme, à passer convention avec elle dans un avenir proche.



3 - LES EFFECTIFS DES PERSONNELS

La mise en œuvre du plan de transformation des postes d'expatriés en postes de résidents résultant de l'entrée en vigueur au 1er septembre 2002 du décret 2002-22 du 4 janvier 2002 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger s'est poursuivie en 2003-2004. 128 postes d'expatriés ont été transformés en postes de résidents. L'effectif total des personnels détachés par l'agence s'est élevé à 5995 agents. Du fait de la situation en Côte d'Ivoire et du changement de statut des personnels résidents aux Etats-Unis, 150 postes n'ont pu être ouverts.

Pour la rentrée 2004, l'agence a recruté 162 personnels expatriés et 879 résidents.

évolution des postes d'expatriés et de résidents par zones géographiques (2003-2004)

Secteurs	Expatriés	Résidents
Afrique	605	1799
Amérique	257	574
Asie	287	571
Europe	268	1634
Monde	1417	4578
Nombre des titulaires (2003-2004) :		5995

Carte des emplois 2003-2004

	FERMETURES		OUVERTURES		EVOLUTION	
	Expatriés	résidents	expatriés	résidents	expatriés	résidents
EUROPE	44	17	5	60	-39	43
AFRIQUE	89	138	10	146	-79	8
AMERIQUE	31	138	8	33	-23	34
ASIE	29	10	4	44	-25	34
TOTAL	193	303	27	283	-166	-20



Les évolutions d'effectifs des personnels

Afrique

Soucieuse de garantir la qualité de l'enseignement, l'agence a accompagné à la rentrée 2003 les variations d'effectifs d'élèves en mettant à disposition, pour la Côte d'Ivoire, 9 postes d'expatriés et 77 postes de personnels résidents. L'agence avait par ailleurs renforcé ce dispositif en créant 25 postes de résidents et 4 postes d'expatriés. Les tensions et les violentes manifestations qu'a de nouveau connues la capitale ivoirienne à la fin du mois de mars 2004 ont cependant découragé de nombreux candidats et ont rendu le recrutement particulièrement difficile.

Les répercussions de la récente crise de novembre 2004, qui a bouleversé en profondeur et durablement la carte du réseau ivoirien, ont conduit à la fermeture de l'ensemble du dispositif des établissements conventionnés avec l'agence.

Amérique

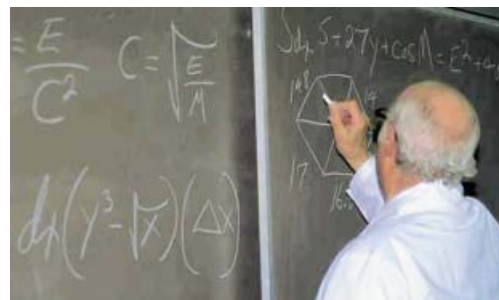
L'évolution des effectifs de personnels est, comme pour les élèves, très fortement liée à la modification de la carte des établissements aux Etats-Unis. Du fait de l'impossibilité de maintenir le statut de résident, ce sont plus de 130 postes qui ont disparu des effectifs mis à disposition par l'agence. Les enseignants détachés par le ministère de l'éducation nationale dans ces établissements sont désormais en position de détachement direct.

Asie

L'évolution des effectifs de personnels a accompagné la progression des effectifs d'élèves puisque, après prise en compte des effets du plan de transformation des emplois d'expatriés, l'agence a créé dix postes de résidents pour la zone.

Europe

En ce qui concerne les personnels enseignants, la fin du plan de transformation des emplois d'expatriés en emplois de résidents se traduit en Europe par une diminution de l'effectif des personnels expatriés de 41 postes, compensée par l'ouverture de 46 postes de résidents, soit une création nette de 5 postes visant à accompagner le développement des établissements dans les pays entrant dans l'Union.



4 - L'AIDE À LA SCOLARISATION DES ENFANTS FRANÇAIS

une mission fondamentale

La scolarité des enfants français à l'étranger est une préoccupation majeure des familles expatriées et des pouvoirs publics. A ce titre, l'aide à la scolarisation des enfants français résidant avec leur famille à l'étranger constitue pour l'agence une priorité de gestion. Elle s'inscrit dans le cadre de la mission générale de service public d'enseignement que lui assigne la loi de 1990 (article 2) qui lui impose " d'aider les familles des élèves français à supporter les frais liés à l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité " et " d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger reconnus par le ministère de l'Education nationale ". Le nombre de demandes de bourses scolaires est

en progression constante depuis la création de l'agence, reflet de la progression constante des effectifs scolarisés dans les établissements à programme français. Sur une période de dix ans allant de 1994 à 2004, le nombre de dossiers examinés est en augmentation de plus de 50%, le nombre de demandes satisfaites est en progression de plus de 37%, le nombre de familles concernées est lui-même en hausse de 52%. L'évolution des demandes de bourses scolaires et l'augmentation du nombre de dossiers retenus progressent sensiblement plus vite que l'évolution du nombre total des élèves scolarisés en augmentation, pour cette même période, de 10%, mais aussi que l'évolution du nombre total d'élèves français scolarisés dans un des établissements à programme français, en augmentation de 25%.

un dispositif stabilisé aux règles bien établies

Dans le souci de renforcer et maintenir la rigueur du système des bourses scolaires, l'agence a, depuis 1999, procédé à l'harmonisation des barèmes d'attribution sur l'ensemble des pays du monde tout en conservant leur spécificité et redéfini les règles d'instruction des dossiers de demande singulièrement en matière de contrôle des situations familiale et financière. Les évolutions réglementaires, dont la plus récente

est la prise en compte des patrimoines mobilier et immobilier des familles dans l'appréciation globale de leur situation, ont toujours été adoptées en toute transparence, après débat en commission nationale et après avoir recueilli l'assentiment général. De ce fait elles s'inscrivent dans la durée et sont les garantes de l'équité du dispositif.

dont l'organisation se développe



Outre la mise à la disposition des 181 postes diplomatiques et consulaires ayant en charge la gestion des bourses scolaires de documents de référence annuellement mis à jour (instruction générale, guide de campagne, formulaire de demande, guide du participant aux commissions locales) et accessibles sur le réseau Intranet du ministère des Affaires étrangères ainsi que l'assistance téléphonique permanente assurée par les agents du service, l'agence a mis en place, à la rentrée 2003-2004, une nouvelle application informatique de gestion du domaine au niveau central.

En parallèle, un nouveau logiciel consulaire est en phase de développement et devrait être installé dès la fin de l'année 2005.

Par ailleurs, en collaboration avec l'Institut de formation à l'administration consulaire (IFAC), des sessions annuelles de formation des agents consulaires affectés à la gestion des bourses scolaires, quel que soit leur statut, sont organisées par l'agence depuis juillet 2000. A ce jour, 140 agents ont été ainsi formés dans ce cadre.

Le contact régulier avec le terrain constitue, en effet, la priorité de l'agence et s'effectue également par le biais de missions d'audit régulièrement organisées à l'occasion des réunions des commissions locales au printemps et à l'automne. De nombreux postes ont déjà reçu la visite des agents du service des bourses scolaires : Varsovie, Dublin, Istanbul, Barcelone, Tunis, Bamako, Athènes en 2003/2004.

à l'écoute de ses interlocuteurs

L'agence tient toujours compte des observations qui lui sont adressées dans le cadre des commissions locale ou nationale ou dans les courriers qui lui sont adressés. Elle est au fait des problèmes et elle adopte une approche d'étude au cas par cas des dossiers délicats en particulier en ce qui concerne le patrimoine dans l'appréciation globale de la situation des familles. D'une façon plus générale elle s'attache à développer de nouvelles avancées pour répondre de façon concrète aux réflexions que mènent, sur le terrain, les différentes parties concernées par la gestion des bourses scolaires (tableaux définissant des seuils de patrimoine spécifiques pour certains pays, indexation de ces seuils sur le taux d'inflation...).

L'agence enfin conserve toujours le souci de la scolarisation à la rentrée des enfants potentiellement boursiers et s'intéresse aux motifs qui poussent certaines familles à retirer leurs enfants des établissements scolaires après avoir obtenu une aide à la scolarité. Elle porte systématiquement ces informations à la connaissance de la commission nationale. Cette instance a, en effet, accès à un grand nombre de documents statistiques fiables et régulièrement mis à jour qui lui permettent de travailler avec l'agence dans la plus grande transparence et dans l'intérêt de tous.

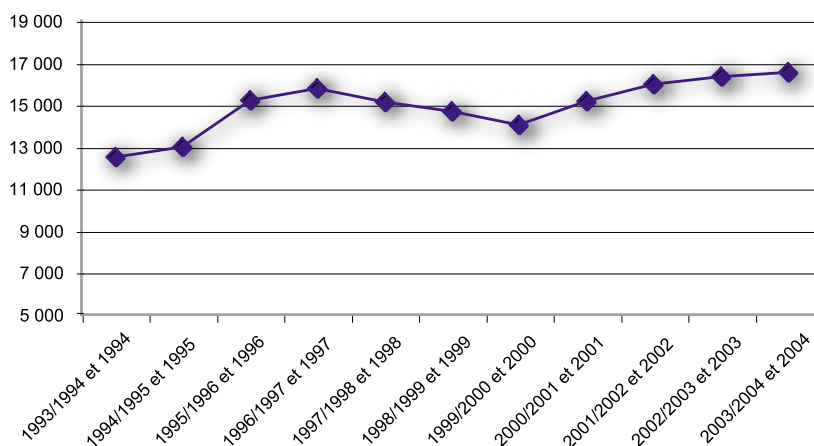


6

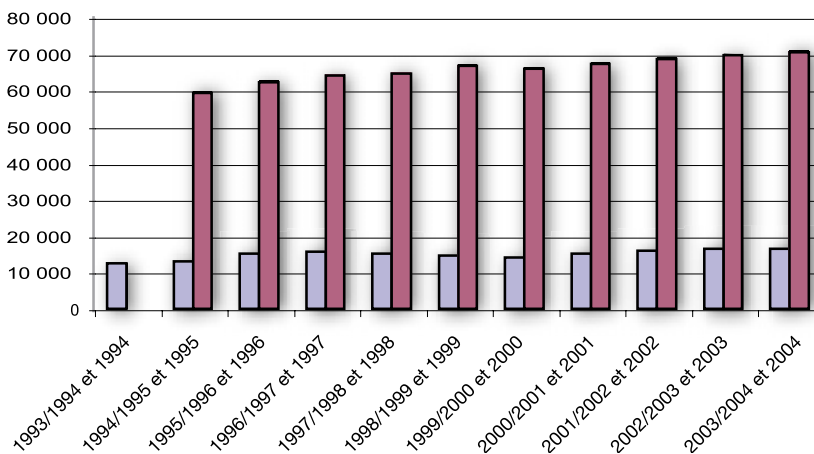
Élèves boursiers / élèves français dans les établissements du réseau AEFE

année	nombre de boursiers	effectifs totaux	% boursiers
1993/1994 et 1994	12 495		
1994/1995 et 1995	12 979	59 205	21,92
1995/1996 et 1996	15 203	62 174	24,45
1996/1997 et 1997	15 757	64 090	24,59
1997/1998 et 1998	15 131	64 605	23,42
1998/1999 et 1999	14 702	66 725	22,03
1999/2000 et 2000	14 026	65 885	21,29
2000/2001 et 2001	15 163	67 251	22,55
2001/2002 et 2002	15 974	68 525	23,31
2002/2003 et 2003	16 356	69 632	23,49
2003/2004 et 2004	16 523	70 471	23,44

Évolution du nombre des élèves boursiers dans le réseau AEFE



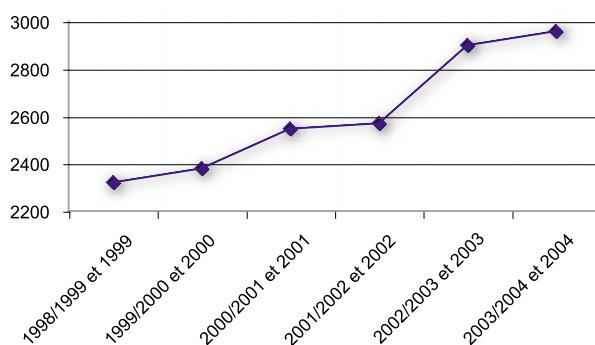
Élèves boursiers par élèves français dans les établissements de l'AEFE



Évolution des élèves boursiers dans les établissements hors réseau AEFE

1998/1999 et 1999	2320
1999/2000 et 2000	2381
2000/2001 et 2001	2547
2001/2002 et 2002	2570
2002/2003 et 2003	2899
2003/2004 et 2004	2960

Nombre d'élèves boursiers hors réseau AEFE



L'évolution du budget

Le système actuel des bourses scolaires, instauré par le décret 91-833 du 30 août 1991, a vu, depuis sa création, ses règles de fonctionnement évoluer le plus souvent en fonction du contexte budgétaire rencontré. L'action de l'agence dans ce domaine s'inscrit en effet dans la limite de la dotation budgétaire annuelle (environ 10% du budget de l'agence) qui lui est allouée. Celle-ci est par ailleurs assujettie à deux paramètres fondamentaux : l'évolution des frais de scolarité et la fluctuation des parités entre monnaies.

L'agence, en plein accord avec la commission nationale des bourses scolaires, a mis en place une nouvelle politique de gestion des bourses scolaires qui vise à garantir l'aide apportée aux familles. Dans cette perspective, elle a défendu



auprès de ses autorités de tutelle le principe d'une augmentation limitée mais régulière des crédits consacrés à cette mission (avec la nécessité d'accompagner l'évolution des frais de scolarité et de se prémunir contre des fluctuations des taux de change).

Le tableau présenté ci-contre met en évidence l'évolution constante qui a été celle de la dotation allouée au titre de l'aide à la scolarisation, dotation qui a presque doublé depuis 1994 et qui connaît, depuis 2000, une progression moyenne de l'ordre de 4,25% par an.

Par ailleurs, l'agence a pris toutes les mesures techniques lui permettant de disposer, dès l'ouverture d'une campagne, d'une visibilité budgétaire suffisante et d'éviter toute révision de politique d'attribution en cours d'année scolaire.

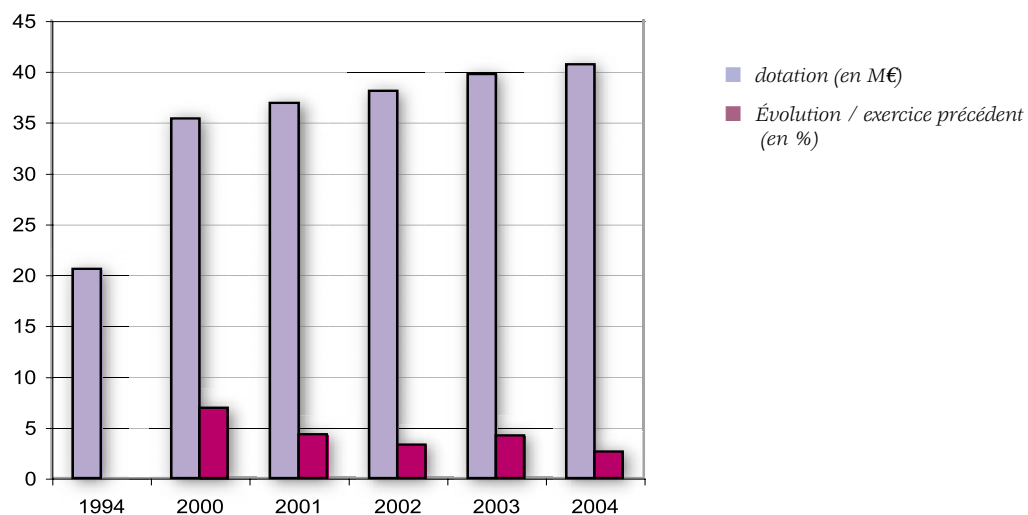
Évolution de la dotation

	1994	2000	2001	2002	2003	2004
dotation (en M€)	20,58	35,37	36,89	38,11	39,71	40,71
évolution / exercice précédent (en %)		6,91	4,31	3,31	4,19	2,60



6

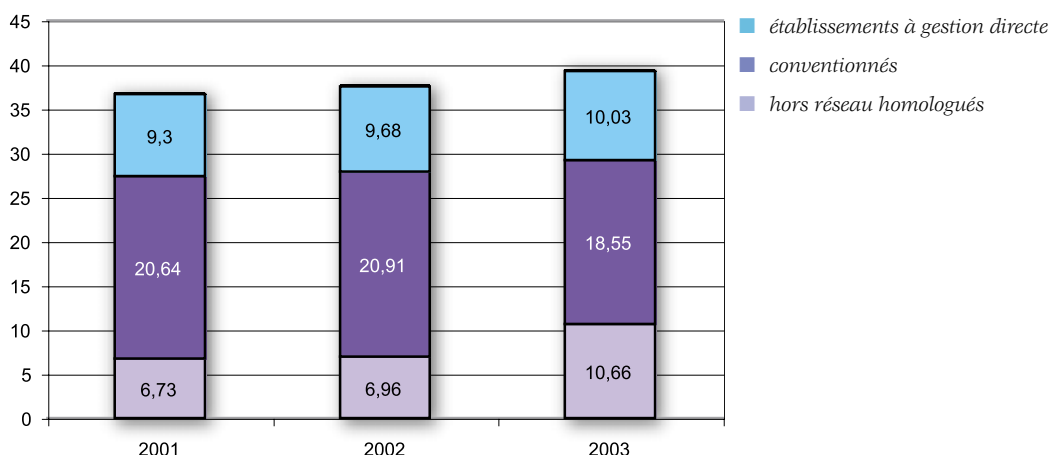
La dotation de l'aide à la scolarisation



Ventilation de l'aide à la scolarisation selon le statut de l'établissement (en M€)

	2001	2002	2003
hors réseau homologués	6,73	6,96	10,66
Conventionnés	20,64	20,91	18,55
Egd	9,3	9,68	10,03

Ventilation de l'aide à la scolarisation selon le statut de l'établissement (en millions d'euros)



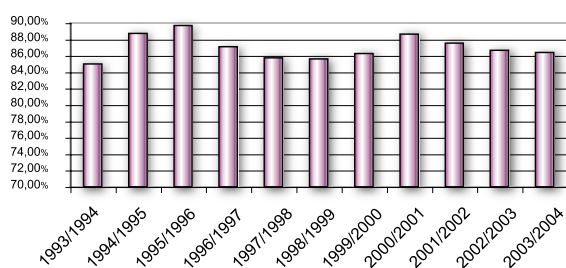
Évolution de la quotité moyenne des bourses attribuées aux familles (pays du rythme nord)

1993/1994	84,98%
1994/1995	88,73%
1995/1996	89,70%
1996/1997	87,09%
1997/1998	85,74%
1998/1999	85,63%
1999/2000	86,26%
2000/2001	88,63%
2001/2002	87,55%
2002/2003	86,66%
2003/2004	86,40%

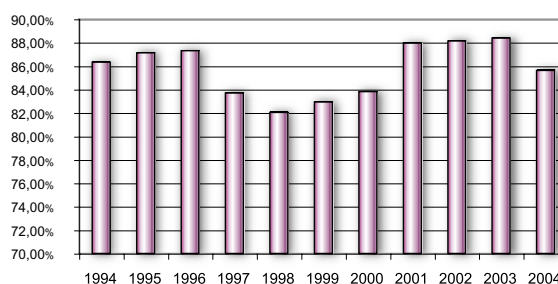
Évolution de la quotité moyenne des bourses attribuées aux familles (pays du rythme sud)

1993/1994	84,98%
1994/1995	88,73%
1995/1996	89,70%
1996/1997	87,09%
1997/1998	85,74%
1998/1999	85,63%
1999/2000	86,26%
2000/2001	88,63%
2001/2002	87,55%
2002/2003	86,66%
2003/2004	86,40%

Évolution de la quotité moyenne (pays du rythme nord)



Évolution de la quotité moyenne (pays du rythme sud)



Bilan définitif de la campagne 2003 des pays du rythme sud

Le bilan définitif de la campagne des bourses scolaires 2003 pour les pays du rythme sud s'établit de la manière suivante :

- le nombre de boursiers s'établit à 1 499, en augmentation de plus de 3 % par rapport à 2002.
- le montant des bourses accordées s'élève (effet change inclus) à 3,08 M€ contre 3,46 M€ l'année précédente (en baisse de 10,99 %) en raison de la forte dépréciation de la monnaie de plusieurs pays de cette zone.
- Le coût moyen par boursier s'élève ainsi à 2 055 €. La quotité moyenne des bourses accordées aux familles atteint 88,39 %.



6

Bilan quasi définitif de la campagne 2003/2004 (pays du rythme nord)

Les postes diplomatiques et consulaires ont instruit 22 173 demandes au titre de cette campagne. Après prise en compte des rejets (2 677) et des boursiers après la première commission nationale, n'ayant pas été scolarisés à la rentrée (1 457), le nombre définitif de boursiers s'établit à 18 039, soit 339 de plus que l'année précédente.

Le coût de cette campagne s'élève aujourd'hui à 35,83 M€. Le coût moyen par boursier s'établit ainsi à 1 986 €. La quotité moyenne des bourses accordée aux familles atteint 86,27%.

Le ralentissement observé de la progression du nombre d'élèves boursiers par rapport aux années scolaires précédentes s'explique essentiellement par la forte diminution du nombre de boursiers en Côte d'Ivoire (-160) et à Pondichéry (- 91). Traduisant des situations conjoncturelles ou structurelles locales, il ne paraît pas devoir être analysé comme le signe précurseur d'un revirement général de tendance.



Campagne 2004 des pays du rythme sud

A ce jour, le nombre d'élèves boursiers s'établit à 1 442 boursiers (- 3,81 % par rapport à l'année scolaire précédente) et le montant des bourses accordées à 3,35 M€ (+ 10,38 % par rapport à l'année précédente).

Le coût moyen par boursier s'établit à 2 323 € et la quotité moyenne de bourses à 85,62 %.

A noter que les frais de scolarité en euros s'établissent en moyenne à 2 222 € contre 2 040 l'année précédente (+ 9,36 %). Cette situation résulte de la conjonction d'une forte augmentation des frais de scolarité en monnaie locale et d'un redressement des monnaies locales par rapport à l'euro.



5 - LES REFORMES

Des axes réaffirmés

Dans la communication qu'il a faite en conseil des ministres en novembre 2004 sur l'enseignement français à l'étranger, le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie, a souligné la place que tiennent les établissements d'enseignement à programme français dans la politique générale d'attractivité de la France.

Les axes principaux mis en avant réaffirment les priorités du plan d'orientation



stratégique de l'agence. Ils visent à un développement maîtrisé et accompagné du réseau d'enseignement, au renforcement de la dimension internationale de l'enseignement français ainsi qu'à l'affirmation de la vocation européenne des établissements et enfin, à l'accroissement du rôle qu'ils sont appelés à jouer dans la coopération éducative.

La mise en œuvre du plan d'orientation

Dans la droite ligne de cette communication et en cohérence avec les actions définies dans son plan stratégique, l'agence s'est préparée à prendre le relais du

ministère des affaires étrangères en matière d'investissement immobilier dans les établissements en gestion directe. Cet élargissement de ses compétences immobilières lui permettra d'établir une programmation qui tienne

compte au plus près des besoins des établissements.

Par ailleurs, des avancées notables ont été accomplies s'agissant des certifications binationales appelées à compléter, notamment dans les établissements français à l'étranger, le baccalauréat. Le ministère de l'éducation nationale a fixé le modèle de diplôme qui pourra être défini, et des négociations ont été ouvertes avec plusieurs pays européens. L'attractivité des

établissements français pour des élèves étrangers doit s'en trouver renforcée.

Dans cette perspective l'agence accorde également une grande importance à la politique d'orientation des élèves des établissements français à l'étranger, consolide son dispositif de bourses d'excellence et a entrepris de l'articuler avec les accords universitaires permettant des parcours binationaux intégrés.

Une ouverture internationale du réseau est engagée notamment à travers l'internationalisation du lycée français de Bruxelles. Sa situation particulière lui donne vocation à devenir un projet pilote.



La fin du plan de transformation des emplois

Ce plan, destiné à financer partiellement la revalorisation de la situation des personnels résidents, est arrivé à son terme au 31 décembre 2004. Il s'est traduit par la transformation de 536 postes d'expatriés en postes de résidents sans que soit affectée la qualité de l'enseignement dispensé.

Préparation de la mise en application de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF)

L'agence pour l'enseignement français à l'étranger est rattachée dans le cadre de la LOLF au programme IV du ministère des affaires étrangères " Français à l'étranger et étrangers en France " et participe, pour ce qui est de ses missions et de son action à la mise en place de cette réforme.



7

Les conventions internationales





La sous-direction des conventions de la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France mène à un rythme soutenu des négociations de conventions ou d'accords bilatéraux, ou y participe en concertation avec les administrations concernées, afin d'accompagner nos compatriotes dans leurs démarches d'expatriation dans de nombreux pays de tous continents avec lesquels il est important de tisser ou d'accentuer les liens.

A - Les conventions fiscales

Les représentants de l'Assemblée des Français de l'Etranger (AFE) sont systématiquement informés de l'ouverture des négociations, de la signature et de l'entrée en vigueur des conventions visant à éviter les doubles impositions conclues avec les Etats de leur circonscription. Le bilan ci-dessous présente les différentes conventions selon leur état d'avancement.



ACCORDS ENTRES EN VIGUEUR OU APPROUVES PAR LA FRANCE DEPUIS LE 1ER SEPTEMBRE 2004



Argentine : L'avenant à la convention franco-argentine du 15 juillet 2001 a été approuvé par la France. Son entrée en vigueur dépend désormais de son approbation par l'Argentine.



Egypte : Un avenant à la convention fiscale franco-égyptienne, signé le 1er mai 1999, est entré en vigueur le 1er juin 2004. Il a été publié au journal officiel du 22 mai 2004.



Guinée : La convention fiscale du 15 février 1999 est entrée en vigueur le 1er octobre 2004. Elle a été publiée au journal officiel du 26 septembre 2004.



Macédoine : La convention fiscale, signée le 10 février 1999, est entrée en vigueur le 1er mai 2004. Elle a été publiée au journal officiel du 3 juillet 2004.



Monaco : L'avenant à la convention fiscale signé le 26 mai 2003 a été approuvé par la France. Son entrée en vigueur dépend désormais de son approbation par Monaco.



Québec : Un avenant à l'entente fiscale franco-québécoise signé le 3 septembre 2002, a été approuvé par la France. Son entrée en vigueur dépend désormais de son approbation par la Province canadienne de Québec.



République tchèque : La convention franco-tchèque signée le 28 avril 2003, a été approuvée par la France. Elle entrera prochainement en vigueur.



7

ACCORDS EN COURS D'APPROBATION PARLEMENTAIRE

Les conventions de non double imposition font, en application de l'article 53 de la Constitution, l'objet d'une approbation parlementaire.

La procédure est en cours s'agissant des accords suivants :



Babou KAMICHETTY
Adjoint à
la sous-directrice
des conventions.



Albanie : La convention signée le 24 décembre 2002 a été adoptée par le Sénat le 1er mars 2005. Elle doit encore être soumise à l'examen de l'Assemblée nationale.



Arménie : Un échange de lettre rectifiant l'article 23 de la convention fiscale doit prochainement être soumis à l'Assemblée nationale et au Sénat.



Azerbaïdjan : La convention signée le 20 décembre 2001 a été adoptée par le Sénat le 1er mars 2005. Elle doit encore être soumise à l'examen de l'Assemblée nationale.



Chili : La convention fiscale franco-chilienne signée le 7 juin 2004 doit prochainement être soumise à l'Assemblée nationale et au Sénat.



Croatie : La convention signée le 19 juin 2003, adoptée par le Sénat le 1er mars 2005, doit encore être soumise à l'Assemblée nationale.



Etats-Unis : Deux avenants aux conventions fiscales, l'une sur les revenus et sur la fortune, l'autre sur les successions et les donations, ont été signés à Washington le 8 décembre 2004. La procédure d'approbation parlementaire est engagée.



Slovénie : La convention signée le 7 avril 2004 doit prochainement être soumise à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Territoires dépendants et associés britanniques et néerlandais :

dans le cadre de l'Union européenne, des accords sous forme d'échange de lettres relatifs à la fiscalité des revenus de l'épargne ont été signés avec Jersey, Guernesey, l'île de Man, Aruba, les Antilles néerlandaises, Anguilla, les îles Caïmans, les îles Vierges britanniques, Montserrat, Turks et Caïcos.

ACCORDS EN COURS DE NEGOCIATION OU DEVANT ETRE SIGNES PROCHAINEMENT



Allemagne : Une convention sur les successions et sur les donations, et un avenant à la convention franco-allemande sur les revenus, font l'objet de discussions entre autorités fiscales respectives.



Australie : Un projet de nouvelle convention a été paraphé en mars 2005.



Belgique : Une nouvelle convention est en cours de négociation.



Chypre : Un premier tour de négociation s'est tenu en avril 2003 à Nicosie afin de conclure une nouvelle convention plus adaptée à l'entrée de Chypre dans l'Union européenne. Les discussions devraient se poursuivre en 2005.



Ethiopie : Un premier tour de négociation d'une convention fiscale se tiendra en juin 2005 à Addis Abeba.



Géorgie : Un projet de convention a été paraphé en février 2005.



Grande-Bretagne : Une nouvelle convention est en cours de négociation.



Irlande : Une nouvelle convention est en cours de négociation.



Kenya : Un premier tour de négociation s'est tenu à Nairobi en juin 2003. Les discussions devraient se poursuivre.



Kirghizistan : Un premier tour de négociation d'une convention fiscale devrait se tenir en juin 2005.



Libye : Un projet de convention fiscale devrait être paraphé en 2005.



Luxembourg : Une nouvelle convention est en cours de négociation.



Pays-Bas : Une nouvelle convention est en cours de négociation.



Pérou : Une première rencontre a été organisée à Lima en septembre 2003. Les négociations devraient se poursuivre.



Slovaquie : Un troisième tour de négociation d'un nouvel accord plus adapté au statut d'Etat membre de l'Union européenne de la Slovaquie est prévu en 2005.

B - Les conventions de sécurité sociale

La Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France est étroitement associée aux négociations, renégociations et au suivi des conventions de sécurité sociale dont l'objet est d'améliorer la situation des Français vivant ou ayant vécu à l'étranger. En organisant la coordination des régimes de protection sociale, ces instruments favorisent la mobilité géographique de nos compatriotes. Ils permettent d'éviter les double cotisations par la procédure du détachement et les pertes de droit notamment en matière d'assurance vieillesse.

De même que dans le domaine fiscal, les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger sont informés des négociations en cours, de la signature et de l'entrée en vigueur des conventions de sécurité sociale.

1 - ETATS LIES A LA FRANCE PAR UNE CONVENTION DE SECURITE SOCIALE

31 Etats ou entités hors Union européenne et Espace économique européen sont liés à la France par une convention de sécurité sociale : Algérie, Andorre, Bénin, Bosnie Herzégovine, Cameroun, Canada, Cap Vert, Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Etats Unis, Gabon, Israël, Jersey, Macédoine, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Monaco, Niger, Philippines, Province du Québec, Roumanie, Saint Marin, Sénégal, Serbie et Monténégro, Togo, Tunisie, Turquie.

En outre, la France est liée aux vingt cinq Etats membres de l'Union européenne, aux trois membres de l'Espace Economique Européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) et à la Suisse par les règlements communautaires 1408/71 et 574/72. Un nouveau règlement (883/2004) adopté le 20 mai 2004 est destiné à remplacer le règlement 1408/71 précité. Il ne sera toutefois applicable qu'après l'entrée en vigueur du règlement prévoyant les modalités de son application, en cours de négociation.

Dans le cadre communautaire, l'année 2004 a été marquée par le début du déploiement de la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) destinée à faciliter l'accès et la prise en charge des soins immédiatement nécessaires, délivrés aux personnes affiliées à un régime d'assurance maladie d'un Etat de l'UE-EEE-Suisse, lors de leurs déplacements au sein de cette zone géographique.





7

2 - ETAT DES RELATIONS CONVENTIONNELLES



Algérie : La refonte du dispositif conventionnel entre la France et l'Algérie (convention de sécurité sociale et protocole annexe relatif aux soins de santé du 1er octobre 1980) s'est poursuivie à Paris du 14 au 18 juin 2004. Une nouvelle session de négociation, prévue à Alger au cours du dernier trimestre 2004, a dû être reportée et devrait se tenir au cours du second semestre 2005.



Andorre : Une rencontre bilatérale s'est tenue à Andorre la Vieille les 14 et 15 octobre 2004 pour préciser certains points du dispositif conventionnel entré en vigueur le 01/06/03, en particulier les modalités de prise en charge des soins de santé dispensés aux pensionnés des régimes français résidant en Andorre, lors de leurs séjours dans des Etats tiers.



Australie : Une rencontre prévue à Paris en juin 2005 a dû être reportée à septembre 2005 en raisons de difficultés de calendrier inhérentes à la partie australienne. Cette réunion devrait permettre de préciser l'enjeu, au plan technique, pour nos compatriotes, de la signature d'une convention bilatérale de sécurité sociale.



Canada, Québec : L'évolution des législations de sécurité sociale rendait nécessaire de moderniser le texte de l'accord franco-canadien du 09/02/1979. Après 3 séances de négociations (à Ottawa, du 8 au 10 octobre 2003, à Paris, du 17 au 20 février 2004, et à Ottawa du 15 au 19 novembre 2004), les deux parties sont convenues d'un nouveau texte qui devrait être prochainement signé.

Par ailleurs, la nouvelle Entente entre la France et la province du Québec, signée à Paris le 17 décembre 2003 est en cours de ratification parlementaire.



Corée : Une convention a été signée le 6 décembre 2004 à l'occasion de la visite en France du président coréen. Les procédures d'approbation parlementaires sont en cours.



Gabon : l'avenant n°1 à la convention de sécurité sociale du 2 octobre 1980, signé à Libreville le 7 juillet 2000 est entré en vigueur le 5 août 2004. Dorénavant, nos compatriotes qui quittent le Gabon après y avoir exercé une activité professionnelle auront le choix entre percevoir une pension gabonaise, dans la mesure où ils peuvent y prétendre, ou demander le transfert des cotisations d'assurance vieillesse versées à la Caisse nationale de sécurité sociale du Gabon auprès du régime général français.



Japon : Les négociations engagées en 2000 ont abouti en novembre 2004 et une convention a été signée à Paris le 25 février 2005. En marge de la signature, des négociations ont été ouvertes afin que l'entrée en vigueur de cette convention n'entraîne pas de déséquilibre, en matière fiscale, entre les Japonais installés en France et les Français installés au Japon, au détriment de ces derniers.



Luxembourg : Les négociations engagées le 21 mars 2003 en vue de la signature d'une convention bilatérale franco-luxembourgeoise ont abouti à la mise au point d'un texte commun dont l'objet principal est de faciliter l'accès aux soins dans les deux pays et de coordonner les prestations d'autonomie. Une signature pourrait intervenir prochainement.



Mali : La commission mixte d'apurement des comptes, reportée depuis 2002, s'est réunie à Bamako du 23 au 25 juin 2004.



Maroc : La commission mixte de sécurité sociale s'est réunie du 6 au 10 septembre 2004, en marge de cet exercice, la renégociation de la convention a été poursuivie. Les deux parties sont désormais arrivées à un accord sur la quasi-totalité des dispositions du nouveau texte. Les procédures préparatoires à la signature devraient donc pouvoir être prochainement mises en œuvre.



Tunisie : La nouvelle convention signée le 26 juin 2003 et son avenant, signé le 4 décembre 2003, pour tenir compte de l'évolution de la législation française en matière de retraite, sont en cours de ratification.



Turquie : La commission mixte s'est réunie en à Ankara du 25 au 28 janvier 2005. En marge de l'exercice traditionnel d'apurement des comptes, des modifications du dispositif conventionnel ont été proposées par la partie turque, en particulier l'introduction d'une coordination en matière d'assurance chômage. Ces propositions sont actuellement à l'étude.

C - La circulation des personnes et l'emploi

1 - ACCORD " ECHANGE DE JEUNES " AVEC LE CANADA

Cet accord-cadre, signé avec le Canada en octobre 2003, est entré en vigueur le 1er mars 2004, avec pour objet de développer les échanges de jeunes entre nos deux pays : un contingent annuel de 7.000 jeunes est prévu dans les deux sens.

Il intègre également d'autres échanges de jeunes qui avaient lieu, du côté français, via des facilités de droit commun applicables aux jeunes étrangers (travail des étudiants, stages en entreprise) mais sans application de contingents, et du côté

canadien via un certain nombre de programmes faisant, eux, l'objet de quotas, bénéficiant à des organismes tels que l'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ), France-Québec, etc. Des consultations ont lieu fréquemment avec la Partie canadienne pour faire le point concernant l'application de l'accord.

2 - LES ACCORDS " JEUNES PROFESSIONNELS "

Un accord visant à favoriser le développement des échanges de jeunes professionnels venant exercer sur le territoire de l'autre Etat, dans leur spécialité, une activité professionnelle salariée pendant une durée suffisante, mais n'excédant pas 18 mois, signé avec la **Tunisie**, est entré en vigueur en juin 2004. Un accord similaire avec la **Roumanie** est entré en vigueur en août 2004.

Des négociations sont en cours avec l'**Algérie** et la **Turquie** pour la signature d'un tel accord. La France a par ailleurs fait des propositions aux pays ayant rejoint récemment l'UE (la **Lituanie**, la **Lettonie**, l'**Estonie**) pour la signature d'accords concernant l'échange de jeunes professionnels, le marché de l'emploi n'étant pas ouvert à ces nouveaux pays membres durant la période transitoire.

3 - ACCORDS SUR L'EMPLOI DES CONJOINTS DE DIPLOMATES

Un nouvel accord-type portant sur l'emploi des conjoints des membres des missions diplomatiques a été élaboré en octobre 2003, à la suite d'une concertation interministérielle. Il repose sur la délivrance par les autorités compétentes du pays d'accueil d'une autorisation de travail à titre dérogatoire aux personnes à charge des membres des missions officielles qui ont obtenu une proposition d'emploi salarié, le bénéficiaire de cette autorisation renonçant en contrepartie à ses immunités et privilèges, notamment



fiscaux, pour les questions liées à l'emploi exercé.

La France a signé le 2 novembre 2001 avec l'**Australie** un tel accord, qui est entré en vigueur le 1er mai 2004. Un accord a également été signé avec la **Roumanie** le 21 novembre 2003, pour lequel la procédure de ratification était achevée à la fin de l'année 2004. Des négociations sont en cours avec plusieurs pays dont l'**Equateur**, le **Costa Rica**, l'**Ile Maurice**, l'**Inde**.



7

D - Le service national des doubles nationaux

La suspension du service national en France a suscité des demandes d'ouverture de négociations de la part de certains Etats liés à la France par des conventions bilatérales en matière de service national des doubles nationaux ou au titre de la convention du Conseil de l'Europe de 1963 sur les obligations militaires en cas de pluralité de nationalités. Certains Etats, qui maintiennent un service national actif, estiment, en effet, que l'équilibre entre les obligations de service des deux pays a été rompu par la décision unilatérale française.

L'objectif de ces Etats est essentiellement d'éviter que les doubles nationaux résidant sur leur territoire puissent échapper à leur conscription, simplement en optant pour les obligations du service national français (recensement et participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense). Comprenant ces préoccupations, la France s'est néanmoins attachée à sauvegarder les acquis des conventions bilatérales en faisant prévaloir, au cours des renégociations, les principes suivants :

- les doubles nationaux accomplissent en principe leurs obligations dans l'Etat où ils ont établi leur résidence habituelle,
- les doubles nationaux conservent le droit d'effectuer leurs obligations dans l'autre Etat. Toutefois, ceux qui ne résident pas en France ne sont autorisés à opter pour la France qu'à la condition d'y effectuer un service équivalent à celui existant dans l'Etat dans lequel ils résident et dont ils possèdent également la nationalité (volontariat, engagement),
- dès lors qu'un double national s'est acquitté de ses obligations dans l'Etat de sa résidence, il est considéré comme étant en règle à l'égard de l'autre Etat .

C'est sur ces bases qu'un avenant à la convention franco-tunisienne relative aux obligations de service national en cas de double nationalité du 18 mars 1982 a été signé à Tunis le 4 décembre 2003. Il sera prochainement soumis à l'approbation du Parlement.

En revanche, les démarches entamées au cours des dernières années auprès de la Turquie et de divers Etats de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Danemark et Grèce) n'ont pas connu d'avancées en 2004.



E - Les conventions judiciaires

L'activité de la sous-direction des conventions est, dans ce domaine, largement centrée sur les questions pénales.



En effet, la compétence externe de négociation pour la coopération judiciaire en **matière civile et commerciale** paraît désormais appartenir à la Communauté Européenne, ce domaine relevant depuis l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam de l'action communautaire et non plus de l'action intergouvernementale. L'adoption à ce titre de plusieurs règlements et décisions communautaires fait perdre aux Etats membres, en vertu d'une jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés européennes, le droit de contracter avec des états tiers des obligations sur les matières couvertes par les dispositions communautaires. Dans l'attente d'un avis ou d'une jurisprudence plus détaillée de la CJCE sur ce point, notamment sur les implications en termes de champ d'application (territorial ou personnel), les négociations en ce domaine sont suspendues.

Au plan pénal, la lutte contre la criminalité transfrontière, contre le terrorisme, constitue l'une des toutes premières préoccupations du Département. C'est dans cet esprit que la France s'efforce de développer sa coopération judiciaire avec nos partenaires étrangers dans les trois

domaines que sont l'entraide judiciaire générale en matière pénale, l'extradition et le transfèrement des personnes condamnées. Les négociations bilatérales ont évidemment tenu compte des évolutions intervenues en particulier au sein de l'Union européenne (mandat d'arrêt européen) et des négociations engagées au niveau mondial (convention globale contre le terrorisme). L'effort a été porté en direction de l'Asie, de l'Amérique latine et de la zone caraïbe. Enfin, concernant les Français détenus à l'étranger, le travail s'est concentré sur la conclusion de conventions bilatérales avec les pays dont les conditions carcérales sont réputées pénibles. Le Département a également appuyé les initiatives visant à inciter certains Etats à adhérer à la convention du Conseil de l'Europe relative au transfèrement des personnes condamnées du 21 mars 1983.

L'état ci-après des conventions en matière judiciaire montre les actions entreprises ou à mener dans les différents domaines de compétence de la sous-direction des conventions.



Les conventions entrées en vigueur

- **Brésil** : la convention franco-brésilienne d'extradition est entrée en vigueur le 1er septembre 2004.
- **Maurice** : a adhéré à la convention du Conseil de l'Europe sur le transfèrement des personnes condamnées qui est entrée en vigueur dans ce pays le 1er octobre 2004. Sept dossiers sont actuellement en cours d'exécution dans ce cadre.



7

Perspectives d'entrée en vigueur de conventions en 2005

- **Inde** : Convention bilatérale d'entraide judiciaire en matière pénale et convention d'extradition. La ratification de ces deux textes a été approuvée par la loi du 11 février 2005.
- **Russie** : Convention sur le transfèrement des personnes condamnées, signée le 11 février 2003. La ratification de ce texte a été approuvée par la loi du 11 février 2005.

Conventions dont la signature est intervenue récemment et qui ont été ou devraient être prochainement soumises à l'examen du Conseil d'État.

- **Chine** : un accord bilatéral d'entraide judiciaire en matière pénale a été signé à Paris le 18 avril 2005.
- **Hong Kong** : un accord bilatéral sur le

transfèrement des détenus a été paraphé le 17 janvier 2005 à Hong Kong.

- **Suisse** : l'Accord sur la procédure simplifiée d'extradition du 10 février 2003 a fait l'objet, le 23 novembre 2004 d'un avis favorable du Conseil d'Etat.



Poursuite de négociations

- **Emirats Arabes Unis** : entraide judiciaire en matière pénale, extradition et transfèrement des personnes condamnées : bon nombre des dispositions ont été agréées. Une session de négociations devrait se tenir dans les prochains mois.
- **Indonésie** : transfèrement des personnes condamnées et entraide judiciaire en matière pénale : le projet de convention sur le transfèrement est très avancé et devrait aboutir très prochainement.
- **Monaco** : la négociation d'une nouvelle convention d'entraide judiciaire avec la Principauté est en cours de finalisation. Elle complètera le dispositif de modernisation de nos relations inscrites dans le cadre de la communauté de destin dont les termes sont posés par le traité du 24 octobre 2002, en cours d'examen devant le Parlement français.
- **OECS** : (Organisation des Etats de la Caraïbe orientale réunissant 6 Etats indépendants - Antigua et Barbuda, la Dominique, la Grenade,

St Christophe et Nièves, Ste Lucie, St Vincent et les Grenadines -, ainsi que 3 territoires britanniques dépendants : Anguilla, Montserrat et les Iles Vierges britanniques) : les négociations des projets de conventions d'extradition et d'entraide judiciaire en matière pénale se poursuivent activement.

- **Pérou** : transfèrement, entraide judiciaire et extradition : une session de négociations est prévue à Paris en juin 2005 en vue de finaliser la négociation.

A signaler, l'appui donné par la France à l'adhésion de l'**Équateur** et de la **Corée du Sud** à la convention du Conseil de l'Europe sur le transfèrement des personnes condamnées. De même, la France a-t-elle soutenu la démarche de la présidence belge visant à inciter le **Brésil** à adhérer à cette convention du Conseil de l'Europe.

Nombre d'Etats* liés à la France par une convention

	Bilatérale	Conseil de l'Europe	Schengen	Nombre total d'Etats
Entraide pénale	51	44	14	80
Extradition	52	45	14	83
Transfèrement	21	57	-	76

* plusieurs Etats sont liés à la France soit, à la fois, par des conventions bilatérales et multilatérales soit par plusieurs conventions multilatérales. En conséquence, les totaux de la dernière colonne ne sont pas la somme des colonnes 1 à 3 mais recensent le nombre d'Etats avec lesquels la France est liée par une convention de coopération judiciaire en matière pénale qu'elle soit bilatérale ou multilatérale.

F - Autres accords de coopération

Dans le cadre de l'extension de sa compétence interministérielle, la sous-direction des conventions a été amenée, au cours des dernières années, à intervenir dans la négociation d'accords bilatéraux et d'arrangements administratifs dans les domaines suivants, en matière notamment d'assistance douanière, de coopération dans le domaine de la sécurité civile, de coopération transfrontalière et de questions relatives à l'abornement ainsi que d'échange des permis de conduire.

1 - ASSISTANCE ADMINISTRATIVE MUTUELLE INTERNATIONALE EN MATIERE DOUANIÈRE - AUTRES ACCORDS DOUANIERES

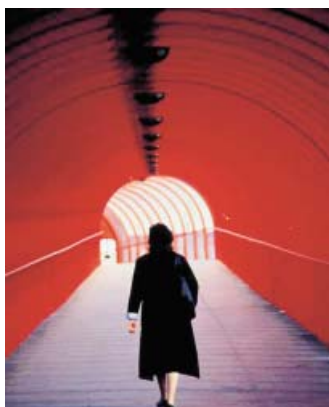
- signature à Sofia, le 7 juillet 2004, d'une convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de **Bulgarie** pour la prévention, le renseignement, la recherche, la constatation et la sanction des infractions douanières ;
- approbation parlementaire, le 12 octobre 2004, de la convention d'assistance administrative mutuelle entre la France et l'**Argentine** pour la prévention, la recherche et la sanction des infractions douanières, signée à Paris le 31 janvier 2001. L'Argentine n'a pas encore ratifié la convention ;
- approbation parlementaire, le 12 octobre 2004, de l'accord d'assistance administrative mutuelle entre la France et **Malte** pour la prévention, la recherche, la constatation et la sanction des infractions douanières, signé à Malte le 14 novembre 2001. L'accord est entré en vigueur le 1er janvier 2005 ;
- approbation parlementaire, le 12 octobre 2004, de la convention d'assistance administrative mutuelle entre la France et le **Surinam** pour la prévention, la recherche, la constatation et la sanction des infractions douanières, signée à Paramaribo le 25 octobre 2000. La convention est entrée en vigueur le 1er janvier 2005.



7

2 - COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE OU ASSIMILÉE

- signature à **Luxembourg**, le 6 janvier 2005, d'un échange de lettres interprétatif complétant la Convention franco-luxembourgeoise relative à la réalisation d'infrastructures liées au site de Belval-Ouest, signée à Metz le 6 mai 2004 ;
- entrée en vigueur, le 1er juin 2005, de la convention-cadre instituant la coopération relative au développement transfrontalier lié au projet Esch-Belval, et de la convention relative à la réalisation d'infrastructures liées au site de Belval-Ouest, signées à Metz le 6 mai 2004.



3 - SECURITÉ CIVILE

- signature à Port-Vila, le 14 septembre 2004, de l'Accord avec le **Vanuatu** sur la recherche et le sauvetage maritimes ;
- signature à Asnières-sur-Seine, le 2 février 2005, d'une Entente avec la province canadienne de **Québec** relative à la coopération en matière de sécurité civile et d'incendies.

4 - PERMIS DE CONDUIRE

Les procédures relatives aux échanges des permis de conduire avec les Etats n'appartenant ni à l'Union européenne ni à l'Espace économique européen n'ont pas fait l'objet de modification. Les précédentes éditions qui les détaillent (2002, 2003) sont toujours d'actualité.

- à noter la signature à Paris, le 8 octobre 2004 et le 12 janvier 2005, d'un Accord sous forme d'échange de notes portant reconnaissance et échange des permis de conduire de la catégorie B avec la République islamique d'**Iran**. Publié au Bulletin Officiel du ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer le 10 avril 2005, l'accord est entré en vigueur le même jour.



G - L'entraide judiciaire internationale

7

Au fur et à mesure de la négociation ou de la révision des conventions ou accords bi ou multilatéraux d'entraide judiciaire, la transmission des demandes d'entraide en ce domaine s'effectue de plus en plus au travers de communications directes entre ministères de la Justice et même à l'avenir, au sein de l'espace judiciaire européen, de juge à juge. La voie diplomatique, la seule possible par ailleurs en l'absence de convention, demeure largement utilisée, reste dans tous les cas possible, mais n'est plus la norme de référence.

Extradition

La sous-direction des conventions exerce pour le ministère des affaires étrangères le rôle d'autorité centrale française dans la procédure de transmission et de réception des demandes d'extradition au titre de conventions multilatérales (convention du Conseil de l'Europe complétée par la convention d'application des accords de Schengen) ou bilatérales.

En l'absence de convention, cette sous-direction assure également un rôle similaire en application du nouvel article 696-8 du code de procédure pénale, la loi dite " Perben II " du 9 mars 2004 ayant remplacé la loi du 10 mars 1927 relative à l'extradition des étrangers et consacrant le principe de la réciprocité. L'extradition d'un ressortissant salvadorien sur

la base de la réciprocité a été autorisée par une décision de la cour d'appel de Paris actuellement soumise à la Cour de Cassation.

Avec l'entrée en vigueur le 9 mars 2004 du mandat européen (intégré dans la loi dite Perben II) entre la quasi-totalité des Etats européens, les demandes d'extradition sont adressées de juridiction à juridiction et le nombre des dossiers dont la sous-direction a eu à connaître depuis cette date a été considérablement réduit.

Néanmoins, en 2004 plus de **350 dossiers** de demandes d'extradition ont été traités.

Le transfèrement des personnes condamnées

Le transfèrement de 25 détenus français a été accordé l'an dernier en application de la Convention du Conseil de l'Europe de 1983 ou de conventions bilatérales. La sous-direction traite également quelques cas de détenus étrangers transférés dans leur pays d'origine. Ces textes visent essentiellement à favoriser la réinsertion sociale des détenus en leur permettant de purger dans leur pays d'origine le reste de la peine à laquelle ils ont été condamnés au terme d'un procès pénal dans un pays étranger.

De plus, des transfèremments peuvent être réalisés, au cas par cas, après approbation du Ministère de la Justice, sur la base d'accords particuliers, pour raisons humanitaires impérieuses.



7

La transmission des commissions rogatoires internationales

Elle s'effectue par la voie diplomatique avec les Etats non parties à la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale du 20 avril 1959 liés à la France par une convention bilatérale prévoyant ce mode de transmission. Cependant, dans de nombreux cas la transmission diplomatique demeure utilisée même si un accord prévoit la transmission directe entre ministères de la justice ou autorités judiciaires compétentes pour des raisons de sûreté d'acheminement notamment.

A défaut de convention d'entraide judiciaire, **les commissions rogatoires sont également présentées par la voie diplomatique au titre de la courtoisie internationale** et leur exécution est laissée à la libre appréciation des autorités de l'Etat requis, qui n'ont ni l'obligation d'accomplir le mandat sollicité ni même celle de motiver leur refus.

Au cours de l'année 2004, **526** mandats judiciaires ont transité par la sous-direction des conventions, soit une augmentation de 13 % par rapport à l'année 2003, parmi lesquels **334 ont été délivrés par la France** (63 % du total), à destination principalement du Maroc, de la Tunisie, de Monaco, d'Andorre, de Côte d'Ivoire et de Russie (fortes destinations touristiques, places bancaires, pays connaissant des troubles, etc.), et **192 l'ont été par un Etat étranger** et proviennent principalement d'Andorre, du Liechtenstein ou d'Argentine.

L'intensification des échanges et des déplacements, conjuguée au phénomène de "judiciarisation" accrue des sociétés, continuera vraisemblablement à impliquer, à l'avenir, **une augmentation** du nombre des commissions rogatoires internationales gérées par la sous-direction des conventions, nonobstant l'extension du périmètre des conventions prévoyant un autre mode de transmission.



La notification des actes judiciaires

La notification des actes judiciaires aux Français ou aux étrangers, établis dans le monde entier concerne les actes en matière civile et commerciale (procédures de divorce, litiges entre sociétés, ...) ainsi que

tous les commandements de dettes liées notamment à l'impôt sur le revenu ou la fortune, aux impôts fonciers. Cette activité, qui nécessite une correspondance volumineuse, s'accroît chaque année du fait de l'intensification des déplacements et des expatriations.



Ainsi, en 2004, la sous-direction des conventions a transmis à l'étranger :

- 1 141 commandements de payer
 - 82 demandes d'avis concernant les legs
 - 99 avis de remembrement
 - 1 006 actes judiciaires en matière pénale
 - 4 814 actes judiciaires en matière civile, commerciale et fiscale (entre mai et décembre 2004 uniquement)
 - Elle a assuré également en 2004 la transmission de 255 actes judiciaires étrangers en matière pénale et civile d'actes étrangers à des destinataires résidant en France.
- 499 actes administratifs étrangers, en provenance d'Espagne et d'Italie et pour la majeure partie, d'Allemagne, destinés à des ressortissants de ces trois pays vivant en France, ainsi qu'à des Français.
 - A ces 2146 actes administratifs adressés à leurs destinataires, il faut ajouter les 1927 attestations de la notification de l'acte, retransmises au Conseil d'Etat et dans les Services administratifs européens, dans le cadre de la Convention de Strasbourg de 1977.

Au total, en 2004, la sous-direction des Conventions a géré **11 215** notifications d'actes judiciaires entre la France et l'étranger.

La notification des actes administratifs

Au cours de l'année écoulée, la sous-direction des conventions a reçu **2 146** actes administratifs en provenance des services français et européens suivants :

- 1 428 décisions du Conseil d'Etat, principalement destinées au Maghreb
- 219 décisions de Tribunaux administratifs





8

L'information
avant le départ à l'étranger
ou avant le retour en France



La Maison des Français à l'étranger (MFE)



Cette année restera pour la Maison des Français de l'étranger celle du tournant entre deux conceptions de sa mission d'information et de conseil sur l'expatriation. Depuis sa création, la mission qui lui avait été assignée était généraliste et interministérielle : la MFE devait être le point de convergence de tous les renseignements utiles à nos compatriotes intéressés par une expatriation. Pouvaient y être consultés des experts des questions et formalités consulaires, des médecins, spécialistes notamment des pathologies tropicales, des conseillers douanier ou de l'emploi international. Cette mission a continué à être remplie avec cœur par l'équipe de la MFE, dont le bilan est éloquent :

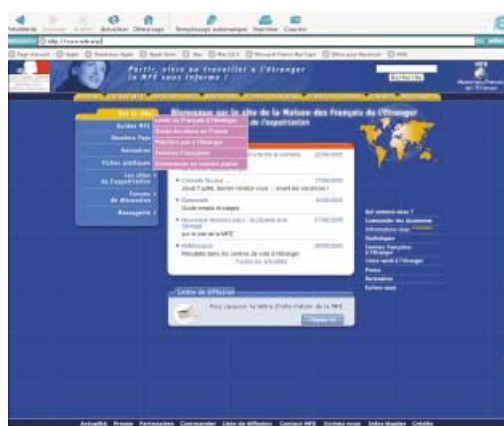
- La structure d'accueil a été fréquentée par 7.134 visiteurs en 2004 contre 5.395 en 2003, soit 32 % d'augmentation.
- Le site Internet **mfe.org** reçoit 350.000 visites par mois contre 170.000 en début 2004.
- Les nouveaux " Guide du retour " et " Premiers pas à l'étranger " (qui cible d'abord un public jeune) sont très appréciés.
- 8.700 dossiers pays ont été vendus en 2004, ce qui représente une progression de 9% par rapport à 2003.
- Les recettes éditoriales ont représenté 135 000 €, en augmentation de 26% par rapport à 2003.

Outre les nombreux salons ou conférences sur l'expatriation auxquels la MFE a participé, l'année 2004 a été marquée par l'organisation de deux temps forts :

- Le 9 mars, une journée d'information consacrée à l'expatriation des jeunes en Amérique du Nord et en Australie, organisée au Centre des Conférences Internationales avec une vingtaine de partenaires, a intéressé plus de 1.000 de nos compatriotes.
- Le 13 décembre fut une journée d'information sur l'expatriation en Chine. Une dizaine de partenaires ont participé à l'information de 500 de nos compatriotes.

La Maison des Français de l'Etranger a également organisé, en collaboration avec divers partenaires, des ateliers réguliers sur des thèmes importants :

- Assistance à la rédaction de CV ou de lettre de motivation adaptés au pays d'expatriation envisagé (un atelier par mois).
- Conseils sur la définition d'un projet professionnel.
- Assistance à la formulation d'une demande de visa de travail pour les Etats-Unis par un avocat américain (une demi-journée tous les deux mois).
- Conseils à l'expatriation dans des pays de culture non-européenne, en particulier en Asie.
- Recherche de stages en Irlande, en Ecosse ou en Espagne.



Site mfe.org



8

Sur le plan de la santé à l'étranger, le site Internet **www.cimed.org** a été entièrement rénové. L'objectif était d'une part d'améliorer la lisibilité et la présentation de l'information diffusée, d'autre part de faire bénéficier de cette information sanitaire et médicale les grands groupes internationaux. D'ores et déjà, le nombre d'abonnés au site a fortement progressé, et des sociétés telles que Total, Peugeot, Areva se sont déclarées intéressées par une diffusion du contenu auprès de leur personnel. Cette information santé à l'étranger est également diffusée sur le site de Action-visa.com et sera prochainement diffusée sur de nombreux sites de voyagistes.

Une inspection conjointe du Ministère des Affaires étrangères, de la Direction des relations économiques extérieures et du Ministère des Affaires sociales s'est rendue à la MFE en juillet 2004. Cet audit a préconisé un recentrage. Internet rend en effet moins pertinente l'approche multidisciplinaire de la MFE. Chaque instance, notamment d'aide à la recherche d'un emploi à l'étranger, les ministères des finances, des affaires sociales, comme les gouvernements des pays d'immigration, développent sur leur propre site des pages d'accueil de plus en plus complètes et pratiques à l'attention des personnes intéressées par la mobilité internationale. Plutôt que de répondre à toutes les problématiques, y compris celles qui relèvent des pays d'accueil, la Maison des Français de l'étranger orientera donc le public vers les sources d'information pertinentes pour préparer ou réussir une expatriation. Son site Internet sera adapté en conséquence et proposera de nombreux liens français, européens et étrangers. Ses guides, notamment à l'attention des jeunes, des femmes, des candidats au retour seront mis à jour et développés.

Outre sa fonction d'orientation, l'information que fournira la MFE sera recentrée sur les services que le Ministère des Affaires étrangères apporte à nos compatriotes à l'étranger : immatriculation, état civil, listes électorales, aide sociale et aide à l'emploi notamment.

Cette évolution restera très attentive au public, auquel elle continuera à réserver un accueil personnalisé dans ses murs, en plus de son accueil électronique, évidemment appelé à croître encore.

De telles orientations permettront à la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France de poursuivre ainsi, avec la Maison des Français de l'étranger, sa mission d'information et de conseil auprès de nos compatriotes expatriés avec une égale efficacité et au meilleur coût pour notre pays.



Site du CIMED.



Rencontre organisée par la maison des Français de l'étranger "Partir en Chine"



Rencontre organisée par la maison des Français de l'étranger "Partir en Chine"



Rencontre organisée par la MFE "Partir aux USA"



9

L'emploi et la formation professionnelle à l'étranger



S'appuyant sur la solidarité entre nos compatriotes à l'étranger, le Ministère propose, dans une cinquantaine de postes diplomatiques et consulaires, une aide aux Français à la recherche d'un emploi. C'est ainsi qu'en 2004, les " comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle " actifs de par le monde ont placé à l'étranger près de 3500 Français, qui enrichissent ainsi leur CV d'une expérience internationale.

Auprès de certaines de nos communautés expatriées, il organise également quelques stages de formation professionnelle, et sert de relais aux candidats aux formations professionnelles de l'AFPA (l'Association pour la formation professionnelle pour adultes), en France.

Ces missions sont pilotées à la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France par la " Mission emploi-formation ", qui a disposé en 2004 pour les comités consulaires pour l'emploi et la formation d'un budget de 1, 232 million d'Euros.



A - Un réseau performant :

EMPLOI :

L'activité des 48 comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle a connu en 2004 une progression significative. En 2004, hormis le cas particulier de Londres qui accuse une chute conjoncturelle importante, le nombre des Français qui ont trouvé un emploi à l'étranger par leur intermédiaire a progressé de 34 %.

Alors que des disparités importantes apparaissaient en 2003 entre les comités dynamiques et ceux dont les résultats n'étaient pas probants, notre réseau s'est clairement remobilisé cette année : à Athènes par exemple, le nombre des placements a plus que doublé (de 31 à 83), à Munich, il est passé de 116 à 133, à Los Angeles, de 45 à 103, à Toronto, de 17 à 82, à Hong Kong, de 45 à 111.

Ces résultats reflètent aussi une plus grande présence de nos comités dans les salons, manifestations, dans la presse, sur Internet ; mais aussi, une meilleure interaction avec les entreprises. Les conseillers emploi, en étroite coopération avec la mission emploi-formation, connaissent aujourd'hui en détails les législations sociales, fiscales, les réalités économiques, les obstacles réglementaires, administratifs ou culturels à l'insertion de nos compatriotes sur les marchés du travail étrangers. Ils fournissent un

meilleur conseil à nos compatriotes. Plusieurs d'entre eux se sont rendus à Paris en novembre 2004 pour suivre un stage spécialement conçu à leur intention.

Plus précisément, on constate que :

- 33% des placements effectués en 2004 concernent des employés ; 25 % des cadres supérieurs ;
- les jeunes de 26 à 35 ans, titulaires d'un diplôme universitaire (Baccalauréat + 4 et plus) ont représenté plus de la moitié des placements (53 %) ;
- le pourcentage des femmes placées (souvent conjointes d'expatriés) a diminué (de 64 % des placements en 2003, à 54 % cette année).

Avec une structure bien plus étoffée, Espace Emploi International (EEI) France a placé 6.654 Français en 2004.



FORMATION PROFESSIONNELLE :

Dans le domaine de la formation professionnelle, 10 comités consulaires pour l'emploi et la formation en Afrique et au Maghreb ont organisé des stages cette année (informatique, bureautique, agents de restauration), grâce auxquels 298 Français ont obtenu des certificats professionnels. Parmi ces stagiaires, près de 130 ont rapidement trouvé du travail.

Plusieurs postes, également en Afrique et au Maghreb, organisent la venue en France, pour suivre les stages de l'Association pour la formation professionnelle des adultes, de jeunes Français sélectionnés sur place (104 en 2004).



B - Un réseau qui s'adapte :

DANS SON FONCTIONNEMENT :

Dans un contexte budgétaire exigeant, le Ministère doit sélectionner avec soin les services qu'il rend aux Français de l'étranger. Il propose ainsi une aide aux Français à la recherche d'un emploi à l'étranger en privilégiant le partenariat avec les entrepreneurs et employeurs français.

Depuis 1995, le Ministère des Affaires Etrangères a mis en place une coopération, institutionnalisée en 2000 par une convention cadre, avec les Chambres de Commerce et d'Industrie françaises à l'Etranger. Nombre de nos comités pour l'emploi - comme celui de Miami cette année - optent pour cette formule. Ils profitent ainsi des réseaux d'affaires de nos Chambres de commerce et d'une gestion plus indépendante. De fait, les 14 comités consulaires qui travaillent dans ce cadre ont, avec 620 placements en 2004, amélioré leurs résultats plus encore que les autres (+ 38 % par rapport à 2003). Ils peuvent en outre facturer les services rendus, allégeant d'autant la charge pour le budget de l'Etat.

Depuis 2003, le Ministère incite nos comités pour l'emploi à recourir à des concours financiers privés afin de développer leurs initiatives. Dans cet objectif, plusieurs comités ont également choisi, pour profiter de règles de gestion plus souples, d'opérer par l'intermédiaire d'associations de droit local. D'ores et déjà les 14 comités en mesure de percevoir des recettes autres que la subvention du Ministère des Affaires étrangères, ont pu s'autofinancer globalement, en 2004, à hauteur de 22 % de leur budget.



Dans le souci de mieux faire bénéficier les Français à la recherche d'un emploi à l'étranger des réseaux et de l'expérience de leurs compatriotes les mieux implantés, le Ministère des Affaires étrangères teste cette année, dans 7 postes pilotes - Bangkok, Barcelone, Dakar, Francfort, Montréal, Tel Aviv et Tunis - un nouveau mode de gestion de cette action. Au sein de ces nouveaux " comités consulaires ", qui gèrent également l'aide sociale à nos compatriotes, les élus de l'Assemblée des Français de l'étranger et les personnalités désignées disposeront d'un véritable pouvoir de décision. Cette mise en partenariat s'accompagne d'une latitude plus grande de recourir à des financements propres, et donc de lancer des projets autonomes en faveur de l'emploi, la formation professionnelle, ou l'assistance sociale d'une manière générale à nos compatriotes à l'étranger.

S'agissant de la formation professionnelle, le Ministère des Affaires étrangères subventionnait, jusqu'à cette année, deux centres de formation professionnelle pour adultes à Pondichéry et Tananarive. Il leur a été demandé de devenir " prestataires de services ", ce qui leur permet, notamment, de facturer leurs prestations et de se gérer mieux.

Le centre de Pondichéry, dont les activités s'étaient par ailleurs progressivement éloignées de sa vocation initiale, n'a pu former de projet solide dans cette direction. Il n'a pu proposer au Ministère des Affaires étrangères de partenaires prêts, sur place, à coopérer dans cette voie. Le Ministère des Affaires étrangères continuera néanmoins à soutenir ponctuellement des projets de formation professionnelle pour les Français du territoire de Pondichéry.

Le Centre de formation professionnelle pour adultes de Tananarive a transformé ses statuts pour devenir prestataire de services en 2002. Depuis, ses recettes propres sont en hausse spectaculaire : 11 483,22 € en 2002, 36 712,75 € en 2003 et 49 300 € en 2004. Le centre a pu multiplier ses initiatives, en direction des ressortissants français et malgaches, et le Ministère des Affaires étrangères a pu redéployer son soutien financier. En 2004, 153 nouveaux stagiaires ont été admis à des formations. On peut se réjouir de ce premier bilan.

L'adaptation est aussi géographique :

La carte de nos comités pour l'emploi et la formation évolue. Suivant les besoins de nos compatriotes à l'étranger, mais aussi de notre expansion économique, notre réseau prend actuellement de l'extension en Asie. En 2004, à Pékin et Hong Kong, le nombre des placements a plus que doublé par rapport à 2003. De nouveaux comités lancent des projets à Singapour et Jakarta.

En Amérique du Nord, en dépit des structures locales d'accueil des immigrants, le soutien à nos compatriotes récemment arrivés continue à se justifier sur des marchés du travail moins ouverts qu'il n'y paraît. Les réseaux de solidarité français aux Etats-Unis et au Canada sont un capital à entretenir important pour nos entreprises. Nos CCPEFP tiennent en outre à disposition de nos compatriotes tout le conseil dont ceux-ci ont besoin pour leur retour en France.

En revanche, à l'heure de l'intégration européenne, alors que les citoyens européens jouissent de droits égaux sur les marchés du travail de l'ensemble des états membres et que des efforts communautaires constants sont menés pour favoriser la mobilité des personnes, la poursuite de cette activité ne se justifie plus dans tous les postes. Bien que 61 % des placements de nos comités consulaires aient encore été effectués dans l'Union Européenne, les comités de Dublin - où opèrent parallèlement deux agences de recrutement dirigées par des Français - et de Turin, ont cessé leurs activités au cours de l'année 2004.



Annexes

Annexe I Textes législatifs et réglementaires 112

1 - L'ordonnance n° 2005-461 du 13 mai 2005-05-26 (avec en introduction, l'exposé des motifs).

2 - Décret n° 2005-552 du 24 mai 2005 portant application de la loi n° 2004-805 du 9 août 2004 tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger.

3 - Arrêté du 6 décembre 2004 relatif à l'exercice des attributions notariales des agents diplomatiques et consulaires.

Annexe II Statistiques sur les Français de l'étranger . . 118

1 - Répartition de la population française à l'étranger.

Annexe III Election 146

1 - Nombre d'inscrits sur les listes des centres de vote arrêtées au 31 décembre 2004 et sur les listes électorales AFE arrêtées au 31 mars 2005.

2 - Résultats du Référendum des 28 et 29 mai 2005, dans les centres de votes à l'étranger.

Annexe IV Emploi et formation professionnelle . . . 155

1 - Emploi et formation professionnelle à l'étranger.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Prise en application de l'article 26 de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, l'ordonnance n° 2005-461 du 13 mai 2005 relative aux Français établis hors de France a été publiée au Journal Officiel du 14 mai 2005, dans sa rédaction issue des travaux de l'Assemblée générale du Conseil d'Etat qui avait examiné le projet le 14 avril 2005.

Le troisième et dernier alinéa de l'article 92 de la loi précitée du 9 décembre 2004 prévoit que « pour chaque ordonnance, un projet de loi de ratification est déposé devant le Parlement dans un délai de trois mois à compter de sa publication ».

Tel est précisément l'objet du présent projet de loi, composé d'un article unique./.

PROJET DE LOI
PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2005-461 DU 13 MAI 2005
RELATIVE AUX FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE

Article unique

Est ratifiée l'ordonnance n° 2005-461 du 13 mai 2005 relative aux Français établis hors de France, prise en application de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

DÉCRETS, ARRÊTÉS, CIRCULAIRES

Ordonnance n° 2005-461 du 13 mai 2005 relative aux Français établis hors de France

NOR : MAEX0500017R

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des affaires étrangères,
Vu la Constitution, notamment ses articles 24 et 38 ;
Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu le code de l'éducation ;
Vu le code électoral ;
Vu le code du service national ;
Vu la loi no 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, notamment son article 26 ;
Vu l'avis de l'Assemblée des Français de l'étranger du 17 décembre 2004 ;
Le Conseil d'Etat entendu ;
Le conseil des ministres entendu,
Ordonne :

Article 1^{er}

L'expression « Français établi hors de France » désigne toute personne de nationalité française ayant sa résidence habituelle hors du territoire national.

Article 2

Le code de l'action sociale et des familles est ainsi modifié :

- 1° Aux premier et deuxième alinéas de l'article L. 121-10-1, les mots : « Français de l'étranger » sont remplacés par les mots : « Français établis hors de France » ;
- 2° Au troisième alinéa de l'article L. 121-10-1, les mots : « politique d'aide sociale aux Français de l'étranger » sont remplacés par les mots : « politique d'aide sociale aux Français établis hors de France » ;
- 3° Le second alinéa de l'article L. 241-3 est ainsi rédigé : « Les dispositions du présent article sont applicables aux Français établis hors de France. »

Article 3

Le code de l'éducation est ainsi modifié :

- 1° A l'article L. 131-5, les mots : « enfants de Français de l'étranger » sont remplacés par les mots : « enfants de Français établis hors de France » ;
- 2° Au 1° de l'article L. 452-2, les mots : « enfants de nationalité française résidant à l'étranger » sont remplacés par les mots : « enfants français établis hors de France ».

Article 4

Aux articles L. 12 et L. 14 du code électoral, les mots : « Les Français et les Françaises établis hors de France et immatriculés au consulat de France » sont remplacés par les mots : « Les Français et les Françaises inscrits au registre des Français établis hors de France de la circonscription consulaire dans laquelle ils ont leur résidence ».

Article 5

A l'article L. 114-8 du code du service national, les mots : « Les Français âgés de moins de vingt-cinq ans qui résident à l'étranger » sont remplacés par les mots : « Les Français établis hors de France âgés de moins de vingt-cinq ans ».

Article 6

Le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente ordonnance, qui sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 2005.

Par le Président de la République : JACQUES CHIRAC

Le Premier ministre,
JEAN-PIERRE RAFFARIN

Le ministre des affaires étrangères,
MICHEL BARNIER

DÉCRETS, ARRÊTÉS, CIRCULAIRES

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Décret no 2005-552 du 24 mai 2005 portant application
de la loi n° 2004-805 du 9 août 2004 tendant à modifier la loi no 82-471
du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger**

NOR : MAEF0510023D

Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre des affaires étrangères,
Vu la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger, modifiée notamment par la loi n° 2004-805 du 9 août 2004 ;
Vu le décret no 84-252 du 6 avril 1984 modifié portant statut du Conseil supérieur des Français de l'étranger et fixant les modalités d'élection de ses membres ;
Vu le décret no 2000-200 du 6 mars 2000 fixant les chefs-lieux des circonscriptions électorales pour l'élection des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger ;
Vu l'avis de l'Assemblée des Français de l'étranger du 11 mars 2005,

Décète :

TITRE I^{er}

ÉLECTIONS DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Art. 1er. - I. - L'article 1er du décret du 6 mars 2000 susvisé est ainsi modifié :

« Art. 1er. - Le chef-lieu des circonscriptions électorales pour l'élection des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger est fixé conformément au tableau no 1 annexé au présent décret. »

II. - Le tableau n° 1 annexé à l'article 1^{er} du décret du 6 mars 2000 susvisé est ainsi rédigé :

Tableau n° 1

Fixation des chefs-lieux des circonscriptions électorales pour l'élection des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger.

En vigueur pour la série A à compter du renouvellement de 2009.

En vigueur pour la série B à compter du renouvellement de 2006.

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES	CHEFS-LIEUX de circonscription
Amérique	
Canada :	
- première circonscription : circonscriptions consulaires de Toronto, Vancouver.....	Toronto
- seconde circonscription : circonscriptions consulaires de Moncton et Halifax, Montréal, Québec.....	Montréal
Etats-Unis :	
- première circonscription : circonscriptions consulaires d'Atlanta, Boston, Miami, New York, Washington.....	Washington
- deuxième circonscription : circonscription consulaire de Chicago.....	Chicago
- troisième circonscription : circonscriptions consulaires de Houston, La Nouvelle-Orléans.....	Houston
- quatrième circonscription : circonscriptions consulaires de Los Angeles, San Francisco.....	San Francisco
Brésil, Guyana, Suriname.....	Brasilia
Argentine, Chili, Paraguay, Uruguay.....	Buenos Aires
Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela.....	Caracas
Belize, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Salvador.....	Mexico
Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Cuba, République dominicaine, Dominique, Grenade, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Nièves, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago.....	Port-au-Prince
Europe	
Allemagne :	
- première circonscription : circonscriptions consulaires de Berlin, Bonn, Düsseldorf, Francfort, Hambourg.....	Berlin
- seconde circonscription : circonscriptions consulaires de Munich, Sarrebruck, Stuttgart.....	Munich
Andorre.....	Andorre
Belgique.....	Bruxelles
Luxembourg.....	Luxembourg
Pays-Bas.....	Amsterdam
Liechtenstein, Suisse.....	Genève
Royaume-Uni.....	Londres

Irlande	Dublin
Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède	Stockholm
Portugal	Lisbonne
Espagne	Madrid
Italie, Malte, Saint-Marin, Saint-Siège	Rome
Monaco	Monaco
Chypre, Grèce, Turquie	Athènes
Albanie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, République tchèque	Vienne
Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldavie, Ouzbékistan, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine	Moscou
Asie et Levant	
Israël	Tel-Aviv
Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar, Yémen	Abou-Dhabi
Irak, Jordanie, Liban, Syrie	Beyrouth
Circonscription consulaire de Pondichéry	Pondichéry
Afghanistan, Bangladesh, Inde (sauf circonscription consulaire de Pondichéry), Iran, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka	New Delhi
Chine, Corée du Sud, Japon, Mongolie	Tokyo
Birmanie, Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Palaos, Philippines, Singapour, Thaïlande, Timor oriental, Viêt-Nam	Bangkok
Australie, Fidji, Kiribati, Marshall, Micronésie, Nauru, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu	Sydney
Afrique	
Algérie	Alger
Maroc	Rabat
Libye, Tunisie	Tunis
Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe	Johannesburg
Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles	Tananarive
Egypte, Soudan	Le Caire
Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Somalie	Djibouti
Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie	Nairobi
Cameroun, République centrafricaine, Tchad	Yaoundé
Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Sénégal, Sierra Leone	Dakar
Mauritanie	Nouakchott
Burkina Faso, Mali, Niger	Bamako
Côte d'Ivoire, Libéria	Abidjan
Bénin, Ghana, Nigeria, Togo	Lomé
Gabon, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe	Libreville
Angola, Congo, République démocratique du Congo	Brazzaville

Art. 2. - I. - Après l'article 1er du décret du 6 mars 2000 susvisé, est inséré un article 1er-1 (nouveau) rédigé comme suit :

Art. 1^{er}-1. - Les dispositions de l'article 1er entrent en vigueur à compter du renouvellement de 2009 des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger appartenant à la série A et, à compter du renouvellement de 2006, des membres appartenant à la série B.

« Jusqu'aux dates mentionnées au premier alinéa, le chef-lieu des circonscriptions électorales pour l'élection des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger est fixé conformément au tableau no 2 annexé au présent décret. »

II. - Le tableau annexé au décret susvisé du 6 mars 2000, en vigueur avant la promulgation du présent décret, devient le tableau n° 2 dudit décret.

III. - Les intitulés précédents de ce tableau sont ainsi modifiés :

Tableau n° 2

Fixation des chefs-lieux des circonscriptions électorales pour l'élection des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger. (Dispositions applicables en vertu du deuxième alinéa de l'article 2)

Art. 3. - Le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, porte-parole du Gouvernement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 24 mai 2005.

JEAN-PIERRE RAFFARIN,
Par le Premier ministre :

Le ministre des affaires étrangères,
MICHEL BARNIER

Le ministre de l'économie
des finances et de l'industrie,
THIERRY BRETON

Le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire
porte-parole du Gouvernement,
JEAN-FRANCOIS COPÉ

DECRETS, ARRETES, CIRCULAIRES

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Arrêté du 6 décembre 2004 relatif à l'exercice des attributions notariales
des agents diplomatiques et consulaires

NOR : MAEF0410093A

Le ministre des affaires étrangères,
Vu la convention de Vienne sur les relations consulaires du 24 avril 1963 ;
Vu le décret n° 91-152 du 7 février 1991 relatif aux attributions notariales des agents
diplomatiques et consulaires,

Arrête :

Art. 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2005, les attributions notariales des agents diplomatiques
et consulaires prévues par le décret du 7 février 1991 susvisé sont exercées dans les postes
consulaires, à l'exception de ceux qui sont situés :

- sur le territoire des Etats membres de l'Union européenne ;
- sur le territoire des Etats membres de l'Espace économique européen ;
- en Andorre, à Monaco et près le Saint-Siège.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.
Fait à Paris, le 6 décembre 2004.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des Français à l'étranger
et des étrangers en France,
F. BARRY DELONGCHAMPS

MONDE

Tableau 1.1. Evolution du nombre de Français immatriculés (dont binationaux et détachés)

Année	Nbre Français immatriculés	Evolution	dont doubles nationaux	Evolution	dont détachés	Evolution
1984	903 379		276 479		265 672	
1985	895 738	-0,80%	282 702	2,30%	270 203	1,70%
1986	889 413	-0,70%	297 558	5,30%	249 077	-7,80%
1987	832 752	-6,40%	296 927	-0,20%	215 924	-13,30%
1988	855 774	2,80%	336 785	13,40%	199 182	-7,80%
1989	859 965	0,50%	355 684	5,60%	183 302	-8,00%
1990	884 816	2,90%	362 766	2,00%	189 637	3,50%
1991	867 689	-1,90%	372 279	2,60%	155 259	-18,10%
1992	914 725	5,40%	389 817	4,70%	144 953	-6,60%
1993	919 865	0,60%	401 588	3,00%	128 515	-11,30%
1994	904 409	-1,70%	392 647	-2,20%	109 378	-14,90%
1995	890 006	-1,60%	397 640	1,30%	90 763	-17,00%
1996	924 922	3,90%	418 627	5,30%	89 404	-1,50%
1997	961 146	3,90%	439 080	4,90%	85 646	-4,20%
1998	988 273	2,80%	457 442	4,20%	78 006	-8,90%
1999	1 015 026	2,70%	472 390	3,30%	73 443	-5,80%
2000	1 008 630	-0,60%	467 980	-0,90%	69 407	-5,50%
2001	998 783	-1,00%	454 849	-2,80%	67 613	-2,60%
2002	1 099 669	10,10%	509 772	12,10%	65 633	-2,90%
2003	1 221 046	11,00%	576 233	13,00%	65 495	-0,20%

Tableau 1.2. Répartition par sexe et âge de la population immatriculée

	1995			2000			2004		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 6 ans	43 356	40 929	84 285	52 327	49 728	102 055	61 638	57 973	119 611
6 - 17 ans	86 715	83 428	170 143	95 944	91 423	187 367	119 013	113 229	232 242
18 ans et plus	290 153	345 425	635 578	331 868	387 283	719 151	424 021	477 355	901 376
Total	420 224	469 782	890 006	480 139	528 434	1 008 573	604 672	648 557	1 253 229
Moins de 6 ans	10,3%	8,7%	9,5%	10,9%	9,4%	10,1%	10,2%	8,9%	9,5%
6-17 ans	20,6%	17,8%	19,1%	20,0%	17,3%	18,6%	19,7%	17,5%	18,5%
18 ans et plus	69,0%	73,5%	71,4%	69,1%	73,3%	71,3%	70,1%	73,6%	71,9%

Tableau 1.3. Répartition par âge de la population binationale

	1995	2000	2002	2003	2004
Moins de 6 ans	58 060	65 039	67 711	72 769	70 561
6 - 17 ans	113 065	125 331	135 314	152 508	153 523
18 ans et plus	226 515	277 610	306 793	351 199	363 898
Total	397 640	467 980	509 818	576 476	587 982
Moins de 6 ans	14,6%	13,9%	13,3%	12,6%	12,0%
6 - 17 ans	28,4%	26,8%	26,5%	26,5%	26,1%
18 ans et plus	57,0%	59,3%	60,2%	60,9%	61,9%

Tableau 1.4. Répartition par secteur d'activité de la population active immatriculée ayant un emploi

	1992	2000	2002	2003	2004
Agriculture	8 280	5 286	5 260	5 660	5 599
Industrie	55 139	47 648	51 043	55 924	56 912
Bâtiment	7 045	6 015	6 570	7 240	7 454
Tertiaire	299 512	364 940	403 740	448 925	462 200
Total	369 976	423 889	466 613	517 749	532 165
Agriculture	2,2%	1,2%	1,1%	1,1%	1,1%
Industrie	14,9%	11,2%	10,9%	10,8%	10,7%
Bâtiment	1,9%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%
Tertiaire	81,0%	86,1%	86,5%	86,7%	86,9%

Tableau 1.5. Répartition par CSP de la population active immatriculée ayant un emploi

	1992	2000	2002	2003	2004
Exploitants agricoles	2 052	2 093	2 143	2 354	2 345
Entrepreneurs	39 715	45 379	47 922	54 681	56 386
Cadres sup., prof. intel.	106 936	137 166	152 659	168 613	175 590
Prof. intermédiaires	84 876	88 837	99 936	109 427	111 477
Employés	112 087	132 264	145 822	163 162	167 584
Ouvriers	24 310	18 150	18 131	19 512	18 783
Total	369 976	423 889	466 613	517 749	532 165
Exploitants agricoles	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%
Entrepreneurs	10,7%	10,7%	10,3%	10,6%	10,6%
Cadres sup., prof. intel.	28,9%	32,4%	32,7%	32,6%	33,0%
Prof. intermédiaires	22,9%	21,0%	21,4%	21,1%	20,9%
Employés	30,3%	31,2%	31,3%	31,5%	31,5%
Ouvriers	6,6%	4,3%	3,9%	3,8%	3,5%

Tableau 1.6. Population immatriculée active et inactive

	1992	2000	2002	2003	2004
Actifs ayant un emploi	369 976	423 889	466 613	517 749	532 165
Actifs à la rech. d'un emploi	8 628	10 593	12 587	14 630	15 503
Total actifs	378 604	434 482	479 200	532 379	547 668
Retraités	46 088	49 210	51 366	55 631	55 694
Autres inactifs	490 033	524 882	568 957	635 404	649 868
Total inactifs	536 121	574 092	620 323	691 035	705 562
Total	914 725	1 008 573	1 099 859	1 223 409	1 253 229
Actifs ayant un emploi	97,7%	97,6%	97,4%	97,3%	97,2%
Actifs à la rech. d'un emploi	2,3%	2,4%	2,6%	2,7%	2,8%
Total actifs	41,4%	43,1%	43,6%	43,5%	43,7%
Retraités	8,6%	8,6%	8,3%	8,1%	7,9%
Autres inactifs	91,4%	91,4%	91,7%	91,9%	92,1%
Total inactifs	58,6%	56,9%	56,4%	56,5%	56,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 1.7. Population immatriculée par région : évolution de la part des différentes régions de 1985 à 2004

	1985	1990	1995	2000	2004
AFRIQUE DU NORD	7,6%	6,4%	4,0%	4,6%	6,1%
AFRIQUE FRANCOPHONE	15,6%	14,0%	12,0%	10,0%	8,1%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	1,4%	1,2%	1,3%	1,2%	1,1%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	5,6%	6,4%	6,4%	6,4%	6,2%
AMERIQUE DU NORD	11,4%	11,1%	12,0%	12,8%	13,4%
ASIE-OCEANIE	4,2%	4,2%	5,5%	5,6%	5,4%
EUROPE DE L'EST	0,6%	0,6%	1,3%	1,6%	1,6%
EUROPE OCCIDENTALE	47,7%	50,5%	50,5%	50,5%	50,7%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	6,0%	5,6%	7,0%	7,3%	7,4%
Monde	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 1.8. Evolution de la population binationale par région

	1995	2000	2003	2004	2000/ 1995	2004/ 2000	2004/ 2003
AFRIQUE DU NORD	16 221	26 829	44 656	52 390	10,6%	14,3%	17,3%
AFRIQUE FRANCOPHONE	38 751	43 182	45 059	43 999	2,2%	0,4%	-2,4%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	2 728	3 454	3 816	3 937	4,8%	2,7%	3,2%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	33 675	38 146	46 189	47 293	2,5%	4,4%	2,4%
AMERIQUE DU NORD	48 313	60 645	80 398	83 193	4,7%	6,5%	3,5%
ASIE-OCEANIE	11 989	14 787	17 488	17 546	4,3%	3,5%	0,3%
EUROPE DE L'EST	4 317	5 522	7 644	8 138	5,0%	8,1%	6,5%
EUROPE OCCIDENTALE	192 869	217 348	257 565	256 013	2,4%	3,3%	-0,6%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	48 777	58 067	73 661	75 473	3,5%	5,4%	2,5%
Monde	397 640	467 980	576 476	587 982	3,3%	4,7%	2,0%

Tableau 1.9. Population immatriculée binationale par région : évolution de la part des différentes régions de 1985 à 2004

	1985	1990	1995	2000	2004
AFRIQUE DU NORD	5,6%	7,5%	4,1%	5,7%	8,9%
AFRIQUE FRANCOPHONE	7,4%	8,3%	9,7%	9,2%	7,5%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	0,6%	0,5%	0,7%	0,7%	0,7%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	8,3%	8,7%	8,5%	8,2%	8,0%
AMERIQUE DU NORD	12,9%	11,9%	12,1%	13,0%	14,1%
ASIE-OCEANIE	1,6%	2,6%	3,0%	3,2%	3,0%
EUROPE DE L'EST	0,8%	0,7%	1,1%	1,2%	1,4%
EUROPE OCCIDENTALE	53,0%	49,9%	48,5%	46,4%	43,5%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	9,7%	10,0%	12,3%	12,4%	12,8%
Monde	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Afrique du nord

Tableau 2.1.1. Evolution du nombre de Français immatriculés (dont binationaux et détachés)

Année	Nbre Français immatriculés	Evolution	dont double nationaux	Evolution	dont détachés	Evolution
1984	70 494		16 638		37 273	
1985	68 327	-3,1%	15 955	-4,1%	33 760	-9,4%
1986	64 552	-5,5%	17 208	7,9%	26 212	-22,4%
1987	57 964	-10,2%	20 978	21,9%	18 926	-27,8%
1988	55 154	-4,8%	21 690	3,4%	14 971	-20,9%
1989	54 416	-1,3%	24 096	11,1%	12 008	-19,8%
1990	56 367	3,6%	27 141	12,6%	10 731	-10,6%
1991	58 725	4,2%	32 079	18,2%	9 525	-11,2%
1992	59 868	1,9%	31 946	-0,4%	8 282	-13,0%
1993	58 922	-1,6%	32 973	3,2%	6 653	-19,7%
1994	35 424	-39,9%	15 138	-54,1%	4 848	-27,1%
1995	35 770	1,0%	16 221	7,2%	4 347	-10,3%
1996	35 768	0,0%	16 986	4,7%	4 009	-7,8%
1997	37 271	4,2%	18 591	9,4%	3 731	-6,9%
1998	38 374	3,0%	20 169	8,5%	3 516	-5,8%
1999	49 249	28,3%	28 545	41,5%	3 708	5,5%
2000	46 276	-6,0%	26 829	-6,0%	3 132	-15,5%
2001	47 233	2,1%	26 670	-0,6%	2 981	-4,8%
2002	56 014	18,6%	33 724	26,4%	3 032	1,7%
2003	69 031	23,2%	44 656	32,4%	2 973	-1,9%
2004	76 716	11,1%	52 390	17,3%	2 680	-9,9%

Tableau 2.1.2. Répartition par sexe et âge de la population immatriculée

	1992			2 000			2004		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 6 ans	3 085	3 025	6 110	2 009	2 019	4 028	3 604	3 411	7 015
6 - 17 ans	7 025	6 863	13 888	5 117	4 969	10 086	8 325	8 034	16 359
18 ans et plus	16 990	22 880	39 870	14 635	17 527	32 162	25 179	28 163	53 342
Total	27 100	32 768	59 868	21 761	24 515	46 276	37 108	39 608	76 716
Moins de 6 ans	11,4%	9,2%	10,2%	9,2%	8,2%	8,7%	9,7%	8,6%	9,1%
6 - 17 ans	25,9%	20,9%	23,2%	23,5%	20,3%	21,8%	22,4%	20,3%	21,3%
18 ans et plus	62,7%	69,8%	66,6%	67,3%	71,5%	69,5%	67,9%	71,1%	69,5%

Tableau 2.1.3. Répartition par âge de la population binationale

	1992	2000	2002	2003	2004
Moins de 6 ans	4 737	2 809	3 310	4 285	5 230
6 - 17 ans	10 694	7 779	9 109	11 586	13 116
18 ans et plus	16 515	16 241	21 305	28 785	34 044
Total	31 946	26 829	33 724	44 656	52 390
Moins de 6 ans	14,8%	10,5%	9,8%	9,6%	10,0%
6 - 17 ans	33,5%	29,0%	27,0%	25,9%	25,0%
18 ans et plus	51,7%	60,5%	63,2%	64,5%	65,0%

Afrique du nord

Tableau 2.1.4. Répartition par secteur d'activité de la population active immatriculée ayant un emploi

	1992	2000	2002	2003	2004
Agriculture	523	365	419	459	453
Industrie	3 800	2 863	3 106	3 279	3 150
Bâtiment	407	268	327	407	454
Tertiaire	13 858	12 988	16 153	18 701	19 463
Total	18 588	16 484	20 005	22 846	23 520
Agriculture	2,8%	2,2%	2,1%	2,0%	1,9%
Industrie	20,4%	17,4%	15,5%	14,4%	13,4%
Bâtiment	2,2%	1,6%	1,6%	1,8%	1,9%
Tertiaire	74,6%	78,8%	80,7%	81,9%	82,8%

Tableau 2.1.5. Répartition par CSP de la population active immatriculée ayant un emploi

	1992	2000	2002	2003	2004
Exploitants agricoles	115	204	257	290	293
Entrepreneurs	2 365	2 650	3 393	3 926	4 115
Cadres sup., prof. intel.	7 000	7 631	9 476	10 713	10 981
Prof. intermédiaires	5 117	2 914	3 205	3 402	3 262
Employés	3 446	2 872	3 486	4 270	4 611
Ouvriers	545	213	188	245	258
Total	18 588	16 484	20 005	22 846	23 520
Exploitants agricoles	0,6%	1,2%	1,3%	1,3%	1,2%
Entrepreneurs	12,7%	16,1%	17,0%	17,2%	17,5%
Cadres sup., prof. intel.	37,7%	46,3%	47,4%	46,9%	46,7%
Prof. intermédiaires	27,5%	17,7%	16,0%	14,9%	13,9%
Employés	18,5%	17,4%	17,4%	18,7%	19,6%
Ouvriers	2,9%	1,3%	0,9%	1,1%	1,1%

Tableau 2.1.6. Population immatriculée active et inactive

	1992	2000	2002	2003	2004
Actifs ayant un emploi	18 588	16 484	20 005	22 846	23 520
Actifs à la rech. d'un emploi	1 622	235	252	283	301
Total actifs	20 210	16 719	20 257	23 129	23 821
Retraités	2 909	2 593	3 104	3 360	3 447
Autres inactifs	36 749	26 964	32 653	42 542	49 448
Total inactifs	39 658	29 557	35 757	45 902	52 895
Total	59 868	46 276	56 014	69 031	76 716
Actifs ayant un emploi	92,0%	98,6%	98,8%	98,8%	98,7%
Actifs à la rech. d'un emploi	8,0%	1,4%	1,2%	1,2%	1,3%
Total actifs	33,8%	36,1%	36,2%	33,5%	31,1%
Retraités	7,3%	8,8%	8,7%	7,3%	6,5%
Autres inactifs	92,7%	91,2%	91,3%	92,7%	93,5%
Total inactifs	66,2%	63,9%	63,8%	66,5%	68,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Afrique francophone

Tableau 2.2.1. Evolution du nombre de Français immatriculés (dont binationaux et détachés)

Année	Nbre Français immatriculés	Evolution	dont double nationaux	Evolution	dont détachés	Evolution
1984	145 035		19 780		70 433	
1985	139 391	-3,9%	20 920	5,8%	72 751	3,3%
1986	132 870	-4,7%	25 633	22,5%	67 720	-6,9%
1987	130 562	-1,7%	26 207	2,2%	59 711	-11,8%
1988	120 427	-7,8%	28 160	7,5%	47 721	-20,1%
1989	123 555	2,6%	28 736	2,0%	47 932	0,4%
1990	123 558	0,0%	30 099	4,7%	48 073	0,3%
1991	115 323	-6,7%	31 562	4,9%	41 326	-14,0%
1992	116 059	0,6%	34 785	10,2%	37 855	-8,4%
1993	112 333	-3,2%	34 788	0,0%	32 582	-13,9%
1994	110 260	-1,8%	36 264	4,2%	30 071	-7,7%
1995	107 033	-2,9%	38 751	6,9%	26 439	-12,1%
1996	102 868	-3,9%	39 838	2,8%	21 930	-17,1%
1997	104 157	1,3%	41 159	3,3%	21 321	-2,8%
1998	102 219	-1,9%	43 291	5,2%	14 842	-30,4%
1999	102 763	0,5%	44 060	1,8%	13 313	-10,3%
2000	101 255	-1,5%	43 182	-2,0%	12 729	-4,4%
2001	97 568	-3,6%	40 785	-5,6%	12 426	-2,4%
2002	100 092	2,6%	42 283	3,7%	11 497	-7,5%
2003	104 180	4,1%	45 059	6,6%	10 703	-6,9%
2004	101 566	-2,5%	43 999	-2,4%	10 181	-4,9%

Tableau 2.2.2. Répartition par sexe et âge de la population immatriculée

	1992			2 000			2004		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 6 ans	5 572	5 574	11 146	4 878	4 701	9 579	4 861	4 755	9 616
6 - 17 ans	12 969	12 726	25 695	11 934	11 254	23 188	11 676	11 015	22 691
18 ans et plus	43 419	35 799	79 218	36 802	31 686	68 488	37 781	31 478	69 259
Total	61 960	54 099	116 059	53 614	47 641	101 255	54 318	47 248	101 566
Moins de 6 ans	9,0%	10,3%	9,6%	9,1%	9,9%	9,5%	8,9%	10,1%	9,5%
6 - 17 ans	20,9%	23,5%	22,1%	22,3%	23,6%	22,9%	21,5%	23,3%	22,3%
18 ans et plus	70,1%	66,2%	68,3%	68,6%	66,5%	67,6%	69,6%	66,6%	68,2%

Tableau 2.2.3. Répartition par âge de la population binationale

	1992	2000	2002	2003	2004
Moins de 6 ans	4 896	4 415	4 085	4 009	3 733
6 - 17 ans	11 681	12 781	12 064	12 869	12 083
18 ans et plus	18 208	25 986	26 134	28 181	28 183
Total	34 785	43 182	42 283	45 059	43 999
Moins de 6 ans	14,1%	10,2%	9,7%	8,9%	8,5%
6 - 17 ans	33,6%	29,6%	28,5%	28,6%	27,5%
18 ans et plus	52,3%	60,2%	61,8%	62,5%	64,1%

Afrique francophone

Tableau 2.2.4. Répartition par secteur d'activité de la population active immatriculée ayant un emploi

	1992	2000	2002	2003	2004
Agriculture	2 421	1 203	1 043	1 042	992
Industrie	5 546	3 215	3 139	3 239	3 074
Bâtiment	1 423	805	927	921	867
Tertiaire	39 812	35 574	35 180	36 326	35 373
Total	49 202	40 797	40 289	41 528	40 306
Agriculture	4,9%	2,9%	2,6%	2,5%	2,5%
Industrie	11,3%	7,9%	7,8%	7,8%	7,6%
Bâtiment	2,9%	2,0%	2,3%	2,2%	2,2%
Tertiaire	80,9%	87,2%	87,3%	87,5%	87,8%

Tableau 2.2.5. Répartition par CSP de la population active immatriculée ayant un emploi

	1992	2000	2002	2003	2004
Exploitants agricoles	306	405	355	379	364
Entrepreneurs	7 413	8 045	8 034	8 392	8 109
Cadres sup., prof. intel.	18 217	13 566	13 164	13 449	13 268
Prof. intermédiaires	16 240	12 202	12 136	12 141	11 584
Employés	6 050	6 133	6 228	6 799	6 643
Ouvriers	976	446	372	368	338
Total	49 202	40 797	40 289	41 528	40 306
Exploitants agricoles	0,6%	1,0%	0,9%	0,9%	0,9%
Entrepreneurs	15,1%	19,7%	19,9%	20,2%	20,1%
Cadres sup., prof. intel.	37,0%	33,3%	32,7%	32,4%	32,9%
Prof. intermédiaires	33,0%	29,9%	30,1%	29,2%	28,7%
Employés	12,3%	15,0%	15,5%	16,4%	16,5%
Ouvriers	2,0%	1,1%	0,9%	0,9%	0,8%

Tableau 2.2.6. Population immatriculée active et inactive

	1992	2000	2002	2003	2004
Actifs ayant un emploi	49 202	40 797	40 289	41 528	40 306
Actifs à la rech. d'un emploi	1 710	1 331	1 288	1 423	1 329
Total actifs	50 912	42 128	41 577	42 951	41 635
Retraités	2 615	4 097	4 227	4 645	4 741
Autres inactifs	62 532	55 030	54 288	56 584	55 190
Total inactifs	65 147	59 127	58 515	61 229	59 931
Total	116 059	101 255	100 092	104 180	101 566
Actifs ayant un emploi	96,6%	96,8%	96,9%	96,7%	96,8%
Actifs à la rech. d'un emploi	3,4%	3,2%	3,1%	3,3%	3,2%
Total actifs	43,9%	41,6%	41,5%	41,2%	41,0%
Retraités	4,0%	6,9%	7,2%	7,6%	7,9%
Autres inactifs	96,0%	93,1%	92,8%	92,4%	92,1%
Total inactifs	56,1%	58,4%	58,5%	58,8%	59,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Afrique non francophone

Tableau 2.3.1. Evolution du nombre de Français immatriculés (dont binationaux et détachés)

Année	Nbre Français immatriculés	Evolution	dont double nationaux	Evolution	dont détachés	Evolution
1984	12 692		892		8 103	
1985	12 129	-4,4%	1 599	79,3%	5 729	-29,3%
1986	12 235	0,9%	1 848	15,6%	4 536	-20,8%
1987	12 527	2,4%	1 972	6,7%	4 628	2,0%
1988	11 364	-9,3%	1 998	1,3%	3 854	-16,7%
1989	11 718	3,1%	2 007	0,5%	3 868	0,4%
1990	10 742	-8,3%	1 903	-5,2%	3 239	-16,3%
1991	10 116	-5,8%	2 104	10,6%	3 353	3,5%
1992	10 500	3,8%	1 864	-11,4%	5 183	54,6%
1993	11 994	14,2%	2 119	13,7%	5 074	-2,1%
1994	11 517	-4,0%	2 540	19,9%	4 839	-4,6%
1995	11 258	-2,2%	2 728	7,4%	4 433	-8,4%
1996	11 370	1,0%	2 820	3,4%	4 622	4,3%
1997	11 852	4,2%	2 935	4,1%	4 563	-1,3%
1998	12 014	1,4%	3 253	10,8%	3 775	-17,3%
1999	12 013	0,0%	3 294	1,3%	3 444	-8,8%
2000	12 170	1,3%	3 454	4,9%	3 489	1,3%
2001	11 640	-4,4%	3 418	-1,0%	3 282	-5,9%
2002	12 092	3,9%	3 594	5,1%	2 957	-9,9%
2003	12 934	7,0%	3 816	6,2%	2 904	-1,8%
2004	13 621	5,3%	3 937	3,2%	2 931	0,9%

Tableau 2.3.2. Répartition par sexe et âge de la population immatriculée

	1992			2 000			2004		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 6 ans	551	547	1 098	619	618	1 237	744	687	1 431
6 - 17 ans	710	711	1 421	1 144	989	2 133	1 194	1 173	2 367
18 ans et plus	4 699	3 282	7 981	4 970	3 830	8 800	5 496	4 327	9 823
Total	5 960	4 540	10 500	6 733	5 437	12 170	7 434	6 187	13 621
Moins de 6 ans	9,2%	12,0%	10,5%	9,2%	11,4%	10,2%	10,0%	11,1%	10,5%
6 - 17 ans	11,9%	15,7%	13,5%	17,0%	18,2%	17,5%	16,1%	19,0%	17,4%
18 ans et plus	78,8%	72,3%	76,0%	73,8%	70,4%	72,3%	73,9%	69,9%	72,1%

Tableau 2.3.3. Répartition par âge de la population binationale

	1992	2000	2002	2003	2004
Moins de 6 ans	335	533	563	547	499
6 - 17 ans	425	943	927	1 002	1 067
18 ans et plus	1 104	1 978	2 104	2 267	2 371
Total	1 864	3 454	3 594	3 816	3 937
Moins de 6 ans	18,0%	15,4%	15,7%	14,3%	12,7%
6 - 17 ans	22,8%	27,3%	25,8%	26,3%	27,1%
18 ans et plus	59,2%	57,3%	58,5%	59,4%	60,2%

Afrique non francophone

Tableau 2.3.4. Répartition par secteur d'activité de la population active immatriculée ayant un emploi

	1992	2000	2002	2003	2004
Agriculture	172	97	98	119	121
Industrie	1 348	1 586	1 572	1 703	1 740
Bâtiment	629	292	244	229	217
Tertiaire	3 457	3 962	3 919	4 193	4 417
Total	5 606	5 937	5 833	6 244	6 495
Agriculture	3,1%	1,6%	1,7%	1,9%	1,9%
Industrie	24,0%	26,7%	27,0%	27,3%	26,8%
Bâtiment	11,2%	4,9%	4,2%	3,7%	3,3%
Tertiaire	61,7%	66,7%	67,2%	67,2%	68,0%

Tableau 2.3.5. Répartition par CSP de la population active immatriculée ayant un emploi

	1992	2000	2002	2003	2004
Exploitants agricoles	45	34	29	37	44
Entrepreneurs	636	790	826	887	913
Cadres sup., prof. intel.	1 991	2 400	2 337	2 479	2 595
Prof. intermédiaires	1 802	1 651	1 571	1 696	1 799
Employés	841	981	1 001	1 071	1 088
Ouvriers	291	81	69	74	56
Total	5 606	5 937	5 833	6 244	6 495
Exploitants agricoles	0,8%	0,6%	0,5%	0,6%	0,7%
Entrepreneurs	11,3%	13,3%	14,2%	14,2%	14,1%
Cadres sup., prof. intel.	35,5%	40,4%	40,1%	39,7%	40,0%
Prof. intermédiaires	32,1%	27,8%	26,9%	27,2%	27,7%
Employés	15,0%	16,5%	17,2%	17,2%	16,8%
Ouvriers	5,2%	1,4%	1,2%	1,2%	0,9%

Tableau 2.3.6. Population immatriculée active et inactive

	1992	2000	2002	2003	2004
Actifs ayant un emploi	5 606	5 937	5 833	6 244	6 495
Actifs à la rech. d'un emploi	22	73	74	83	84
Total actifs	5 628	6 010	5 907	6 327	6 579
Retraités	197	345	357	362	378
Autres inactifs	4 675	5 815	5 801	6 252	6 664
Total inactifs	4 872	6 160	6 158	6 614	7 042
Total	10 500	12 170	12 092	12 934	13 621
Actifs ayant un emploi	99,6%	98,8%	98,7%	98,7%	98,7%
Actifs à la rech. d'un emploi	0,4%	1,2%	1,3%	1,3%	1,3%
Total actifs	53,6%	49,4%	49,0%	48,9%	48,3%
Retraités	4,0%	5,6%	5,8%	5,5%	5,4%
Autres inactifs	96,0%	94,4%	94,2%	94,5%	94,6%
Total inactifs	46,4%	50,6%	51,0%	51,1%	51,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Amérique centrale et du sud

Tableau 2.4.1. Evolution du nombre de Français immatriculés (dont binationaux et détachés)

Année	Nbre Français immatriculés	Evolution	dont double nationaux	Evolution	dont détachés	Evolution
1984	49 672		24 633		10 280	
1985	49 875	0,4%	23 367	-5,1%	11 087	7,9%
1986	51 148	2,6%	24 339	4,2%	10 277	-7,3%
1987	53 125	3,9%	27 063	11,2%	9 865	-4,0%
1988	54 839	3,2%	28 707	6,1%	9 467	-4,0%
1989	55 084	0,4%	29 711	3,5%	8 846	-6,6%
1990	56 831	3,2%	31 415	5,7%	8 593	-2,9%
1991	57 756	1,6%	32 315	2,9%	8 734	1,6%
1992	58 727	1,7%	36 134	11,8%	8 078	-7,5%
1993	58 155	-1,0%	35 227	-2,5%	6 922	-14,3%
1994	59 551	2,4%	34 874	-1,0%	6 183	-10,7%
1995	56 537	-5,1%	33 675	-3,4%	6 315	2,1%
1996	60 548	7,1%	35 952	6,8%	6 234	-1,3%
1997	63 820	5,4%	38 445	6,9%	6 343	1,7%
1998	63 856	0,1%	38 433	0,0%	6 456	1,8%
1999	63 664	-0,3%	37 955	-1,2%	6 161	-4,6%
2000	64 758	1,7%	38 146	0,5%	5 661	-8,1%
2001	63 208	-2,4%	37 363	-2,1%	4 906	-13,3%
2002	68 972	9,1%	41 666	11,5%	4 441	-9,5%
2003	75 255	9,1%	46 189	10,9%	4 228	-4,8%
2004	77 756	3,3%	47 293	2,4%	4 115	-2,7%

Tableau 2.4.2. Répartition par sexe et âge de la population immatriculée

	1992			2 000			2004		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 6 ans	2 892	2 776	5 668	3 008	2 805	5 813	3 228	3 063	6 291
6 - 17 ans	5 699	5 161	10 860	6 489	6 270	12 759	7 509	7 286	14 795
18 ans et plus	20 240	21 959	42 199	23 043	23 143	46 186	28 361	28 309	56 670
Total	28 831	29 896	58 727	32 540	32 218	64 758	39 098	38 658	77 756
Moins de 6 ans	10,0%	9,3%	9,7%	9,2%	8,7%	9,0%	8,3%	7,9%	8,1%
6 - 17 ans	19,8%	17,3%	18,5%	19,9%	19,5%	19,7%	19,2%	18,8%	19,0%
18 ans et plus	70,2%	73,5%	71,9%	70,8%	71,8%	71,3%	72,5%	73,2%	72,9%

Tableau 2.4.3. Répartition par âge de la population binationale

	1992	2000	2002	2003	2004
Moins de 6 ans	4 692	4 558	4 775	5 079	5 008
6 - 17 ans	9 534	9 821	10 375	11 447	11 494
18 ans et plus	21 908	23 767	26 516	29 663	30 791
Total	36 134	38 146	41 666	46 189	47 293
Moins de 6 ans	13,0%	11,9%	11,5%	11,0%	10,6%
6 - 17 ans	26,4%	25,7%	24,9%	24,8%	24,3%
18 ans et plus	60,6%	62,3%	63,6%	64,2%	65,1%

Amérique centrale et du sud

Tableau 2.4.4. Répartition par secteur d'activité de la population active immatriculée ayant un emploi

	1992	2000	2002	2003	2004
Agriculture	1 621	975	947	992	980
Industrie	5 000	3 988	3 855	4 051	4 032
Bâtiment	477	466	546	605	572
Tertiaire	16 196	21 210	22 891	25 009	26 249
Total	23 294	26 639	28 239	30 657	31 833
Agriculture	7,0%	3,7%	3,4%	3,2%	3,1%
Industrie	21,5%	15,0%	13,7%	13,2%	12,7%
Bâtiment	2,0%	1,7%	1,9%	2,0%	1,8%
Tertiaire	69,5%	79,6%	81,1%	81,6%	82,5%

Tableau 2.4.5. Répartition par CSP de la population active immatriculée ayant un emploi

	1992	2000	2002	2003	2004
Exploitants agricoles	755	626	603	632	622
Entrepreneurs	4 313	4 756	4 850	5 293	5 527
Cadres sup., prof. intel.	9 086	11 281	11 653	12 668	13 295
Prof. intermédiaires	5 333	5 306	5 769	6 393	6 735
Employés	3 438	4 549	5 253	5 552	5 541
Ouvriers	369	121	111	119	113
Total	23 294	26 639	28 239	30 657	31 833
Exploitants agricoles	3,2%	2,3%	2,1%	2,1%	2,0%
Entrepreneurs	18,5%	17,9%	17,2%	17,3%	17,4%
Cadres sup., prof. intel.	39,0%	42,3%	41,3%	41,3%	41,8%
Prof. intermédiaires	22,9%	19,9%	20,4%	20,9%	21,2%
Employés	14,8%	17,1%	18,6%	18,1%	17,4%
Ouvriers	1,6%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%

Tableau 2.4.6. Population immatriculée active et inactive

	1992	2000	2002	2003	2004
Actifs ayant un emploi	23 294	26 639	28 239	30 657	31 833
Actifs à la rech. d'un emploi	738	799	1 151	1 308	1 333
Total actifs	24 032	27 438	29 390	31 965	33 166
Retraités	3 224	3 380	3 372	3 620	3 658
Autres inactifs	31 471	33 940	36 210	39 670	40 932
Total inactifs	34 695	37 320	39 582	43 290	44 590
Total	58 727	64 758	68 972	75 255	77 756
Actifs ayant un emploi	96,9%	97,1%	96,1%	95,9%	96,0%
Actifs à la rech. d'un emploi	3,1%	2,9%	3,9%	4,1%	4,0%
Total actifs	40,9%	42,4%	42,6%	42,5%	42,7%
Retraités	9,3%	9,1%	8,5%	8,4%	8,2%
Autres inactifs	90,7%	90,9%	91,5%	91,6%	91,8%
Total inactifs	59,1%	57,6%	57,4%	57,5%	57,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Amérique du nord

Tableau 2.5.1. Evolution du nombre de Français immatriculés (dont binationaux et détachés)

Année	Nbre Français immatriculés	Evolution	dont double nationaux	Evolution	dont détachés	Evolution
1984	104 202		33 513		20 219	
1985	101 903	-2,2%	36 608	9,2%	20 918	3,5%
1986	98 777	-3,1%	37 610	2,7%	19 412	-7,2%
1987	94 237	-4,6%	37 245	-1,0%	15 279	-21,3%
1988	98 019	4,0%	42 381	13,8%	16 344	7,0%
1989	99 136	1,1%	45 936	8,4%	16 521	1,1%
1990	98 500	-0,6%	43 248	-5,9%	15 595	-5,6%
1991	97 329	-1,2%	47 074	8,8%	13 381	-14,2%
1992	103 988	6,8%	47 093	0,0%	12 306	-8,0%
1993	105 905	1,8%	49 191	4,5%	11 076	-10,0%
1994	108 584	2,5%	49 139	-0,1%	10 010	-9,6%
1995	106 917	-1,5%	48 313	-1,7%	8 740	-12,7%
1996	109 925	2,8%	50 946	5,4%	8 530	-2,4%
1997	119 594	8,8%	56 322	10,6%	8 030	-5,9%
1998	125 615	5,0%	59 764	6,1%	8 050	0,2%
1999	130 926	4,2%	62 276	4,2%	8 867	10,1%
2000	129 191	-1,3%	60 645	-2,6%	9 334	5,3%
2001	127 119	-1,6%	59 787	-1,4%	9 283	-0,5%
2002	140 304	10,4%	68 174	14,0%	9 448	1,8%
2003	162 920	16,1%	80 398	17,9%	10 256	8,6%
2004	167 342	2,7%	83 193	3,5%	10 155	-1,0%

Tableau 2.5.2. Répartition par sexe et âge de la population immatriculée

	1992			2 000			2004		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 6 ans	4 333	4 378	8 711	6 675	6 241	12 916	7 783	7 343	15 126
6 - 17 ans	8 012	7 691	15 703	10 067	9 667	19 734	13 631	12 971	26 602
18 ans et plus	36 624	42 950	79 574	45 672	50 869	96 541	60 249	65 365	125 614
Total	48 969	55 019	103 988	62 414	66 777	129 191	81 663	85 679	167 342
Moins de 6 ans	8,8%	8,0%	8,4%	10,7%	9,3%	10,0%	9,5%	8,6%	9,0%
6 - 17 ans	16,4%	14,0%	15,1%	16,1%	14,5%	15,3%	16,7%	15,1%	15,9%
18 ans et plus	74,8%	78,1%	76,5%	73,2%	76,2%	74,7%	73,8%	76,3%	75,1%

Tableau 2.5.3. Répartition par âge de la population binationale

	1992	2000	2002	2003	2004
Moins de 6 ans	7 013	10 357	11 629	13 055	12 925
6 - 17 ans	10 417	12 690	14 584	17 232	17 917
18 ans et plus	29 663	37 598	41 961	50 111	52 351
Total	47 093	60 645	68 174	80 398	83 193
Moins de 6 ans	14,9%	17,1%	17,1%	16,2%	15,5%
6 - 17 ans	22,1%	20,9%	21,4%	21,4%	21,5%
18 ans et plus	63,0%	62,0%	61,5%	62,3%	62,9%

Amérique du nord

Tableau 2.5.4. Répartition par secteur d'activité de la population active immatriculée ayant un emploi

	1992	2000	2002	2003	2004
Agriculture	714	391	396	454	446
Industrie	5 127	4 185	4 231	4 790	5 015
Bâtiment	402	319	363	455	497
Tertiaire	40 157	55 515	60 588	70 683	73 000
Total	46 400	60 410	65 578	76 382	78 958
Agriculture	1,5%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%
Industrie	11,0%	6,9%	6,5%	6,3%	6,4%
Bâtiment	0,9%	0,5%	0,6%	0,6%	0,6%
Tertiaire	86,5%	91,9%	92,4%	92,5%	92,5%

Tableau 2.5.5. Répartition par CSP de la population active immatriculée ayant un emploi

	1992	2000	2002	2003	2004
Exploitants agricoles	220	170	189	213	213
Entrepreneurs	5 319	6 448	5 712	7 590	7 831
Cadres sup., prof. intel.	15 240	22 943	24 401	28 103	29 247
Prof. intermédiaires	10 184	15 802	20 533	23 071	23 853
Employés	13 687	14 068	13 865	16 434	16 878
Ouvriers	1 750	979	878	971	936
Total	46 400	60 410	65 578	76 382	78 958
Exploitants agricoles	0,5%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Entrepreneurs	11,5%	10,7%	8,7%	9,9%	9,9%
Cadres sup., prof. intel.	32,8%	38,0%	37,2%	36,8%	37,0%
Prof. intermédiaires	21,9%	26,2%	31,3%	30,2%	30,2%
Employés	29,5%	23,3%	21,1%	21,5%	21,4%
Ouvriers	3,8%	1,6%	1,3%	1,3%	1,2%

Tableau 2.5.6. Population immatriculée active et inactive

	1992	2000	2002	2003	2004
Actifs ayant un emploi	46 400	60 410	65 578	76 382	78 958
Actifs à la rech. d'un emploi	641	1 116	1 668	1 969	2 276
Total actifs	47 041	61 526	67 246	78 351	81 234
Retraités	6 302	7 052	7 017	8 257	8 423
Autres inactifs	50 645	60 613	65 756	76 312	77 685
Total inactifs	56 947	67 665	72 773	84 569	86 108
Total	103 988	129 191	140 304	162 920	167 342
Actifs ayant un emploi	98,6%	98,2%	97,5%	97,5%	97,2%
Actifs à la rech. d'un emploi	1,4%	1,8%	2,5%	2,5%	2,8%
Total actifs	45,2%	47,6%	48,0%	48,1%	48,5%
Retraités	11,1%	10,4%	9,6%	9,8%	9,8%
Autres inactifs	88,9%	89,6%	90,4%	90,2%	90,2%
Total inactifs	54,8%	52,4%	52,0%	51,9%	51,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Asie Océanie

Tableau 2.6.1. Evolution du nombre de Français immatriculés (dont binationaux et détachés)

Année	Nbre Français immatriculés	Evolution	dont double nationaux	Evolution	dont détachés	Evolution
1984	36 849		4 640		9 422	
1985	37 616	2,1%	4 422	-4,7%	9 280	-1,5%
1986	37 331	-0,8%	5 292	19,7%	8 346	-10,1%
1987	37 833	1,3%	5 638	6,5%	8 154	-2,3%
1988	38 292	1,2%	5 817	3,2%	7 930	-2,7%
1989	40 527	5,8%	8 367	43,8%	7 649	-3,5%
1990	37 251	-8,1%	9 269	10,8%	8 663	13,3%
1991	40 293	8,2%	9 216	-0,6%	11 644	34,4%
1992	42 464	5,4%	9 452	2,6%	11 257	-3,3%
1993	43 281	1,9%	9 703	2,7%	10 873	-3,4%
1994	48 529	12,1%	10 895	12,3%	13 200	21,4%
1995	49 034	1,0%	11 989	10,0%	11 208	-15,1%
1996	53 067	8,2%	13 209	10,2%	10 711	-4,4%
1997	56 255	6,0%	14 135	7,0%	10 395	-3,0%
1998	57 709	2,6%	15 122	7,0%	10 327	-0,7%
1999	56 231	-2,6%	14 405	-4,7%	11 275	9,2%
2000	56 392	0,3%	14 787	2,7%	12 120	7,5%
2001	52 940	-6,1%	12 696	-14,1%	11 549	-4,7%
2002	58 423	10,4%	14 794	16,5%	11 481	-0,6%
2003	64 785	10,9%	17 488	18,2%	11 325	-1,4%
2004	67 564	4,3%	17 546	0,3%	11 414	0,8%

Tableau 2.6.2. Répartition par sexe et âge de la population immatriculée

	1992			2 000			2004		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 6 ans	2 190	2 229	4 419	3 241	3 104	6 345	3 949	3 690	7 639
6 - 17 ans	3 951	3 851	7 802	5 100	4 908	10 008	6 114	5 780	11 894
18 ans et plus	16 078	14 165	30 243	21 698	18 341	40 039	27 008	21 023	48 031
Total	22 219	20 245	42 464	30 039	26 353	56 392	37 071	30 493	67 564
Moins de 6 ans	9,9%	11,0%	10,4%	10,8%	11,8%	11,3%	10,7%	12,1%	11,3%
6 - 17 ans	17,8%	19,0%	18,4%	17,0%	18,6%	17,7%	16,5%	19,0%	17,6%
18 ans et plus	72,4%	70,0%	71,2%	72,2%	69,6%	71,0%	72,9%	68,9%	71,1%

Tableau 2.6.3. Répartition par âge de la population binationale

	1992	2000	2002	2003	2004
Moins de 6 ans	1 500	2 316	2 288	2 733	2 787
6 - 17 ans	2 237	3 819	3 850	4 405	4 398
18 ans et plus	5 715	8 652	8 656	10 350	10 361
Total	9 452	14 787	14 794	17 488	17 546
Moins de 6 ans	15,9%	15,7%	15,5%	15,6%	15,9%
6 - 17 ans	23,7%	25,8%	26,0%	25,2%	25,1%
18 ans et plus	60,5%	58,5%	58,5%	59,2%	59,1%

Asie Océanie

Tableau 2.6.4. Répartition par secteur d'activité de la population active immatriculée ayant un emploi

	1992	2000	2002	2003	2004
Agriculture	222	257	255	299	308
Industrie	3 439	3 752	3 949	4 596	4 912
Bâtiment	824	531	427	451	471
Tertiaire	10 989	18 989	19 803	22 061	23 296
Total	15 474	23 529	24 434	27 407	28 987
Agriculture	1,4%	1,1%	1,0%	1,1%	1,1%
Industrie	22,2%	15,9%	16,2%	16,8%	16,9%
Bâtiment	5,3%	2,3%	1,7%	1,6%	1,6%
Tertiaire	71,0%	80,7%	81,0%	80,5%	80,4%

Tableau 2.6.5. Répartition par CSP de la population active immatriculée ayant un emploi

	1992	2000	2002	2003	2004
Exploitants agricoles	159	103	105	113	128
Entrepreneurs	1 547	2 377	2 729	3 181	3 439
Cadres sup., prof. intel.	6 630	13 425	13 458	14 743	15 666
Prof. intermédiaires	3 649	4 159	4 548	5 121	5 439
Employés	2 464	2 816	3 072	3 697	3 827
Ouvriers	1 025	649	522	552	488
Total	15 474	23 529	24 434	27 407	28 987
Exploitants agricoles	1,0%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
Entrepreneurs	10,0%	10,1%	11,2%	11,6%	11,9%
Cadres sup., prof. intel.	42,8%	57,1%	55,1%	53,8%	54,0%
Prof. intermédiaires	23,6%	17,7%	18,6%	18,7%	18,8%
Employés	15,9%	12,0%	12,6%	13,5%	13,2%
Ouvriers	6,6%	2,8%	2,1%	2,0%	1,7%

Tableau 2.6.6. Population immatriculée active et inactive

	1992	2000	2002	2003	2004
Actifs ayant un emploi	15 474	23 529	24 434	27 407	28 987
Actifs à la rech. d'un emploi	526	362	326	396	452
Total actifs	16 000	23 891	24 760	27 803	29 439
Retraités	1 952	2 683	2 776	3 046	3 043
Autres inactifs	24 512	29 819	30 863	33 936	35 083
Total inactifs	26 464	32 502	33 639	36 982	38 126
Total	42 464	56 392	58 423	64 785	67 564
Actifs ayant un emploi	96,7%	98,5%	98,7%	98,6%	98,5%
Actifs à la rech. d'un emploi	3,3%	1,5%	1,3%	1,4%	1,5%
Total actifs	37,7%	42,4%	42,4%	42,9%	43,6%
Retraités	7,4%	8,3%	8,3%	8,2%	8,0%
Autres inactifs	92,6%	91,7%	91,7%	91,8%	92,0%
Total inactifs	62,3%	57,6%	57,6%	57,1%	56,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Europe de l'est

Tableau 2.7.1. Evolution du nombre de Français immatriculés (dont binationaux et détachés)

Année	Nbre Français immatriculés	Evolution	dont double nationaux	Evolution	dont détachés	Evolution
1984	5 203		2 536		2 164	
1985	5 066	-2,6%	2 396	-5,5%	2 155	-0,4%
1986	4 789	-5,5%	2 303	-3,9%	1 936	-10,2%
1987	4 862	1,5%	2 256	-2,0%	1 930	-0,3%
1988	4 698	-3,4%	2 247	-0,4%	1 681	-12,9%
1989	4 933	5,0%	2 490	10,8%	1 679	-0,1%
1990	5 280	7,0%	2 681	7,7%	1 805	7,5%
1991	5 886	11,5%	2 675	-0,2%	1 880	4,2%
1992	7 097	20,6%	3 130	17,0%	2 822	50,1%
1993	8 555	20,5%	3 276	4,7%	3 535	25,3%
1994	9 984	16,7%	3 427	4,6%	4 046	14,5%
1995	11 297	13,2%	4 317	26,0%	4 249	5,0%
1996	17 403	54,0%	4 682	8,5%	9 719	128,7%
1997	17 818	2,4%	5 435	16,1%	8 605	-11,5%
1998	18 902	6,1%	5 767	6,1%	9 051	5,2%
1999	19 372	2,5%	6 079	5,4%	8 737	-3,5%
2000	15 667	-19,1%	5 522	-9,2%	5 060	-42,1%
2001	15 851	1,2%	5 692	3,1%	4 867	-3,8%
2002	17 199	8,5%	6 596	15,9%	4 561	-6,3%
2003	18 914	10,0%	7 644	15,9%	4 971	9,0%
2004	20 256	7,1%	8 138	6,5%	5 331	7,2%

Tableau 2.7.2. Répartition par sexe et âge de la population immatriculée

	1992			2 000			2004		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 6 ans	299	243	542	908	841	1 749	1 263	1 092	2 355
6 - 17 ans	596	564	1 160	1 203	1 127	2 330	1 657	1 581	3 238
18 ans et plus	2 998	2 397	5 395	6 802	4 786	11 588	8 583	6 080	14 663
Total	3 893	3 204	7 097	8 913	6 754	15 667	11 503	8 753	20 256
Moins de 6 ans	7,7%	7,6%	7,6%	10,2%	12,5%	11,2%	11,0%	12,5%	11,6%
6 - 17 ans	15,3%	17,6%	16,3%	13,5%	16,7%	14,9%	14,4%	18,1%	16,0%
18 ans et plus	77,0%	74,8%	76,0%	76,3%	70,9%	74,0%	74,6%	69,5%	72,4%

Tableau 2.7.3. Répartition par âge de la population binationale

	1992	2000	2002	2003	2004
Moins de 6 ans	294	731	847	1 073	1 196
6 - 17 ans	662	913	1 180	1 382	1 472
18 ans et plus	2 174	3 878	4 569	5 189	5 470
Total	3 130	5 522	6 596	7 644	8 138
Moins de 6 ans	9,4%	13,2%	12,8%	14,0%	14,7%
6 - 17 ans	21,2%	16,5%	17,9%	18,1%	18,1%
18 ans et plus	69,5%	70,2%	69,3%	67,9%	67,2%

Europe de l'est

Tableau 2.7.4. Répartition par secteur d'activité de la population active immatriculée ayant un emploi

	1992	2000	2002	2003	2004
Agriculture	40	85	90	112	139
Industrie	947	1 136	1 303	1 526	1 810
Bâtiment	250	312	422	458	487
Tertiaire	2 345	6 080	6 248	6 741	6 953
Total	3 582	7 613	8 063	8 837	9 389
Agriculture	1,1%	1,1%	1,1%	1,3%	1,5%
Industrie	26,4%	14,9%	16,2%	17,3%	19,3%
Bâtiment	7,0%	4,1%	5,2%	5,2%	5,2%
Tertiaire	65,5%	79,9%	77,5%	76,3%	74,1%

Tableau 2.7.5. Répartition par CSP de la population active immatriculée ayant un emploi

	1992	2000	2002	2003	2004
Exploitants agricoles	11	24	27	36	44
Entrepreneurs	344	771	835	950	1 011
Cadres sup., prof. intel.	1 507	4 150	4 401	4 775	5 196
Prof. intermédiaires	786	1 679	1 785	1 956	1 971
Employés	572	755	816	913	969
Ouvriers	362	234	199	207	198
Total	3 582	7 613	8 063	8 837	9 389
Exploitants agricoles	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,5%
Entrepreneurs	9,6%	10,1%	10,4%	10,8%	10,8%
Cadres sup., prof. intel.	42,1%	54,5%	54,6%	54,0%	55,3%
Prof. intermédiaires	21,9%	22,1%	22,1%	22,1%	21,0%
Employés	16,0%	9,9%	10,1%	10,3%	10,3%
Ouvriers	10,1%	3,1%	2,5%	2,3%	2,1%

Tableau 2.7.6. Population immatriculée active et inactive

	1992	2000	2002	2003	2004
Actifs ayant un emploi	3 582	7 613	8 063	8 837	9 389
Actifs à la rech. d'un emploi	62	280	218	235	231
Total actifs	3 644	7 893	8 281	9 072	9 620
Retraités	654	1 015	1 125	1 195	1 223
Autres inactifs	2 799	6 759	7 793	8 645	9 413
Total inactifs	3 453	7 774	8 918	9 840	10 636
Total	7 097	15 667	17 199	18 914	20 256
Actifs ayant un emploi	98,3%	96,5%	97,4%	97,4%	97,6%
Actifs à la rech. d'un emploi	1,7%	3,5%	2,6%	2,6%	2,4%
Total actifs	51,3%	50,4%	48,1%	48,0%	47,5%
Retraités	18,9%	13,1%	12,6%	12,1%	11,5%
Autres inactifs	81,1%	86,9%	87,4%	87,9%	88,5%
Total inactifs	48,7%	49,6%	51,9%	52,0%	52,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Europe occidentale

Evolution de 1984 à 2003 du nombre de Français immatriculés (dont binationaux et détachés)

Année	Nbre Français immatriculés	Evolution	dont double nationaux	Evolution	dont détachés	Evolution
1984	423 781		145 487		85 566	
1985	427 680	0,9%	149 922	3,0%	93 117	8,8%
1986	437 636	2,3%	153 337	2,3%	94 579	1,6%
1987	392 333	-10,4%	143 424	-6,5%	86 737	-8,3%
1988	424 382	8,2%	177 921	24,1%	87 977	1,4%
1989	419 969	-1,0%	178 572	0,4%	76 449	-13,1%
1990	446 700	6,4%	180 895	1,3%	85 430	11,7%
1991	429 676	-3,8%	177 212	-2,0%	59 150	-30,8%
1992	459 201	6,9%	182 916	3,2%	53 081	-10,3%
1993	460 904	0,4%	188 413	3,0%	46 065	-13,2%
1994	458 882	-0,4%	192 913	2,4%	30 661	-33,4%
1995	449 458	-2,1%	192 869	0,0%	19 607	-36,1%
1996	469 717	4,5%	204 787	6,2%	17 702	-9,7%
1997	485 101	3,3%	210 732	2,9%	17 556	-0,8%
1998	500 472	3,2%	217 370	3,1%	16 634	-5,3%
1999	510 474	2,0%	220 731	1,5%	12 722	-23,5%
2000	509 085	-0,3%	217 348	-1,5%	12 644	-0,6%
2001	509 161	0,0%	210 204	-3,3%	13 159	4,1%
2002	563 977	10,8%	233 033	10,9%	12 952	-1,6%
2003	624 614	10,8%	257 565	10,5%	13 589	4,9%
2004	635 454	1,7%	256 013	-0,6%	13 149	-3,2%

Tableau 2.8.2. Répartition par sexe et âge de la population immatriculée

	1992			2002			2003		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 6 ans	22 456	21 350	43 806	27 231	25 941	53 172	31 906	29 864	61 770
6 - 17 ans	45 907	44 322	90 229	46 266	44 175	90 441	58 048	55 285	113 333
18 ans et plus	142 729	182 437	325 166	153 935	211 537	365 472	200 178	260 173	460 351
Total	211 092	248 109	459 201	227 432	281 653	509 085	290 132	345 322	635 454
Moins de 6 ans	10,6%	8,6%	9,5%	12,0%	9,2%	10,4%	11,0%	8,6%	9,7%
6 - 17 ans	21,7%	17,9%	19,6%	20,3%	15,7%	17,8%	20,0%	16,0%	17,8%
18 ans et plus	67,6%	73,5%	70,8%	67,7%	75,1%	71,8%	69,0%	75,3%	72,4%

Tableau 2.8.3. Répartition par âge de la population binationale

	1992	2000	2002	2003	2004
Moins de 6 ans	29 108	33 618	33 918	35 262	32 710
6 - 17 ans	59 625	63 027	67 869	75 273	74 290
18 ans et plus	94 183	120 703	131 246	147 030	149 013
Total	182 916	217 348	233 033	257 565	256 013
Moins de 6 ans	15,9%	15,5%	14,6%	13,7%	12,8%
6 - 17 ans	32,6%	29,0%	29,1%	29,2%	29,0%
18 ans et plus	51,5%	55,5%	56,3%	57,1%	58,2%

Europe occidentale

Tableau 2.8.4. Répartition par secteur d'activité de la population active immatriculée ayant un emploi

	1992	2000	2002	2003	2004
Agriculture	1 831	1 260	1 320	1 451	1 455
Industrie	25 990	23 426	26 164	28 912	29 320
Bâtiment	1 875	2 107	2 442	2 797	2 936
Tertiaire	157 252	189 008	214 396	238 280	245 725
Total	186 948	215 801	244 322	271 440	279 436
Agriculture	1,0%	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%
Industrie	13,9%	10,9%	10,7%	10,7%	10,5%
Bâtiment	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,1%
Tertiaire	84,1%	87,6%	87,8%	87,8%	87,9%

Tableau 2.8.5. Répartition par CSP de la population active immatriculée ayant un emploi

	1992	2000	2002	2003	2004
Exploitants agricoles	365	349	388	446	433
Entrepreneurs	15 730	17 282	19 093	21 769	22 651
Cadres sup., prof. intel.	40 858	51 703	62 466	69 564	72 938
Prof. intermédiaires	35 824	38 935	43 089	47 697	48 569
Employés	76 762	93 131	104 477	116 013	119 444
Ouvriers	17 409	14 401	14 809	15 951	15 401
Total	186 948	215 801	244 322	271 440	279 436
Exploitants agricoles	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Entrepreneurs	8,4%	8,0%	7,8%	8,0%	8,1%
Cadres sup., prof. intel.	21,9%	24,0%	25,6%	25,6%	26,1%
Prof. intermédiaires	19,2%	18,0%	17,6%	17,6%	17,4%
Employés	41,1%	43,2%	42,8%	42,7%	42,7%
Ouvriers	9,3%	6,7%	6,1%	5,9%	5,5%

Tableau 2.8.6. Population immatriculée active et inactive

	1992	2000	2002	2003	2004
Actifs ayant un emploi	186 948	215 801	244 322	271 440	279 436
Actifs à la rech. d'un emploi	2 916	6 008	7 038	8 225	8 681
Total actifs	189 864	221 809	251 360	279 665	288 117
Retraités	25 553	24 779	25 816	27 436	26 940
Autres inactifs	243 784	262 497	286 801	317 513	320 397
Total inactifs	269 337	287 276	312 617	344 949	347 337
Total	459 201	509 085	563 977	624 614	635 454
Actifs ayant un emploi	98,5%	97,3%	97,2%	97,1%	97,0%
Actifs à la rech. d'un emploi	1,5%	2,7%	2,8%	2,9%	3,0%
Total actifs	41,3%	43,6%	44,6%	44,8%	45,3%
Retraités	9,5%	8,6%	8,3%	8,0%	7,8%
Autres inactifs	90,5%	91,4%	91,7%	92,0%	92,2%
Total inactifs	58,7%	56,4%	55,4%	55,2%	54,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Proche et Moyen-Orient

Tableau 2.9.1. Evolution du nombre de Français immatriculés (dont binationaux et détachés)

Année	Nbre Français immatriculés	Evolution	dont double nationaux	Evolution	dont détachés	Evolution
1984	55 451		28 360		22 212	
1985	53 751	-3,1%	27 513	-3,0%	21 406	-3,6%
1986	50 075	-6,8%	29 988	9,0%	16 059	-25,0%
1987	49 309	-1,5%	32 144	7,2%	10 694	-33,4%
1988	48 599	-1,4%	27 864	-13,3%	9 237	-13,6%
1989	50 627	4,2%	35 769	28,4%	8 350	-9,6%
1990	49 587	-2,1%	36 115	1,0%	7 508	-10,1%
1991	52 585	6,0%	38 042	5,3%	6 266	-16,5%
1992	56 821	8,1%	42 497	11,7%	6 089	-2,8%
1993	59 816	5,3%	45 898	8,0%	5 735	-5,8%
1994	61 678	3,1%	47 457	3,4%	5 520	-3,7%
1995	62 702	1,7%	48 777	2,8%	5 425	-1,7%
1996	64 256	2,5%	49 407	1,3%	5 947	9,6%
1997	65 278	1,6%	51 326	3,9%	5 102	-14,2%
1998	69 086	5,8%	54 272	5,7%	5 355	5,0%
1999	70 334	1,8%	55 045	1,4%	5 216	-2,6%
2000	73 779	4,9%	58 067	5,5%	5 233	0,3%
2001	74 063	0,4%	58 234	0,3%	5 160	-1,4%
2002	82 786	11,8%	65 954	13,3%	5 337	3,4%
2003	90 776	9,7%	73 661	11,7%	5 161	-3,3%
2004	92 954	2,4%	75 473	2,5%	5 179	0,3%

Tableau 2.9.2. Répartition par sexe et âge de la population immatriculée

	1992			2002			2003		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 6 ans	3 259	3 084	6 343	3 758	3 458	7 216	4 300	4 068	8 368
6 - 17 ans	6 235	6 035	12 270	8 624	8 064	16 688	10 859	10 104	20 963
18 ans et plus	19 077	19 131	38 208	24 311	25 564	49 875	31 186	32 437	63 623
Total	28 571	28 250	56 821	36 693	37 086	73 779	46 345	46 609	92 954
Moins de 6 ans	11,4%	10,9%	11,2%	10,2%	9,3%	9,8%	9,3%	8,7%	9,0%
6 - 17 ans	21,8%	21,4%	21,6%	23,5%	21,7%	22,6%	23,4%	21,7%	22,6%
18 ans et plus	66,8%	67,7%	67,2%	66,3%	68,9%	67,6%	67,3%	69,6%	68,4%

Tableau 2.9.3. Répartition par âge de la population binationale

	1992	2000	2002	2003	2004
Moins de 6 ans	5 238	5 702	6 296	6 726	6 473
6 - 17 ans	10 423	13 558	15 356	17 312	17 686
18 ans et plus	26 836	38 807	44 302	49 623	51 314
Total	42 497	58 067	65 954	73 661	75 473
Moins de 6 ans	12,3%	9,8%	9,5%	9,1%	8,6%
6 - 17 ans	24,5%	23,3%	23,3%	23,5%	23,4%
18 ans et plus	63,1%	66,8%	67,2%	67,4%	68,0%

Proche et Moyen-Orient

Tableau 2.9.4. Répartition par secteur d'activité de la population active immatriculée ayant un emploi

	1992	2000	2002	2003	2004
Agriculture	736	653	692	732	705
Industrie	3 942	3 497	3 724	3 828	3 859
Bâtiment	758	915	872	917	953
Tertiaire	15 446	21 614	24 562	26 931	27 724
Total	20 882	26 679	29 850	32 408	33 241
Agriculture	3,5%	2,4%	2,3%	2,3%	2,1%
Industrie	18,9%	13,1%	12,5%	11,8%	11,6%
Bâtiment	3,6%	3,4%	2,9%	2,8%	2,9%
Tertiaire	74,0%	81,0%	82,3%	83,1%	83,4%

Tableau 2.9.5. Répartition par CSP de la population active immatriculée ayant un emploi

	1992	2000	2002	2003	2004
Exploitants agricoles	76	178	190	208	204
Entrepreneurs	2 048	2 260	2 450	2 693	2 790
Cadres sup., prof. intel.	6 407	10 067	11 303	12 119	12 404
Prof. intermédiaires	5 941	6 189	7 300	7 950	8 265
Employés	4 827	6 959	7 624	8 413	8 583
Ouvriers	1 583	1 026	983	1 025	995
Total	20 882	26 679	29 850	32 408	33 241
Exploitants agricoles	0,4%	0,7%	0,6%	0,6%	0,6%
Entrepreneurs	9,8%	8,5%	8,2%	8,3%	8,4%
Cadres sup., prof. intel.	30,7%	37,7%	37,9%	37,4%	37,3%
Prof. intermédiaires	28,5%	23,2%	24,5%	24,5%	24,9%
Employés	23,1%	26,1%	25,5%	26,0%	25,8%
Ouvriers	7,6%	3,8%	3,3%	3,2%	3,0%

Tableau 2.9.6. Population immatriculée active et inactive

	1992	2000	2002	2003	2004
Actifs ayant un emploi	20 882	26 679	29 850	32 408	33 241
Actifs à la rech. d'un emploi	391	389	572	708	816
Total actifs	21 273	27 068	30 422	33 116	34 057
Retraités	2 682	3 266	3 572	3 710	3 841
Autres inactifs	32 866	43 445	48 792	53 950	55 056
Total inactifs	35 548	46 711	52 364	57 660	58 897
Total	56 821	73 779	82 786	90 776	92 954
Actifs ayant un emploi	98,2%	98,6%	98,1%	97,9%	97,6%
Actifs à la rech. d'un emploi	1,8%	1,4%	1,9%	2,1%	2,4%
Total actifs	37,4%	36,7%	36,7%	36,5%	36,6%
Retraités	7,5%	7,0%	6,8%	6,4%	6,5%
Autres inactifs	92,5%	93,0%	93,2%	93,6%	93,5%
Total inactifs	62,6%	63,3%	63,3%	63,5%	63,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Pays par région

Tableau 3. 1. AFRIQUE DU NORD

Taux d'évolution annuel moyen en %

	1995	2000	2003	2004	2000/ 1995	2004/ 2000	2004/ 2003
ALGERIE	8 000	8 865	22 202	30 964	22,6%	28,4%	39,5%
LIBYE	261	289	411	435	2,1%	8,5%	5,8%
MAROC	25 837	24 694	30 208	29 942	-0,9%	3,9%	-0,9%
TUNISIE	9 672	12 428	16 210	15 375	5,1%	4,3%	-5,2%
Total	43 770	46 276	69 031	76 716	1,1%	10,6%	11,1%
Total hors Algérie	35 770	37 411	46 829	45 752	0,9%	4,1%	-2,3%

Tableau 3.2. AFRIQUE FRANCOPHONE

Taux d'évolution annuel moyen en %

	1995	2000	2003	2004	2000/ 1995	2004/ 2000	2004/ 2003
BENIN	2 947	3 249	3 535	3 694	2,0%	2,6%	4,5%
BURKINA	2 286	2 584	2 817	2 960	2,5%	2,8%	5,1%
BURUNDI	382	172	232	232	-14,8%	6,2%	0,0%
CAMEROUN	6 385	5 800	6 155	6 024	-1,9%	0,8%	-2,1%
CENTRAFRIQUE (Rép.)	2 307	1 431	1 178	1 178	-9,1%	-3,8%	0,0%
COMORES	1 515	1 215	1 016	1 036	-4,3%	-3,1%	2,0%
CONGO	4 575	2 417	2 727	2 975	-12,0%	4,2%	9,1%
COTE D'IVOIRE	18 030	16 980	16 475	12 414	-1,2%	-6,1%	-24,6%
DJIBOUTI	8 605	4 622	4 508	4 248	-11,7%	-1,7%	-5,8%
GABON	9 786	8 523	8 938	8 832	-2,7%	0,7%	-1,2%
GUINEE	2 296	2 685	2 697	2 546	3,2%	-1,1%	-5,6%
MADAGASCAR	19 747	19 422	18 711	20 044	-0,3%	0,6%	7,1%
MALI	2 818	4 305	4 475	4 258	8,8%	-0,2%	-4,8%
MAURICE	4 182	5 861	6 983	7 038	7,0%	3,7%	0,8%
MAURITANIE	1 672	1 538	1 680	1 811	-1,7%	3,3%	7,8%
NIGER	1 795	1 463	1 490	1 477	-4,0%	0,2%	-0,9%
REP. DEMOCRAT. DU CONGO	1 292	910	1 035	1 170	-6,8%	5,2%	13,0%
RWANDA	30	190	225	267	44,7%	7,0%	18,7%
SENEGAL	12 554	14 171	15 079	15 235	2,5%	1,5%	1,0%
TCHAD	1 537	1 251	1 268	1 234	-4,0%	-0,3%	-2,7%
TOGO	2 292	2 466	2 956	2 893	1,5%	3,2%	-2,1%
Total	107 033	101 255	104 180	101 566	-1,1%	0,1%	-2,5%

Tableau 3.3. AFRIQUE NON FRANCOPHONE

Taux d'évolution annuel moyen en %

	1995	2000	2003	2004	2000/ 1995	2004/ 2000	2004/ 2003
AFRIQUE DU SUD	4 759	5 510	5 958	6 312	3,0%	2,8%	5,9%
ANGOLA	787	1 020	1 190	1 196	5,3%	3,2%	0,5%
BOTSWANA	0	67	73	77		2,8%	5,5%
CAP-VERT	152	184	195	217	3,9%	3,4%	11,3%
ETHIOPIE	476	475	407	450	0,0%	-1,1%	10,6%
GHANA	378	360	451	521	-1,0%	7,7%	15,5%
GUINEE-BISSAO	203	57	95	82	-22,4%	7,5%	-13,7%
GUINEE-EQUATORIALE	155	170	225	284	1,9%	10,8%	26,2%
KENYA	826	791	823	822	-0,9%	0,8%	-0,1%
LIBERIA	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
MALAWI	89	nd	nd	nd	nd	nd	nd
MOZAMBIQUE	223	380	408	425	11,2%	2,3%	4,2%
NAMIBIE	134	205	176	192	8,9%	-1,3%	9,1%
NIGERIA	1 626	1 522	1 299	1 324	-1,3%	-2,7%	1,9%
OUGANDA	136	140	195	216	0,6%	9,1%	10,8%
SEYCHELLES	248	273	291	337	1,9%	4,3%	15,8%
SIERRA LEONE	81	nd	nd	nd	nd	nd	nd
SOMALIE	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
SOUDAN	126	184	218	240	7,9%	5,5%	10,1%
TANZANIE	322	330	437	435	0,5%	5,7%	-0,5%
ZAMBIE	91	188	196	201	15,6%	1,3%	2,6%
ZIMBABWE	243	314	297	290	5,3%	-1,6%	-2,4%
Total	11 055	12 170	12 934	13 621	1,9%	2,3%	5,3%

Pays par région

Tableau 3.4. AMERIQUE CENTRALE-SUD

Taux d'évolution annuel moyen en %

	1995	2000	2003	2004	2000/ 1995	2004/ 2000	2004/ 2003
ARGENTINE	13 402	12 483	14 092	13 844	-1,4%	2,1%	-1,8%
BOLIVIE	543	729	736	814	6,1%	2,2%	10,6%
BRESIL	11 463	12 975	15 384	16 321	2,5%	4,7%	6,1%
CHILI	4 673	6 299	7 363	7 331	6,2%	3,1%	-0,4%
COLOMBIE	2 742	4 138	3 424	3 306	8,6%	-4,4%	-3,4%
COSTA RICA	600	941	1 046	1 238	9,4%	5,6%	18,4%
CUBA	220	477	602	526	16,7%	2,0%	-12,6%
DOMINICAINE (REP.)	925	1 242	1 962	1 923	6,1%	9,1%	-2,0%
EQUATEUR	1 121	1 214	1 386	1 463	1,6%	3,8%	5,6%
GUATEMALA	676	573	652	711	-3,3%	4,4%	9,0%
HAITI	1 330	1 529	1 431	1 402	2,8%	-1,7%	-2,0%
HONDURAS	244	230	268	342	-1,2%	8,3%	27,6%
JAMAIQUE	126	115	176	194	-1,8%	11,0%	10,2%
MEXIQUE	7 708	10 027	13 087	13 681	5,4%	6,4%	4,5%
NICARAGUA	335	393	445	478	3,2%	4,0%	7,4%
PANAMA	466	454	522	557	-0,5%	4,2%	6,7%
PARAGUAY	904	985	994	1 066	1,7%	1,6%	7,2%
PEROU	1 894	2 149	2 687	2 825	2,6%	5,6%	5,1%
SAINTE-LUCIE	377	618	580	659	10,4%	1,3%	13,6%
SALVADOR	446	474	526	611	1,2%	5,2%	16,2%
SURINAME	172	128	153	148	-5,7%	2,9%	-3,3%
TRINITE ET TOBAGO	342	432	602	611	4,8%	7,2%	1,5%
URUGUAY	2 020	1 512	2 305	2 265	-5,6%	8,4%	-1,7%
VENEZUELA	3 808	4 641	4 832	5 440	4,0%	3,2%	12,6%
Total	56 537	64 758	75 255	77 756	2,8%	3,7%	3,3%

Tableau 3.5. AMERIQUE DU NORD

Taux d'évolution annuel moyen en %

	1995	2000	2003	2004	2000/ 1995	2004/ 2000	2004/ 2003
CANADA	36 398	44 181	60 047	62 364	4,0%	7,1%	3,9%
ETATS-UNIS	70 519	85 010	102 873	104 978	3,8%	4,3%	2,0%
Total	106 917	129 191	162 920	167 342	3,9%	5,3%	2,7%

Tableau 3.6. ASIE-OCEANIE

Taux d'évolution annuel moyen en %

	1995	2000	2003	2004	2000/ 1995	2004/ 2000	2004/ 2003
AFGHANISTAN	nd	nd	nd	nd			
AUSTRALIE	10 969	12 547	13 921	13 503	2,7%	1,5%	-3,0%
BANGLADESH	177	127	155	125	-6,4%	-0,3%	-19,4%
BIRMANIE	165	209	229	248	4,8%	3,5%	8,3%
BRUNEI	78	110	122	105	7,1%	-0,9%	-13,9%
CAMBODGE	1 410	1 721	2 224	2 465	4,1%	7,5%	10,8%
CHINE	6 872	8 689	10 202	11 854	4,8%	6,4%	16,2%
COREE DU SUD	589	1 402	1 560	1 611	18,9%	2,8%	3,3%
FIDJI	126	101	107	110	-4,3%	1,7%	2,8%
INDE	9 738	8 294	8 284	7 947	-3,2%	-0,9%	-4,1%
INDONESIE	2 084	1 665	1 871	1 974	-4,4%	3,5%	5,5%
JAPON	4 218	5 268	6 436	6 755	4,5%	5,1%	5,0%
LAOS	585	813	967	1 012	6,8%	4,5%	4,7%
MALAISIE	1 086	1 283	1 568	1 442	3,4%	2,4%	-8,0%
MONGOLIE	0	11	25	36		26,8%	44,0%
NEPAL	147	184	161	174	4,6%	-1,1%	8,1%

Pays par région

NOUVELLE-ZELANDE	1 358	1 227	1 619	1 707	-2,0%	6,8%	5,4%
PAKISTAN	617	532	365	379	-2,9%	-6,6%	3,8%
PAPOUASIE-NLE-GUINEE	67	53	44	39	-4,6%	-6,0%	-11,4%
PHILIPPINES	938	1 345	1 335	1 351	7,5%	0,1%	1,2%
SINGAPOUR	2 658	3 080	3 512	3 635	3,0%	3,4%	3,5%
SRI LANKA	211	264	307	350	4,6%	5,8%	14,0%
TAIWAN	0	1 013	1 200	1 282		4,8%	6,8%
THAILANDE	2 659	3 372	4 506	5 092	4,9%	8,6%	13,0%
VANUATU	1 381	908	1 018	1 113	-8,0%	4,2%	9,3%
VIET-NAM	1 601	2 174	3 047	3 255	6,3%	8,4%	6,8%
Total	49 734	56 392	64 785	67 564	2,5%	3,7%	4,3%

Tableau 3.7. EUROPE DE L'EST

Taux d'évolution annuel moyen en %

	1995	2000	2003	2004	2000/ 1995	2004/ 2000	2004/ 2003
ALBANIE	55	50	56	56	-1,9%	2,3%	0,0%
ARMENIE	234	476	487	446	15,3%	-1,3%	-8,4%
AZERBAIDJAN	34	96	109	97	23,1%	0,2%	-11,0%
BIELORUSSIE	73	65	66	71	-2,3%	1,8%	7,6%
BOSNIE-HERZEGOVINE	0	181	252	268		8,2%	6,3%
BULGARIE	363	425	562	545	3,2%	5,1%	-3,0%
CROATIE	506	540	636	690	1,3%	5,0%	8,5%
ESTONIE	27	50	70	81	13,1%	10,1%	15,7%
GEORGIE	53	72	127	147	6,3%	15,3%	15,7%
HONGRIE	1 355	1 425	1 679	1 780	1,0%	4,5%	6,0%
KAZAKHSTAN	137	126	111	154	-1,7%	4,1%	38,7%
LETTONIE	60	64	112	114	1,3%	12,2%	1,8%
LITUANIE	107	166	196	208	9,2%	4,6%	6,1%
MACEDOINE (A.R.Y.M.)	28	115	189	247	32,7%	16,5%	30,7%
OUZBEKISTAN	80	109	128	115	6,4%	1,1%	-10,2%
POLOGNE	3 416	5 074	5 393	5 413	8,2%	1,3%	0,4%
ROUMANIE	906	1 445	1 745	1 938	9,8%	6,0%	11,1%
RUSSIE	1 627	2 329	3 082	3 342	7,4%	7,5%	8,4%
SLOVAQUIE	164	193	317	465	3,3%	19,2%	46,7%
SLOVENIE	246	331	430	457	6,1%	6,7%	6,3%
TCHEQUE (REP.)	1 199	1 992	1 859	2 184	10,7%	1,9%	17,5%
TURKMENISTAN	0	71	129	178		20,2%	38,0%
UKRAINE	283	272	353	393	-0,8%	7,6%	11,3%
YUGOSLAVIE	344	0	826	867			5,0%
Total	11 297	15 667	18 914	20 256	6,8%	5,3%	7,1%

Tableau 3.8. EUROPE OCCIDENTALE

Taux d'évolution annuel moyen en %

	1995	2000	2003	2004	2000/ 1995	2004/ 2000	2004/ 2003
ALLEMAGNE	85 935	89 705	107 774	106 781	0,9%	3,5%	-0,9%
ANDORRE	2 138	2 677	3 783	3 900	4,6%	7,8%	3,1%
AUTRICHE	3 380	4 453	5 727	6 052	5,7%	6,3%	5,7%
BELGIQUE	66 856	67 640	85 587	86 069	0,2%	4,9%	0,6%
CHYPRE	898	917	946	954	0,4%	0,8%	0,8%
DANEMARK	2 576	2 760	3 744	3 570	1,4%	5,3%	-4,6%
ESPAGNE	44 049	49 749	65 669	68 477	2,5%	6,6%	4,3%
FINLANDE	955	1 313	1 618	1 758	6,6%	6,0%	8,7%

Pays par région

GRECE	7 182	7 649	8 701	8 051	1,3%	1,0%	-7,5%
IRLANDE	1 986	3 811	5 664	6 091	13,9%	9,8%	7,5%
ISLANDE	112	189	200	224	11,0%	3,5%	12,0%
ITALIE	30 812	31 926	41 133	41 797	0,7%	5,5%	1,6%
LUXEMBOURG	11 523	14 641	19 673	20 946	4,9%	7,4%	6,5%
MALTE	136	229	219	235	11,0%	0,5%	7,3%
MONACO	12 364	10 495	9 639	9 075	-3,2%	-2,9%	-5,9%
NORVEGE	2 086	2 515	3 227	3 476	3,8%	6,7%	7,7%
PAYS-BAS	10 618	12 394	19 552	19 148	3,1%	9,1%	-2,1%
PORTUGAL	7 973	8 896	11 789	11 998	2,2%	6,2%	1,8%
ROYAUME-UNI	51 303	73 532	91 630	94 563	7,5%	5,2%	3,2%
SAINT-SIEGE	3	9	42	57	24,6%	44,7%	35,7%
SUEDE	4 479	3 675	4 983	5 205	-3,9%	7,2%	4,5%
SUISSE	99 210	116 454	129 506	133 074	3,3%	2,7%	2,8%
TURQUIE	2 884	3 456	3 808	3 953	3,7%	2,7%	3,8%
Total	449 458	509 085	624 614	635 454	2,5%	4,5%	1,7%

Tableau 3.9. PROCHE et MOYEN-ORIENT

Taux d'évolution annuel moyen en %

	1995	2000	2003	2004	2000/ 1995	2004/ 2000	2004/ 2003
ARABIE SAOUDITE	3 594	3 587	4 066	3 566	0,0%	-0,1%	-12,3%
BAHREIN	330	362	458	523	1,9%	7,6%	14,2%
EGYPTE	3 218	4 243	4 322	5 360	5,7%	4,8%	24,0%
EMIRATS ARABES UNIS	2 432	4 323	5 387	5 591	12,2%	5,3%	3,8%
IRAN	544	678	856	845	4,5%	4,5%	-1,3%
IRAQ	0	71	43	43		-9,5%	0,0%
ISRAEL	29 983	32 960	42 533	43 111	1,9%	5,5%	1,4%
JERUSALEM	9 441	8 734	11 058	11 805	-1,5%	6,2%	6,8%
JORDANIE	566	840	827	858	8,2%	0,4%	3,7%
KOWEIT	524	600	661	775	2,7%	5,3%	17,2%
LIBAN	9 137	14 353	16 853	16 564	9,5%	2,9%	-1,7%
OMAN	377	272	400	400	-6,3%	8,0%	0,0%
QATAR	569	499	705	806	-2,6%	10,1%	14,3%
SYRIE	1 736	1 915	2 274	2 335	2,0%	4,0%	2,7%
YEMEN	251	342	333	372	6,4%	1,7%	11,7%
Total	62 702	73 779	90 776	92 954	3,3%	4,7%	2,4%
Total hors Egypte	59 484	69 536	86 454	87 594	3,2%	4,7%	1,3%

Tableau 4.1. AFRIQUE DU NORD

Taux d'évolution annuel moyen en %

	1995	2000	2003	2004	2000/ 1995	2004/ 2000	2004/ 2003
AGADIR	1 443	1 737	1 964	1 995	3,8%	2,8%	1,6%
ALGER	8 000	8 865	18 966	24 345	18,8%	22,4%	28,4%
ANNABA			3 236	6 619			104,5%
CASABLANCA	13 564	12 494	15 195	14 346	-1,6%	2,8%	-5,6%
FES	1 756	1 685	1 875	2 093	-0,8%	4,4%	11,6%
MARRAKECH	2 011	1 909	2 912	3 145	-1,0%	10,5%	8,0%
RABAT	5 939	5 860	6 884	6 871	-0,3%	3,2%	-0,2%
TANGER	1 124	1 009	1 378	1 492	-2,1%	8,1%	8,3%
TRIPOLI	261	289	411	435	2,1%	8,5%	5,8%
TUNIS	9 672	12 428	16 210	15 375	5,1%	4,3%	-5,2%
Total	43 770	46 276	69 031	76 716	1,1%	10,6%	11,1%
Total hors Algérie	35 770	37 411	46 829	45 752	0,9%	4,1%	-2,3%

Postes par région

Tableau 4. 2. AFRIQUE FRANCOPHONE

Taux d'évolution annuel moyen en %

	1995	2000	2003	2004	2000/ 1995	2004/ 2000	2004/ 2003
ABIDJAN	18 030	16 980	16 475	12 414	-1,2%	-6,1%	-24,6%
BAMAKO	2 818	4 305	4 475	4 258	8,8%	-0,2%	-4,8%
BANGUI	2 307	1 431	1 178	1 178	-9,1%	-3,8%	0,0%
BRAZZAVILLE	2 574	542	779	913	-26,8%	11,0%	17,2%
BUJUMBURA	382	172	232	232	-14,8%	6,2%	0,0%
CONAKRY	2 296	2 685	2 697	2 546	3,2%	-1,1%	-5,6%
COTONOU	2 947	3 249	3 535	3 694	2,0%	2,6%	4,5%
DAKAR	11 591	13 392	14 221	14 247	2,9%	1,2%	0,2%
DIEGO-SUAREZ	2 293	2 494	2 535		1,7%		
DJIBOUTI	8 605	4 622	4 508	4 248	-11,7%	-1,7%	-5,8%
DOUALA	3 190	3 437	3 657	3 406	1,5%	-0,2%	-6,9%
GAROUA	633	468	431	421	-5,9%	-2,1%	-2,3%
KIGALI	30	190	225	267	44,7%	7,0%	18,7%
KINSHASA	1 292	910	1 035	1 170	-6,8%	5,2%	13,0%
LIBREVILLE	7 969	6 948	7 163	7 232	-2,7%	0,8%	1,0%
LOME	2 292	2 466	2 956	2 893	1,5%	3,2%	-2,1%
MAJUNGA	1 753	1 866	1 814	1 898	1,3%	0,3%	4,6%
MORONI	1 515	1 215	1 016	1 036	-4,3%	-3,1%	2,0%
N'DJAMENA	1 537	1 251	1 268	1 234	-4,0%	-0,3%	-2,7%
NIAMEY	1 795	1 463	1 490	1 477	-4,0%	0,2%	-0,9%
NOUAKCHOTT	1 672	1 538	1 680	1 811	-1,7%	3,3%	7,8%
OUAGADOUGOU	2 286	2 584	2 817	2 960	2,5%	2,8%	5,1%
POINTE NOIRE	2 001	1 875	1 948	2 062	-1,3%	1,9%	5,9%
PORT GENTIL	1 817	1 575	nd	1 600	-2,8%	0,3%	
PORT LOUIS	4 182	5 861	6 983	7 038	7,0%	3,7%	0,8%
SAINT LOUIS	963	779	858	988	-4,2%	4,9%	15,2%
TAMATAVE	2 838	2 443	2 284	2 150	-3,0%	-2,5%	-5,9%
TANANARIVE	12 863	12 619	12 078	15 996	-0,4%	4,9%	32,4%
YAOUNDE	2 562	1 895	2 067	2 197	-5,9%	3,0%	6,3%
Total	107 033	101 255	102 405	101 566	-1,1%	0,1%	-0,8%

Tableau 4.3. AFRIQUE NON FRANCOPHONE

Taux d'évolution annuel moyen en %

	1995	2000	2003	2004	2000/ 1995	2004/ 2000	2004/ 2003
ABUJA			294	289			-1,7%
ACCRA	378	360	451	521	-1,0%	7,7%	15,5%
ADDIS-ABEBA	476	475	407	450	0,0%	-1,1%	10,6%
BISSAU	203	57	95	82	-22,4%	7,5%	-13,7%
DAR ES SALAM	322	330	437	435	0,5%	5,7%	-0,5%
FREETOWN	81	nd	nd	nd			
GABORONE	nd	67	73	77		2,8%	5,5%
HARARE	243	314	297	290	5,3%	-1,6%	-2,4%

Postes par région

JOHANNESBURG	3 529	4 122	4 400	4 538	3,2%	1,9%	3,1%
KAMPALA	136	140	195	216	0,6%	9,1%	10,8%
KHARTOUM	126	184	218	240	7,9%	5,5%	10,1%
LAGOS	1 626	1 522	1 005	1 035	-1,3%	-7,4%	3,0%
LE CAP	1 230	1 388	1 558	1 774	2,4%	5,0%	13,9%
LILONGWE	89	nd	nd	nd			
LUANDA	787	1 020	1 190	1 196	5,3%	3,2%	0,5%
LUSAKA	91	188	196	201	15,6%	1,3%	2,6%
MALABO	155	170	225	284	1,9%	10,8%	26,2%
MAPUTO	223	380	408	425	11,2%	2,3%	4,2%
NAIROBI	826	791	823	822	-0,9%	0,8%	-0,1%
PRAIA	152	184	195	217	3,9%	3,4%	11,3%
VICTORIA	248	273	291	337	1,9%	4,3%	15,8%
WINDHOEK	134	205	176	192	8,9%	-1,3%	9,1%
Total	11 055	12 170	12 934	13 621	1,9%	2,3%	5,3%

Tableau 4.4. AMERIQUE CENTRALE-SUD

Taux d'évolution annuel moyen en %

	1995	2000	2003	2004	2000/ 1995	2004/ 2000	2004/ 2003
ASSOMPTION	904	985	994	1 066	1,7%	1,6%	7,2%
BELEM	361						
BOGOTA	2 742	4 138	3 424	3 306	8,6%	-4,4%	-3,4%
BRASILIA	684	1 159	1 211	3 141	11,1%	22,1%	159,4%
BUENOS AIRES	13 402	12 483	14 092	13 844	-1,4%	2,1%	-1,8%
CARACAS	3 808	4 641	4 832	5 440	4,0%	3,2%	12,6%
CASTRIES	377	618	580	659	10,4%	1,3%	13,6%
GUATEMALA	676	573	652	711	-3,3%	4,4%	9,0%
KINGSTON	126	115	176	194	-1,8%	11,0%	10,2%
LA HAVANE	220	477	602	526	16,7%	2,0%	-12,6%
LA PAZ	543	729	736	814	6,1%	2,2%	10,6%
LIMA	1 894	2 149	2 687	2 825	2,6%	5,6%	5,1%
MANAGUA	335	393	445	478	3,2%	4,0%	7,4%
MEXICO	7 708	10 027	13 087	13 681	5,4%	6,4%	4,5%
MONTEVIDEO	2 020	1 512	2 305	2 265	-5,6%	8,4%	-1,7%
PANAMA	466	454	522	557	-0,5%	4,2%	6,7%
PARAMARIBO	172	128	153	148	-5,7%	2,9%	-3,3%
PORT AU PRINCE	1 330	1 529	1 431	1 402	2,8%	-1,7%	-2,0%
PORT D'ESPAGNE	342	432	602	611	4,8%	7,2%	1,5%
QUITO	1 121	1 214	1 386	1 463	1,6%	3,8%	5,6%
RECIFE	1 238	1 283	1 768		0,7%		
RIO DE JANEIRO	4 092	4 448	5 251	5 282	1,7%	3,5%	0,6%
SAINT DOMINGUE	925	1 242	1 962	1 923	6,1%	9,1%	-2,0%
SAN JOSE	600	941	1 046	1 238	9,4%	5,6%	18,4%
SAN SALVADOR	446	474	526	611	1,2%	5,2%	16,2%
SANTIAGO DU CHILI	4 673	6 299	7 363	7 331	6,2%	3,1%	-0,4%
SAO PAULO	5 088	6 085	7 154	7 898	3,6%	5,4%	10,4%
TEGUCIGALPA	244	230	268	342	-1,2%	8,3%	27,6%
Total	56 537	64 758	75 255	77 756	2,8%	3,7%	3,3%

Postes par région

Tableau 4.5. AMERIQUE DU NORD

Taux d'évolution annuel moyen en %

	1995	2000	2003	2004	2000/ 1995	2004/ 2000	2004/ 2003
ATLANTA	1 994	2 883	4 199	4 249	7,7%	8,1%	1,2%
BOSTON	5 067	4 525	6 451	6 571	-2,2%	7,7%	1,9%
CHICAGO	4 186	7 078	8 219	8 797	11,1%	4,4%	7,0%
EDMONTON	1 080						
HONOLULU	1 015						
HOUSTON	4 374	5 360	7 317	7 456	4,1%	6,8%	1,9%
LA NOUVELLE ORLEANS	609	854	1 006	1 131	7,0%	5,8%	12,4%
LOS ANGELES	10 897	12 234	17 356	18 176	2,3%	8,2%	4,7%
MIAMI	4 836	8 139	10 082	9 871	11,0%	3,9%	-2,1%
MONCTON ET HALIFAX	564	543	578	622	-0,8%	2,8%	7,6%
MONTREAL	19 960	28 000	40 233	41 183	7,0%	8,0%	2,4%
NEW-YORK	18 010	19 901	20 586	21 653	2,0%	1,7%	5,2%
OTTAWA	1 403	1 585	2 072	2 075	2,5%	5,5%	0,1%
QUEBEC	5 760	5 040	5 712	6 428	-2,6%	5,0%	12,5%
SAN FRANCISCO	10 680	13 466	14 855	14 925	4,7%	2,1%	0,5%
SAN JUAN PUERTO RICO	490						
TORONTO	4 462	5 007	6 686	7 160	2,3%	7,4%	7,1%
VANCOUVER	3 169	4 006	4 766	4 896	4,8%	4,1%	2,7%
WASHINGTON	8 361	10 570	12 802	12 149	4,8%	2,8%	-5,1%
Total	106 917	129 191	162 920	167 342	3,9%	5,3%	2,7%

Tableau 4.6. ASIE-OCEANIE

Taux d'évolution annuel moyen en %

	1995	2000	2003	2004	2000/ 1995	2004/ 2000	2004/ 2003
BANDAR SERI BEGAWAN	78	110	122	105	7,1%	-0,9%	-13,9%
BANGKOK	2 659	3 372	4 506	5 092	4,9%	8,6%	13,0%
BOMBAY	455	401	514	570	-2,5%	7,3%	10,9%
CALCUTTA	60						
CANTON	700	733	481	722	-7,2%	-0,3%	50,1%
COLOMBO	211	264	307	350	4,6%	5,8%	14,0%
DACCA	177	127	155	125	-6,4%	-0,3%	-19,4%
HANOI	516	667	812	855	5,3%	5,1%	5,3%
HO CHI MINH-VILLE	1 085	1 507	2 235	2 400	6,8%	9,8%	7,4%
HONG-KONG	4 048	4 435	4 845	5 262	1,8%	3,5%	8,6%
ISLAMABAD	346	343	238	258	-0,2%	-5,5%	8,4%
JAKARTA	2 084	1 665	1 871	1 974	-4,4%	3,5%	5,5%
KABOUL	nd	nd	nd	nd			
KARACHI	271	189	127	121	-7,0%	-8,5%	-4,7%
KATHMANDOU	147	184	161	174	4,6%	-1,1%	8,1%
KUALA LUMPUR	1 086	1 283	1 568	1 442	3,4%	2,4%	-8,0%
MANILLE	938	1 345	1 335	1 351	7,5%	0,1%	1,2%
MELBOURNE	3 157						
NEW DELHI	518	591	663	693	2,7%	3,2%	4,5%
OSAKA ET KOBE	842	929	1 110	1 174	2,0%	4,8%	5,8%
OULAN BATOR	nd	11	25	36		26,8%	44,0%
PEKIN	1 769	1 886	2 191	2 520	1,3%	6,0%	15,0%

Postes par région

PHNOM PENH	1 410	1 721	2 224	2 465	4,1%	7,5%	10,8%
PONDICHERY	8 705	7 302	7 107	6 684	-3,5%	-1,8%	-6,0%
PORT MORESBY	67	53	44	39	-4,6%	-6,0%	-11,4%
PORT VILA	1 381	908	1 018	1 113	-8,0%	4,2%	9,3%
RANGOON	165	209	229	248	4,8%	3,5%	8,3%
SEOUL	589	1 402	1 560	1 611	18,9%	2,8%	3,3%
SHANGHAI	355	1 465	2 407	2 974	32,8%	15,2%	23,6%
SINGAPOUR	2 658	3 080	3 512	3 635	3,0%	3,4%	3,5%
SUVA	126	101	107	110	-4,3%	1,7%	2,8%
SYDNEY	7 812	12 547	13 921	13 503	9,9%	1,5%	-3,0%
TAIPEI	nd	1 013	1 200	1 282		4,8%	6,8%
TOKYO	3 376	4 339	5 326	5 581	5,1%	5,2%	4,8%
VIENTIANE	585	813	967	1 012	6,8%	4,5%	4,7%
WELLINGTON	1 358	1 227	1 619	1 707	-2,0%	6,8%	5,4%
WUHAN		170	278	376		17,2%	35,3%
Total	49 734	56 392	64 785	67 564	2,5%	3,7%	4,3%

Tableau 4.7. EUROPE DE L'EST

Taux d'évolution annuel moyen en %

	1995	2000	2003	2004	2000/ 1995	2004/ 2000	2004/ 2003
ACHGABAT	0	71	129	178		20,2%	38,0%
ALMATY	137	126	111	154	-1,7%	4,1%	38,7%
BAKOU	34	96	109	97	23,1%	0,2%	-11,0%
BELGRADE	344	nd	826	867		40,8%	5,0%
BRATISLAVA	164	193	317	465	3,3%	19,2%	46,7%
BUCAREST	906	1 445	1 745	1 938	9,8%	6,0%	11,1%
BUDAPEST	1 355	1 425	1 679	1 780	1,0%	4,5%	6,0%
CRACOVIE	1 346	1 437	1 854	1 992	1,3%	6,7%	7,4%
EREVAN	234	476	487	446	15,3%	-1,3%	-8,4%
KIEV	283	272	353	393	-0,8%	7,6%	11,3%
LJUBLJANA	246	331	430	457	6,1%	6,7%	6,3%
MINSK	73	65	66	71	-2,3%	1,8%	7,6%
MOSCOU	1 459	2 136	2 847	3 094	7,9%	7,7%	8,7%
PRAGUE	1 199	1 992	1 859	2 184	10,7%	1,9%	17,5%
RIGA	60	64	112	114	1,3%	1,5%	4,5%
SAINT-PETERSBOURG	168	193	235	248	2,8%	5,1%	5,5%
SARAJEVO	nd	181	252	268		8,2%	6,3%
SKOPJE	28	115	189	247	32,7%	16,5%	30,7%
SOFIA	363	425	562	545	3,2%	5,1%	-3,0%
TACHKENT	80	109	128	115	6,4%	1,1%	-10,2%
TALLINN	27	50	70	81	13,1%	10,1%	15,7%
TBILISSI	53	72	127	147	6,3%	15,3%	15,7%
TIRANA	55	50	56	56	-1,9%	2,3%	0,0%
VARSOVIE	2 070	3 637	3 539	3 421	11,9%	-1,2%	-3,3%
VILNIUS	107	166	196	208	9,2%	4,6%	6,1%
ZAGREB	506	540	636	690	1,3%	5,0%	8,5%
Total	11 297	15 667	18 914	20 256	6,8%	5,3%	7,1%

Postes par région

Tableau 4.8. EUROPE OCCIDENTALE

Taux d'évolution annuel moyen en %

	1995	2000	2003	2004	2000/ 1995	2004/ 2000	2004/ 2003
ALICANTE	7 914	8 507					
AMSTERDAM	10 618	12 394	19 552	19 148	3,1%	9,1%	-2,1%
ANDORRE	2 138	2 677	3 783	3 900	4,6%	7,8%	3,1%
ANKARA	654	771	738	731	3,3%	-1,1%	-0,9%
ANVERS	2 918	2 352	2 946	3 011	-4,2%	5,1%	2,2%
ATHENES	6 260	6 587	7 627	6 880	1,0%	0,9%	-9,8%
BALE	8 479						
BARCELONE	15 955	15 146	22 315	23 094	-1,0%	8,8%	3,5%
BERLIN	5 710	7 124	9 257	19 427	4,5%	22,2%	109,9%
BERNE	15 877	27 421	29 781	28 834	11,5%	1,0%	-3,2%
BILBAO	3 936	4 633	5 305	5 400	3,3%	3,1%	1,8%
BONN	2 416						
BRUXELLES	32 481	56 441	70 752	71 222	11,7%	4,8%	0,7%
COPENHAGUE	2 576	2 760	3 744	3 570	1,4%	5,3%	-4,6%
DUBLIN	1 986	3 811	5 664	6 091	13,9%	9,8%	7,5%
DUSSELDORF	11 716	13 852	17 585	17 198	3,4%	4,4%	-2,2%
EDIMBOURG ET GLASGOW	2 536	2 964	4 023	4 218	3,2%	7,3%	4,8%
FLORENCE	3 779						
FRANCFORT	8 237	17 222	19 145	18 563	15,9%	1,5%	-3,0%
GENEVE	67 482	77 710	86 196	90 398	2,9%	3,1%	4,9%
HAMBOURG	7 648	8 755	9 710		2,7%		
HELSINKI	955	1 313	1 618	1 758	6,6%	6,0%	8,7%
ISTANBUL	2 230	2 685	3 070	3 222	3,8%	3,7%	5,0%
LA VALETTE	136	229	219	235	11,0%	0,5%	7,3%
LEIPZIG	442						
LIEGE	11 685	8 847	11 889	11 836	-5,4%	6,0%	-0,4%
LISBONNE	5 525	5 776	7 623	7 860	0,9%	6,4%	3,1%
LONDRES	48 767	70 568	87 607	90 345	7,7%	5,1%	3,1%
LUXEMBOURG	11 523	14 641	19 673	20 946	4,9%	7,4%	6,5%
MADRID	11 883	15 684	30 443	31 725	5,7%	15,1%	4,2%
MAYENCE	5 541						
MILAN	5 520	11 400	15 958	16 327	15,6%		2,3%
MONACO	12 364	10 495	9 639	9 075	-3,2%	-2,9%	-5,9%
MONS	19 772						
MUNICH	12 605	14 478	17 762	17 349	2,8%	3,7%	-2,3%
NAPLES	2 208	2 278	2 842	2 942	0,6%	5,2%	3,5%
NICOSIE	898	917	946	954	0,4%	0,8%	0,8%
OSLO	2 086	2 515	3 227	3 476	3,8%	6,7%	7,7%

Postes par région

PORTO	2 448	3 120	4 166	4 138	5,0%	5,8%	-0,7%
REYKJAVIK	112	189	200	224	11,0%	3,5%	12,0%
ROME	8 064	10 526	13 500	13 956	5,5%	5,8%	3,4%
SAINT SIEGE	3	9	42	57	24,6%	44,7%	35,7%
SARREBRUCK	8 941	5 783	6 942	6 960	-8,3%	3,8%	0,3%
SEVILLE	4 361	5 779	7 606	8 258	5,8%	7,4%	8,6%
STOCKHOLM	4 479	3 675	4 983	5 205	-3,9%	7,2%	4,5%
STUTTGART	22 679	22 491	27 373	27 284	-0,2%	3,9%	-0,3%
THESSALONIQUE	922	1 062	1 074	1 171	2,9%	2,0%	9,0%
TURIN ET GENES	7 736	7 722	8 833	8 572	0,0%	2,1%	-3,0%
VENISE ET TRIESTE	3 505						
VIENNE	3 380	4 453	5 727	6 052	5,7%	6,3%	5,7%
ZURICH	7 372	11 323	13 529	13 842	9,0%	4,1%	2,3%
Total	449 458	509 085	624 614	635 454	2,5%	4,5%	1,7%

Tableau 4.9. PROCHE et MOYEN-ORIENT

Taux d'évolution annuel moyen en %

	1995	2000	2003	2004	2000/ 1995	2004/ 2000	2004/ 2003
ABOU DABI	1 436	2 098	2 282	2 387	7,9%	2,6%	4,6%
ALEP	329	484	581	637	8,0%	5,6%	9,6%
ALEXANDRIE	432	696	660	701	10,0%	0,1%	6,2%
AMMAN	566	840	827	858	8,2%	0,4%	3,7%
BAGDAD	0	71	43	43		-9,5%	0,0%
BEYROUTH	9 137	14 353	16 853	16 564	9,5%	2,9%	-1,7%
DAMAS	1 407	1 431	1 693	1 698	0,3%	3,5%	0,3%
DJEDDAH	1 668	1 352	1 593	1 329	-4,1%	-0,3%	-16,6%
DOHA	569	499	705	806	-2,6%	10,1%	14,3%
DUBAI	996	2 225	3 105	3 204	17,4%	3,6%	0,9%
HAIFA	6 212	6 282	7 897	8 164	0,2%	5,4%	3,4%
JERUSALEM	9 441	8 734	11 058	11 805	-1,5%	6,2%	6,8%
KOWEIT	524	600	661	775	2,7%	5,3%	17,2%
LE CAIRE	2 786	3 547	3 662	4 659	4,9%	5,6%	27,2%
MANAMA	330	362	458	523	1,9%	7,6%	14,2%
MASCATE	377	272	400	400	-6,3%	8,0%	0,0%
RIYAD	1 926	2 235	2 473	2 237	3,0%	0,0%	-9,5%
SANAA	251	342	333	372	6,4%	1,7%	11,7%
TEHERAN	544	678	856	845	4,5%	4,5%	-1,3%
TEL AVIV	23 771	26 678	34 636	34 947	2,3%	5,5%	0,9%
Total	62 702	73 779	90 776	92 954	3,3%	4,7%	2,4%
Total hors Egypte	59 484	69 536	86 454	87 594	3,2%	4,7%	1,3%

Nombre d'inscrits sur les listes des centres de vote arrêtées au 31 décembre 2004 et sur les listes électorales arrêtées au 31 mars 2005.

PAYS		POSTE	INSCRITS CV	INSCRITS AFE	INSCRITS dont par corres. AFE	SCRUTIN		CHEF-LIEU
						prop.	Majo.	
COTE D'IVOIRE	CG	ABIDJAN	6 384	8 957	1 094	4		Abidjan
EMIRATS ARABES	A	ABOU DHABI	1 121	1 483	110	3		Djeddah
NIGÉRIA	A	ABUJA	91	200	83		2	Lomé
GHANA	A	ACCRA	162	0	0		2	Lomé
ETHIOPIE	A	ADDIS ABEBA	173	243	52		2	Le Caire
MAROC	C	AGADIR	646	1 468	219	5		Rabat
SYRIE	CHD	ALEP	264	363	27	3		Beyrouth
EGYPTE	CG	ALEXANDRIE	349	0	0		2	Le Caire
ALGERIE	A	ALGER	2 160	17 213	5 644	4		Alger
KAZAKHSTAN	A	ALMATY	45	106	29	3		Vienne
JORDANIE	A	AMMAN	362	499	28	3		Beyrouth
PAYS BAS	CG	AMSTERDAM	4 110	9 718	8 587		1	La Haye
PTE D'ANDORRE	A	ANDORRE	1 785	0	0	----	-----	-----
TURQUIE	A	ANKARA	282	415	134	3		Athènes
ALGERIE	CG	ANNABA	1 155	4327	3589	4		Alger
BELGIQUE	CG	ANVERS	1 735	1646	639	6		Bruxelles
PARAGUAY	A	ASSOMPTION	439	582	34	3		Buenos Aires
GRECE	CG	ATHENES	3 201	4 432	2 395	3		Athènes
ETATS UNIS	CG	ATLANTA	2 836	2 987	2 518	6		Washington
MALI	CG	BAMAKO	1 891	2 897	334	3		Bamako
BRUNEI	A	BANDAR SERI BEGAWAN		49	6		2	Bangkok
THAILANDE	A	BANGKOK	1 736	2 498	1 183		2	Bangkok
REP. CENTRAFRICAINE	CG	BANGUI	282	599	140	4		Yaoundé
ESPAGNE	CG	BARCELONE	10 747	14 519	8 539	5		Madrid
REP. FED.YOUGOSLAVIE	A	BELGRADE		411	21	3		Vienne
ALLEMAGNE	CG	BERLIN	6 063	10 505	7 996		1	Berlin
SUISSE	A	BERNE	5 770	14 937	14 595	6		Berne
LIBAN	CG	BEYROUTH	10 047	11 571	2 326	3		Beyrouth
ESPAGNE	CG	BILBAO	656	3 265	2 788	5		Madrid
GUINÉE BISSAO	A	BISSAO		52	10	4		Dakar
COLOMBIE	A	BOGOTA	1 400	2 326	1 558	3		Caracas
INDE	CG	BOMBAY (MUMBAI)	112	382	298		2	New Delhi
ETATS UNIS	CG	BOSTON	1 749	4 002	3 505	6		Washington
BRESIL	A	BRASILIA	320	1 838	1 444	3		Brasilia
SLOVAQUIE	A	BRATISLAVA	199	314	44	3		Vienne
CONGO	A	BRAZZAVILLE	451	520	69	3		Brazzaville
BELGIQUE	CG	BRUXELLES	20 792	43 021	22 460	6		Bruxelles
ROUMANIE	A	BUCAREST	909	1 160	309	3		Vienne
HONGRIE	A	BUDAPEST	896	924	299	3		Vienne
ARGENTINE	CG	BUENOS AIRES	4 394	10 338	6 034	3		Buenos Aires
BURUNDI	A	BUJUMBURA	105	195	12	3		Brazzaville
CHINE	CG	CANTON	353	390	219	3		Tokyo
VENEZUELA	A	CARACAS	2 556	3 656	1 232	3		Caracas
MAROC	CG	CASABLANCA	6 195	9 990	2 594	5		Rabat
SAINTE LUCIE	A	CASTRIES	125	360	153		1	Port au Prince
ETATS UNIS	CG	CHICAGO	1 935	4 836	4 321	6		Washington
SRI LANKA	A	COLOMBO	107	137	36		2	New Delhi
GUINEE	A	CONAKRY	1 062	0	0	4		Dakar
DANEMARK	A	COPENHAGUE	1 450	1 492	787		2	Stockholm
BENIN	C	COTONOU	1 028	2 198	326		2	Lomé
POLOGNE	CG	CRACOVIE	704	1 345	987	3		Vienne
BANGLADESH	A	DACCA		100	14		2	New Delhi
SENEGAL	CG	DAKAR	7 720	10 442	1 969	4		Dakar
SYRIE	A	DAMAS	793	970	197	3		Beyrouth
TANZANIE	A	DAR ES SALAM	162	243	86		2	Nairobi
MADAGASCAR	CG	DIEGO SUAREZ	765	1 466	451	4		Tananarive
ARABIE SAOUDITE	CG	DJEDDAH	541	784	198	3		Abou Dhabi
DJIBOUTI	CG	DJIBOUTI	2 122	2 381	198		2	Djibouti

PAYS		POSTE	INSCRITS		INSCRITS		SCRUTIN		CHEF-LIEU
			CV	AFE	dont par		prop.	Majo.	
					corres.	AFE			
QATAR	A	DOHA	264	473	27	3		Abou Dhabi	
CAMEROUN	CG	DOUALA	1 814	1 886	237	4		Yaoundé	
EMIRATS ARABES	CG	DUBAI	1 848	1 675	952	3		Abou Dhabi	
IRLANDE	A	DUBLIN	2 490	3 289	2 357	5		Londres	
ALLEMAGNE	CG	DUSSELDORF	6 418	9 543	9 299	6		Bonn	
GDE BRETAGNE	CG	EDIMBOURG	475	2 546	1 327	5		Londres	
ARMENIE	A	EREVAN	190	247	0	3		Vienne	
MAROC	CG	FES	689	1 333	457	5		Rabat	
ALLEMAGNE	CG	FRANCFORT	6 484	8 983	8 764	6		Bonn	
BOTSWANA		GABORONE		58	58		2	Nairobi	
CAMEROUN	C	GAROUA	178	260	102	4		Yaoundé	
SUISSE	CG	GENEVE	25 619	53 248	51 879	6		Berne	
GUATEMALA	A	GUATEMALA	187	428	66	3		Mexico	
ISRAEL	C	HAIFA	5 402	6 334	5 178	3		Tel Aviv	
ALLEMAGNE	CG	HAMBOURG	1 312	0	0	6		Bonn	
VIETNAM	A	HANOI	470	613	268		2	Bangkok	
ZIMBABWE	A	HARARE	92	130	24		2	Nairobi	
FINLANDE	A	HELSINKI	671	857	279		2	Stockholm	
VIETNAM	CG	HO CHI MINH	362	1 337	181		2	Bangkok	
CHINE	CG	HONG KONG	2 117	2 793	1 267	3		Tokyo	
ETATS UNIS	CG	HOUSTON	880	4 807	4 607	6		Washington	
PAKISTAN	A	ISLAMABAD	84	129	26		2	New Delhi	
TURQUIE	CG	ISTANBUL	1 436	2 010	836	3		Athènes	
INDONESIE	A	JAKARTA	370	1 016	868		2	Bangkok	
JERUSALEM	CG	JERUSALEM	2 583	5 471	1 947	3		Tel Aviv	
AFR. DU SUD	CG	JOHANNESBOURG	1 459	2 335	1 108		1	Prétoria	
OUGANDA	A	KAMPALA	109	115	13		2	Nairobi	
PAKISTAN	CG	KARACHI	36	54	9		2	New Delhi	
NEPAL	A	KATHMANDOU	59	85	17		2	New Delhi	
SOUDAN	A	KHARTOUM	92	154	17		2	Le Caire	
UKRAINE	A	KIEV	127	0	0	3		Vienne	
RWANDA	A	KIGALI	73	172	17	3		Brazzaville	
JAMAIQUE	A	KINGSTON	40	100	24		1	Port au Prince	
ZAIRE	A	KINSHASA	363	760	205	3		Brazzaville	
KOWEIT	A	KOWEIT	266	453	56	3		Djeddah	
MALAISIE	A	KUALA LUMPUR	353	0	0		2	Bangkok	
CUBA	A	LA HAVANE	242	312	53		1	Port au Prince	
ETATS UNIS	CG	LA NLE ORLEANS	279	586	415	6		Washington	
BOLIVIE	A	LA PAZ	245	459	209	3		Caracas	
MALTE	A	LA VALETTE	82	0	0	3		Rome	
NIGERIA	A	LAGOS	358	565	239		2	Lomé	
SUISSE	CHD	LAUSANNE		0	0	6		Berne	
EGYPTE	C	LE CAIRE	1 758	2 867	970		2	Le Caire	
AFR. DU SUD	C	LE CAP	400	1 106	504		1	Prétoria	
GABON	C	LIBREVILLE	3 585	4 720	506	3		Libreville	
BELGIQUE	CG	LIEGE	4 760	6 679	5 115	6		Bruxelles	
PEROU	A	LIMA	1 018	1 721	287	3		Caracas	
PORTUGAL	C	LISBONNE	3 789	4 874	3 114		1	Lisbonne	
SLOVENIE	A	LJUBLJANA	183	262	116	3		Vienne	
TOGO	C	LOME	1 351	1 622	471		2	Lomé	
GDE BRETAGNE	CG	LONDRES	13 370	57 325	54 534	5		Londres	
ETATS UNIS	CG	LOS ANGELES	7 271	10 759	7 952	3		San Francisco	
ANGOLA	A	LUANDA	451	538	58		2	Nairobi	
ZAMBIE	A	LUSAKA	60	142	59		2	Nairobi	
LUXEMBOURG	CG	LUXEMBOURG	9 326	11 005	5 496		1	Luxembourg	
ESPAGNE	CG	MADRID	15 481	21 227	12 585	5		Madrid	
MADAGASCAR	AC	MAJUNGA	728	1 093	233	4		Tananarive	
GUINEE EQUATORIALE	A	MALABO		0	0	4		Yaoundé	
NICARAGUA	A	MANAGUA	268	281	10	3		Mexico	
BAHREIN	A	MANAMA	214	254	11	3		Djeddah	
PHILIPPINES	A	MANILLE	539	586	221		2	Bangkok	

PAYS		POSTE	INSCRITS		INSCRITS		SCRUTIN		CHEF-LIEU
			CV	AFE	dont par corres. AFE	prop.	Majo.		
MOZAMBIQUE	A	MAPUTO	83	226	86		2	Nairobi	
MAROC	CG	MARRAKECH	1 577	2 196	276	5		Rabat	
OMAN	A	MASCATE	168	205	4	3		Abou Dhabi	
LESOTHO	A	MASERU		7	7		2	Nairobi	
MEXIQUE	CG	MEXICO	5 230	8 358	3 959	3		Mexico	
ETATS UNIS	CG	MIAMI	2 540	5 860	4 935	6		Washington	
ITALIE	CG	MILAN	7 948	9 972	6 804	3		Rome	
BIELORUSSIE	A	MINSK		44	15	3		Vienne	
MONACO	CG	MONACO	2 200	5 946	1 578		2	Monaco	
CANADA	C	MONCTON ET HALIFAX		489	477	5		Montréal	
URUGUAY	A	MONTEVIDEO	1 386	1 697	129	3		Buenos Aires	
CANADA	CG	MONTREAL	17 857	30 161	9 878	5		Montréal	
COMORES	A	MORONI	749	796	75	4		Tananarive	
RUSSIE	A	MOSCOU	939	1 988	86	3		Vienne	
ALLEMAGNE	CG	MUNICH	4 936	9 486	8 475	7		Stuttgart	
KENYA	A	NAIROBI	371	470	90		2	Nairobi	
ITALIE	CG	NAPLES	1 276	1 678	1 244	3		Rome	
BAHAMAS (vote à MIAMI)		NASSAU (Bahamas)		107	98		1	Port au Prince	
TCHAD	A	N'DJAMENA	751	715	160	4		Yaoundé	
INDE	A	NEW DELHI	328	454	60		2	New Delhi	
ETATS UNIS	CG	NEW YORK	11 933	15 225	12 987	6		Washington	
NIGER	A	NIAMEY	521	693	169	3		Bamako	
CHYPRE	A	NICOSIE	510	647	270	3		Athènes	
MAURITANIE	A	NOUAKCHOTT	895	1 351	203		1	Nouakchott	
JAPON	CG	OSAKA ET KOBE	226	680	414	3		Tokyo	
NORVEGE	A	OSLO	1 225	1 636	933		2	Stockholm	
CANADA	A	OTTAWA	625	1 468	1 075	3		Ottawa	
BURKINA FASO	C	OUAGADOUGOU	1 440	1 836	469	3		Bamako	
PANAMA	A	PANAMA	280	437	27	3		Mexico	
SURINAM	A	PARAMARIBO		86	16	3		Brasilia	
CHINE	A	PEKIN	1 361	1 405	603	3		Tokyo	
CAMBODGE	A	PHNOM PENH	655	1 420	175		2	Bangkok	
CONGO	CG	POINTE NOIRE	1 210	1 337	93	3		Brazzaville	
INDE	A	PONDICHERY	3 497	5 592	1 609		2	Pondichéry	
HAITI	A	PORT AU PRINCE	536	705	237		1	Port au Prince	
TRINITE	A	PORT D'ESPAGNE	160	372	293		1	Port au Prince	
GABON	CG	PORT GENTIL	408	1 234	109	3		Libreville	
ILE MAURICE	A	PORT LOUIS	4 144	4 255	980	4		Tananarive	
PAPOUASIE	A	PORT MORESBY		26	17	3		Canberra	
VANUATU	A	PORT VILA	162	657	36	3		Canberra	
PORTUGAL	CG	PORTO	1 738	2 835	2 008		1	Lisbonne	
REP. TCHEQUE	A	PRAGUE	1 078	1 101	333	3		Vienne	
CAP VERT	A	PRAIA	77	148	76	4		Dakar	
CANADA	CG	QUEBEC	3 724	4 228	2 051	5		Montréal	
EQUATEUR	A	QUITO	295	933	346	3		Caracas	
MAROC	CG	RABAT	4 036	4 426	914	5		Rabat	
BIRMANIE	A	RANGOON	57	150	34		2	New Delhi	
BRESIL	CG	RECIFE	643	0	0	3		Brasilia	
ISLANDE	A	REYKJAVIK		111	24		2	Stockholm	
LETTONIE	A	RIGA		0	0		2	Stockholm	
BRESIL	CG	RIO DE JANEIRO	3 557	3 961	1 690	3		Brasilia	
ARABIE SAOUDITE	A	RIYAD	595	1 246	570	3		Djeddah	
ITALIE	A	ROME	8 011	9 357	6 425	3		Rome	
REP. DOMINICAINE	A	SAINT DOMINGUE	787	993	226		1	Port au Prince	
SENEGAL	CG	SAINT LOUIS	474	649	254	4		Dakar	
RUSSIE	CG	SAINT PETERSBOURG	129	162	9	3		Vienne	
GRECE	CG	SALONIQUE	420	754	454				
ETATS UNIS	CG	SAN FRANCISCO	8 648	10 572	9 427	3		San Francisco	
COSTA RICA	A	SAN JOSE	668	842	47	3		Mexico	
PORTO RICO		SAN JUAN (Vote à Miami)		210	198		1	Port au Prince	

PAYS		POSTE	INSCRITS		INSCRITS		SCRUTIN		CHEF-LIEU
			CV	AFE	dont par		prop.	Majo.	
					corres.	AFE			
EL SALVADOR	A	SAN SALVADOR	276	328	7	3		Mexico	
YEMEN	A	SANAA	182	266	32	3		Djeddah	
CHILI	A	SANTIAGO	3 057	5 705	1 940	3		Buenos Aires	
BRESIL	CG	SAO PAULO	3 405	4 193	2 751	3		Brasilia	
BOSNIE HERZEGOVINE	A	SARAJEVO	94	175	53	3		Vienne	
ALLEMAGNE	CG	SARREBRUCK	1 917	4 780	2 797	6		Bonn	
COREE	A	SEOUL	369	944	392	3		Tokyo	
ESPAGNE	CG	SEVILLE	4 206	5 164	4 135	5		Madrid	
CHINE	CG	SHANGHAI	1 643	1 770	526	3		Tokyo	
SINGAPOUR	A	SINGAPOUR	1 706	1 998	486		2	Bangkok	
MACEDOINE	A	SKORJE		151	2	3		Vienne	
BULGARIE	A	SOFIA	264	382	93	3		Vienne	
SUEDE	A	STOCKHOLM	1 532	2 897	1 910		2	Stockholm	
ALLEMAGNE	CG	STUTTGART	5 422	13 413	12 689	7		Stuttgart	
ILES FIDJI	A	SUVA		42	25	3		Canberra	
AUSTRALIE	CG	SYDNEY	6 597	0	0	3		Canberra	
OUZBEKISTAN		TACHKENT		87	23	3		Vienne	
TAIWAN		TAIPEI (Vote à SEOUL)		662	649	3		Tokyo	
ESTONIE	A	TALLINN		31	9		2	Stockholm	
MADAGASCAR	CG	TAMATAVE	1 218	1 394	349	4		Tananarive	
MADAGASCAR	CG	TANANARIVE	6 170	8 350	2 545	4		Tananarive	
MAROC	CG	TANGER	612	1 033	223	5		Rabat	
GEORGIE	A	TBILISSI	70	112	7	3		Vienne	
HONDURAS	A	TEGUCIGALPA	135	0	0	3		Mexico	
IRAN	A	TEHERAN	147	496	32		2	New Delhi	
ISRAEL	C	TEL AVIV	8 153	20 344	14 094	3		Tel Aviv	
ALBANIE	A	TIRANA		37	5	3		Vienne	
JAPON	C	TOKYO	1 375	3 935	3 255	3		Tokyo	
CANADA	CG	TORONTO	2 169	4 115	3 132	3		Ottawa	
LIBYE	A	TRIPOLI	33	194	39	3		Tunis	
TUNISIE	CG	TUNIS	10 039	11 642	6 406	3		Tunis	
ITALIE	CG	TURIN et GENES	3 446	5 871	4 577	3		Rome	
CANADA	CG	VANCOUVER	1 770	3 008	1 852	3		Ottawa	
POLOGNE	A	VARSOVIE	1 589	2 082	755	3		Vienne	
SEYCHELLES	A	VICTORIA	119	176	48	4		Tananarive	
AUTRICHE	A	VIENNE	2 387	3 507	1 600	3		Vienne	
LAOS	A	VIENTIANE	482	619	99		2	Bangkok	
LITUANIE	A	VILNIUS	88	156	30	3		Vienne	
ETATS UNIS	CG	WASHINGTON	6 481	7 217	6 341	6		Washington	
NLLE ZELANDE	A	WELLINGTON	240	850	612	3		Canberra	
NAMIBIE	A	WINDHOEK	80	142	47		2	Nairobi	
CHINE	CG	WUHAN	154	216	46	3		Tokyo	
CAMEROUN	CG	YAOUNDE	908	1 201	160	4		Yaoundé	
CROATIE	A	ZAGREB	295	298	157	3		Vienne	
SUISSE	CG	ZURICH	3 849	5 816	4 787	6		Berne	
TOTAL			450 350	754 823	462 504				

Inscrits Centre de vote : 450 350

Inscrits CSFE : 754 823
dont par correspondance : 462 504

Inscrits CSFE Zone A : 289 366
dont par correspondance : 134 467

Inscrits CSFE Zone B : 465 157
dont par correspondance : 328 037

Résultat du Référendum des 28 et 29 mai 2005, dans les centres de vote à l'étranger

PAYS	Centre de Vote	Inscrits	Votants	% Part.	Envel. et bull. sans envel. trouvé dans l'urne	Total des envel. et bull. annulés	Exprimés	OUI	NON	OUI	NON
Afrique du Sud	Johannesbourg	1459	488	33,45%	486	0	486	412	74	84,77%	15,23%
Afrique du Sud	Le Cap	400	146	36,5%	146	1	145	110	35	75,86%	24,14%
Algérie	Alger	2160	659	30,51%	659	3	656	511	145	77,9%	22,1%
Algérie	Annaba	1155	321	27,79%	321	1	320	264	56	82,5%	17,5%
Allemagne	Berlin	6063	2209	36,43%	2209	19	2190	1713	477	78,22%	21,78%
Allemagne	Düsseldorf	6418	1878	29,26%	1878	9	1869	1472	397	78,76%	21,24%
Allemagne	Francfort	6484	2038	31,43%	2038	12	2026	1640	386	80,95%	19,05%
Allemagne	Hambourg	1314	606	46,12%	606	0	606	460	146	75,91%	24,09%
Allemagne	Munich	4936	2021	40,94%	2020	8	2012	1644	368	81,71%	18,29%
Allemagne	Sarrebruck	1917	733	38,24%	733	5	728	529	199	72,66%	27,34%
Allemagne	Stuttgart	5422	1542	28,44%	1542	6	1536	1223	313	79,62%	20,38%
Andorre	Andorre-la-Vieille	1785	722	40,45%	722	12	710	473	237	66,62%	33,38%
Angola	Luanda	451	223	49,45%	223	5	218	172	46	78,9%	21,1%
Arabie Saoudite	Djeddah	541	253	46,77%	253	2	251	209	42	83,27%	16,73%
Arabie Saoudite	Riyad	595	226	37,98%	226	0	226	177	49	78,32%	21,68%
Argentine	Buenos Aires	4394	1360	30,95%	1360	4	1356	982	374	72,42%	27,58%
Arménie	Erevan	190	97	51,05%	97	0	97	73	24	75,26%	24,74%
Australie	Sydney	6599	1219	18,47%	1219	5	1214	1023	191	84,27%	15,73%
Autriche	Vienne	2387	1116	46,75%	1116	9	1107	856	251	77,33%	22,67%
Bahrein	Manama	214	144	67,29%	144	1	143	120	23	83,92%	16,08%
Belgique	Anvers	1736	614	35,37%	614	2	612	438	174	71,57%	28,43%
Belgique	Bruxelles	20795	8331	40,06%	8331	27	8304	6926	1378	83,41%	16,59%
Belgique	Liège	4761	1164	24,45%	1164	0	1164	843	321	72,42%	27,58%
Benin	Cotonou	1028	527	51,26%	527	3	524	424	100	80,92%	19,08%
Birmanie	Rangoun	57	43	75,44%	43	1	42	30	12	71,43%	28,57%
Bolivie	La Paz	250	123	49,2%	123	2	121	89	32	73,55%	26,45%
Bosnie Herzegovine	Sarajevo	94	57	60,64%	57	0	57	50	7	87,72%	12,28%
Bresil	Brasilia	320	153	47,81%	153	0	153	121	32	79,08%	20,92%
Bresil	Recife	643	89	13,84%	89	0	89	78	11	87,64%	12,36%
Bresil	Rio de Janeiro	3557	719	20,21%	719	7	712	602	110	84,55%	15,45%
Bresil	Sao Paulo	3405	749	22%	754	0	754	664	90	88,06%	11,94%
Bulgarie	Sofia	264	141	53,41%	141	0	141	116	25	82,27%	17,73%
Burkina Faso	Ouagadougou	1440	767	53,26%	767	8	759	574	185	75,63%	24,37%
Burundi	Bujumbura	105	61	58,1%	61	0	61	51	10	83,61%	16,39%
Cambodge	Phnom Penh	655	319	48,7%	319	3	316	260	56	82,28%	17,72%
Cameroun	Douala	1814	821	45,26%	821	5	816	698	118	85,54%	14,46%
Cameroun	Garoua	178	76	42,7%	76	0	76	64	12	84,21%	15,79%
Cameroun	Yaoundé	908	428	47,14%	428	1	427	339	88	79,39%	20,61%
Canada	Montréal	17857	5194	29,09%	5192	39	5153	4054	1099	78,67%	21,33%
Canada	Ottawa	625	295	47,2%	295	3	292	229	63	78,42%	21,58%
Canada	Québec	3724	1076	28,89%	1076	6	1070	816	254	76,26%	23,74%
Canada	Toronto	2169	557	25,68%	557	1	556	457	99	82,19%	17,81%
Canada	Vancouver	1770	418	23,62%	418	0	418	335	83	80,14%	19,86%
Cap Vert	Praia	77	44	57,14%	44	0	44	33	11	75%	25%
Centrafricaine Rep.	Bangui	290	168	57,93%	168	2	166	132	34	79,52%	20,48%
Chili	Santiago	3058	1002	32,77%	1002	8	994	864	130	86,92%	13,08%
Chine	Canton	353	130	36,83%	130	1	129	102	27	79,07%	20,93%
Chine	Hong Kong	2119	972	45,87%	972	7	965	853	112	88,39%	11,61%
Chine	Pékin	1361	584	42,91%	584	5	579	511	68	88,26%	11,74%
Chine	Shanghai	1643	883	53,74%	883	1	882	828	54	93,88%	6,12%
Chine	Wuhan	154	100	64,94%	100	0	100	88	12	88%	12%
Chypre	Nicosie	510	242	47,45%	242	1	241	198	43	82,16%	17,84%
Colombie	Bogota	1400	408	29,14%	408	5	403	327	76	81,14%	18,86%
Comores	Moroni	751	313	41,68%	313	2	311	247	64	79,42%	20,58%
Congo	Brazzaville	451	242	53,66%	242	1	241	192	49	79,67%	20,33%
Congo	Pointe Noire	1210	556	45,95%	556	2	554	468	86	84,48%	15,52%
Congo Rep. Démo.	Kinshasa	363	200	55,1%	200	2	198	158	40	79,8%	20,2%
Corée République	Séoul	369	178	48,24%	178	3	175	143	32	81,71%	18,29%
Costa Rica	San José	668	253	37,87%	253	0	253	202	51	79,84%	20,16%
Cote d'Ivoire	Abidjan	6645	1414	21,28%	1414	9	1405	1163	242	82,78%	17,22%
Croatie	Zagreb	295	100	33,9%	100	0	100	70	30	70%	30%
Cuba	La Havane	242	127	52,48%	127	0	127	84	43	66,14%	33,86%
Danemark	Copenhague	1450	679	46,83%	679	4	675	550	125	81,48%	18,52%
Djibouti	Djibouti	2122	1245	58,67%	1245	16	1229	816	413	66,4%	33,6%
Dominicaine Rep	Saint-Domingue	787	217	27,57%	217	0	217	176	41	81,11%	18,89%

PAYS	Centre de Vote	Inscrits	Votants	%	Envel. et bull.	Total des	Exprimés	OUI	NON	OUI	NON
					sans envel. trouvé dans l'urne	envel. et bull. annulés					
Egypte	Alexandrie	349	112	32,09%	112	2	110	84	26	76,36%	23,64%
Egypte	Le Caire	1758	734	41,75%	734	9	725	583	142	80,41%	19,59%
Emirats arabes unis	Abou Dabi	1121	664	59,23%	664	3	661	522	139	78,97%	21,03%
Emirats arabes unis	Dubai	1848	808	43,72%	808	4	804	715	89	88,93%	11,07%
Equateur	Quito	295	149	50,51%	149	1	148	118	30	79,73%	20,27%
Espagne	Barcelone	10748	2991	27,83%	2991	30	2961	2327	634	78,59%	21,41%
Espagne	Bilbao	656	152	23,17%	152	0	152	103	49	67,76%	32,24%
Espagne	Madrid	15482	4100	26,48%	4103	22	4081	3155	926	77,31%	22,69%
Espagne	Séville	4206	699	16,62%	699	5	694	519	175	74,78%	25,22%
Etats-Unis d'Amerique	Atlanta	2836	325	11,46%	325	0	325	301	24	92,62%	7,38%
Etats-Unis d'Amerique	Boston	1749	526	30,07%	526	0	526	476	50	90,49%	9,51%
Etats-Unis d'Amerique	Chicago	1935	296	15,3%	296	2	294	246	48	83,67%	16,33%
Etats-Unis d'Amerique	Houston	880	247	28,07%	248	3	245	228	17	93,06%	6,94%
Etats-Unis d'Amerique	La Nouvelle Orléans	279	75	26,88%	75	0	75	59	16	78,67%	21,33%
Etats-Unis d'Amerique	Los Angeles	7272	907	12,47%	907	3	904	752	152	83,19%	16,81%
Etats-Unis d'Amerique	Miami	2540	389	15,31%	389	0	389	349	40	89,72%	10,28%
Etats-Unis d'Amerique	New York	11933	2902	24,32%	2901	9	2892	2569	323	88,83%	11,17%
Etats-Unis d'Amerique	San Francisco	8648	1655	19,14%	1660	2	1658	1452	206	87,58%	12,42%
Etats-Unis d'Amerique	Washington	6481	1755	27,08%	1754	5	1749	1546	203	88,39%	11,61%
Ethiopie	Addis Abeba	173	113	65,32%	113	2	111	82	29	73,87%	26,13%
Finlande	Helsinki	671	321	47,84%	321	2	319	261	58	81,82%	18,18%
Gabon	Libreville	3585	1426	39,78%	1426	8	1418	1167	251	82,3%	17,7%
Gabon	Port Gentil	408	206	50,49%	206	9	197	135	62	68,53%	31,47%
Géorgie	Tbilissi	70	34	48,57%	34	2	32	23	9	71,88%	28,12%
Ghana	Accra	162	87	53,7%	87	0	87	72	15	82,76%	17,24%
Grèce	Athènes	3201	1353	42,27%	1353	5	1348	927	421	68,77%	31,23%
Grèce	Thessalonique	420	191	45,48%	192	1	191	136	55	71,2%	28,8%
Guatemala	Guatemala	187	87	46,52%	87	2	85	64	21	75,29%	24,71%
Guinée	Conakry	1062	412	38,79%	412	3	409	341	68	83,37%	16,63%
Haïti	Port au Prince	536	194	36,19%	194	2	192	154	38	80,21%	19,79%
Honduras	Tegucigalpa	135	57	42,22%	57	2	55	46	9	83,64%	16,36%
Hongrie	Budapest	899	440	48,94%	440	6	434	390	44	89,86%	10,14%
Inde	Bombay	112	50	44,64%	50	0	50	43	7	86%	14%
Inde	New Delhi	329	159	48,33%	159	1	158	131	27	82,91%	17,09%
Inde	Pondichéry et Chennai	3497	1539	44,01%	1539	11	1528	1205	323	78,86%	21,14%
Indonésie	Jakarta	371	187	50,4%	187	0	187	152	35	81,28%	18,72%
Iran	Téhéran	147	113	76,87%	113	1	112	92	20	82,14%	17,86%
Irlande	Dublin	2491	693	27,82%	693	7	686	573	113	83,53%	16,47%
Israël	Haïfa	5402	644	11,92%	644	1	643	433	210	67,34%	32,66%
Israël	Tel Aviv	8153	1087	13,33%	1087	15	1072	657	415	61,29%	38,71%
Italie	Milan	7948	1911	24,04%	1911	5	1906	1556	350	81,64%	18,36%
Italie	Naples	1276	205	16,07%	206	1	205	165	40	80,49%	19,51%
Italie	Rome	8011	2125	26,53%	2125	12	2113	1717	396	81,26%	18,74%
Italie	Turin	3446	893	25,91%	893	4	889	671	218	75,48%	24,52%
Jamaïque	Kingston	40	24	60%	24	0	24	23	1	95,83%	4,17%
Japon	Osaka et Kobe	226	92	40,71%	92	1	91	73	18	80,22%	19,78%
Japon	Tokyo	1376	759	55,16%	759	8	751	643	108	85,62%	14,38%
Jérusalem	Jérusalem	2583	786	30,43%	786	13	773	466	307	60,28%	39,72%
Jordanie	Amman	362	167	46,13%	167	1	166	136	30	81,93%	18,07%
Kazakhstan	Almaty	45	31	68,89%	31	1	30	25	5	83,33%	16,67%
Kenya	Nairobi	373	173	46,38%	173	0	173	145	28	83,82%	16,18%
Koweït	Koweït	266	158	59,4%	158	2	156	118	38	75,64%	24,36%
Laos	Vientiane	482	191	39,63%	191	0	191	154	37	80,63%	19,37%
Liban	Beyrouth	10048	4502	44,8%	4502	15	4487	4025	462	89,7%	10,3%
Libye	Tripoli	33	25	75,76%	25	0	25	21	4	84%	16%
Lituanie	Vilnius	88	63	71,59%	63	1	62	55	7	88,71%	11,29%
Luxembourg	Luxembourg	9326	4526	48,53%	4523	35	4488	3530	958	78,65%	21,35%
Madagascar	Diego Suarez	774	201	25,97%	201	0	201	152	49	75,62%	24,38%
Madagascar	Majunga	728	337	46,29%	337	4	333	276	57	82,88%	17,12%
Madagascar	Tamatave	1218	512	42,04%	512	4	508	392	116	77,17%	22,83%
Madagascar	Tananarive	6164	2069	33,57%	2068	29	2039	1671	368	81,95%	18,05%
Malaisie	Kuala Lumpur	353	202	57,22%	202	0	202	181	21	89,6%	10,4%
Mali	Bamako	1891	689	36,44%	689	7	682	538	144	78,89%	21,11%
Malte	La Valette	82	54	65,85%	54	0	54	41	13	75,93%	24,07%
Maroc	Agadir	646	379	58,67%	379	7	372	314	58	84,41%	15,59%
Maroc	Casablanca	6195	3177	51,28%	3176	19	3157	2710	447	85,84%	14,16%
Maroc	Fès	689	313	45,43%	313	2	311	236	75	75,88%	24,12%
Maroc	Marrakech	1577	743	47,11%	743	15	728	589	139	80,91%	19,09%
Maroc	Rabat	4037	2205	54,62%	2205	24	2181	1828	353	83,81%	16,19%
Maroc	Tanger	612	328	53,59%	328	5	323	252	71	78,02%	21,98%

PAYS	Centre de Vote	Inscrits	Votants	%	Envel. et bull. sans envel. trouvé dans	Total des envel. et bull. annulés	Exprimés	OUI	NON	OUI	NON
					l'urne						
Maurice	Port Louis	4144	1484	35,81 %	1484	11	1473	1204	269	81,74 %	18,26 %
Mauritanie	Nouakchott	895	335	37,43 %	335	7	328	228	100	69,51 %	30,49 %
Mexique	Mexico	5230	1713	32,75 %	1713	8	1705	1495	210	87,68 %	12,32 %
Monaco	Monaco	2200	1024	46,55 %	1024	15	1009	699	310	69,28 %	30,72 %
Mozambique	Maputo	83	61	73,49 %	61	1	60	50	10	83,33 %	16,67 %
Namibie	Windhoek	80	44	55 %	44	0	44	38	6	86,36 %	13,64 %
Népal	Katmandou	59	30	50,85 %	30	1	29	22	7	75,86 %	24,14 %
Nicaragua	Managua	268	112	41,79 %	112	0	112	77	35	68,75 %	31,25 %
Niger	Niamey	522	342	65,52 %	342	1	341	279	62	81,82 %	18,18 %
Nigeria	Abuja	91	54	59,34 %	54	0	54	43	11	79,63 %	20,37 %
Nigeria	Lagos	358	137	38,27 %	137	0	137	116	21	84,67 %	15,33 %
Norvège	Oslo	1225	569	46,45 %	569	4	565	470	95	83,19 %	16,81 %
Nouvelle zélande	Wellington	240	85	35,42 %	85	2	83	67	16	80,72 %	19,28 %
Oman	Mascate	168	122	72,62 %	122	3	119	105	14	88,24 %	11,76 %
Ouganda	Kampala	109	69	63,3 %	69	1	68	47	21	69,12 %	30,88 %
Pakistan	Islamabad	84	45	53,57 %	45	0	45	24	21	53,33 %	46,67 %
Pakistan	Karachi	36	10	27,78 %	10	0	10	7	3	70 %	30 %
Panama	Panama	280	100	35,71 %	100	1	99	84	15	84,85 %	15,15 %
Paraguay	Assomption	441	206	46,71 %	206	2	204	156	48	76,47 %	23,53 %
Pays-Bas	Amsterdam	4113	1295	31,49 %	1295	10	1285	977	308	76,03 %	23,97 %
Pays-Bas	La Haye	1703	814	47,8 %	814	4	810	658	152	81,23 %	18,77 %
Pérou	Lima	1018	378	37,13 %	378	3	375	312	63	83,2 %	16,8 %
Philippines	Manille	539	196	36,36 %	196	3	193	174	19	90,16 %	9,84 %
Pologne	Cracovie	704	144	20,45 %	144	2	142	118	24	83,1 %	16,9 %
Pologne	Varsovie	1589	615	38,7 %	615	0	615	552	63	89,76 %	10,24 %
Portugal	Lisbonne	3789	1146	30,25 %	1146	10	1136	860	276	75,7 %	24,3 %
Portugal	Porto	1738	367	21,12 %	367	3	364	279	85	76,65 %	23,35 %
Qatar	Doha	264	149	56,44 %	149	0	149	127	22	85,23 %	14,77 %
Republique Tchèque	Prague	1078	580	53,8 %	580	3	577	517	60	89,6 %	10,4 %
Roumanie	Bucarest	910	423	46,48 %	423	2	421	356	65	84,56 %	15,44 %
Royaume-Uni	Edimbourg et Glasgow	475	183	38,53 %	183	1	182	137	45	75,27 %	24,73 %
Royaume-Uni	Londres	13375	3933	29,41 %	3935	22	3913	3097	816	79,15 %	20,85 %
Russie	Moscou	939	463	49,31 %	463	0	463	397	66	85,75 %	14,25 %
Russie	Saint Petersburg	129	61	47,29 %	61	0	61	51	10	83,61 %	16,39 %
Rwanda	Kigali	73	57	78,08 %	57	0	57	33	24	57,89 %	42,11 %
Sainte Lucie	Castries	125	30	24 %	30	1	29	25	4	86,21 %	13,79 %
Salvador	San Salvador	276	118	42,75 %	118	3	115	99	16	86,09 %	13,91 %
Sénégal	Dakar	7720	2831	36,67 %	2831	24	2807	2313	494	82,4 %	17,6 %
Sénégal	Saint Louis	474	213	44,94 %	213	6	207	177	30	85,51 %	14,49 %
Seychelles	Victoria	119	66	55,46 %	66	2	64	52	12	81,25 %	18,75 %
Singapour	Singapour	1712	909	53,1 %	909	3	906	834	72	92,05 %	7,95 %
Slovaquie	Bratislava	199	129	64,82 %	129	2	127	111	16	87,4 %	12,6 %
Slovénie	Ljubljana	183	92	50,27 %	92	0	92	74	18	80,43 %	19,57 %
Soudan	Khartoum	92	56	60,87 %	56	0	56	47	9	83,93 %	16,07 %
Sri Lanka	Colombo	107	48	44,86 %	48	1	47	39	8	82,98 %	17,02 %
Suède	Stockholm	1532	635	41,45 %	635	1	634	537	97	84,7 %	15,3 %
Suisse	Berne	5770	1391	24,11 %	1391	5	1386	1126	260	81,24 %	18,76 %
Suisse	Genève	25625	8034	31,35 %	8034	30	8004	6326	1678	79,04 %	20,96 %
Suisse	Zurich	3849	1241	32,24 %	1239	5	1234	1026	208	83,14 %	16,86 %
Syrie	Alep	264	156	59,09 %	156	1	155	130	25	83,87 %	16,13 %
Syrie	Damas	793	340	42,88 %	340	0	340	267	73	78,53 %	21,47 %
Tanzanie	Dar Es Salam	162	49	30,25 %	49	0	49	40	9	81,63 %	18,37 %
Tchad	N'Djaména	751	296	39,41 %	296	4	292	239	53	81,85 %	18,15 %
Thaïlande	Bangkok	1736	624	35,94 %	624	6	618	549	69	88,83 %	11,17 %
Togo	Lomé	1351	518	38,34 %	518	4	514	339	175	65,95 %	34,05 %
Trinité et Tobago	Port d'Espagne	160	67	41,88 %	67	2	65	57	8	87,69 %	12,31 %
Tunisie	Tunis	10039	3416	34,03 %	3416	18	3398	2800	598	82,4 %	17,6 %
Turquie	Ankara	282	170	60,28 %	170	5	165	121	44	73,33 %	26,67 %
Turquie	Istanbul	1436	701	48,82 %	701	2	699	623	76	89,13 %	10,87 %
Ukraine	Kiev	127	76	59,84 %	76	0	76	61	15	80,26 %	19,74 %
Uruguay	Montevideo	1386	566	40,84 %	566	8	558	454	104	81,36 %	18,64 %
Vanuatu	Port Vila	162	90	55,56 %	90	3	87	71	16	81,61 %	18,39 %
Venezuela	Caracas	2556	624	24,41 %	624	1	623	562	61	90,21 %	9,79 %
Vietnam	Hanoi	470	267	56,81 %	267	2	265	216	49	81,51 %	18,49 %
Vietnam	Ho Chi Minh-ville	362	174	48,07 %	174	0	174	153	21	87,93 %	12,07 %
Yémen	Sanaa	183	88	48,09 %	88	2	86	71	15	82,56 %	17,44 %
Zambie	Lusaka	60	23	38,33 %	23	0	23	19	4	82,61 %	17,39 %
Zimbabwe	Harare	92	52	56,52 %	52	2	50	37	13	74 %	26 %
TOTAUX		452383	148935	32,92 %	148939	937	148002	119868	28134	80,99 %	19,01 %

Evaluation de l'activité des bourses d'emploi pour l'année 2004

1. Offres et demandes d'emplois

POSTES	OFFRES D'EMPLOI	D E M A N D E S Hommes Femmes Total	PLACEMENTS DIRECTS Hommes Femmes Total
■ EUROPE			
Amsterdam	91	140 290	27 49 76
Athènes	142	60 132	18 52 70
Barcelone	44	26 46	5 15 20
Berlin	133	194 364	43 85 128
Bruxelles	37	79 159	12 25 37
Copenhague	73	80 93	13 24 37
Dublin	44	51 56	3 3 6
Dusseldorf	99	105 208	14 45 59
Francfort	75	179 421	12 49 61
Geneve	66	86 111	12 16 28
Istanbul	268	96 176	22 48 70
Lisbonne	89	277 461	19 34 53
Londres Consulat	512	596 878	94 176 270
Londres Centre Charles Peguy	1265	1050 909	360 259 619
Milan	48	190 355	5 25 30
Munich	147	57 145	31 82 113
Prague	33	225 86	17 10 27
Rome	185	106 302	17 71 88
Turin	82	33 105	4 24 28
Vienne	29	72 90	19 10 29
Sous Total	3 462	3 702 5 387	747 1 102 1 849
■ AFRIQUE FRANC. MADAGASCAR			
Bamako	38	44 53	2 3 5
Dakar	71	198 322	16 24 40
Libreville	14	42 88	nc nc 8
Ouagadougou	47	28 66	3 12 15
Tananarive	60	24 28	17 12 29
Sous Total	230	336 557	38 51 97
■ AFRIQUE NORD / MOYENT-ORIENT			
Abou Dabi	135	149 140	12 27 39
Alger	nc	nc nc	nc nc nc
Beyrouth	nc	70 94	nc nc nc
Casablanca	89	77 76	22 29 51
Rabat	nc	nc nc	nc nc 0
Tunis	221	77 197	14 61 75
Sous Total	445	373 507	48 117 165
■ AMERIQUE CENTRALE - SUD			
Buenos Aires	47	18 23	18 23 41
Mexico	125	136 118	19 27 46
Rio de janeiro	69	62 50	7 7 14
Santiago	103	91 103	8 31 39
Sao Paulo	20	13 27	4 10 14
Sous Total	364	320 321	56 98 154
■ AMERIQUE NORD			
Los Angeles	217	123 192	53 53
Miami	240	138 251	20 50 70
Montreal	30	1 007 685	13 6 19
Toronto	100	60 81	3 14 17
Sous Total	587	1 328 1 209	89 70 159
■ ASIE - OCEANIE			
Hong Kong	86	232 325	13 37 50
Jakarta*			0 0
Pekin	44	26 30	18 20 38
Pondichery	nc	nc nc	nc nc 0
Singapour	33	20 34	2 0 2
Taipei	60	35 27	15 11 26
Tokyo	38	356 119	9 5 14
Sous Total	261	669 535	57 73 130
TOTAL MONDE	5 349	6 728 8 516	1 035 1 511 2 554

* pour jakarta en raison des événements survenus en Indonésie (Tsunami), notamment en termes de sécurité, la bourse de l'emploi n'a pu être mise en place.

2. Contrats de travail

POSTE	C O N T R A T S D E T R A V A I L				P L A C E M E N T S I N D I R E C T S			TOTAL P L A C E M E N T S
	CDI	CDD > 3 mois	CDD < 3 mois	Autres	Hommes	Femmes	Total	
■ EUROPE								
Amsterdam	26	3	39	8	23	35	58	134
Athènes	32	31	7	0	11	2	13	83
Barcelone	0	8	13	0	0	0	0	20
Berlin	14	9	61	36	0	1	1	129
Bruxelles	26	4	7	0	5	21	26	63
Copenhague	17	3	14	0	42	23	65	102
Dublin	5	0	0	1	9	5	14	20
Dusseldorf	30	10	7	0	1	7	8	67
Francfort	33	20	10	1	7	22	29	90
Geneve	10	3	4	0	0	0	0	28
Istanbul	2	0	0	0	0	1	1	71
Lisbonne	28	4	10	5	10	15	25	78
Londres Consulat	137	20	39	64	1	0	1	271
Londres Centre Charles Peguy	570	28	13	9	0	0	6	19
Milan	nc	nc	nc	nc	nc	nc	0	30
Munich	35	2	6	9	7	13	20	133
Prague	21	0	6	1	0	0	0	27
Rome	55	16	9	0	0	1	1	89
Turin	12	5	6	4	3	12	15	43
Vienne	15	7	3	2	18	31	49	78
Sous Total	1 068	173	254	140	137	189	326	2175
■ AFRIQUE FRANC. MADAGASCAR								
Bamako	0	1	2	0	5	12	17	22
Dakar	22	15	4	0	1	1	2	42
Libreville	nc	nc	nc	nc	nc	nc		8
Ouagadougou	nc	nc	nc	nc	nc	nc	0	15
Tananarive	38	16	6	0	0	0	0	29
Sous Total	60	32	12	0	6	13	19	116
■ AFRIQUE NORD / MOYENT-ORIENT								
Abou Dabi	25	2	8	1	3	4	7	46
Alger	nc	nc	nc	nc	nc	nc	10	10
Beyrouth	nc	nc	nc	nc	1	1	2	2
Casablanca	51	0	0	0	0	0	0	51
Rabat	nc	nc	nc	nc	nc	nc	0	0
Tunis	1	20	53	2	1	3	4	79
Sous Total	77	22	61	3	5	8	23	188
■ AMERIQUE CENTRALE - SUD								
Buenos Aires	31	10	0	0	0	0	0	41
Mexico	30	7	7	4	2	1	3	49
Rio de janeiro	11	0	0	2	0	2	2	16
Santiago	18	2	9	10	6	6	12	51
Sao Paulo	7	0	3	4	6	5	11	25
Sous Total	97	19	19	20	14	14	28	182
■ AMERIQUE NORD								
Los Angeles	173	26	12	6	50		50	103
Miami	19	0	0	1	0	0	0	70
Montreal	7	0	0	0	165	124	289	308
Toronto	0	0	0	0	29	31	60	77
Sous Total	199	26	12	7	244	155	399	558
■ ASIE - OCEANIE								
Hong Kong	0	0	0	0	23	38	61	111
Jakarta*							0	0
Pekin	29	1	8	0	7	10	17	55
Pondichery	nc	nc	nc	nc	nc	nc	0	0
Singapour	2	0	0	0	2	3	5	7
Taipei	10	5	9	2	0	0	0	26
Tokyo	12	0	2	0	32	19	51	65
Sous Total	53	6	19	2	64	70	134	265
TOTAL MONDE	1 554	278	377	172	470	449	929	3 483

ENSEMBLE DU MONDE

RESULTATS ENREGISTRES PAR LES COMITES CONSULAIRES

ENSEMBLE DU MONDE	2002	2003	2004	Evolution par rapport à 2003
OFFRES D'EMPLOI	6 340	6 891	5 490	- 20,3 %
DEMANDES D'EMPLOI	16 525	12 895	15 244	+ 18,2 %
PLACEMENTS EFFECTUES	3 108	3 291	3 481	+ 5,8 %

EVOLUTION DE L'ACTION DES DIFFERENTS OPERATEURS EN MATIERE D'EMPLOI A L'ETRANGER

	EUROPE	AFRIQUE NORD MOYEN ORIENT	AFRIQUE FRANCOPHONE	AMERIQUES	ASIE OCEANIE	TOTAL
CCPEFP*	1 965	209	121	264	0	2 559
CCIFE**	135	51	0	166	264	616
TOTAL	2 100	260	121	430	264	3 481

* Il ne s'agit que du recensement des mises en relation actives de la part de l'opérateur entre offres et demandes ayant débouché sur un placement et non pas de l'activité « emploi » identifiable à l'étranger ** Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'Etranger

ACTIONS COFINANCEES MAE/OMI		Placement local + expatriation		134
		2002	2003	2004
ESPACE EMPLOI INTERNATIONAL (E.E.I.)	Expatriation	6 936	6 900	6 654
OMI	Placement Local	2 096	NC	NC
CCIFE SEULES		452	446	616157

LES PRESTATIONS DE L'AFPA A L'ETRANGER (2004)

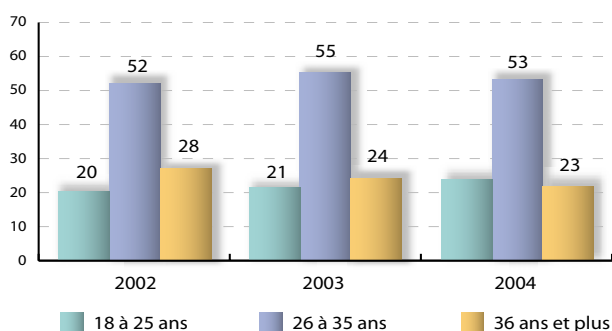
	EUROPE	AFRIQUE NORD MOYEN ORIENT	AFRIQUE FRANCOPHONE	AMERIQUES	ASIE OCEANIE	TOTAL
DIAGNOSTICS	51	49	178	40	43	361
BILANS D'ORIENTATION	18	31	152	47	36	284
AVIS FAVORABLES	6	6	86	6	28	132
SORTIES FORMATIONS						54

EVALUATION DE L'ACTIVITE EMPLOI DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE EN 2004

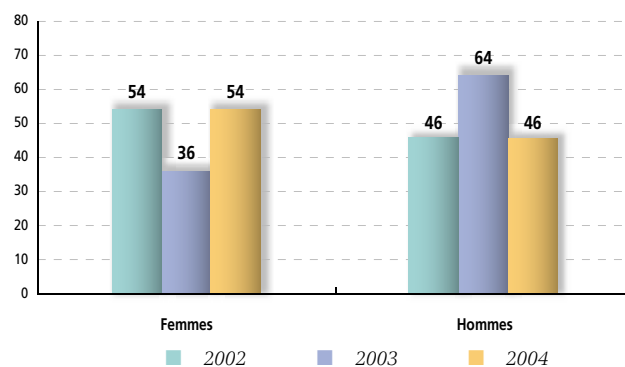
POSTES	OFFRES	DEMANDES			PLACEMENTS DIRECTS			CONTRATS DE TRAVAIL				PLACEMENTS INDIRECTS			TOTAL PLACEMENTS
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Cdi	Cdd > 3	Cdd < 3	Autres	Hommes	Femmes	Total		
■ EUROPE															
Lisbonne	89	277	461	738	19	34	53	28	4	10	5	10	15	25	78
Milan	48	190	355	545	5	25	30	nc	nc	nc	nc	nc	nc	0	30
Prague	33	225	86	311	17	10	27	21	0	6	1	0	0	0	27
SOUS TOTAL	170	692	902	1594	41	69	110	49	4	16	6	10	15	25	135
■ AFRIQUE DU NORD / MOYEN ORIENT															
Casablanca	89	77	76	153	22	29	51	51	0	0	0	0	0	0	51
SOUS TOTAL	89	77	76	153	22	29	51	51	0	0	0	0	0	0	51
■ AMÉRIQUE LATINE															
Buenos Aires	47	18	23	41	18	23	41	31	10	0	0	0	0	0	41
Mexico	125	136	118	254	19	27	46	30	7	7	4	2	1	3	49
Santiago	103	91	103	194	8	31	39	18	2	9	10	6	6	12	51
Sao Paulo	20	13	27	40	4	10	14	7	0	3	4	6	5	11	25
SOUS TOTAL	295	258	271	529	49	91	140	86	19	19	18	14	12	26	166
■ Asie / Océanie															
Hong Kong	86	232	325	557	13	37	50	0	0	0	0	23	38	61	111
Pekin	44	26	30	56	18	20	38	29	1	8	0	7	10	17	55
Singapour	33	20	34	54	2	0	2	2	0	0	0	2	3	5	7
Taipei	60	35	27	62	15	11	26	10	5	9	2	0	0	0	26
Tokyo	38	356	119	475	9	5	14	12	0	2	0	32	19	51	65
SOUS TOTAL	261	669	535	1204	57	73	130	53	6	19	2	64	70	134	264
Total CCI	815	1 696	1 784	3 480	169	262	431	239	29	54	26	88	97	185	616
% du total															
des CCPEFP	15%	25%	21%	23%	16%	17%	17%	15%	10%	14%	15%	19%	22%	20%	18%

DEMANDEUR D'EMPLOI¹ STATISTIQUE PORTANT SUR 15 244 DEMANDEURS

Répartition des demandeurs part age et par année

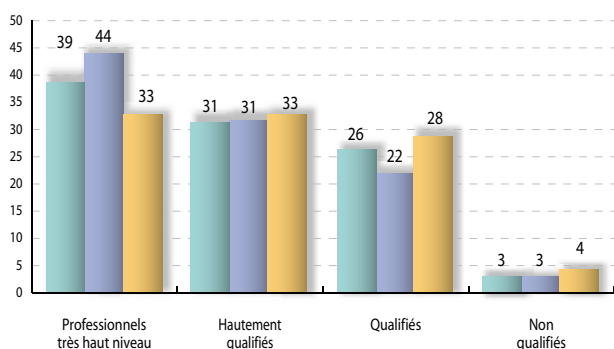


Répartition Hommes et Femmes²

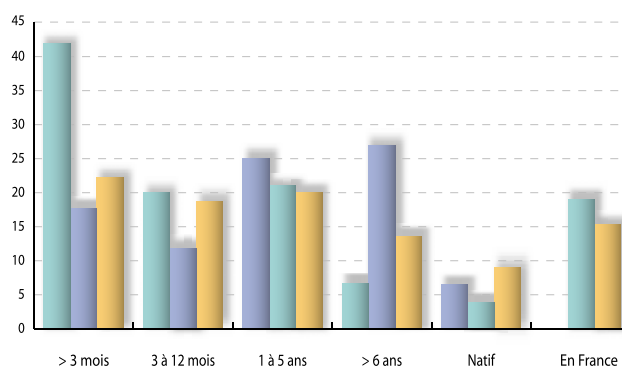


DEMANDEUR D'EMPLOI¹ STATISTIQUE PORTANT SUR 15 244 DEMANDEURS

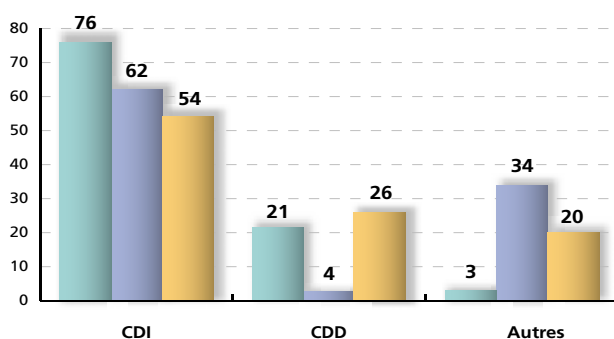
Niveau de qualification³



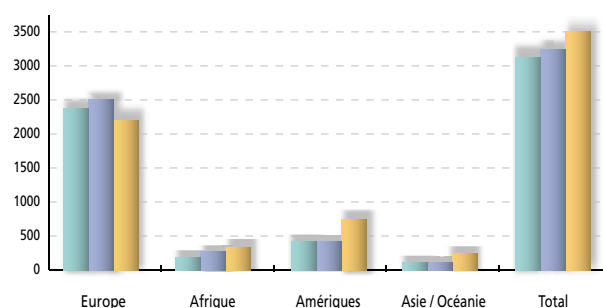
Durée de présence dans le pays⁴



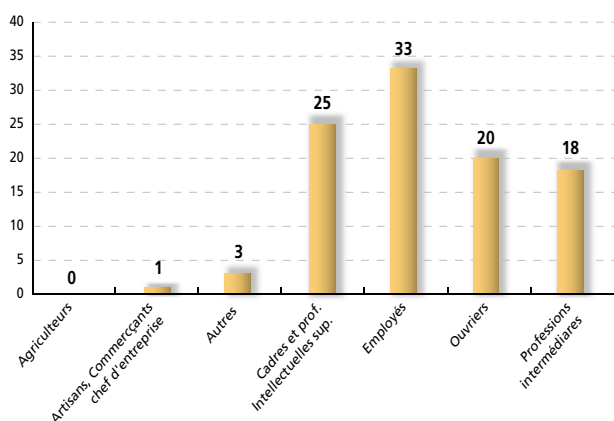
Nature des Contrats



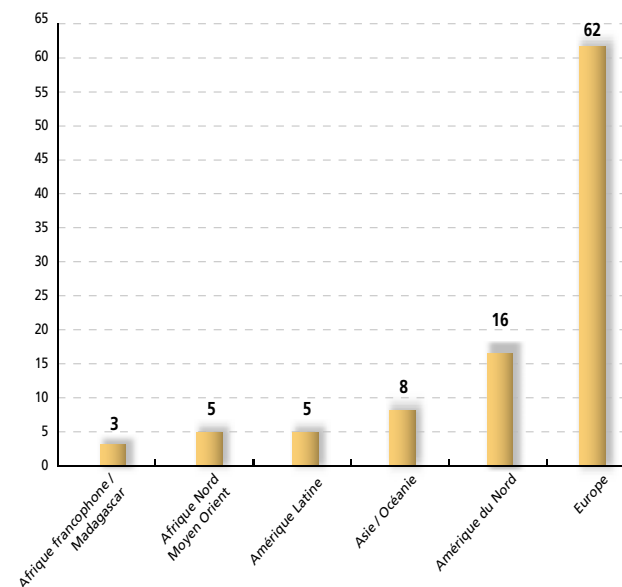
Evolution des placements pour l'ensemble du monde (directs et indirects)



Nature des offres d'emplois par secteur d'activités (code PCS 02) 2004⁵



Répartition des placements par zone géographique en 2004



■ 2002 ■ 2003 ■ 2004

1 Le nombre de demandeurs d'emploi peut varier du nombre de demandes d'emploi du fait que certains demandeurs déposent plusieurs demandes et d'autres ne finalisent pas de demande d'emploi.

2 En 2004, les données Hommes/Femmes pour Libreville ne sont pas communiquées.

3 En 2004, les données pour Libreville, Milan et Toronto ne sont pas communiquées. Le niveau « Non qualifiés » se réfère à une absence de qualification ;

le niveau « Qualifiés » se réfère au niveau CAP, BEP, BT, Baccalauréat ; le niveau « Hautement qualifié » renvoie à un niveau BTS, DUT, Bac + 2, Licence, le niveau « Professionnels de très haut niveau » correspond au niveau Bac + 4 et plus.

4 Les données ne sont pas communiquées pour Libreville.

5 Les données pour Athènes, Milan, Libreville, Tananarive, et Los Angeles ne sont pas communiquées.

Directeur de la publication :
François BARRY DELONGCHAMPS

Comité de rédaction :
Service des Français à l'étranger
Service des accords de réciprocité
Agence pour l'enseignement français à l'étranger
Secrétariat général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Crédit photographique :
Mondial MEDIA, Groupe CFAG
Ministère des Affaires étrangères - F. de la Mure - O. Bolvin

Conception et réalisation graphique :
Studio PILE OU FACE - Groupe CFAG, S. Cochapin

Impression :
Colin Frères Imprimeurs
14, rue Blaise Pascal - 54320 Maxéville
Juillet 2005



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
Direction des Français à l'étranger
et des étrangers en France
Secrétariat général de l'Assemblée des Français de l'étranger
244, boulevard Saint-Germain - 75303 Paris 07 SP
Téléphone : 01 43 17 84 41- Télécopie : 01 43 17 92 86
sg.afe@diplomatie.gouv.fr - www.assemblee-afe.fr

ISSN 1297-4595